Le Monde des livres : Milan Kundera

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – Nº 15134 – 7 F

VENDREDI 24 SEPTEMBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Le pari de la protection sociale

ALORS que les pays européens sont aux prises avec une crise sans précédent de l'Etat-providence, les Etats-Unis, phare du libéralisme, se voient *contraints de construire de toutes pièces* un système obligatoire de Sécurité sociale. Le plan Clinton de rénovation du système de *santé américain n'est en effet* rien d'autre qu'une tentative de généralisation d'une couverture sociale destinée à « libérer les Américains de la peur de ne pouvoir se soigner ».

Pour la première puissance économique *mondiale*, il s'agit d'un formidable aveu. Les dépenses de santé y sont les plus élevées par habitant, mais elles *sont aussi les plus mal réparties.* Les indices américains résument à eux seuls cette triste réalité : 16e rang mondial pour l'espérance de vie, 23e rang pour la mortalité infantile. Pour sortir de cette impasse, il faudra rendre la demande solvable en imposant des cotisations obligatoires aux employeurs et en finançant, par l'impôt, des assurances au profit *des chômeurs ou des travailleurs* indépendants. Autant de recettes inédites Outre-Atlantique.

SI la gigantesque tâche à laquelle s'attaque le président Clinton apporte une nouvelle légitimité aux valeurs fondatrices *des grands régimes de protection* sociale européens, elle ne peut cependant faire oublier que ces derniers sont en crise. Si les Etats-*Unis* cherchent à *s'affranchir* d'un modèle libéral dont l'échec est patent, les autres grands pays industrialisés s'efforcent – sans obtenir de résultats très probants – d'instiller davantage de rationalité économique dans des mécanismes de protection dont ils maîtrisent difficilement l'augmentation.

Durant les années de forte croissance, les gouvernements ont cru que le développement du progrès médical et une bonne couverture sociale permettraient, en améliorant le niveau sanitaire de la population, de stabiliser à terme les dépenses. Ce pari s'est révélé faux. Dans le domaine de la santé, la demande – largement prise en charge par les budgets publics mis à mal par le ralentissement économique – *ne connaît* pas de limites. Le coût du progrès médical, le vieillissement de la population et l'apparition de nouvelles pathologies, comme le sida, imposent des choix de plus en plus draconiens.

TOUTEFOIS, la mise au point de nouveaux modèles de régulation est terriblement complexe. Les gouvernements ont *cherché à mettre en concurrence* les secteurs public et privé ou à réduire le niveau des remboursements, quitte à laisser se creuser *des inégalités alors que les* dépenses de santé sont en passe de devenir le premier poste de dépenses des ménages. Mais sans pouvoir éviter de vastes plans d'économies.

Comment dépenser moins et *mieux pour la santé?* La réponse à cette interrogation dépasse les enjeux liés à la protection sociale, car, dans les pays riches, il *n'existe pas de lien direct entre* niveau des dépenses et état sanitaire général de la population. L'environnement général et les habitudes de consommation en vigueur dans une société sont, aussi, déterminants pour la santé. En 1990, les Japonais, qui dépensaient deux fois moins que les Américains, disposaient d'une espérance vie supérieure de quatre ans.

Lire page 26
l'article d'ALAIN FRACHON sur la réforme du système de santé aux Etats-Unis



En annonçant une élection présidentielle en Russie pour juin 1994

Boris Eltsine conforte son avantage face aux conservateurs

Le président Boris Eltsine a demandé, jeudi matin 23 septembre, l'organisation d'une élection présidentielle anticipée pour le 12 juin 1994, date anniversaire de sa première élection à la tête de la Russie en 1991. Près de quarante-huit heures après avoir déclenché l'épreuve de force avec ses adversaires, M. Eltsine semblait prendre l'avantage : la journée de mercredi lui a été plutôt favorable, les forces de l'ordre lui restant acquises tandis que son rival, le général Routskoï, qui s'est proclamé président, cherchait sans grand succès à concrétiser ses ambitions auprès des différentes administrations. Le chef de la commission parlementaire de la défense, le général Stépachine, a démissionné jeudi, estimant que le Parlement était « à l'agonie ».

MOSCOU

de notre correspondant

Edifiant à souhait, mis en scène pour la télévision, l'épisode a tout de même donné le ton à cette première journée d'« après-coup » : Boris Eltsine prend un (tout petit) bain de foule sur la place Pouchkine, annonce que tout va bien et que la grande majorité des régions de Russie le soutiennent. L'essentiel, cependant, est dans le décor, assuré *par les ministres* de la défense et de l'intérieur, Pavel Gratchev et Viktor Erine. Le message est clair : l'armée et la police appuient le président.

Quelques heures plus tard, c'est au tour du général Routskoï – lui aussi « président », ou qui essaie de se faire considérer comme tel – d'apparaître en public, au balcon du Parlement, devant plusieurs milliers de manifestants arborant la panoplie habituelle des rassemblements de l'opposition : bannières tsaristes, emblèmes communistes, et ces curieux produits de synthèse que cè sont des figures du Christ sur fond de drapeau rouge. Le général appelle l'assistance à aller mobiliser les ouvriers dans les entreprises (où certains députés sont allés tenter de porter la bonne parole dans la journée), les manifestants crient *« courage, Routskoï, chasse Eltsine ! »*. Bien entendu, la télévision n'en montrera rien.

L'heure est, plus que jamais, à la propagande, pour laquelle on ne recule pas devant les procédés les plus énormes : après le principal bulletin d'informations, une émission baptisée *« opinion publique »* demandera aux téléspectateurs de dire ce qu'ils pensent d'une loi votée le jour même par *« l'ex-Soviet suprême »* prévoyant *« la peine de mort pour ceux qui soutiennent Boris Eltsine »*.

Qu'importe que la loi en question soit imaginaire, « l'opinion » est à 80 % contre, et les représentants de l'équipe présidentielle, seuls présents sur le plateau, peuvent dénoncer les turpitudes du Parlement...

JAN KRAUZE

Lire la suite et nos informations pages 3 et 4

L'Angola dévasté

Des deux côtés, les populations civiles martyrisées par la guerre, s'ingénient à survivre

LUANDA et HUAMBO

de notre envoyé spécial

Parue à la fin du mois dernier dans le seul quotidien du pays, une caricature résume *cruellement l'ampleur du* désastre : acculé au suicide par les difficultés matérielles, un homme, grimpé sur une chaise, est sur le point de se pendre, lorsque sa femme l'interpelle : *« Tu es fou ! Tu connais le prix des cercueils ? »*. A Luanda, aujourd'hui, tout est hors de prix, même la mort.

En quelques mois, la situation économique, qui n'était guère brillante, a connu une *dégradation sans précédent* que reflète parfaitement l'impitoyable hausse du dollar sur le marché parallèle – le seul qui soit accessible au commun des Angolais. Début juillet, le billet vert s'y traitait à *22 000 kwanzas ; un mois* plus tard, il passait la barre des 40 000 pour atteindre, deux semaines après, le chiffre record de 50 000 kwanzas. La banque nationale a entériné le dérapage en imprimant *aussitôt un billet de* même valeur. Apparemment, ses pronostics sont pessimistes puisqu'une nouvelle coupure de 100 000 kwanzas est prête à être mise sur le marché... *« C'est un processus à la zaïroise »*, constate un économiste selon lequel le taux d'inflation sera vraisemblablement supérieur à 1 000 % pour 1993. Les prix suivent l'ascension du dollar, accélérant la paupérisation d'une *population affectée* par la dégradation générale des conditions de vie urbaine.

Les coupures d'eau et d'électricité se multiplient, les services de santé sont dévastés, les transports chaotiques et le système scolaire est moribond. Luanda s'est alourdie avec les centaines de milliers de déplacés qui ont fui les campagnes pour échapper aux combats qui opposent les troupes gouvernementales aux forces de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) de Jonas Savimbi.

GEORGES MARION

Lire la suite page 13

Budget 1994 : au-dessus des moyens de l'Etat

Les impôts diminuent, mais le déficit est au plus haut et les dépenses sociales vont être financées à crédit

par Alain Vernholes

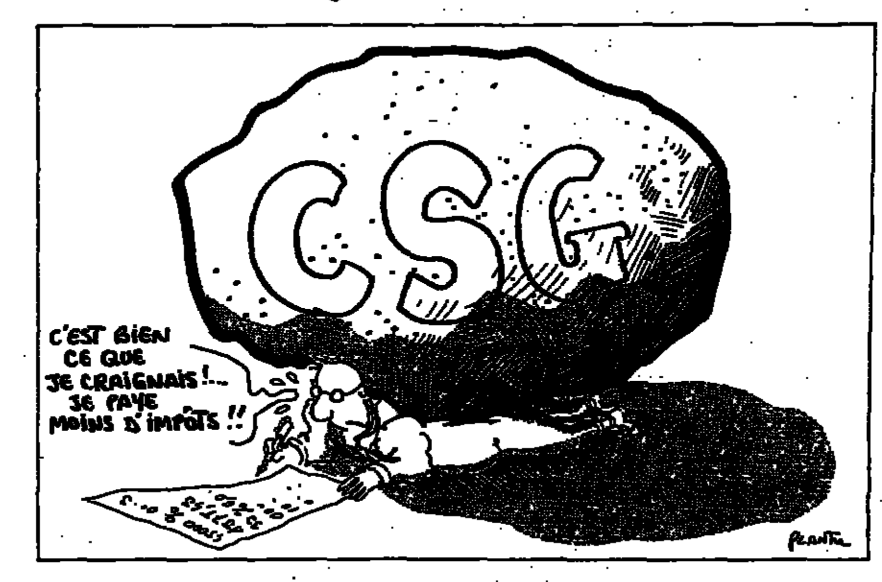
Elaboré en pleine dépression économique sur fond de crise monétaire, le projet de budget de l'Etat pour 1994 devait éviter deux écueils mortels. Le premier auquel aurait pu conduire une hâte excessive d'assainissement des finances publiques et sociales ; le second auquel aurait mené une dérive trop évidente du budget et de notre système de protection sociale.

L'augmentation de la CSG (contribution sociale généralisée), le relèvement des taxes sur les produits pétroliers et les alcools décidés en mai par le gouvernement Balladur, montrent bien les limites actuelles d'une politique d'assainissement des finances publiques : le pouvoir d'achat du revenu disponible, qui, outre les rémunérations de tous ordres, tient *compte des prestations sociales*, progressera à peine cette année (+ 0,5 %).

Encore faut-il savoir que le léger gain enregistré aura pour seule origine les transferts de l'Etat. Mais, en 1994, du fait du resserrement de la gestion des comptes sociaux, le pouvoir d'achat stagnera complètement, selon les comptes officiels. En période de faible activité, de chômage et de ralentissement des salaires, le danger d'une aggravation de la crise est évident. S'il en allait ainsi, le sort de l'actuel premier ministre et de son équipe ne serait plus assuré, malgré une popularité qui facilite actuellement bien des choses en même temps qu'elle *oblige à ne pas décevoir.*

A contrario, la gravité des déséquilibres financiers actuels – les plus profonds que la France ait connus depuis quarante ans – interdit à l'Etat de laisser s'approfondir sans réagir les déficits budgétaires et sociaux. Si rien n'était fait, les *marchés nous sanctionneraient de* diverses façons, en attaquant le franc ou en faisant monter les taux d'intérêt à long terme.

Lire la suite page 15 et les principaux points du projet de loi de finances pour 1994 pages 16 à 18



Le FMI juge la France en mauvaise posture

La croissance économique mondiale devrait se raffermir et atteindre 3 % en 1994 pronostique le Fonds monétaire international (FMI). Mais cette embellie viendra des pays *asiatiques, notamment* de la Chine. Dans une Europe toujours bien mal en point, la France avec une croissance économique ne dépassant pas 1,1 % l'année prochaine, affichera des performances plus faibles que les autres pays industrialisés.

Lire nos informations page 27

Offensive musulmane en Herzégovine

En Herzégovine, peuplée majoritairement de Croates, les forces musulmanes *poursuivent* leur *offensive* et tentent de gagner du terrain pour se rapprocher de l'Adriatique. De leur côté, les unités militaires croates de Bosnie ont de nouveau pilonné, mercredi, la ville de Mostar et ses environs, *où sont bloqués depuis plusieurs mois quelque* 50 000 *Musulmans. Quant au plan* de paix Owen-Stoltenberg, il a été rendu public à Genève. Il prévoit plusieurs accès à la mer pour les Républiques serbe et musulmane de la future « Union », mais des désaccords subsistent *sur les frontières des nouveaux* Etats.

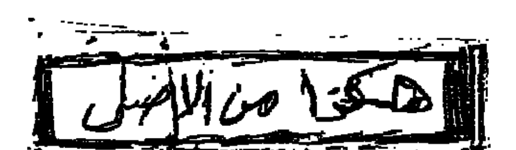
Lire nos informations sur le plan de paix et le reportage d'YVES HELLER à Mostar pages 4 et 5

Les intempéries font six morts

Un an après la catastrophe de Vaison-la-Romaine, le phénomène des pluies « cévenoles » a de nouveau frappé dans le sud de la France. Se déplaçant d'ouest en est, des trombes d'eau se sont abattues sur la Haute-Vienne, la Dordogne, l'Hérault, le Gard, l'Ardèche *et la Drôme, avant de noyer le sud du Vaucluse* et les Bouches-du-Rhône. Deux trains de marchandises ont déraillé, et plusieurs automobilistes ont péri noyés ou accidentés. On dénombrait au total six morts, jeudi 23 septembre en fin de matinée. Et les prévisions météorologiques annonçaient de nouvelles perturbations jusqu'à la frontière italienne.

page 32

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



DÉBATS

Droit d'asile

Le devoir d'accueil

par Fodé Sylla

LA réforme constitutionnelle du droit d'asile sera-t-elle *« technique »* et *« limitée »* comme le prétend le gouvernement ? *« Le respect du droit d'asile, principe de valeur constitutionnelle, implique d'une manière générale que l'étranger qui se réclame de ce droit soit autorisé à demeurer provisoirement sur le territoire jusqu'à ce qu'il ait été statué sur sa demande. »* C'est pour tenter d'échapper à cette exigence claire rappelée par le Conseil constitutionnel que le gouvernement revient à la charge avec son projet de révision constitutionnelle. Derrière la manière feutrée et le discours rassurant sur une simple adaptation juridique rendue nécessaire par l'application des accords de Schengen, c'est bien d'une tentative de rupture dans la tradition républicaine qu'il s'agit.

L'asile est un droit sacré et séculaire, et ce n'est pas par accident qu'il figure dans notre Constitution. Les horreurs du XXe siècle, les graves manquements des démocraties dans l'accueil des réfugiés de la guerre d'Espagne et du nazisme, puis la déportation de ces derniers sous le régime de Vichy ont conduit les combattants de la Résistance à y inscrire le droit d'asile pour *« tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté »*. C'est lui qui a permis l'accueil de milliers de réfugiés chiliens, vietnamiens, cambodgiens victimes de la dictature.

Tous les gouvernements de la France, à ce jour, ont entériné ce choix d'honneur fait à la Libération. Et ils l'ont confirmé par la ratification de plusieurs conventions internationales. Déjà, ceux qui sont visés par le préambule de la Constitution de 1946 sont peu nombreux. Ce ne sont pas tous les réfugiés potentiels mais les seuls combattants de la liberté exposés à des violences.

Le Conseil constitutionnel a rappelé, lors de la ratification de la convention de Schengen en 1991, qu'à ceux-là la Loi fondamentale ouvrait un véritable droit, notamment celui d'en appeler à un juge français, droit qui ne peut être supprimé sans ruiner tous les autres. Restreindre simultanément les dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires qui ont régi le droit d'asile jusqu'à ce jour, c'est remettre en cause les leçons tirées de l'histoire et de la lutte contre le totalitarisme.

Il faut, nous dit le gouvernement, que la France puisse se prémunir contre l'immigration clandestine. Cet amalgame systématique entre immigration clandestine et demande d'asile est inacceptable.

D'abord parce que le droit d'asile est un droit de la personne par excellence, un droit de l'individu. Il est l'ultime droit de ceux qui n'ont plus de droits. Le subordonner implicitement ou explicitement à la gestion de statistiques globales d'immigration ne peut que déboucher sur des dérapages. C'est en fonction des menaces qui pèsent sur la vie, la liberté, l'intégrité personnelle du demandeur que l'attribution du statut de réfugié doit s'effectuer. Cela, soit en raison de son action pour la liberté, critère retenu par notre Constitution, soit *« du fait*, dit la convention de Genève, *de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques »*. Se donner pour objectif, *a priori*, de limiter le nombre de ceux auxquels serait offerte cette protection est tout simplement inique.

Un amalgame mensonger

Mais cet amalgame est également mensonger, tout comme le parallèle devenu courant avec l'Allemagne et ses quatre cent mille demandeurs d'asile annuels depuis la chute du mur et du rideau de fer. Pour des raisons géographiques, mais aussi de statut social différent des demandeurs d'asile en attente. En France depuis la réforme de l'OFPRA, on est passé de soixante mille demandes en 1989 à moins de trente mille en 1992. Dont un quart environ connaissent une suite favorable.

Aujourd'hui, notre pays accueille moins de réfugiés bosniaques que le Luxembourg. Si bien que, s'il y a une chose à craindre dans la pratique actuelle du droit d'asile en France, ce sont plutôt les bavures liées à l'examen de plus en plus rapide des dossiers qu'un prétendu laxisme. Si la rapidité administrative et judiciaire est souhaitable, elle ne doit pas s'exercer aux dépens des libertés publiques.

Quant à l'immigration économique clandestine, c'est un problème d'une autre nature (même s'il existe des situations où tout se mêle comme dans le cas de réfugiés fuyant une famine déclenchée par une guerre civile), qui plonge ses racines dans les grands déséquilibres économiques de la planète. Elle est la conséquence à la fois de notre incapacité à combler les inégalités de développement et de l'utilisation continue par notre économie d'une main-d'œuvre clandestine bon marché dans une assez large impunité. Prétendre supprimer l'immigration clandestine en entamant les garanties qui entourent le droit d'asile est par conséquent purement démagogique.

Je constate qu'une fois encore on alimente les peurs, on entretient l'imagerie de hordes barbares se pressant à nos portes et l'on n'hésite pas à jouer des fantasmes d'invasion à des fins de pure tactique politique, pour tenter de détourner l'attention d'autres problèmes. N'en a-t-on pas bientôt fini avec les concessions faites à l'idéologie du Front national, d'autant plus qu'aucune de ces mesures ne permettra de régler les problèmes du chômage, du mal-vivre des banlieues ou du renforcement des exclusions.

Je constate qu'on ne craint pas de le faire au prix d'un recul du droit et que la révision constitutionnelle serait la première depuis trente ans qui viserait non pas à élargir les libertés publiques mais à les restreindre. Je constate qu'à nouveau c'est M. Pasqua qui donne le *la* et que, après trois lois successives lors de la première session parlementaire, cette logique de fixation de l'opinion sur l'immigration est un engrenage sans fin : chaque mesure anti-étrangers en appelle une autre.

Finalement, la limitation du droit d'asile n'a d'autres motivations que celles qui ont inspiré la réforme du code de la nationalité. Elle éclaire d'un jour nouveau une utilisation de plus en plus indiscriminée de la figure de l'étranger.

Facilités politiciennes

Alors, que cessent ces mensonges et ces facilités politiciennes ! Si l'on est vraiment préoccupé de l'augmentation du nombre des persécutés fuyant leur pays, c'est à réduire les causes de persécution, et non la protection des demandeurs d'asile, que l'on doit s'attacher. Quand les tensions s'exacerbent sur la planète (à quelques remarquables exceptions près), les réfugiés deviennent plus nombreux. Nos pays n'en accueillent d'ailleurs qu'une faible proportion.

Qui ne voit que c'est l'incapacité de la communauté internationale, et singulièrement de notre Europe, à répondre aux attentes des peuples de l'Est et du Sud, ou à arrêter les nettoyeurs ethniques, qui débouche sur la multiplication des foyers de tensions et des réfugiés ? Qui ne voit que le sous-développement et la misère mettent en péril les fragiles processus démocratiques en Afrique ? La démocratisation de la planète requiert un minimum de partage et de vision à long terme de la part de ceux qui tiennent les commandes de l'économie mondiale.

Cela ne devrait-il pas être l'une des grandes tâches de la Communauté européenne, plutôt que d'encourager chacun à se défausser sur ses voisins du devoir d'accueil ? Cela est d'ailleurs d'autant plus inacceptable que les normes selon lesquelles l'asile politique est accordé sont différentes d'un pays à l'autre au sein de la Communauté, selon les pays. Qui oserait jurer qu'elles sont les mêmes en Irlande, en Espagne, aux Pays-Bas, en Grèce ou en France ? Nous refusons le principe de l'alignement sur le pays le plus restrictif. Pour nous, la construction européenne doit rester synonyme de progrès des libertés et de la démocratie. Nous refusons de nous inscrire dans la logique – aussi illusoire que contraire aux principes qui l'ont fondée – d'une Europe forteresse, barricadée sur elle-même, absente de la scène internationale et incapable de délivrer le moindre message d'espérance aux peuples qui l'entourent.

Nous proposons la création d'un *« office européen de protection des réfugiés et apatrides »* soumis à des règles strictes, uniformes et conformes aux engagements internationaux ainsi qu'aux acquis nationaux en la matière, garant du droit d'asile dans l'ensemble des pays de la Communauté. Curieuse conception que celle d'une Europe favorisant la libre circulation des biens et des marchandises alors qu'elle restreint simultanément celle des êtres humains qui sont persécutés. Il est insultant que l'on envisage de créer un organisme indépendant pour gérer la monnaie et pas pour protéger les droits des persécutés.

Le spectre de gigantesques mouvements de populations Nord-Sud, Est-Ouest est agité. Plutôt que de fausses réponses juridiques, nous avons besoin d'une véritable stratégie de développement et de croissance partagée. Nous proposons que la Communauté européenne, de même qu'elle s'apprête à le faire au Proche-Orient, prépare d'urgence, et lance avec les pays concernés, trois plans Marshall : en direction du Maghreb, de l'Afrique subsaharienne et de l'Europe centrale et orientale.

Et en attendant que le droit européen des persécutés soit en avance sur celui des marchandises, il est impératif que la législation en vigueur soit maintenue, ainsi que le permet la convention de Schengen, *« pour des raisons particulières tenant notamment au droit national »*. J'invite les autorités morales, spirituelles et intellectuelles, tous les habitants de France attachés à cette tradition qui nous honore, à s'exprimer, à se mobiliser et à agir, pour qu'il ne soit pas porté atteinte au principe et à la réalité du droit d'asile en France.

► **Fodé Sylla est président de SOS-Racisme.**

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi,
Bertrand Le Gendre, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :

Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :

Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

BIBLIOGRAPHIE

Rome-Auschwitz-Jérusalem

Notre collaborateur Henri Tincq publie chez Lattès *l'Etoile et la Croix*, un livre consacré aux relations entre le Vatican et Israël. Nous avons demandé à Théo Klein, ancien président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), d'en rendre compte.

L'ÉTOILE ET LA CROIX
Jean Paul II-Israël : l'explication
d'Henri Tincq.
J.-C. Lattès, 351 p., 139 F.

Rome, Auschwitz, Jérusalem, c'est le parcours difficile, parfois tragique, que s'est imposé l'auteur, à partir d'une émotion forte et révélatrice ressentie à Auschwitz-Birkenau, dans l'ancien diocèse de l'archevêque Karol Wojtyla, devenu le pape Jean-Paul II. Son livre est une interrogation anxieuse de ce pape, auquel il voue une grande admiration mais dont on sent, au fil des pages, qu'il attend de lui plus de clarté ; dont il souhaiterait qu'il franchisse, en établissant avec Israël des relations diplomatiques normales, la dernière barrière qui sépare juifs et catholiques ; qu'il abolisse un dernier malentendu au-delà duquel ne subsisteraient que les inépuisables querelles théologiques, sources de conflits, mais aussi de dialogue.

Le journaliste Henri Tincq a accumulé, au fil du temps et au contact de l'actualité, une abondante documentation que l'analyste Henri Tincq met dans ce livre à notre disposition avec un remarquable souci d'objectivité et, sous-jacent, le désir d'intégrer dans sa réflexion et de traduire dans son exposé la réaction juive aux paroles, aux actes et bien sûr aussi aux silences de l'Eglise.

L'Etoile a quitté le vêtement du juif. Ce signe d'opprobre n'a jamais stigmatisé le juif qui la portait, mais a toujours déshonoré le pouvoir qui l'imposait. Aujourd'hui, l'Etoile brille dans un ciel plus serein, mais pas encore apaisé ; elle attend de la Croix que celle-ci cesse définitivement d'imposer sa différence ; elle rêve de cet appel d'Isaïe disant : *« Passez par les portes, faites déblayer la route du peuple ; nivelez, nivelez la chaussée, enlevez les pierres, levez l'étendard pour les nations. »* Quant à la Croix, elle se veut sans doute carrefour des nations, alors que chacune des confessions monothéistes revendique la légitimité de sa voie vers le mystère du Dieu unique, créateur du ciel et de la terre.

La mémoire d'un peuple

Le cheminement de l'auteur traduit bien la thèse qu'il défend : celle de la compréhension, du dialogue et de la reconnaissance.

Les juifs sortent de presque deux mille ans d'un rapport blessant avec l'Eglise dominante, dans une Europe chrétienne parsemée de croix, de calvaires, d'églises et de cathédrales ; ils ont dans les oreilles, le cœur et la mémoire, l'extraordinaire silence de Rome. La shoah, lentement, prend place dans la conscience des hommes et interpelle chacun d'entre nous, mais aussi ceux qui auraient pu apporter aux victimes l'écho de leur solidarité, la certitude d'une fraternité plus forte que le crime.

Sur la terre des ancêtres, lointains mais chaque jour évoqués dans leurs prières et leurs pensées, les juifs font renaître un Etat. La géographie change le cours de l'histoire en offrant à un peuple dispersé une terre, un défi, une espérance. Quelles vont être les réactions, quelle va être l'attitude de l'Eglise catholique face à ces événements ? Le livre se déroule ainsi en trois phases successives dont je ne m'étonne pas que la phase centrale soit intitulée « Auschwitz, la mémoire. »

La mémoire est l'âme du peuple juif. Elle a assuré sa survie. Israël vit, entre mémoire et espérance, son inépuisable combat pour la justice. Une mémoire tournée vers l'avenir, totalement mise à son service comme un enseignement et une expérience. Face à cette mémoire indestructible, Rome, son pape et son clergé répandu dans le monde. Une force qui s'exerce à travers sa visibilité, sa présence, sa puissance de pénétration dans les esprits. Mais aussi, une force tout entière née et dépendante de son ineffaçable source juive.

L'Etoile, dans sa trajectoire d'Auschwitz vers Jérusalem, commence donc par interroger le Vatican qui ne peut rester sourd, même s'il est resté longtemps encore muet. Henri Tincq nous apporte de précieux renseignements et nous fait suivre l'évolution de l'Eglise et de ses prélats, au travers des débats de Vatican II vers le point d'orgue de la venue du pape dans la synagogue de Rome. Un geste né sans doute du désir d'effacer le souvenir même du temps du mépris et de reconnaître – enfin – la légitimité d'un culte dont pendant près de vingt siècles il avait été proclamé qu'il était aboli.

Une marche difficile

Cependant, exprimer sa volonté de dialoguer, remplacer l'enseignement du mépris par celui de l'estime ne suffisent pas à modifier les comportements. Entre l'expression de la volonté par le concile et sa perception, par l'ensemble des prêtres et des fidèles, la marche est longue et difficile. L'auteur sait nous tracer les incidents, les échecs, comme les quelques succès.

Le dialogue, lorsqu'il n'est qu'une suite de monologues que chacune des parties s'efforce d'écouter respectueusement, ne constitue qu'une étape. La compréhension réciproque, lorsqu'elle n'est que l'écoute de l'un et le geste de l'autre, n'est qu'une prédisposition au respect mutuel. Ce n'est finalement que face à un conflit public, interpellant l'un et l'autre, et par leur effort commun de résoudre, par la négociation et dans la dignité, ce conflit, que le dialogue s'accomplit et que la compréhension peut conduire à l'harmonie.

Henri Tincq ne nous épargne aucun des conflits et nous renseigne sur leur déroulement. Il attache une importance justifiée à l'« affaire du carmel » d'Auschwitz et à la négociation de sa solution dans un face-à-face vécu par les protagonistes sur un pied d'égal respect.

La dernière partie : « Jérusalem, la reconnaissance », est d'une brûlante actualité. Les nombreuses délégations juives qui, depuis des années, demandent au pape l'établissement de relations diplomatiques normales avec Israël, trouveront dans ce livre un écho de leurs arguments et, qui plus est, une fervente plaidoirie en faveur de leur thèse. Le Vatican a vu s'effondrer les arguments qu'il invoquait à l'appui de ses réserves diplomatiques. Les circonstances vont le contraindre à s'ouvrir à une relation normalisée avec Israël.

Le pape a déclaré à plusieurs reprises qu'il n'y avait plus – ou qu'il n'y avait pas – d'arguments théologiques s'opposant à cette relation diplomatique souhaitée par Israël et, sans doute aussi, par une partie des fidèles catholiques. Henri Tincq, bientôt, sera présent à Jérusalem pour la venue du pape et sa rencontre avec le peuple dont sont issus Jésus et les apôtres.

Mais Henri Tincq va plus loin. Il souhaite une reconnaissance pleine et entière entre le peuple catholique et le peuple juif. Il rend hommage à la génération de ceux qui *« ont cru à la réconciliation et semé dans un sol aride »*.

La lecture du livre d'Henri Tincq constitue une très heureuse contribution sur la voie de cette réconciliation souhaitée. Je me permets donc d'associer l'auteur à l'hommage qu'il rend aux pionniers du dialogue judéo-catholique.

THÉO KLEIN



ÉTRANGER

RUSSIE : l'épreuve de force entre le président et les députés conservateurs

Les douze Etats membres de la CEE ont affirmé, mercredi 22 septembre, leur soutien au président russe, Boris Eltsine, *« seule autorité élue directement »*, dans sa volonté d'organiser des élections en Russie. Dans une déclaration conjointe publiée à Bruxelles, les Douze déplorent *« les derniers développements politiques en Russie, qui sont la conséquence apparemment inévitable d'une impasse créée par des forces s'opposant au processus de réforme démocratique »*.

La CEE espère que les élections prévues pour les 11 et 12 décembre 1993, dont l'annonce par le président Eltsine a provoqué cette nouvelle épreuve de force constitutionnelle, *« se dérouleront dans l'ordre et seront un tournant définitif sur la voie des réformes »*. Emboîtant le pas aux autres pays occidentaux, l'Autriche a également appuyé Boris Eltsine, tandis que le ministre autrichien des affaires étrangères, Aloïs Mock, a insisté sur le fait que les événements de Moscou constituent *« un sérieux avertissement pour l'Europe occidentale concernant les risques et l'instabilité lors de la transformation d'une dictature vers une véritable démocratie »*.

Le président Eltsine a aussi reçu l'appui de l'Alliance atlantique (OTAN) ainsi que du Japon malgré l'important différend avec la Russie sur le statut des îles Kouriles, revendiquées par Tokyo. La Chine, qui s'était montrée très imprudente lors du coup d'Etat anti-Gorbatchev d'août 1991, allant jusqu'à s'en réjouir publiquement pour ensuite regretter la tournure des événements, a fait preuve de la plus grande circonspection cette fois, nous rapporte notre correspondant à Pékin, Francis Deron. Jeudi, transparaissait dans les organes de la presse officielle chinoise une volonté de ne pas se démarquer de la communauté internationale par des prises de position intempestives, en dépit du caractère risqué que Pékin décèle dans l'action de Boris Eltsine. La Chine peut difficilement aller jusqu'à répondre aux appels américains pour soutenir M. Eltsine. Mais elle se fait discrète non seulement dans l'espoir d'obtenir, jeudi soir, les Jeux olympiques de l'an 2000, mais aussi par crainte de toute instabilité en Russie même, à présent qu'elle est parvenue à une paix résignée avec le président russe.

Une transition douloureuse mais irréversible vers l'économie de marché

« J'ai eu le ministre russe des finances Boris Flodorov au téléphone il y a quelques jours, racontait récemment, à Boston, l'économiste américain Jeffrey Sachs. *Je lui ai dit que j'avais deux nouvelles à lui apprendre, l'une mauvaise, et l'autre pire encore. Il a voulu connaître d'abord la mauvaise, et je lui ai dit que l'économie russe n'en avait plus que pour soixante-douze heures. Il a répliqué qu'il ne pouvait pas imaginer pire nouvelle. Je lui ai alors rappelé que cela faisait plusieurs jours que je cherchais à le joindre... »* Depuis des années, l'économie russe est déclarée au bord du gouffre. Et, à chaque bouleversement politique, les observateurs ne manquent pas de rappeler la dureté de la vie quotidienne des anciens Soviétiques.

Pourtant, les bouleversements économiques ont été considérables, et souvent positifs depuis deux ans en Russie. Les rues de Moscou, comme celles des principales villes de Russie, ressemblent à un immense marché, sur lequel tout peut s'acheter et se vendre, des kiwis aux magnétoscopes, en passant par les serrures et les bons de privatisation. Les manifestants de septembre 1993 peuvent se ravitailler dans les multiples échoppes et kiosques, inexistants ou quasiment vides à l'époque du putsch d'août 1991. A la télévision, deux catégories de spots monopolisent l'écran : biens de consommation importés (cigarettes, alcools, aliments pour animaux) et fonds d'investissements. *« Ainsi nous vivions »*, dit l'un d'entre eux, sur fond d'images d'usines décrépies et de héros du travail socialiste. *« Aujourd'hui, il faut construire la nouvelle Russie »*, affirme-t-il ensuite, en proposant aux Russes de faire fructifier leurs bons de privatisations reçus gratuitement il y a quelques mois.

Une nouvelle détérioration

Si le visage de l'économie russe a considérablement changé en deux ans – produits abondants, commerces et logements partiellement privatisés, emplois du secteur privé en progression – la transition vers l'économie de marché est plus douloureuse que dans la plupart des pays d'Europe centrale. Le responsable est unanimement désigné : la classe politique, engluée dans des guerres de clans, qui se révèle incapable de poursuivre une politique économique cohérente, tandis qu'une large partie de la population subit des chutes importantes de revenus et que le chômage monte.

A des phases d'optimisme succèdent des phases de découragement. Ainsi, l'équipe du Fonds monétaire international (FMI) qui est arrivée à Moscou à la mi-septembre pour faire le point sur la mise en œuvre des réformes a de quoi faire la grimace : avant même le déclenchement de l'épreuve de force entre Boris Eltsine et Alexandre Routskoï, le gouvernement et le Parlement se sont affrontés sur le budget, les députés exigeant, fin août, l'ouverture de crédits très substantiels pour les entreprises publiques. Selon eux, il n'y a aucun inconvénient à ce que le déficit budgétaire atteigne 25 % du produit national brut cette année, après 20 % l'an dernier. Un montant surréaliste, compte tenu de la nécessité de juguler l'inflation. Fin juillet, la Banque centrale, en opposition avec la fraction libérale du gouvernement, a semé la panique en retirant de la circulation les roubles imprimés avant 1993 (*le Monde* du 27 juillet).

La crise politique tombe d'autant plus mal que, après la stabilisation de certains indicateurs en juin-juillet, la conjoncture se détériore à nouveau. La hausse des prix, qui atteignait un peu moins de 20 % par mois au cours du printemps (2 000 % pour l'année 1992), a dépassé 25 % en août. Le cours du rouble, qui s'était légèrement repris après le record de 1 100 roubles pour un dollar atteint en mai-juin, s'oriente à nouveau en baisse. Le relâchement de la politique monétaire se trouve à l'origine de ces dérapages et l'accord passé en juin entre la Banque centrale et le gouvernement pour contenir les crédits à l'économie paraît aujourd'hui oublié. Dans ces conditions, il paraît peu probable que le FMI débloque prochainement la deuxième tranche de l'assistance financière promise au printemps.

Heureusement, les éléments positifs ne manquent pas. Le programme de privatisations se poursuit et le remplacement récent du vice-premier ministre chargé de l'économie, Oleg Lobov, par l'ancien leader de la réforme, Egor Gaïdar, est un signe encourageant (*le Monde* du 18 septembre). M. Lobov avait, en effet, sévèrement critiqué la politique menée au sein du même gouvernement par le ministère des privatisations, sous la houlette d'Anatoli Choubaïs. Or, la transformation des coupons, distribués gratuitement à la population, en actions d'entreprises en cours de privatisation, se trouve au cœur de la stratégie de libéralisation de l'économie. Par ailleurs, un semblant d'ordre paraît revenir dans les relations entre la Russie et certaines Républiques de l'ex-URSS. Si l'Ukraine s'enfonce dans la crise en solitaire, un accord important a été signé le 8 septembre entre Moscou et cinq autres Républiques, qui s'engagent à maintenir une zone monétaire unique. La revitalisation des liens commerciaux au sein de l'ancienne Union soviétique pourrait freiner la chute de la production, encore sensible au premier semestre, après un déclin de 20 % l'an dernier.

Au total, s'ils dénoncent la domination de l'administration par les anciens communistes, les contradictions de la politique économique, la corruption générale, les économistes reconnaissent presque unanimement que la transition vers l'économie de marché est irréversible.

FRANÇOISE LAZARE

Dix mois d'atermoiements

1992

14 décembre : le premier ministre libéral Egor Gaïdar, nommé en juin, est remplacé par Victor Tchernomyrdine, réputé plus conservateur. Les libéraux du gouvernement, notamment au ministère de la privatisation, sont cependant maintenus en poste.

1993

5 janvier : M. Tchernomyrdine rétablit le contrôle des prix – aboli en janvier 1992 – sur une série de produits de première nécessité.

2 avril : accord avec le Club de Paris, permettant le rééchelonnement de 15 milliards de dollars de dette extérieure due aux Etats étrangers.

15 avril : les responsables des sept principaux pays industriels réunis à Tokyo annoncent un large programme d'assistance financière en faveur de la Russie, comprenant un crédit du FMI de 3 milliards de dollars, baptisé « facilité pour la transformation systémique ».

25 avril : 58 % des électeurs russes apportent leur soutien au président Boris Eltsine lors d'un référendum.

15 juin : le cours du rouble chute à 1 100 pour un dollar (contre 120 roubles en juin 1992).

1er juillet : versement par le FMI de la première tranche de la « facilité pour la transformation systémique » (1,5 milliard de dollars) dont le principe a été acquis en avril.

10 juillet : les responsables de Russie, de Biélorussie et d'Ukraine annoncent leur volonté de créer un nouvel espace économique, en coordonnant leurs politiques économiques et en établissant un tarif douanier extérieur commun.

24 juillet : la Banque centrale décide de retirer de la circulation les roubles imprimés avant 1993.

27 août : le Parlement russe rejette, à une large majorité, le projet de budget gouvernemental.

7 septembre : accord sur la création d'une nouvelle « zone rouble » entre la Russie, la Biélorussie, l'Ukraine, le Kazakhstan, l'Arménie et le Tadjikistan. Les Républiques s'engagent à maintenir une monnaie commune, à coordonner leur politique monétaire et budgétaire, à mettre en œuvre un tarif douanier extérieur commun.

16 septembre : Boris Eltsine annonce le retour au gouvernement d'Egor Gaïdar, en remplacement du ministre de l'économie Oleg Lobov.

Boris Eltsine conforte son avantage

Suite de la première page

A vrai dire, la lutte semble de plus en plus inégale entre le général Routskoï, qui, après avoir « nommé » ses propres ministres de la défense, de l'intérieur, et de la sécurité, confesse qu'il en est encore à *« chercher des possibilité de contacts avec ces ministères pour en prendre la direction »*, et Boris Eltsine, apparemment fermement relayé par le gouvernement et qui dispose désormais de la totalité des pouvoirs. *« Les forces armées obéiront exclusivement aux ordres du président Eltsine »*, a déclaré le général Gratchev. Ce qui ne veut pas dire que les sentiments des officiers soient univoques – le général Routskoï, un ancien d'Afghanistan, patriote russe et « soviétique », y compte certainement des sympathisants. Mais de là à entrer en rébellion ouverte contre le haut-commandement, il y a un pas, et dans les circonstances présentes, la simple passivité de l'armée et, de la police paraissent suffire à conforter l'autorité du président.

Les propos un peu sibyllins du général Gratchev lui-même semblent d'ailleurs confirmer que la meilleure solution pour tout le monde est de laisser l'armée en dehors de tout cela : *« L'armée russe s'abstiendra de se mêler à la lutte politique tant que le pays ne sera pas en danger immédiat de guerre civile. »* Ce qui n'empêche pas le même général, qui pendant le « coup » précédent, celui d'août 1991, avait eu une attitude ambivalente avant de se rallier à Boris Eltsine, d'ajouter quelques propos inquiétants : *« Si l'on provoque l'armée, alors rien ni personne ne l'arrêtera, elle balaiera tout sur son passage... »* En tout état de cause, ce ne sont pas les barricades tout à fait symboliques érigées autour du Parlement par les nouveaux défenseurs de la « Maison Blanche » – planches, panneaux, branches, et force radiateurs – qui pourraient arrêter qui que ce soit.

Mais, pour l'instant, les hommes du président paraissent n'avoir aucune intention de prendre d'assaut le Parlement. La tactique présidentielle consiste plutôt à laisser les députés baigner dans leur impuissance, jusqu'à ce qu'eux-mêmes et les manifestants se lassent. Un premier résultat a déjà été obtenu, avec la démission, annoncée jeudi matin, du président de la commission du Parlement chargée des affaires de défense et de sécurité; le général Stepachine : le Parlement, a-t-il annoncé, selon l'agence TASS, est *« à l'agonie »*.

Cependant, des dérapages restent possibles. Des hommes armés de Kalachnikov circulent dans les couloirs du bâtiment. Et certains membres de l'entourage présidentiel demandent qu'on *« réagisse plus résolument aux refus d'obtempérer au décret du président »*, selon l'expression utilisée par l'un des « premiers vice-premiers ministres », Vladimir Choumieiko, plus en vue que jamais depuis qu'il a été réintégré, il y a à peine vingt-quatre heures, au sein du gouvernement.

Boris Eltsine lui-même, pendant sa brève apparition sur la place Pouchkine, a expliqué qu'il espérait ne pas avoir à *« utiliser la force »* et, de son côté, le président du Parlement, Rouslan Khasboulatov, a affirmé qu'il n'était pas question pour le Parlement de proclamer *« l'état d'urgence »* ni de faire couler le sang. Cependant, le souvenir des violents affrontements du 1er mai dernier, quelques jours après la victoire de Boris Eltsine au référendum, qui avaient causé mort d'homme, reste présent dans les mémoires.

Dans l'immédiat, le souci premier des dirigeants du Parlement, ou de « l'ex-Parlement » selon la terminologie officielle, est de faire venir à Moscou un nombre suffisant de députés du Congrès, l'organe législatif suprême, qui pourra alors « officialiser » la destitution de Boris Eltsine. Selon des informations de source parlementaire, et non confirmées, l'administration empêche par divers moyens les élus de se rendre à Moscou, pour éviter que ne soit atteint le quorum nécessaire à la prise de décisions. L'autre objectif est d'obtenir le soutien des provinces : bon nombre d'assemblées régionales qui, elles, n'ont pas été dissoutes par Boris Eltsine, ont manifesté leur appui aux députés (à en croire le service de presse du Parlement, vingt-neuf soviets régionaux avaient condamné le « coup d'Etat » présidentiel mercredi en milieu de journée, et plusieurs dizaines d'autres devaient suivre...).

Le poids des régions

La situation est plus confuse pour ce qui concerne les chefs d'administration régionale (l'exécutif local). Le général Routskoï affirme s'être entretenu par téléphone avec cinquante-huit d'entre eux, qui, *« à 80 % »*, se prononcent pour *« la loi et la constitution »* (c'est-à-dire lui-même). A l'inverse, Boris Eltsine a annoncé que seuls trois ou quatre chefs d'administration ne lui avaient pas encore fait acte d'allégeance. Le premier ministre Viktor Tchernomyrdine, qui s'est employé tout au long de la journée à convaincre les dirigeants régionaux de faire le bon choix, a fait savoir que ceux qui n'obtempéreraient pas seraient relevés de leurs fonctions et remplacés.

Au stade actuel, outre ceux qui approuvent expressément l'une ou l'autre partie, ou bien attendent de voir apparaître clairement le vainqueur, l'attitude la plus caractéristique est celle des dirigeants ou des assemblées régionales qui entendent profiter du désordre à Moscou pour affirmer encore plus clairement leur autonomie. Les responsables de Nijni-Novgorod ont fait savoir qu'ils se réservaient le droit de choisir quelles instructions « fédérales » appliquer. Le « gouvernement » d'Oudmourtie a décidé d'exercer pour l'instant la totalité des pouvoirs sur le territoire de cette République autonome de l'est de la Russie. Le chef de l'administration de la région de Moscou (qui n'a pas autorité sur la capitale elle-même) a annoncé qu'il n'exécuterait aucun ordre, *« d'où qu'il vienne »*.

L'équipe présidentielle va devoir s'employer à reprendre en main ces régions, si elle veut pouvoir organiser les élections d'ici au 11 décembre. Quelques concessions aux partisans de l'ex-Parlement, une amorce de compromis, pourraient sans doute faciliter cette entreprise : pour l'instant, Boris Eltsine ne semble pas vouloir en entendre parler. *« Il n'est pas question de dialogue »*, a-t-il déclaré mercredi, car *« il n'y a plus de Parlement »*, donc personne avec qui dialoguer. L'expérience des derniers mois a cependant amplement prouvé que le président pouvait passer soudainement de la charge de cavalerie à l'offre de négociations, et il est fort probable qu'il soit actuellement soumis aux pressions contradictoires de ses divers conseillers.

Le fait que M. Eltsine ait confirmé, mercredi, dans ses fonctions le procureur général de Russie, M. Stepankov, souvent rangé parmi ses adversaires, de même que le directeur de la banque centrale, M. Guerachtchenko, semble montrer que le choix de l'affrontement total n'a pas été fait.

De son côté, le président du Tribunal constitutionnel, Valeri Zorkine, a proposé une issue médiane : les activités législatives du Parlement resteraient suspendues jusqu'aux élections, mais il s'agirait d'un double scrutin, présidentiel et législatif. Parallèlement, l'Union civique, une coalition centriste placée dans une situation très inconfortable par la crise actuelle, a suggéré aux députés de décider eux-mêmes de la tenue d'élections simultanées, présidentielle et au Parlement, en janvier 1994. L'ex-ministre de la sécurité, Viktor Barannikov, limogé en juillet dernier et « renommé » à ce poste par le « président » Routskoï, a lui-même utilisé le terme de *« compromis »*.

Quant à Vitali Tretiakov, le directeur du quotidien *Nezavissimaïa Gazeta*, il demande que les élections annoncées par Boris Eltsine concernent au moins les deux Chambres de la future Douma (l'actuel « décret » présidentiel n'envisage de vote que pour la Chambre basse, dont les attributions exactes restent d'ailleurs à préciser). M. Tretiakov a aussi demandé que Boris Eltsine veuille bien fixer une date pour l'élection présidentielle anticipée.

Sur ce point au moins, il aura été entendu. Un nouveau « décret », publié jeudi en milieu journée, fixe le grand jour au 12 juin prochain. Une date choisie pour finir – ou pour rebondir – en beauté : c'est l'anniversaire de la proclamation de l'indépendance de la Russie, et aussi celle de la première élection de Boris Eltsine.

JAN KRAUZE

EUROPE

RUSSIE : les réactions à l'étranger

A l'Est : une sourde inquiétude

Cela ressemble à une semaine noire : alors que les dirigeants des pays d'Europe centrale étaient encore sous le choc de la victoire des anciens communistes aux élections législatives en Pologne, la résistance des conservateurs russes à Boris Eltsine, deux jours plus tard, a réveillé bien des craintes. Cette remise en selle des anciens «fantômes» n'a fait que confirmer les prévisions les plus pessimistes, avancées encore la semaine dernière à Varsovie dans l'entourage du premier ministre : la sortie de l'ombre des anciens partis communistes à l'Est déstabilisera le président Boris Eltsine en renforçant le clan des «anti-réformes».

Même si rien ne prouve qu'il y ait une relation de cause à effet entre le scrutin polonais et la radicalisation du conflit politique en Russie, le rapprochement des deux événements est troublant et provoque un malaise de Varsovie à Budapest. Boris Eltsine a immédiatement reçu le soutien des présidents tchèque et polonais, Vaclav Havel et Lech Walesa, et ce dernier s'est également entretenu de la situation à Moscou avec son premier ministre ainsi qu'avec les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères. A Budapest, le gouvernement hongrois a diffusé un communiqué dont la tonalité rompt avec la prudence habituelle des Magyars : il affirme suivre *«avec une attention anxieuse les événements»* et – soulignant son inquiétude majeure – incite le *«peuple russe (...) à empêcher toute tentative de restauration»*.

Même si personne à l'Est ne pense qu'un retour en arrière puisse se traduire par une nouvelle intervention militaire de l'ancien «grand frère», tous redoutent néanmoins une percée des conservateurs. Les partisans du général Alexandre Routskoï n'ont en effet cessé de dénoncer les «concessions» faites par Boris Eltsine aux anciens pays du bloc soviétique.

Le «robinet» énergétique

Lech Walesa n'a d'ailleurs pas manqué de souligner, mardi, que la Pologne *«se prononce pour le respect»* de la déclaration des présidents polonais et russe signée à Varsovie fin août lors de la visite du président Eltsine, une déclaration qui souligne que *«l'adhésion future de la Pologne à l'OTAN n'était pas contraire aux intérêts de la Russie»*. Cette prise de position inattendue d'Eltsine a provoqué un tollé parmi les conservateurs, qui bloquent également, depuis presque un an, la ratification, au Parlement russe, du traité bilatéral avec la Hongrie. Motif : Boris Eltsine a «humilié» Moscou lors de son voyage à Budapest en novembre 1992 en présentant des *«excuses»* aux Hongrois pour l'écrasement de l'insurrection de 1956 par les troupes soviétiques.

Autre préoccupation : le «robinet» énergétique. Fortement dépendants du gaz et du pétrole de l'ex-URSS, les pays d'Europe centrale estiment que toute instabilité politique à Moscou peut menacer leurs livraisons. Toutefois, dans l'ensemble, l'inquiétude est moins forte que lors du putsch d'août 1991 qui avait provoqué une véritable panique à l'Est, poussant notamment la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie à organiser une réunion d'urgence de leurs ministres de la défense pour envisager une éventuelle stratégie militaire commune. Cette fois-ci, l'inquiétude est plus sourde et chacun attend avec prudence le dénouement de l'épreuve de force qui se déroule à Moscou. Tirant la sonnette d'alarme, la Hongrie, se faisant le porte-parole officieux des pays d'Europe centrale, somme les Occidentaux de tirer enfin les leçons de cette nouvelle crise : *«Si nous ne voulons pas mettre en danger les acquis de 1989-1990,* souligne le communiqué du gouvernement de Budapest, *la communauté internationale doit prendre ses responsabilités pour préserver la sécurité de la zone et assurer la stabilité économique et politique de la région.»*

YVES-MICHEL RIOLS

La France à deux voix

La France soutient Boris Eltsine. Sur cette position, l'accord est total entre François Mitterrand et Edouard Balladur, mais les deux hommes qui se partagent l'exécutif ont tenu à le faire savoir séparément.

La situation en Russie a été débattue, mercredi 22 septembre, lors du conseil de défense qui réunit toutes les semaines, après le conseil des ministres, le président de la République, le chef du gouvernement, le ministre de la défense et celui des affaires étrangères. Il n'y avait pas de divergences de vues entre les uns et les autres, et il a été convenu que les services d'Alain Juppé prépareraient *«des éléments de langage»* permettant à MM. Mitterrand et Balladur d'exprimer une position identique.

Effectivement, en milieu d'après-midi, le porte-parole de l'Elysée a rendu publique une déclaration de M. Mitterrand. Il y était écrit : *«La France suit avec attention les événements qui se déroulent en Russie. Le président Eltsine, élu au suffrage universel, a vu sa légitimité renouvelée par le référendum du 23 avril. La France, qui a soutenu les efforts courageux entrepris depuis des années pour mener à bien le processus de réforme politique et économique, estime que l'organisation d'élections pluralistes, les 11 et 12 décembre, marque la volonté du président Eltsine de renforcer la démocratie en Russie. Dans cette perspective, elle souhaite que le chef de l'Etat reçoive le concours des responsables et des citoyens russes qui refusent tout retour en arrière et forment des vœux pour que la crise ouverte à Moscou se dénoue au plus tôt dans l'intérêt de tous.»*

M. Mitterrand a téléphoné à M. Eltsine

De son côté, le premier ministre a attendu la publication de la déclaration du président de la République pour faire publier par son service de presse un communiqué indiquant, notamment, que *«la France soutenait les efforts courageux entrepris depuis des mois pour mener à bien le processus de réforme politique et économique par le président Boris Eltsine»*. Ce texte ajoute que *«dans cette perspective, l'annonce de l'organisation d'élections, les 11 et 12 décembre, marquait bien la volonté de renforcer la démocratie et les réformes en Russie»*. Il ajoute que *«la France appelle de ses vœux la consolidation de la stabilité politique, seul fondement solide aux changements économiques nécessaires»*.

C'est la première fois, depuis le début de la seconde cohabitation, que l'Elysée et Matignon réagissent ainsi, séparément, à un événement diplomatique de cette importance (il était déjà arrivé, en revanche, que la présidence et le ministère des affaires étrangères s'expriment chacun de son côté). A l'hôtel Matignon, on ne veut voir là aucun accroc, soulignant au contraire que le chef de l'Etat et le chef du gouvernement avaient *«chanté la même chanson, même si c'est en canon»*. A l'Elysée, on précise que cette façon de procéder avait été arrêtée d'un commun accord par MM. Mitterrand et Balladur lors de leur entretien hebdomadaire du mercredi matin. Il reste qu'en tenant à réagir personnellement, M. Balladur a voulu montrer que dans ce «domaine partagé» le gouvernement peut faire entendre sa propre voix et, ainsi, ne pas laisser au président de la République le monopole de l'expression de la voix de la France.

M. Mitterrand, de son côté, tenait à bien marquer sa «primauté» dans la conduite de la politique étrangère. D'ailleurs, après la publication de sa déclaration, il a reçu à l'Elysée la visite de Youri Ryjov, ambassadeur de Russie en France, qui a indiqué qu'il était venu, sur instruction de M. Eltsine, faire part au chef de l'Etat français d'une *«communication verbale»*. Il a ajouté que la déclaration du président de la République lui donnait *«entière satisfaction»*. M. Mitterrand s'est entretenu au téléphone, à son initiative, mercredi soir, avec M. Eltsine. Le porte-parole de l'Elysée a expliqué que le président russe avait *«remercié le président Mitterrand pour son appui»*.

Th. B.

Alexandre Soljenitsyne à Matignon

Alexandre Soljenitsyne a été, mercredi 22 septembre, l'hôte à déjeuner du premier ministre. Accompagné de sa femme Nathalia, il est arrivé en taxi dans la cour de l'hôtel Matignon, qu'il devait quitter, deux heures plus tard, à bord d'une voiture officielle.

Peu bavard, l'auteur de *l'Archipel du Goulag* n'a fait aucune déclaration aux journalistes qui souhaitaient connaître son opinion sur la crise politique qui agite la Russie. Pourtant, selon un des participants à ce déjeuner, le Prix Nobel de littérature a longuement évoqué la situation dans son pays. *«La Russie est très malade. Il faudra des décennies pour qu'elle parvienne à se relever»*, aurait-il observé.

Outre MM. Balladur et Soljenitsyne, Alain Touraine, Jean-François Revel, Edgar Morin, Bernard Pivot et André Fontaine ont participé à cette rencontre. *«J'ai été à la fois ému et heureux de voir M. Soljenitsyne. Pour un homme de ma génération, il représente beaucoup de choses»*, a confié le premier ministre en raccompagnant son hôte. *«Nous avons parlé de la Russie et de ce qui s'y passe»*, mais *«il est toujours difficile de porter un jugement sur ce qui se passe dans d'autres pays»*, a ajouté M. Balladur.

□ **Le PCF dénonce le *«coup de force»* de M. Eltsine.** – Francis Wurtz, membre du bureau politique du Parti communiste, responsable du secteur de la politique extérieure, a déclaré, mercredi 22 septembre, que *«depuis des mois, il était notoire que Boris Eltsine préparait un coup de force susceptible de déboucher sur un régime présidentiel et autoritaire, et ce, dans la logique de toute une conception du pouvoir : le gouvernement par «oukases», le mythe de «l'homme fort», le dédain à l'égard des institutions, quelles qu'elles soient». «Tout le contraire d'une marche vers un Etat de droit démocratique»*, a-t-il résumé.

Les négociations de Genève

Le plan de paix prévoit des accès à la mer pour les Serbes et les Musulmans

Le projet d'accord final de paix sur la Bosnie-Herzégovine prévoit un accès à la mer pour les Serbes bosniaques – par un échange de territoires avec la Croatie au sud de Dubrovnik – ainsi qu'une triple possibilité d'accès pour les Musulmans, selon le texte officiel du projet rendu public, mercredi 22 septembre, à Genève.

Ce texte comporte une concession serbe aux Musulmans dans l'est de la Bosnie et la levée progressive et conditionnelle des sanctions contre Belgrade. Les médiateurs, David Owen et Thorvald Stoltenberg, espèrent que le traité divisant l'Union bosniaque entre trois Républiques ethniques sera signé par les belligérants, s'il est approuvé d'abord par le Parlement de Sarajevo.

Le projet fait droit à une revendication du chef politique serbe bosniaque, Radovan Karadzic, avec un possible accès pour sa République à l'Adriatique, depuis Molunat à la pointe d'Ostri, à environ 30 km à l'est de Dubrovnik près du Monténégro.

L'échange de territoires, déjà envisagé pour des régions inhabitées, par le président croate Franjo Tudjman, n'interviendrait qu'après une normalisation entre Zagreb et Belgrade, que sépare surtout la crise en Krajina (zone de Croatie où les Serbes majoritaires ont proclamé une République indépendante), note-t-on de sources diplomatiques.

Le texte mentionne un accord entre Croates et Musulmans pour une «sortie à la mer» de la future République à majorité musulmane, par une route menant à la ville côtière de Neum. La République musulmane disposera d'une partie de la petite presqu'île de Klek (Kosa) et une *«agence commune* (croato-musulmane) *entre les deux Républiques développera l'industrie touristique»* dans cette zone. Un port fluvial est prévu pour les Musulmans entre Visici et Celjevo – dans l'estuaire de la Neretva – pour recevoir des navires venant de Ploce ou d'autres ports méditerranéens. Enfin, les Musulmans obtiendront une concession de quatre-vingt-dix-neuf ans sur une partie du port croate de Ploce aux termes d'un contrat qui serait signé entre la Croatie et la République bosniaque.

Le projet de traité de paix recommande également une levée des sanctions contre Belgrade en fonction de l'application effective de l'accord de paix en Bosnie. En revanche, selon une des annexes, le désaccord subsiste sur le statut de la ville de Mostar, que se disputent forces croates et musulmanes et que les médiateurs veulent placer provisoirement sous administration de la CEE. Il reviendra alors au secrétaire général des Nations unies de prendre une décision finale. – *(AFP.)*

□ **SERBIE : disparition d'un journaliste de la revue *Vreme*.** – Le rédacteur en chef de l'hebdomadaire indépendant de Belgrade *Vreme*, Dusan Reljic, trente-cinq ans, a disparu dans des conditions mystérieuses depuis mardi matin, a annoncé, mercredi 22 septembre, le directeur de la publication, Ivan Mrdzen, au cours d'une conférence de presse. Sa femme Snezana Bogavac, journaliste au quotidien indépendant *Borba*, a donné l'alerte, ne voyant pas revenir son mari parti en début de matinée faire des courses. Sa voiture a été retrouvée garée non loin de son domicile et fermée à clef. Plusieurs journalistes de Radio-Belgrade, connus pour leur opposition au régime du président serbe Slobodan Milosevic, ont reçu ces dernières semaines des lettres de menace anonymes, a-t-on indiqué à *Vreme*.

POLOGNE : après la victoire de la gauche

Un candidat au poste de premier ministre va être proposé au président Walesa

L'Union démocratique, le parti du premier ministre sortant Hanna Suchocka et de Tadeusz Mazowiecki, arrivée seulement en troisième position aux élections législatives du 19 septembre, a exclu, mardi 21 septembre, de participer à un gouvernement formé par les ex-communistes, vainqueurs du scrutin.

Les partis qui ont remporté les élections, le SLD (ex-communistes) et le PSL (Parti paysan), *«auront le devoir de former le gouvernement et de prendre la responsabilité de la gestion du pays»*, a indiqué un communiqué de l'UD. Ces partis *«ont éveillé des aspirations sociales impossibles à satisfaire dans la situation actuelle»*, et l'UD *«ne pourrait en prendre la coresponsabilité»*.

Les consultations entre partis se sont donc poursuivies mercredi en vue de la formation d'une coalition gouvernementale, que les ex-communistes voudraient la plus large possible. Le SLD devait soumettre, ce jeudi, au président Walesa, le nom d'un candidat au poste de premier ministre.

La commission électorale a publié mercredi les résultats définitifs des élections de dimanche, à la Diète (Chambre basse) et au Sénat :

• **Résultats à la Diète** (en pourcentage des voix) :

1. Alliance de la gauche démocratique (SLD) 20,4 %
2. Parti paysan polonais (PSL) 15,4 %
3. Union démocratique (UD) 10,6 %
4. Union du travail (UP) 7,3 %
5. Confédération pour une Pologne indépendante (KPN) 5,8 %
6. Bloc non-partisan de soutien aux réformes (BBWR) 5,4 %

La répartition en sièges à la Diète n'a pas encore été communiquée. Quelques sièges sont réservés aux partis représentant les minorités allemande et biélorusse, même s'ils n'ont pas recueilli le minimum de 5 % exigé pour accéder au Parlement.

• **Résultats au Sénat** (en sièges) :

1. SLD 37
2. PSL 36
3. Solidarité 10
4. UD 4
5. KPN 2
6. BBWR 2

Plusieurs formations remportent chacune un siège : le Congrès démocratique libéral (KLD), le Parti de la minorité allemande, Solidarité rurale, l'Entente paysanne, l'Alliance du centre (PC), la coalition électorale catholique, et neuf candidats indépendants. – *(AFP, Reuter.)*

GÉORGIE

Quatre-vingts morts dans l'explosion d'un avion touché par un missile

Au moins quatre-vingts personnes ont été tuées dans l'explosion d'un Tupolev-154 touché, mercredi 22 septembre, par un missile alors qu'il s'approchait de Soukhoumi, capitale de l'Abkhazie, a annoncé, jeudi, l'agence russe Interfax. Selon les autorités géorgiennes, l'appareil transportait des civils et a été frappé par un missile tiré par les séparatistes abkhazes qui assiègent Soukhoumi.

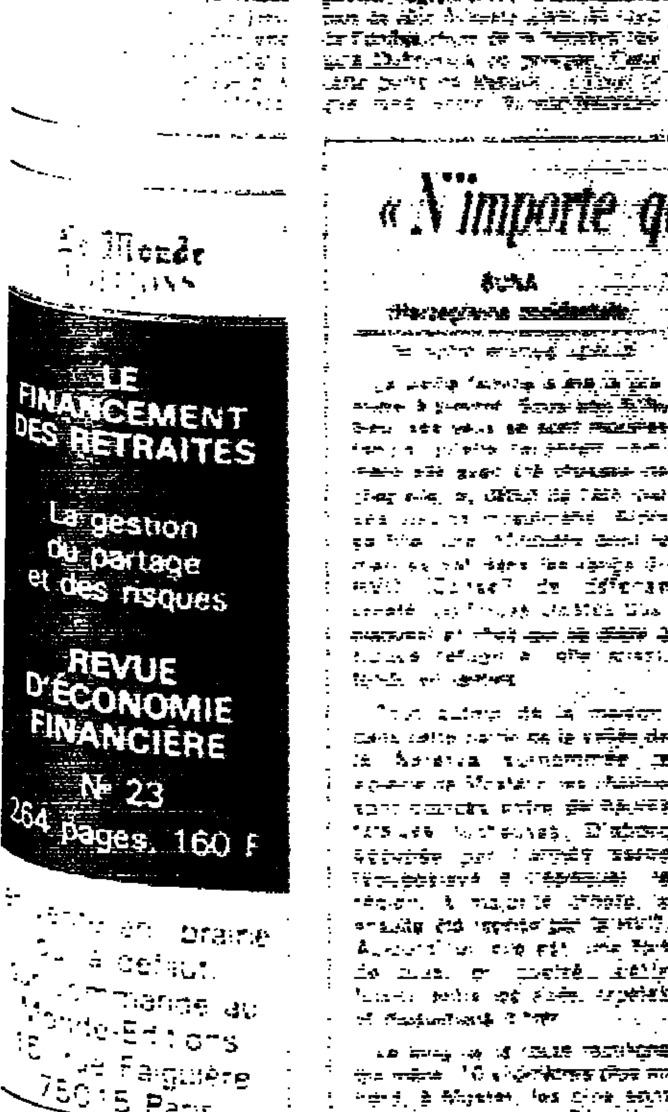
L'avion a explosé juste après avoir réussi un atterrissage d'urgence sur l'aéroport qui est tenu par l'armée géorgienne et soumis à des bombardements incessants de la part des troupes abkhazes. Le numéro un géorgien, Edouard Chevardnadze, a qualifié cette attaque *«d'acte barbare»* comparable à la destruction en vol d'un Boeing 747 sud-coréen par un chasseur soviétique en 1983. Mardi, un autre Tupolev russe venant de Sotchi, au sud de la Russie, avait aussi été abattu par un tir de missile depuis une vedette au large de l'aéroport, faisant vingt-sept morts.

La délégation géorgienne aux négociations sur le cessez-le-feu en Abkhazie a décidé d'interrompre ses travaux, mercredi à Moscou, car il est *«difficile de revenir à la table des négociations alors que le sang coule et que les Abkhazes bombardent Soukhoumi»*, a déclaré au journal *Izvestia* Teïmouraz Stepanov, l'un des adjoints du président Chevardnadze.

La ville, tenue par les Géorgiens, fait face depuis le milieu du mois de septembre à une offensive des séparatistes abkhazes, qui ont violé le cessez-le-feu conclu en juillet avec les Géorgiens, après près d'un an de conflit qui a fait plus de deux mille morts. – *(AFP.)*

□ **LITUANIE : fin d'une mutinerie dans l'armée.** – Une mutinerie de volontaires du service national de la défense qui avaient pris le maquis en début de semaine pour obtenir une amélioration de leur statut au sein des forces armées de Lituanie a pris fin mercredi 22 septembre. Les volontaires ont rendu leurs armes et regagné leurs casernes à Kaunas. Une commission parlementaire a été créée pour régler le conflit. Le ministre de la défense, Audrius Butkevicius, a présenté sa démission, qui a été rejetée par le président. – *(AFP.)*

□ **UKRAINE : nomination d'un premier ministre par intérim.** – Au lendemain de l'acceptation par le Parlement de la démission du premier ministre, Leonid Koutchma, le président ukrainien a nommé, mercredi 22 septembre, Efim Zviagelski au poste de premier ministre par intérim. M. Zviagelski restera en poste jusqu'à la nomination d'un nouveau chef de gouvernement après des élections législatives anticipées dont la date doit être décidée par le Parlement. M. Zviagelski, soixante-deux ans, est vice-premier ministre depuis mai dernier et député de la ville de Donetsk, bassin houillier ukrainien. – *(AFP, Reuter.)*



EUROPE

et la situation dans l'ex-Yougoslavie

La guerre hésite en Herzégovine

Tandis que les forces musulmanes tentent encore de gagner du terrain, le projet de règlement du conflit est, pour les Croates, un dilemme

MOSTAR

de notre envoyé spécial

Un calme étrange régnait, mercredi 22 septembre, sur Mostar. Pendant des jours, tandis que médiateurs internationaux et leaders politiques s'acharnaient, au milieu de l'Adriatique, à peaufiner les derniers marchandages, à s'arracher d'ultimes concessions territoriales, les habitants de la principale ville d'Herzégovine occidentale, Mostar, coupée en deux par la guerre, s'étaient, une fois de plus, terrés dans les caves, de part et d'autre du fleuve, Musulmans comme Croates.

Et puis, à partir de mardi matin, la canonnade a décru pour se faire plus «routinière», c'est-à-dire sporadique. Alors, dans l'après-midi, sur la rive droite de la Neretva, tenue par les Croates, des gens se sont aventurés dehors, dans la chaleur écrasante de cette fin d'été; tout au moins dans les avenues «de l'arrière», parallèles au fleuve, hors de vue des tireurs musulmans. Des groupes inquiets se sont formés, prudemment concentrés devant les entrées d'immeubles. Quelques adolescents, faisant bande à part, se sont rassemblés au pied de ruines noircies par le feu. De temps en temps, une explosion – départ ou arrivée d'obus – retentit, tandis que crépite constamment le feu des armes légères le long de la ligne de front croato-musulmane.

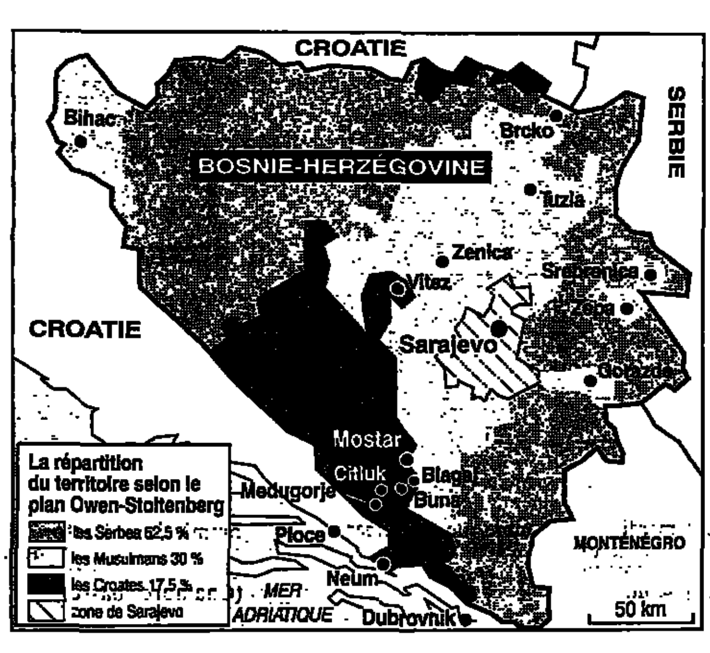
L'accalmie d'aujourd'hui n'est pas due aux maigres espoirs de paix nés des tractations menées sur *l'Invincible*, ce porte-avions britannique sur lequel les négociateurs des trois parties en conflit – serbe, musulmane et croate – viennent de tenter un énième découpage de la Bosnie-Herzégovine, estime un responsable local des forces croates de Bosnie (Conseil de défense croate, ou HVO). Elle est due, selon lui, au fait que ces dernières ont *«bloqué une nouvelle offensive musulmane»*. Cette fois-ci, à l'en croire, les Musulmans ont attaqué simultanément au nord et au sud de Mostar. Six civils croates et un autre, musulman, ont été froidement tués dans leur immeuble, par les forces musulmanes, ajoute le porte-parole du HVO, Veso Vegar. Ils avaient, en moyenne, plus de soixante ans.

Pour Veso Vegar, comme pour le général Slobodan Praljak, commandant en chef des forces croates, l'objectif des Musulmans est clair : gagner du temps sur le terrain politique en multipliant les revendications territoriales et en accumulant les atermoiements, afin de permettre à leurs hommes de gagner le plus de terrain possible en direction de l'Adriatique. Car pour tous, ici, il est évident que les partisans du président bosniaque, Alija Izetbegovic, entendent conquérir une portion de côte, par quelque moyen que ce soit, à quelque prix que ce soit. Et, dans ce contexte, Mostar n'est pour les Musulmans qu'une étape dans la course à la mer. De même, les forces d'Alija Izetbegovic tentent de réduire les dernières poches croates en Bosnie centrale, notamment celle de Vitez. *«Izetbegovic traîne* [dans les négociations politiques] *pour laisser une chance aux forces musulmanes d'avancer»*, estime le général Praljak, qui pense *«pouvoir enrayer la poussée musulmane vers la mer»*.

«Territoire historique»

A l'appui de leur thèse, les Croates citent volontiers des tracts dont les Musulmans auraient abondamment arrosé les rives de la Neretva. *«Frères musulmans, le temps est venu de libérer définitivement notre patrie. Les Musulmans reprendront, comme il y a cinq cents ans, leur territoire historique»*, peut-on lire sur la photocopie de l'un de ces tracts que le HVO aurait trouvés à Mostar, mais dont l'authenticité n'est pas prouvée. *«Nous n'avons jamais été aussi forts. Les musulmans du monde entier sont avec nous. Nous prendrons notre part de l'Adriatique. Ploce* [ville portuaire de Croatie] *sera le premier port bosniaque. Neum* [ville bosniaque à population croate située sur la côte adriatique] *sera une nouvelle Constantinople»*, conclut ce tract, sur lequel figure la carte de la Bosnie-Herzégovine, agrémentée d'une bonne part de côte dalmate allant du nord de l'embouchure de la Neretva jusqu'à Dubrovnik ou presque. Cette carte porte en légende : *«Voici ce que sera notre Bosnie-Herzégovine.»* En fait la pression des forces musulmanes dans la région paraît se concentrer sur Mostar et au nord-ouest de la ville, alors qu'au sud de cette cité mixte de plus de 120 000 habitants le front n'a pas bougé depuis mai ou juin dernier; les positions musulmanes les plus avancées vers la mer ne sont qu'à une vingtaine de kilomètres de Mostar (à Blagaj, près de Buna), coincées entre les lignes croates (au sud et à l'ouest) et serbes (à l'est).

En tout état de cause, estime le général Praljak, *«la situation militaire est bloquée»*, en raison de l'équilibre actuel des forces. Car si les Musulmans disposent du nombre, les Croates, eux, bénéficient d'une supériorité en armements, explique-t-il. Toutefois, assure le chef militaire du HVO, *«les Musulmans pourront difficilement tenir cet hiver. les Croates profiteront militairement des conditions hivernales si un accord politique n'est pas conclu d'ici là»*.



La répartition du territoire selon le plan Owen-Stoltenberg
- les Serbes 52,5 %
- les Musulmans 30 %
- les Croates 17,5 %
- zone de Sarajevo

Reste que si accord il y a et s'il s'agit du plan dit Owen-Stoltenberg – du nom des médiateurs internationaux – agrémenté ou non de l'annexe signée par les Musulmans et les Serbes qui prévoit l'éclatement définitif de la Bosnie-Herzégovine sur référendum dans l'une des trois «Républiques» devant former la future «Union» bosniaque, ce sera, pour les Croates de Bosnie, un véritable *«déchirement»*. Dans un cas, si l'accord en discussion devait mener au dépeçage de la Bosnie selon un partage territorial qui fait perdre aux Croates d'importantes zones de Bosnie centrale, les autorités croates chiffrent à quelque 168 000 le nombre de Croates qui se retrouveraient «coincés» soit dans la République serbe, soit dans la République musulmane, autrement dit en «territoire ennemi». Dans l'autre cas, si l' «Union des Républiques de Bosnie-Herzégovine» devait tenir, les Croates d'Herzégovine occidentale pourraient dire adieu à leur vieux rêve de rattachement à la Croatie.

L'intérêt stratégique de la Croatie

Or, comme le dit le général Praljak lui-même, *«il est de l'intérêt stratégique de la Croatie que la Bosnie-Herzégovine subsiste»*, car l'éclatement de cette dernière mènerait immanquablement à la création d'une Grande Serbie qui s'empresserait d'annexer les régions de Croatie passées en 1991 sous contrôle des forces serbes. *«Les Serbes seraient alors aux portes de Zagreb»*, redoute-t-on dans les milieux diplomatiques de Croatie, où l'on parle non seulement d'*«intérêt stratégique»* au maintien d'un Etat bosniaque, mais surtout d' *«intérêt commun à la Croatie et aux Croates d'Herzégovine»*. *«Ceux-ci le comprennent très bien et savent qu'ils ne peuvent pas faire de bêtises»*, ajoute-t-on dans ces mêmes milieux.

Cette solidarité, le général Praljak affirme la vivre comme un *«déchirement»*. Mais pour cet ancien vice-ministre de la défense de Croatie, originaire d'Herzégovine occidentale (il est né à Capljina) qui a pris les rênes du HVO en août dernier, l'intérêt stratégique de la Croatie prime sur le désir que *«tous les Croates soient réunis au sein d'un seul et même Etat»*. *«Nous accepterions la perte de territoires en Bosnie-Herzégovine si le problème de la Krajina* [région de Croatie sous contrôle des forces serbes] *pouvait être réglé»*, c'est-à-dire si la Krajina reste à l'intérieur des frontières de Croatie, assure-t-il.

«Je ne sais pas où tout cela va mener. Mais une chose est claire : nous ne donnerons jamais Neum [aux Musulmans] *et nous ne permettrons pas la création d'un Etat serbe en Croatie, quel qu'en soit le prix»*, dit encore le chef du HVO, que la guerre a arraché aux activités de mise en scène de cinéma et de théâtre qu'il menait depuis la fin de ses études de philosophie et de sociologie. De même, souligne le général Praljak qui, depuis son quartier général installé dans les locaux commerciaux d'une usine désaffectée de Citluk (à une vingtaine de kilomètres de Mostar), n'aspire qu'à *«une vie normale»*, *«nous n'accepterons pas que le* statu quo *dure aussi longtemps qu'à Chypre»*.

YVES HELLER

«N'importe qui peut entrer et nous égorger»

BUNA (Herzégovine occidentale)

de notre envoyé spécial

La vieille femme a été la première à pleurer. Sous son fichu bleu, ses yeux se sont mouillés tandis qu'elle racontait comment elle avait été chassée de chez elle, au début de l'été, par ses voisins musulmans. Alors sa fille, une infirmière dont le mari se bat dans les rangs du HVO (Conseil de défense croate, ou forces croates bosniaques) et chez qui sa mère a trouvé refuge a, elle aussi, fondu en larmes.

Tout autour de la maison, dans cette partie de la vallée de la Neretva surnommée la *«plaine de Mostar»*, les champs sont coincés entre de hautes falaises rocheuses. D'abord occupée par l'armée serbe (yougoslave à l'époque), la région, à majorité croate, a ensuite été reprise par le HVO. Aujourd'hui, elle est, une fois de plus, en guerre ; cette fois-ci, entre les alliés, croates et musulmans d'hier.

Le long de la route rectiligne qui mène, 10 kilomètres plus au nord, à Mostar, les pins sont roussis par le feu. Régulièrement, des obus s'abattent alentour, dans le village de Buna, que plus de la moitié de la population a fui. Ils sont maintenant neuf – six adultes et trois enfants – à vivre dans la maison, depuis que Danica a recueilli non seulement ses parents, dont le village voisin est maintenant aux mains des forces musulmanes, mais aussi ses sœurs.

A bout de nerfs, Danica avoue sa peur permanente. Elle ne sait que faire pour son fils ; le garder avec elle malgré les risques encourus, ou l'envoyer à Zagreb où il a déjà passé toute l'année dernière ? Il ne va évidemment pas à l'école et, à douze ans à peine, il arbore un treillis militaire trop grand pour lui. Elle montre une colline voisine : les forces musulmanes en occupent le sommet. De temps en temps, elles mènent des opérations d'infiltration dans le village.

«Dans la journée, encore, ça va. Mais les nuits sont terribles. N'importe qui peut entrer dans la maison et nous égorger.» Située en lisière du village, la bâtisse est intacte. *«Nous avons eu de la chance car les Serbes se sont contentés de la piller lorsqu'ils occupaient la région, et elle n'a pas encore été touchée par les obus musulmans»*, explique Danica, un sourire triste sur les lèvres. Leur maison, ses parents ne savent pas ce qu'elle est devenue depuis qu'ils ont dû la quitter, sans rien pouvoir emporter. *«Les Musulmans, nos voisins, nous ont menacés et nous ont forcés à partir.»* Les yeux de la vieille dame se sont de nouveau embués.

Soudain, un long grondement a envahi la vallée ; il est parti des positions croates. *«Tiens, ce sont les Genscher.»* Le fils de Danica n'a eu aucune hésitation en entendant les tirs des lance-roquettes multiples. *«Pourquoi les Genscher ? – Parce qu'ils sont venus d'Allemagne.»*

A une quinzaine de kilomètres à vol d'oiseau, à Medugorje, les *Ave Maria* généreusement retransmis par haut-parleur parviennent à peine à couvrir le bruit lointain du canon. Autour de l'église bondée, les pèlerins étrangers venus honorer la Vierge qui, il y a douze ans, serait apparue à deux enfants du village sont perdus dans leur recueillement. A quelques dizaines de mètres d'eux, deux grandes tentes abritent des survivants de la Bosnie centrale.

Y. H.

EUROPE

ESPAGNE : moins de quatre mois après les élections législatives

Le gouvernement de Felipe Gonzalez est engagé dans de délicates négociations politiques et sociales

Moins de quatre mois après les élections législatives du 6 juin en Espagne, le gouvernement socialiste minoritaire de Felipe Gonzalez est engagé, sur fond de crise économique, dans de délicates négociations politiques et sociales.

MADRID

de notre correspondant

Avec la rentrée, la course d'obstacles a commencé pour le gouvernement socialiste minoritaire de Felipe Gonzalez : le régime va devoir franchir trois barrières pour assurer sa survie au long de cette nouvelle législature. La première est décisive. Il s'agit pour le pouvoir de s'assurer une majorité stable en négociant le soutien des nationalistes catalans et basques. Les pourparlers amorcés en juillet ont repris début septembre et se poursuivent toujours, avec quelques résultats, mais sans que rien de décisif ne soit décidé.

La deuxième épreuve est sérieuse en cette période de crise économique. Il s'agit de négocier avec les partenaires sociaux un pacte dont l'élaboration est particulièrement difficile. Là aussi, les discussions sont en cours depuis le début du mois de septembre mais sans aboutir encore à des accords tangibles. Enfin, troisième et dernière difficulté, les tensions qui ont réapparu au sein du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) entre « guerristes » (partisans d'Alfonso Guerra, vice-secrétaire général et dirigeant de l'aile gauche du parti) et rénovateurs. Ces nouvelles escarmouches sont les prémices du grand débat qui s'ouvre à six mois du trente-troisième congrès prévu pour le mois de mars.

Nouveaux tiraillements au sein du PSOE

Du passage de ces trois obstacles, de la manière dont seront relevés ces trois défis, dépend pour une bonne partie le succès de l'entreprise de rénovation que le président Gonzalez s'évertue à mettre en place. Elle a pour principe le dialogue et pour vecteur *« le changement du changement »*, selon la formule clef de la campagne électorale socialiste.

Devant la commission exécutive du PSOE, lundi 20 septembre, le président du gouvernement s'est déclaré résolument optimiste sur les chances d'aboutir à un accord, tant avec les nationalistes qu'avec les partenaires sociaux, tout en liant ces chances à la stabilité du parti et à son unité au moment où se font sentir des tiraillements avec le secteur guerriste. Alfonso Guerra n'a pas caché que le gouvernement cédait trop au *« chantage »* nationaliste et qu'il était préférable d'entamer le dialogue avec Izquierda Unida (IU, gauche unie, coalition dominée par les communistes).

La première crise ouverte au sein du PSOE depuis celle de la semaine sainte qui a provoqué les élections anticipées s'est focalisée sur la lutte pour le poste de secrétaire général du PSOE à Séville. Le congrès extraordinaire du week-end prochain décidera du titulaire, mais les « guerristes » ont déjà décidé de rendre les armes, après que Felipe Gonzalez eut décidé de soutenir la candidate rénovatrice, se fut insurgé contre *« le ridicule »* d'un tel débat centré sur les personnes et demandé enfin que l'on se préoccupe plus des problèmes des citoyens que des querelles risquant de mettre en péril l'unité du parti. L'affaire est pratiquement classée, mais elle n'est que la première passe d'armes avant le congrès du PSOE au cours duquel de sérieuses révisions risquent de s'opérer. Les socialistes ne pourront plus échapper au véritable débat de fond, escamoté lors de leur précédente assemblée.

Revendications catalanes et basques

Mais pour l'heure, il s'agit avant tout d'obtenir l'appui des dix-sept députés catalans de Convergence et union (CIU) et des cinq parlementaires du Parti nationaliste basque (PNV) pour faire voter le projet de budget 1994 qui sera adopté, en principe, lors du conseil des ministres de vendredi. La réunion de lundi dernier avec les dirigeants de CIU n'a pas permis d'aboutir à un accord et il faudra encore une rencontre pour espérer conclure, selon les porte-parole de deux délégations : il ne s'agirait désormais *« que d'une question de nuance »*. Jordi Pujol, président de la Généralité de Catalogne et de CIU a cependant fait remarquer il y a quelques jours, qu'il espérait un peu plus de *« concret »* de la part du gouvernement : il a dénoncé *« le vague des propositions »* et qualifié la formule adoptée par le pouvoir, pour la cession de 15 % de l'impôt sur le revenu aux communautés autonomes, de *« plaisanterie »*.

Cette question, vieille revendication catalane, est en effet au cœur de la discussion. Son principe est désormais pratiquement acquis (*le Monde* daté 29-30 août). Seules les modalités d'application ne sont pas encore réglées. Les Catalans en ont fait la condition *sine qua non* de leur « oui ». Le Conseil de politique fiscale et financière devait se réunir, jeudi, pour donner son avis, duquel dépendra, dans une certaine mesure, la présentation du projet de budget. Pour le reste, les Catalans mettent au point avec le gouvernement des mesures techniques d'aide à l'économie ou de dégrèvement fiscal. Rien n'a encore été dit sur les concessions qui pourraient être faites pour l'amélioration du statut d'autonomie de la Catalogne ni sur la création d'une banque centrale catalane. CIU a clairement fait savoir que son soutien ne serait pas accordé si certaines revendications « autonomiques » n'étaient pas satisfaites.

Du côté des Basques, le climat est apparemment moins polémique. Un compromis semble en cours d'élaboration sur le transfert de cinquante-quatre nouvelles compétences aux autorités basques. D'autre part, le gouvernement s'est déclaré prêt à retirer le recours qu'il avait déposé contre les réductions d'impôt accordées aux entreprises décidant de s'installer au Pays basque. Les accords sont cependant encore loin d'être finalisés. Aux dernières nouvelles, il resterait encore beaucoup de chemin à faire avant que les socialistes puissent compter sur un accord des Basques.

Un difficile consensus

Les nationalistes basques et catalans ont décidé, en dehors des revendications purement « autonomiques », d'user, dans un premier temps, de la volonté de concertation du pouvoir socialiste pour mettre sur pied un projet de budget national qui les satisfasse. C'est un premier obstacle à franchir. Le projet, s'il n'a pas encore la bénédiction de tout le monde, pourra par la suite être modifié lors des débats parlementaires : ce sera un nouveau test, après les hors-d'œuvre d'aujourd'hui. Ensuite viendront d'autres plats de résistance. La « cohabitation » à l'espagnole ne fait que commencer. Il faut qu'elle trouve un équilibre afin d'éviter la crise. José Maria Aznar, président du Parti populaire (PP), principale formation d'opposition, trouve déjà que le pouvoir se préoccupe davantage du débat sur les autonomies que du débat économique, alors que des mesures doivent être prises pour sortir de la crise. Il a accusé le gouvernement d'être *« installé dans la paralysie et l'inaction »* et se demande s'il ne faudrait pas de nouvelles élections au cas où il n'y aurait pas *« un changement de politique »*.

Pour l'instant, l'objectif est autre : la concertation. Tout en négociant avec les nationalistes, il s'agit aussi de tenter d'aboutir à la signature d'un pacte social entre gouvernement, syndicats et patronat ce qui n'est pas une mince affaire ; autant dire une mission impossible, lorsqu'il s'agit de revoir une législation héritée du franquisme qui garantit des avantages auxquels les syndicats s'accrochent farouchement. Le gouvernement prévoit pour l'an prochain une croissance de 1,3 %, une inflation de 3,5 % et un déficit public de 5 % par rapport au PIB. Chiffres de prévision minimisés, qui supposent néanmoins des sacrifices, comme le gel du salaire des fonctionnaires, une augmentation des retraites de 3,5 % et une réduction des coûts de production qui ont augmenté de 38,5 % entre 1987 et 1992 selon une étude de la Banque de Bilbao et de Biscaye.

Pour le moment, les syndicats refusent les propositions du pouvoir en matière de retraites et de réduction de l'assurance-chômage. De plus depuis des années, la réforme du marché du travail est sur la sellette, sans que les pouvoirs publics s'y soient véritablement attaqués. Ce qui est en jeu, c'est toute une réorganisation des rapports sociaux – et des règles qui les régissent – dont la négociation du pacte social n'est qu'un avant-goût.

A priori, on voit mal comment un tel bouleversement pourrait être obtenu rapidement. Les sacrifices demandés par le gouvernement et imposés par la crise ne seront pas acceptés facilement. On a jusqu'à maintenant constaté les divergences et mesuré les possibilités de rapprochement. Jeudi 23 septembre, gouvernement, patrons et syndicats devaient se retrouver pour faire le point après la première phase de concertation. *« La nouvelle impulsion démocratique »* prônée par le gouvernement a bien été lancée. Mais le temps presse et le consensus recherché risque d'être difficile à obtenir.

MICHEL BOLE-RICHARD

ITALIE

Un ancien responsable du PDS (ex-PCI) arrêté pour corruption

L'ancien secrétaire municipal milanais du Parti démocratique de la gauche (PDS, ex-PCI), Roberto Capellini, a été arrêté, mercredi 22 septembre, par la brigade financière de Milan. Il serait impliqué dans une affaire de versements de pots-de-vin au PDS. Il s'agit du troisième responsable du parti interpellé en quelques jours. Achille Occhetto, secrétaire général du PDS, avait affirmé, mardi, que ces arrestations tendent à prouver que des *« forces obscures »* tentent de déstabiliser le PDS à deux mois d'importantes élections locales partielles.

D'autre part, le tribunal de Reggio-de-Calabre a ordonné la saisie de biens appartenant à des personnes soupçonnées d'être membres de la N'drangheta, la Mafia calabraise, pour un montant de quelque 200 milliards de lires (environ 750 millions de francs), a-t-on appris, mercredi 22 septembre, de source judiciaire. Quatre-vingts présumés mafieux ont également été placés sous surveillance. – *(AFP.)*

ALLEMAGNE

MM. Kinkel et Genscher ont témoigné au procès de l'ancien chef des services secrets de l'Est

Pour la première fois, les deux anciens chefs des services secrets est et ouest-allemands se sont retrouvés face à face, mercredi 22 septembre, au tribunal de Düsseldorf : le légendaire maître espion communiste, Markus Wolf, était au banc des accusés, alors que son ex-adversaire, Klaus Kinkel, chef des services secrets ouest-allemands de 1979 à 1982, pilote désormais la diplomatie de l'Allemagne unie. Markus Wolf, dont le visage est resté inconnu des services occidentaux pendant des années, est jugé depuis le 4 mai pour avoir personnellement infiltré la politique et l'économie de la RFA, grâce à plusieurs centaines d'agents, et fait de l'espionnage est-allemand l'un des plus performants du bloc communiste.

Dès le début de l'audience, l'avocat de Markus Wolf a tenté de mettre en difficulté M. Kinkel, venu témoigner dans le cadre de l'affaire Günther Guillaume, super-« taupe » de l'ex-RDA devenue le conseiller et le confident de l'ancien chancelier Willy Brandt, qui avait provoqué sa chute en 1974. Me Johann Schwenn a essayé de démontrer que M. Kinkel savait parfaitement dès 1973 que Guillaume était un espion, alors que celui-ci n'a été arrêté que le 24 avril 1974.

Affirmant au contraire qu'il n'avait été informé par les renseignements généraux que *« d'un léger soupçon »*, M. Kinkel a indiqué que *« jusqu'à l'arrestation »* de Günther Guillaume, il n'avait *« pas su qu'il était véritablement un espion »*. Il a aussi vivement rejeté la thèse d'un complot visant à provoquer le départ du chancelier Brandt, qui aurait été mené par le ministre de l'intérieur de l'époque, Hans-Dietrich Genscher et lui-même, alors directeur de cabinet de M. Genscher. *« C'est une supposition complètement absurde »*, s'est exclamé M. Kinkel. M. Genscher a confirmé à la barre des témoins les dénégations de son ancien bras droit. *« Si j'avais été convaincu que Guillaume était un espion, j'aurais alors immédiatement alerté le parquet général. »*

L'avocat de Markus Wolf, qui voulait prouver – en vain – que le procès était sans objet puisque son client effectuait la même tâche que son rival de l'Ouest, au nom de la RDA, *« pays indépendant et reconnu internationalement »*, a comparé les anciennes fonctions des deux hommes, qui n'ont valu que des honneurs à l'un, tandis que l'autre comparaît devant le tribunal sous l'accusation de haute trahison et risque la perpétuité. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

A l'issue d'une brève visite du chef de l'Etat syrien à Alexandrie

Un retrait israélien du Golan est « indispensable »

estime le président égyptien Hosni Moubarak

Le président syrien Hafez El Assad a effectué, mercredi 22 septembre, une visite de moins de vingt-quatre heures en Egypte où il s'est entretenu avec le président Hosni Moubarak.

LE CAIRE

de notre correspondant

Le président Moubarak estime *« vitale »* la conclusion rapide d'un accord israélo-syrien. Il l'a affirmé mercredi lors d'une conférence de presse commune avec son homologue syrien, avec lequel il venait de s'entretenir pendant trois heures à Alexandrie. Le raïs n'a donc pas hésité à exprimer ses divergences sur ce sujet avec le premier ministre israélien Itzhak Rabin, qu'il avait reçu dimanche et selon lequel *« il est possible de progresser sur une seule voie »*.

Un *« retrait israélien des hauteurs du Golan est indispensable à la réalisation d'un accord de paix global au Proche-Orient »*. *« Si le Golan n'est pas restitué à la Syrie, le problème du Proche-Orient ne prendra pas fin »*, a dit M. Moubarak. Cette question peut être *« facilement réglée »*, a-t-il dit, sans autre précision. Toutefois, dans une interview publiée le même jour par l'hebdomadaire officieux *Al Moussawar*, M. Moubarak indiquait que *« les Israéliens étaient disposés à se retirer du Golan en quatre mois et à traiter de manière progressive la question des colonies de peuplement »*. Un projet qui, selon des sources bien informées, date d'avant l'accord israélo-palestinien. Le porte-parole de M. Rabin s'est d'ailleurs empressé de mettre les points sur les « i » : *« Ces propos sont ceux de M. Moubarak mais ne reflètent pas la position israélienne »*, a déclaré à Reuter Gad ben Ari.

M. Assad a, pour sa part, renouvelé ses critiques à l'égard de l'accord israélo-palestinien, qui selon lui *« a porté atteinte à l'unité des Arabes et donc à leurs intérêts »*. Sans le nommer, M. Assad n'a pas non plus ménagé le chef de l'OLP, Yasser Arafat, qui selon lui *« a fait cavalier seul »*, ce qui a *« affecté la coordination arabe »*. Malgré ces critiques, le président syrien a affirmé que *« ce qui s'était passé n'aura pas de retombées sur l'attitude de la Syrie à l'égard du processus de paix »*. *« Bien qu'aucun progrès n'ait été réalisé au cours des négociations de paix, nous allons poursuivre ce processus jusqu'au bout »*, a-t-il conclu.

ALEXANDRE BUCCIANTI

Pour coordonner l'aide financière aux Palestiniens

Une conférence internationale est prévue le 1er octobre à Washington

Les Etats-Unis réuniront le 1er octobre à Washington une conférence internationale sur l'aide financière à l'autonomie palestinienne dans les territoires occupés, a annoncé, mercredi 22 septembre, le département d'Etat.

Washington souhaite que cette conférence puisse rassembler les 3 milliards de dollars que la Banque mondiale estime nécessaires pour mener à bien, sur dix ans, le développement économique de ces territoires. Le porte-parole du département d'Etat Michael McCurry a précisé que cette conférence, qui doit durer un jour, réunira dans les bâtiments du département d'Etat les pays et entités qui siègent au comité directeur des négociations multilatérales conduites parallèlement aux bilatérales. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Un retrait israélien du Golan est « indispensable »

Une conférence internationale est prévue le 1er octobre à Washington



(Publicité)



Au pays du grand Quart vide

Le royaume est né au cœur de la péninsule arabique, dans le Nadj, un plateau traversé de montagnes et ponctué d'oasis. A l'ouest s'étend, tout au long de la mer Rouge, la grande province du Hijaz (littéralement "la barrière"), le berceau de l'Islam, qui accueille La Mecque et Médine. La plus grande partie de la plaine côtière est jalonnée de ports souvent très anciens comme celui de Jiddah, accès maritime traditionnel des pèlerins de La Mecque. A l'est, sur le Golfe arabo-persique, l'or noir jaillit dans la province du Hassa. Reste le Rub' al-Khali, le grand Quart vide, le plus grand désert du monde, souvent privé de la moindre goutte de pluie pendant plusieurs années, qui sépare le royaume saoudien des montagnes d'Oman et de la République du Yémen. Dans ce pays de contrastes, le désert aride côtoie les rivières gonflées par la mousson qui tracent leur chemin dans les riches prairies.

Le troisième royaume

L'histoire de la péninsule arabique se confond avec celle du Croissant Fertile du Levant et de la Mésopotamie, berceau de l'humanité. Ici sont nés les premières cités, les premiers philosophes, les bâtisseurs d'empires. Ici est né l'Islam dont la puissance rayonnait, au VIIIème siècle, du sud de la France à l'Asie centrale. Le monde arabe connaissait son apogée quand l'Europe n'en était qu'aux prémices de la Renaissance. L'invasion mongole puis la conquête ottomane mirent fin à cet âge d'or. Au XVIIème siècle, le chef d'une dynastie locale, Muhammad Ibn Saoud, créa le premier Etat et lui donna son nom. Un deuxième Etat naît en 1818 des cendres du premier mais la famille Saoud est contrainte à l'exil en 1891.

C'est le légendaire roi Abdul Aziz Ibn Saoud qui reconquit Riyadh en 1902 et restaura la dynastie familiale. L'aboutissement de son œuvre de réunification du pays fut la proclamation, le 23 septembre 1932, du royaume d'Arabie Saoudite.

Les sables généreux

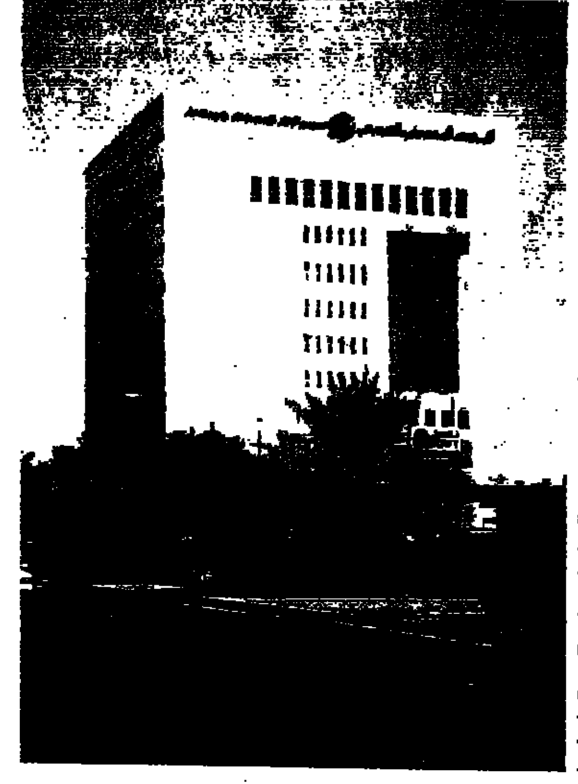
Le 3 mars 1938, quand la foreuse du puits n° 7 s'est enfoncée de 1 441 mètres dans les sables de Dammam, elle fit jaillir la plus grande nappe pétrolifère terrestre au monde. Depuis les estimations des réserves en pétrole ne cessent de s'élever : avec au moins 170 milliards de barils enfouis sous le désert, le royaume dispose à lui seul de près du quart des réserves de notre planète. Des mines de Mahd Adh Dhahab, dans le nord-ouest du pays, on extraie 3,5 tonnes de lingots d'or chaque année. Les sols regorgent de cuivre, de zinc, de phosphate, de bauxite...

Quand fleurit le désert

Comble du paradoxe, dans ce pays désertique, il n'était pas rare que les wadis, ces petits cours d'eau qui parcourent le Nadj, emportent dans leurs flots les villages construits à l'abri des oasis. La politique ambitieuse entreprise dans les années 60 a permis de transformer ce pays rude en jardin du monde arabe. Les hommes ont dessalé la mer, domestiqué les wadis, gardé précieusement la pluie des moussons. Et le royaume exporte aujourd'hui du blé, des crevettes au Japon et en Amérique, et des fleurs en Hollande !

Cette abondance, le royaume entend la partager. 5 % de son revenu intérieur est consacré à l'aide aux pays en développement, sans considération d'ordre politique ou idéologique. En Arabie Saoudite, l'impôt sur le revenu est une notion inconnue, l'éducation et les soins sont entièrement gratuits, pour les citoyens, les visiteurs et le million de pèlerins qui se rendent chaque année dans les Lieux Saints de La Mecque et de Médine. Ce système de santé a été pris comme modèle par l'Organisation Mondiale de la Santé pour les pays en voie de développement. L'emblème du royaume n'est-il pas deux sabres arabes surmontés d'un palmier, signe que seule la justice apporte la prospérité.

(Publicité)



Al Bank Al Saudi Al Fransi

Un pionnier dans les relations franco-saoudiennes

Créée en 1948 par l'actuel Groupe Indosuez, la banque devient Al Bank Al Saudi Al Fransi (BSF) en juin 1977 dans le cadre de la politique de Saudisation menée par le Royaume. La Banque Indosuez détient une participation de 31 % dans le capital de la BSF et, aux termes d'un contrat de services techniques lui fournit assistance et support en matière de personnel d'encadrement. La BSF exerce principalement quatre métiers : la banque commerciale, la banque de détail à travers un réseau de 58 agences et de 84 guichets automatiques de banque, la banque privée, au siège social et dans trois délégations régionales et la trésorerie-change.

La BSF est actuellement la sixième banque du Royaume et la troisième banque à capitaux étrangers. Le total de ses actifs est supérieur à 6 milliards de US$.

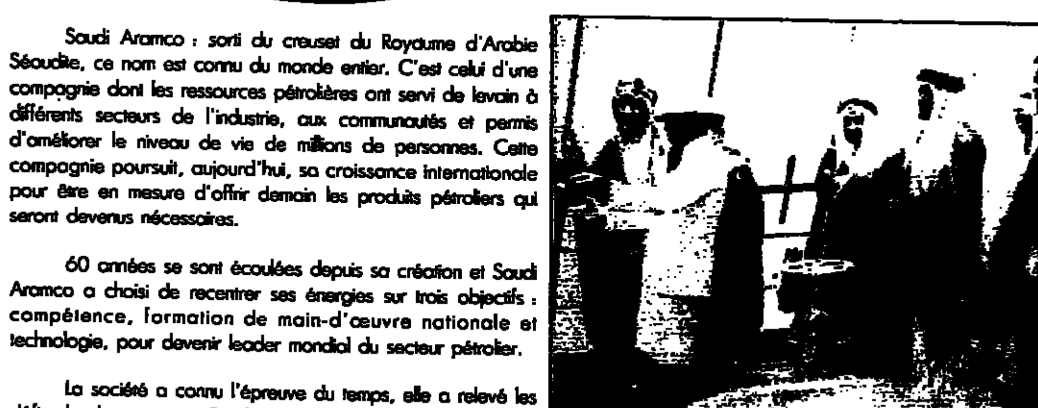
Depuis plus de 40 ans la BSF participe au développement économique du Royaume d'Arabie Saoudite, et met sa profonde connaissance du pays au service des entreprises françaises et étrangères.



البنك السعودي الفرنسي
Al Bank Al Saudi Al Fransi
The Caring Bank



60 ANS DE GRANDES RÉALISATIONS... DE GRANDS ESPOIRS



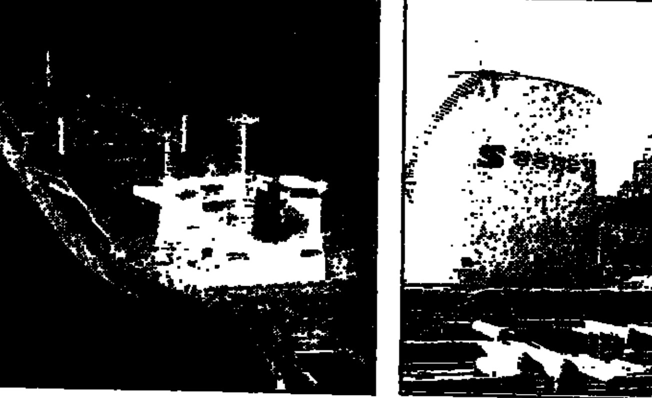
Saudi Aramco : sorti du creuset du Royaume d'Arabie Séoudite, ce nom est connu du monde entier. C'est celui d'une compagnie dont les ressources pétrolières ont servi de levain à différents secteurs de l'industrie, aux communautés et permis d'améliorer le niveau de vie de millions de personnes. Cette compagnie poursuit, aujourd'hui, sa croissance internationale pour être en mesure d'offrir demain les produits pétroliers qui seront devenus nécessaires.

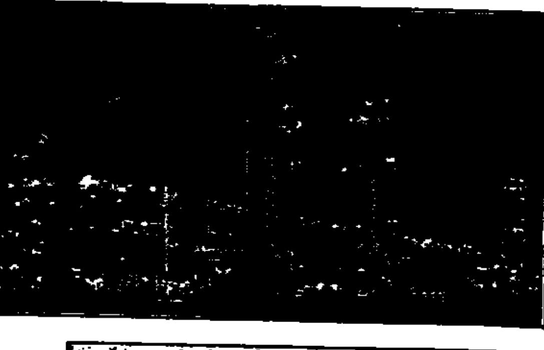
60 années se sont écoulées depuis sa création et Saudi Aramco a choisi de recentrer ses énergies sur trois objectifs : compétence, formation de main-d'œuvre nationale et technologie, pour devenir leader mondial du secteur pétrolier.

La société a connu l'épreuve du temps, elle a relevé les défis du changement : Saudi Aramco est un producteur et un gestionnaire efficace des gisements du Royaume, de haute qualité et qui offrent toute une paletté d'utilisations possibles. Simultanément, la protection de l'environnement est devenue le mot d'ordre de Saudi Aramco, qui utilise les meilleurs moyens de lutte contre la pollution terrestre, maritime et aérienne. C'est elle qui a lancé la plus grande opération del'histoire contre la marée noire due à la guerre du Golfe et c'est elle encore qui lance de vastes programmes de protection de l'environnement pour aujourd'hui comme pour l'avenir.

Le personnel chez Saudi Aramco compte quelque 50 nationalités. Cela fait 60 années que tous travaillent de concert et ils peuvent être fiers de ce qu'ils ont accompli.

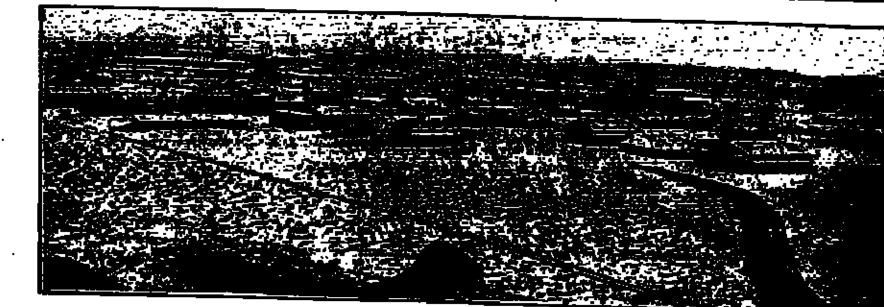
C'est sur cette base que Saudi Aramco peut bâtir un avenir chargé de promesses.



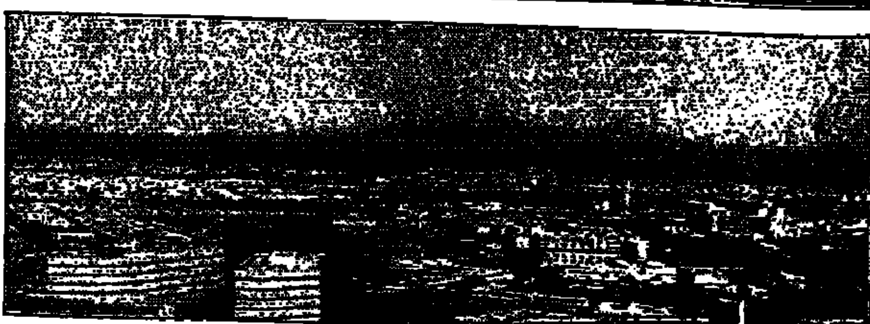


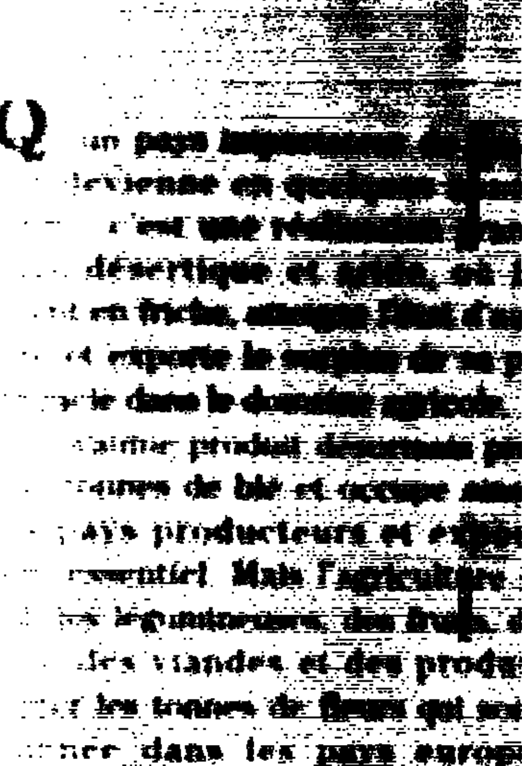


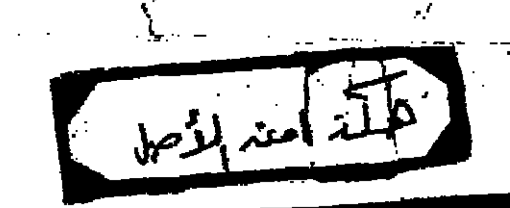


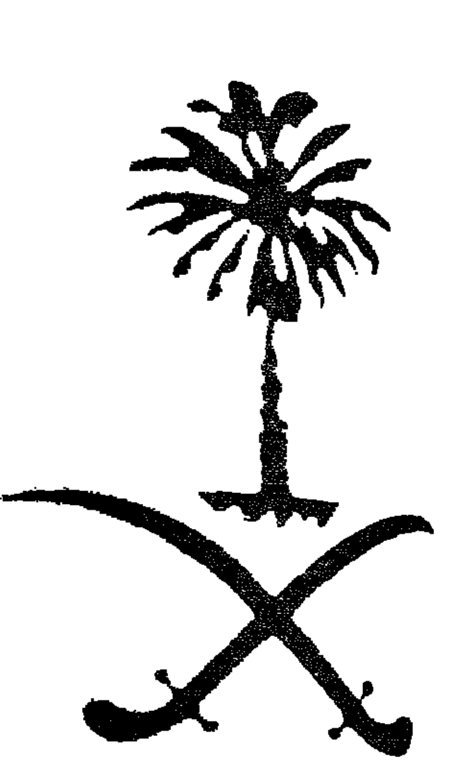




















La terre d'abondance

Qu'un pays importateur de ses besoins alimentaires devienne en quelques années un pays producteur... c'est une réalisation grandiose. Mais qu'un pays désertique et aride, où la terre est pratiquement en friche, atteigne l'état d'autosuffisance alimentaire et exporte le surplus de sa production... c'est un miracle dans le domaine agricole.

Le royaume produit désormais près de quatre millions de tonnes de blé et occupe ainsi la sixième place des pays producteurs et exportateurs de cet aliment essentiel. Mais l'agriculture saoudienne, c'est aussi des légumineuses, des fruits, des céréales, des dattes, des viandes et des produits laitiers, sans compter les tonnes de fleurs qui sont exportées chaque année dans les pays européens, dont la Hollande.

L'essor qu'a connu le royaume dans le domaine agricole n'a pas été le fait du hasard mais le résultat d'un travail laborieux, d'une détermination inlassable, d'efforts continus et de planification rationnelle. En 1995, le royaume aura achevé 25 ans de travail continu pour le développement économique et social du pays.

La générosité de l'or noir

L'augmentation de la production de pétrole et la multiplication de son prix a donné au royaume les moyens de sa politique de développement.

Le deuxième plan 1975-1980, élaboré avec l'aide de spécialistes américains, a permis de faire face aux problèmes d'alimentation en eau du pays : plusieurs barrages ont été réalisés afin de conserver et d'utiliser à bon escient les rares précipitations du pays. Grâce aux usines de dessalement, les habitants des villes sont généreusement approvisionnés en eau.

A l'occasion du quatrième plan 1985-1990, plus d'un milliard de dollars de fonds publics a été consacré au logement. Les réalisations issues de la diversification de l'économie se sont révélées importantes. Ainsi, alors que le pétrole contribuait encore pour 50 % au PIB en 1970, sa part a été ramenée à 24 % en 1989. Dans le même temps, celle de l'industrie manufacturière passait de 2,3 % en 1970 à 10,65 % en 1991.

Les options retenues par le cinquième plan 1990-1995 témoignent de la préoccupation du royaume d'assurer le bien-être de sa population. Ce plan envisage notamment des dépenses d'un montant supérieur à 200 milliards de dollars dont plus de la moitié sera affectée aux secteurs civils.

Investir dans l'avenir

Aujourd'hui, les dirigeants saoudiens affirment clairement leur volonté d'accroître la contribution des sociétés internationales sur la base de transferts technologiques. La dynamisation du secteur privé et la modernisation du pays en dépendent directement. Cette situation spécifique créera de nombreuses opportunités pour les entreprises étrangères dans les années à venir, surtout dans les domaines de l'énergie, de l'industrie manufacturière, de l'agro-alimentaire, des télécommunications et de la défense. Compte-tenu du doublement des effectifs militaires, le royaume lance la construction de nouvelles bases, notamment au sud de Jizan et dans le nord-est, ce qui rend le marché saoudien particulièrement attrayant pour les sociétés d'armement étrangères et plus particulièrement françaises.

Paris / Riyadh

Les relations commerciales avec la France se sont développées au cours de la décennie 1970. Les exportateurs français ont su saisir les opportunités d'affaires offertes par le marché saoudien. Ainsi, en 1976, la France détenait une part de marché de 2,5 %, qu'elle fit passer à 5,6 % dix ans plus tard. Les principales exportations françaises sont les biens intermédiaires, les biens d'équipement et de consommation, et les produits agro-alimentaires. Grâce au pétrole et à ses dérivés, la balance commerciale de l'Arabie Saoudite avec la France est excédentaire. Avec 26 % des importations pétrolières totales françaises, le royaume est le premier fournisseur en or noir de la France. S'il convient de rester prudent, on peut néanmoins souligner la progression des exportations françaises vers le marché saoudien qui ont augmenté de plus de 50 % entre 1990 et 1992.

La stabilité, malgré le choc que pourrait engendrer la coexistence d'un certain traditionalisme et d'une modernité technologique, est une des nombreuses forces du royaume. La richesse en or noir constitue également un atout essentiel puisqu'elle est une garantie pour les Saoudiens, conscients que les crises économiques ne peuvent les atteindre. Les investisseurs étrangers n'ont pas à craindre un quelconque risque politique ou financier. Ils disposent d'avantages fiscaux et peuvent travailler dans le cadre d'un libéralisme économique qui autorise un libre mouvement des capitaux.

Selon les enseignements de l'Islam, le gouvernant doit traiter le gouverné comme un père traite ses enfants. La société musulmane est une grande famille dans laquelle règnent l'affection et l'entente. La preuve de cet attachement est illustrée par la facilité avec laquelle un Saoudien peut rencontrer un dirigeant du royaume, s'entretenir avec lui ou lui faire part de sa requête. C'est ce lien étroit qui explique l'ampleur des moyens déployés dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Un enseignement tourné vers l'avenir

En 1950, six Saoudiens ont obtenu un diplôme universitaire. Le nombre de lycées que le royaume comptait alors était particulièrement minime, et la poursuite d'études supérieures un rêve que seuls les plus téméraires osaient caresser. Aujourd'hui, le royaume applique une politique d'éducation nationale de la maternelle à l'université, dispensée à plus de trois millions d'élèves, garçons et filles. Près de 70 % de la population de plus de 25 ans a reçu une instruction primaire, secondaire ou supérieure.

L'enseignement est entièrement gratuit mais, parce qu'elles manquent d'enseignants saoudiens, les universités de Djeddah et de Riyadh obligent les étudiants à enseigner dans leurs établissements pendant une période équivalente à leurs années d'études, une fois leur diplôme obtenu.

Modernité et tradition

Les Arabes furent des pionniers dans le domaine de la médecine et de la pharmacie. Les textes traitant de la chirurgie, des maladies contagieuses, des infections et des vertus des plantes furent très largement utilisés par les Européens jusqu'au XVIIème siècle.

Forts de cet acquis, les quatre plans quinquennaux appliqués au cours des deux dernières décennies ont privilégié le secteur de la santé. Depuis le règne du Roi Fayçal, les soins médicaux sont gratuits pour tous les citoyens du royaume, les visiteurs et les pèlerins de La Mecque. Le pèlerinage est un défi sanitaire important posé au Croissant Rouge. Il mobilise huit centres médicaux, vingt-sept centres de secours ouverts 24h/24 et une centaine d'ambulances. Le pays dispose aujourd'hui de plus de 270 hôpitaux publics et privés, auxquels s'ajoute un réseau important de centres de santé et de cliniques. Mais la plus belle illustration de cette ambition nationale en matière de santé reste l'imposante Cité médicale du Roi Fayçal, un complexe doté des dernières technologies en matière d'équipements médicaux.

Le royaume, en respect des principes de l'Islam, apporte une attention particulière aux handicapés. Le but de nombre de ces établissements spécialisés est l'insertion des handicapés dans le monde du travail. Selon la législation sur le travail en vigueur, toute entreprise employant plus de cinquante personnes doit embaucher au moins deux invalides.

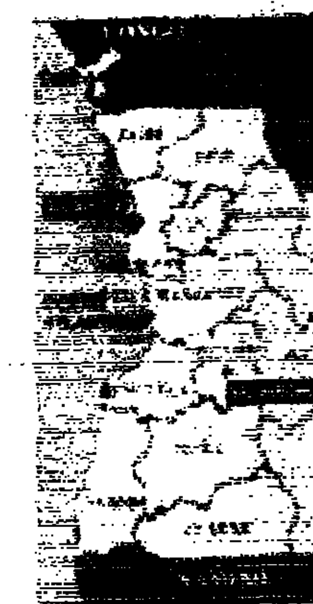
C'est dans la jeunesse qu'est l'avenir du royaume

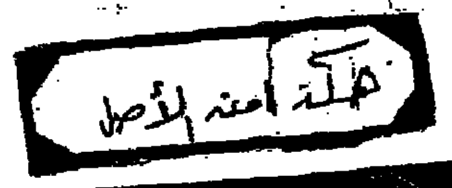
Le gouvernement, considérant la jeunesse comme le pilier de la patrie et l'espoir de la nation, a confié à la Présidence Générale de la Jeunesse le rôle de promouvoir les activités sportives et culturelles. Depuis 1974, les divers plans de développement ont incité à la création de 160 clubs et fédérations de sport, ainsi qu'à la construction de grands stades. Les jeunes Saoudiens ont ainsi pu s'affirmer sur la scène sportive internationale, devenant notamment, en football, champions du monde junior en 1989. Un intérêt particulier a également été porté aux sports traditionnels comme la chasse au faucon ou l'équitation.

Les activités culturelles et artistiques font également l'objet de toutes les attentions. Le royaume apporte son soutien à des expositions d'art plastique, aux groupes artistiques et folkloriques. L'organisation de prix richement dotés, récompensant chaque année trois hommes de lettres saoudiens, contribue à perpétuer la tradition littéraire arabe.

Ces réalisations sociales et culturelles illustrent l'intérêt que porte le royaume à la jeunesse, pilier de la patrie, espoir de la nation et potentiel de demain.

Ministère de l'Information, Riyadh 11161, Arabie Saoudite.





AFRIQUE

SOMALIE

Le Conseil de sécurité donne dix-huit mois à l'ONUSOM II pour mener à bien sa mission

Le Conseil de sécurité de l'ONU a demandé au secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, de redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement politique en Somalie, où la mission des Nations unies devra s'achever, coûte que coûte, d'ici dix-huit mois. Dans une résolution adoptée à l'unanimité, mercredi 22 septembre à New-York, les quinze membres du Conseil ont par ailleurs approuvé des recommandations du secrétaire général concernant la reconstitution d'une force de police somalienne, ainsi que le rétablissement des systèmes judiciaire et pénal dans le pays.

Tout en soulignant l'urgence d'une réconciliation nationale, le texte réaffirme que *« ceux qui ont commis ou donné ordre de commettre »* des attaques contre des « casques bleus » en seront tenus pour *« individuellement responsables »*. Le Conseil de sécurité a insisté sur la nécessité d'atteindre *« de façon accélérée »* les objectifs de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) : *« Faciliter l'aide humanitaire, rétablir l'ordre et favoriser la réconciliation nationale dans une Somalie libre, démocratique et souveraine, afin que l'ONUSOM II puisse achever sa mission d'ici à mars 1995. »*

Critiques italiennes

La force des Nations unies en Somalie compte à ce jour vingt-cinq mille hommes et coûte annuellement plus de 1,5 milliard de dollars. Les Etats-Unis y participent avec une force d'intervention rapide.

L'agressivité des actions de l'ONU à Mogadiscio a été critiquée par l'Italie et des organisations humanitaires non gouvernementales. Au Congrès américain, un nombre croissant de parlementaires souhaitent que l'administration démocrate fixe une date limite pour le désengagement des Etats-Unis.

Le Conseil de sécurité a qualifié d'encourageante l'arrestation mardi d'Osman Hassan Ali, alias « Ato », principal collaborateur du chef de guerre Mohamed Farah Aïdid (*le Monde* du 23 septembre) et s'est félicité que la sécurité et la stabilité aient été rétablies *« dans une bonne partie du pays, en contraste frappant avec les souffrances qui y régnaient précédemment à cause des conflits opposant différents clans »*.

L'ambassadeur de France à l'ONU, Jean-Bernard Mérimée, a estimé que l'heure était venue de *« prendre une initiative pour rassembler tous les Somaliens autour d'un projet politique »*, faute de quoi le rôle des Nations unies resterait *« incompris et inachevé »*.

D'autre part, le ministre belge de la défense, Léo Delcroix a indiqué mercredi à Bruxelles, que la Belgique avait prévenu l'ONU de sa décision de retirer son contingent de neuf cent cinquante hommes de Somalie à la mi-décembre. A Rome, le ministre italien des affaires étrangères, Beniamino Andreatta, a annoncé que l'Italie allait proposer à l'ONU la nomination d'un *« négociateur »* pour tenter de trouver une solution à la crise. L'Italie défend depuis plusieurs mois une approche politique de la question somalienne et critique ouvertement les opérations *« musclées »* de l'ONU dans ce pays. – *(AFP, AP, Reuter.)*

LIBÉRIA : pour superviser l'accord de paix

Les Nations unies décident l'envoi de trois cents observateurs militaires

Le Conseil de sécurité de l'ONU a créé mercredi 22 septembre la Mission d'observation des Nations unies au Libéria (MONUL), comprenant quelque cinq cents personnes (trois cents observateurs militaires et deux cents civils et militaires chargés de la logistique).

Dans une résolution (866) adoptée à l'unanimité, le Conseil de sécurité a décidé la création de la MONUL pour une période initiale de sept mois, tout en précisant que la force ne sera pas maintenue au-delà du 16 décembre *« si des progrès appréciables »* n'ont pas été réalisés dans la mise en œuvre de l'accord de paix signé le 25 juillet à Cotonou, au Bénin. Le coût de l'opération est estimé à 24,6 millions de dollars pour sept mois.

La MONUL aura en fait un rôle d'assistance et de contrôle du travail effectué par les seize mille hommes de la Force ouest-africaine d'interposition (ECOMOG), dont l'essentiel des effectifs est fourni par le Nigéria. L'ECOMOG supervise actuellement le cessez-le-feu résultant de l'accord de Cotonou, conclu entre le Gouvernement provisoire d'unité nationale du Libéria, le Front patriotique du Libéria (NPFL) et le Mouvement uni de libération pour la démocratie (ULIMO). – *(AFP, AP, Reuter.)*

Après le double assassinat de Sidi-bel-Abbès

« Consignes de vigilance » aux Français résidant en Algérie

A la suite de l'assassinat en Algérie de deux ressortissants français (*le Monde* du 23 septembre), le Quai d'Orsay a donné mercredi 22 septembre des *« consignes de vigilance »* aux quelque vingt-cinq mille Français résidant en Algérie. Il s'agit de *« mesures générales de prudence »*, a indiqué le porte-parole du ministère Richard Duqué, sans fournir de précisions sur ces recommandations. Il a toutefois indiqué qu'aucun avertissement particulier n'avait été donné aux touristes désirant se rendre en Algérie.

De son côté, le ministre algérien de l'intérieur Selim Saadi a indiqué, lors d'une conférence de presse à Sidi-bel-Abbès, que *« l'Etat et le gouvernement algériens sont déterminés à prendre toutes les mesures sécuritaires pour que les auteurs du crime commis contre les deux coopérants français ne restent pas impunis »*. Il a affirmé la *« détermination inébranlable des autorités à poursuivre les criminels jusqu'à leur anéantissement »*. M. Saadi a fait le déplacement de Sidi-bel-Abbès pour faire accélérer l'enquête sur les circonstances de l'enlèvement et de l'assassinat des deux géomètres.

□ **Huit Algériens auraient été enlevés et torturés en Libye.** – Huit Algériens ont été enlevés et torturés il y a une quinzaine de jours à Sebha, en Libye, par des parents du chef de l'Etat, le colonel Kadhafi, a rapporté mercredi 22 septembre le quotidien gouvernemental *El Moudjahid*. L'un d'entre eux serait mort le 19 septembre des suites des tortures. Les relations entre Alger et Tripoli se sont dégradées après que le colonel Kadhafi se fut récemment déclaré disposé à discuter avec les islamistes algériens pour *« sauver l'Algérie »*. – *(AFP, AP.)*

L'Angola dévasté

Suite de la première page

Luanda autrefois « la Belle » est devenue « Luanda la Lépreuse », cité aux voies défoncées, jonchées de détritus, où pullulent les enfants errants et les mendiants, incapable de satisfaire les besoins de ceux qui sont venus s'engloutir dans les bidonvilles qui la ceinturent.

Sur les marchés de la capitale, cinq pommes de terre se vendent quelque 40 000 kwanzas – le tiers du salaire minimum. La survie de la majorité des Luandais relève du mystère ou de la combine. Manque d'argent, manque de pièces, manque d'initiative et manque d'espérance dans un pays où la catastrophe à venir sera plus dure que celle de la veille : les entreprises locales sont en état de coma avancé, payant leurs salariés désœuvrés en billets dévalués ou en produits de première nécessité. Les services publics ne sont plus qu'un souvenir auquel se raccrochent des milliers de fonctionnaires faméliques dont la principale activité consiste à tenter de boucler la fin de la journée par une activité annexe.

Dans la rue, des bandes d'adolescents en haillons vendent tout et n'importe quoi : des cigarettes et des piles, habituelles marchandises des rues de Luanda, mais aussi, au gré des conteneurs pillés sur le port, des antennes de télévision, une housse de siège pour automobile, un combiné téléphonique, des plaquettes de contraceptifs, des verres ou un ouvre-boîte électrique.

Une corruption vorace

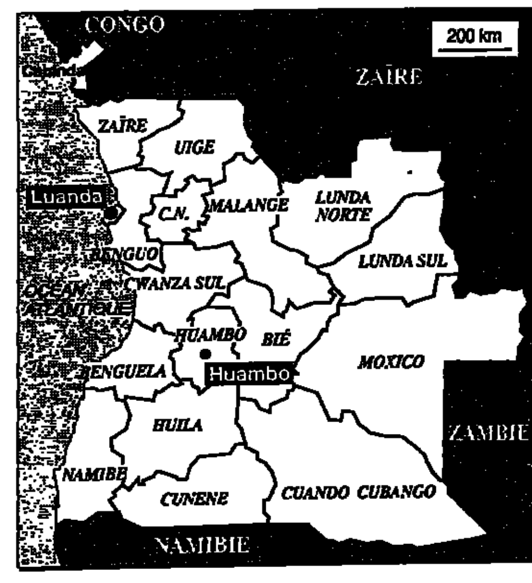
Rien du superflu ou du nécessaire ne paraît manquer, mais tout demeure inaccessible à des habitants dont les salaires ont fondu comme neige au soleil. La même situation prévaut en province où le Programme alimentaire mondial (PAM), qui distribue pour le compte des Nations unies l'aide aux personnes déplacées, ouvre maintenant des soupes populaires pour les résidents des villes, de plus en plus dénutris. *« C'est la guerre !*, explique le premier ministre, Marcolino Moco, installé dans un salon de son petit palais ocre et blanc, face à la mer.

C'est elle qui nous impose ce régime qui engloutit l'essentiel de nos ressources ». L'argument est fondé : depuis la reprise des combats, l'automne dernier, après l'échec du processus électoral destiné à mettre fin à seize années de guerre civile, le gouvernement de Luanda a dû remobiliser une armée débandée, acheter du matériel et des armes, recalculer ses budgets en fonction de nouvelles priorités. Mais il aurait plus de poids encore si la corruption qui gangrène le système était moins vorace. Une corruption éclatante dont les bénéficiaires exhibent sans complexes leur fortune.

Sur les chaussées délabrées de la capitale, circulent des centaines de véhicules de luxe, importés en devises fortes des Etats-Unis, du Japon ou d'Allemagne, conduites par les représentants ou les alliés de ces quelques familles qui fournissent l'élite de l'appareil d'Etat, de l'armée ou de l'ancien parti unique, le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA).

Incapable de satisfaire les plus élémentaires besoins de sa population, poursuivi par ses créanciers – la dette du pays, qui compte quelque dix millions d'habitants, oscille entre 8,5 et 10 milliards de dollars, – le gouvernement vient de faire cadeau à tous les députés d'une Audi neuve, ce qui vaut désormais à l'Assemblée nationale le joli surnom d'« Auditorium »...

∴



A 500 kilomètres au sud-est de Luanda, Huambo, fief de Jonas Savimbi et capitale de la rébellion, dépérit. Reprise aux troupes gouvernementales en mars, après deux mois de combats de rue, la ville des hauts plateaux, débarrassée de ses gravats, paraît presque proprette. Mais la vie y bat au ralenti, sans eau courante, et à peine plus d'électricité. Seuls quelques rares véhicules circulent, transportant dignitaires ou soldats de l'UNITA. Les habitants vont à pied, traversant en processions silencieuses une ville en attente, sous le regard d'hommes en armes nonchalamment postés devant les maisons réquisitionnées par la nouvelle administration.

On ne meurt pas encore de faim à Huambo, mais on y connaît de sérieux problèmes d'approvisionnement. Nommé par l'UNITA, le gouverneur de la province, Gerónimo Wanga, assure que la dernière saison des pluies a donné de bonnes récoltes qui permettent, malgré les pénuries, de nourrir la population rurale des alentours. Mais le manque d'essence et de moyens de transport empêche l'acheminement du ravitaillement vers la ville, où l'activité économique a pratiquement cessé.

Retour à l'économie de troc

Les salaires ne sont plus versés et les moyens de paiement se font rares. Huambo revient petit à petit à l'économie de troc : un poulet contre un vêtement, quelques légumes contre un peu d'huile ou de sel. Les principales victimes en sont les enfants et les vieillards, chez lesquels apparaissent les premiers signes de dénutrition. *« La population est lasse*, soupire une religieuse. *Il n'y a rien à manger, il n'y a plus de médicaments. Le premier qui arrivera jusqu'ici avec du ravitaillement sera accueilli en libérateur, quelle que soit sa couleur politique »*.

C'est bien ce qui inquiète l'UNITA, obligée, pour la première fois depuis sa création, de gérer une ville où survivent quelque 500 000 habitants. *« Luanda espère nous étouffer, pousser les gens à la révolte »*, dénonce Jonas Savimbi, conscient qu'il lui faudra bien répondre aux demandes de la population s'il veut éviter de sérieux ennuis. Basées à Luanda, les organisations humanitaires ont eu interdiction d'apporter leur aide à la population de Huambo.

De son côté, l'organisation de Jonas Savimbi n'autorise pas le ravitaillement des villes qu'elle assiège, notamment Kuito, où de féroces combats se déroulent depuis plus de huit mois. *« A Sarajevo, il n'y a pas de cessez-le-feu et, pourtant, l'aide humanitaire arrive*, s'emporte Alioune Blondin Beye, nouveau représentant de l'ONU en Angola. *Ce qui se passe ici est inacceptable. Chaque jour, mille personnes meurent directement ou indirectement de la guerre. Sans provoquer plus d'émotion que cela ! »* Ni freiner la violence des combats, dont tout indique qu'ils ne sont pas près de cesser.

GEORGES MARION

AMÉRIQUES

Après sept ans de détention en Israël

John Demjanjuk est rentré aux Etats-Unis

Après plus de sept ans de prison en Israël, où il était accusé d'avoir participé au génocide des juifs par les nazis, John Demjanjuk, soixante-treize ans, est rentré mercredi 22 septembre à Cleveland (Ohio), la ville où il vivait avant d'être extradé.

M. Demjanjuk, d'origine ukrainienne, avait quitté sa prison de Tel-Aviv mardi soir et avait été conduit à la porte d'un Boeing 747 assurant un vol direct pour New-York, où ses gardiens lui avaient enlevé ses menottes. Lorsqu'il a pénétré dans l'avion, plusieurs passagers ont conspué l'ancien nazi, le traitant de *« meurtrier »*, de *« porc »* ou de *« nazi »*.

Accompagné par son fils John, son gendre Ed Nishnic – tous deux portant des gilets pare-balles, – par un représentant démocrate de l'Ohio, James Traficant, et par deux gardes du corps, John Demjanjuk a refusé à plusieurs reprises de parler à des journalistes embarqués avec lui.

M. Demjanjuk avait été acquitté en appel le 29 juillet dernier *« au bénéfice du doute »*. Mais il était resté en prison en raison de recours, devant la Cour suprême israélienne, déposés par des survivants de l'Holocauste et des chasseurs de nazis, l'accusant d'avoir commis des crimes dans d'autres camps d'extermination. – *(AFP.)*

□ **ÉTATS-UNIS : la popularité de Bill Clinton en hausse.** – Selon un sondage de la chaîne de télévision ABC rendu public mercredi 22 septembre, 51 % des Américains approuvent la manière dont Bill Clinton gère les affaires de leur pays (contre 45 % en août dernier). Le pourcentage de mécontents, tombé de dix points, n'est plus que de 41 %. – *(AFP.)*

□ **BRÉSIL : trente et un policiers impliqués dans le massacre de Rio.** – Trente et un policiers membres d' « escadrons de la mort » seront inculpés pour le massacre de vingt et une personnes perpétré le 30 août dans la *favela* Vigario-Geral, à Rio, a annoncé mercredi 22 septembre Nilo Batista, vice-gouverneur de l'Etat ; vingt-huit de ces suspects sont déjà détenus. *« Il y aura d'autres arrestations »*, a ajouté M. Batista, selon qui les *« commandos d'extermination »* ont *« des liens avec des milieux politiques importants »*. Les policiers voulaient venger quatre collègues tués la veille par des trafiquants de drogue. Ils ont lancé une grenade dans un bar, faisant neuf morts, puis massacré huit membres d'une famille, et encore tué quatre personnes au hasard. – *(Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

BANGLADESH
Quatre universités sont fermées en raison de violences

Trois des sept universités du Bangladesh ont cessé totalement ou partiellement les cours ces derniers jours, après que des incidents provoqués par des extrémistes islamiques eurent entraîné la mort de trois personnes.

A Chittagong, le grand port situé au sud-est du pays, les étudiants ont cessé les cours mercredi 22 septembre pour protester contre *« le règne de la terreur imposé par les forces fondamentalistes »*. Une centaine d'élèves avaient été blessés, la veille, par des commandos du Forum des étudiants islamiques (ISF), une branche du parti intégriste Jamaat-Islami.

Déjà, l'université de Rajshani, la seconde du pays, avait été fermée dimanche dernier après que des incidents provoqués par l'ISF eurent entraîné la mort d'un étudiant et fait près de 200 blessés. En vingt ans, 21 personnes ont été tuées sur ce campus. Le 6 février, cinq étudiants y avaient péri lors de violences entre l'ISF et des groupes laïcs. Enfin, sept collèges de l'université de Khulna – la troisième ville du pays – ont été fermés le 21 septembre, après que deux fondamentalistes eurent été tués et une cinquantaine blessés en représailles contre les violences survenues à Rajshani. – *(UPI.)*

ÉGYPTE
Amnesty International réclame la fin des procès devant les cours militaires

Qualifiant de *« simulacres de justice »* les nombreux procès qui se sont déroulés ces derniers mois en Egypte devant des tribunaux militaires, l'organisation de défense des droits de l'homme Amnesty International a invité Le Caire *« à mettre immédiatement un terme à ces procès, à transmettre les dossiers à des cours civiles et à enquêter sur les cas de torture rapportés »*.

Dans un communiqué publié mercredi 22 septembre, Amnesty souligne que *« les procédures judiciaires sont extrêmement injustes »* et indique que *« de nombreux accusés se sont vu arracher des confessions sous la torture »*. L'organisation affirme avoir *« des descriptions détaillées des méthodes de torture et des rapports médicaux prouvant que des cicatrices sur de nombreux accusés pouvaient être dues à de telles tortures »*. Elle déplore enfin les délais insuffisants accordés aux avocats de la défense pour préparer leurs dossiers, dans un pays qui pourtant *« avait, par tradition, un système judiciaire civil hautement respecté »*. – *(AFP.)*

IRAK
Trois Suédois libérés après un an de détention

L'Irak a libéré, mercredi 22 septembre, après un an de détention, trois Suédois condamnés à sept ans de prison pour entrée illégale en Irak.

Leif Westberg, quarante-quatre ans, Christer Stroemgren, quarante-quatre ans, et Stefan Wihlborg, trente-trois ans, devaient quitter au plus tard jeudi Bagdad pour Amman avant de regagner leur pays. Selon leur avocat irakien, Khaled Jarjis, le président Saddam Hussein a amnistié les trois hommes, qui avaient franchi en septembre 1992, par mégarde, la frontière entre l'Irak et le Koweït, où ils travaillaient pour le compte du groupe industriel Ericsson.

Selon le programme de nouvelles télévisées Aktuellt à Stockholm, leur libération est intervenue après que le roi de Suède, Charles XVI Gustave, eut adressé une demande en ce sens au président irakien. Le porte-parole du premier ministre suédois s'est borné pour sa part à confirmer des informations selon lesquelles le premier maréchal de la cour suédoise, Hans Ewereloef, accompagné du conseiller de chancellerie Peter Tejler, se trouvait actuellement à Bagdad. – *(AFP.)*

ROUMANIE
Deux Tsiganes lynchés après un meurtre

Le représentant des Tsiganes au Parlement roumain, Gheorghe Raducanu, a dénoncé, mercredi 22 septembre, la *« vengeance bestiale »* à laquelle se sont livrés la veille les habitants d'un village de Transylvanie : deux Tsiganes ont été lynchés et un troisième a péri dans l'incendie de sa maison après le meurtre d'un Roumain.

Les deux victimes lynchées sont le meurtrier et son frère, le troisième serait de leur famille. Près de quatre cents villageois, roumains et magyars de souche, ont mis le feu à treize des trente-trois maisons tsiganes du village de Hedereni, après un incident au cours duquel un Tsigane avait tué un Roumain à coups de couteau, dans la nuit de lundi à mardi.

□ **COMORES : les élections législatives sont reportées en novembre.** – Le président des Comores, Mohamed Saïd Djohar, a reporté aux 14 et 28 novembre prochain les élections législatives prévues initialement en octobre, a-t-on appris samedi 18 septembre de source autorisée. Le président Djohar avait dissous en juin dernier l'Assemblée fédérale (41 membres) à la suite du dépôt d'une motion de censure de l'opposition contre son premier ministre. – *(Reuter.)*

Le projet de loi quinquennale sur l'emploi

La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale veut accroître la flexibilité du travail

La commission des affaires culturelles, sociales et familiales de l'Assemblée nationale a approuvé, mercredi 22 septembre, le projet de loi quinquennale sur l'emploi, dont l'examen en séance publique doit débuter le 28 septembre. Les commissaires du RPR et de l'UDF ont voté «pour», ceux du PS «contre», les communistes étant, pour leur part, absents. La commission a adopté une série d'amendements visant à tirer un meilleur parti des *«gisements d'emploi»* et à généraliser le travail à temps partiel.

Denis Jacquat (UDF-PR, Moselle) croise les doigts : le rapporteur du projet de loi quinquennale sur l'emploi, présenté par Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, veut éviter *«une bataille de chiffonniers»* en séance publique sur ce sujet d'une extrême sensibilité qu'est la lutte contre le chômage. Il devra, certes, compter avec une offensive de la part de l'opposition, mais les députés «de base» de la majorité, notamment les plus turbulents parmi les nouveaux élus, vont-ils profiter de l'occasion pour donner de la voix? Les propos peu amènes entendus sur ce projet dans les coulisses de l'UDF le laissent à penser.

A entendre Philippe Auberger (RPR, Yonne), rapporteur général du budget, qui estime, dans un entretien publié par *Profession Politique* (daté 24 septembre), que ce texte *«ne permettra pas de dégager cent mille emplois supplémentaires»*, on en déduit que le scepticisme affecte une bonne partie du groupe néogaulliste de l'Assemblée. Le gouvernement ne s'y est d'ailleurs pas trompé, qui a prévu, pour un projet ne comportant qu'une cinquantaine d'articles, une dizaine de jours de discussions.

Soucieuse d'éviter tout dérapage, la commission des affaires culturelles, sociales et familiales a déjà préparé un scénario de compromis en adoptant, les 21 et 22 septembre, une soixantaine d'amendements – *«ce qui est assez exceptionnel»*, affirmait son président, Michel Péricard (RPR) – sur les deux cent soixante-quinze qui lui avaient été soumis. Toutes ces retouches visent à aller plus loin que le gouvernement dans le sens d'une plus grande flexibilité du marché du travail, sans, pour autant, céder trop de terrain aux ultralibéraux qui, à l'instar de Jean Ueberschlag (RPR, Haut-Rhin), militent pour un relèvement systématique des seuils sociaux.

Généraliser le temps partiel

La généralisation du travail à temps partiel a été une des motivations centrales de la commission. Sur proposition de Jean-Yves Chamard (RPR, Vienne), les commissaires ont adopté des amendements visant à expérimenter la formule de la semaine de quatre jours – accompagnée d'une exonération majorée de charges prise en charge par l'Etat afin d'éviter une amputation de 20 % des salaires – ainsi qu'à permettre à l'Etat et aux collectivités locales de recourir au travail à temps partiel. Dans le même souci de flexibilité, Bernadette Isaac-Sibille (UDF-CDS, Rhône) a fait adopter une série d'amendements tendant à encourager la création d'emplois familiaux, afin de permettre aux femmes de mieux concilier la garde des enfants et leur activité professionnelle. Mme Isaac-Sibille souhaite, notamment, que l'allocation de garde des enfants soit versée jusqu'au sixième anniversaire de l'enfant à charge (et non jusqu'à son troisième, comme actuellement).

Selon le rapporteur, M. Jacquat, il y a ainsi matière à *«mieux tirer parti des gisements d'emploi»*. Il a fait adopter lui-même un amendement tendant à généraliser le «ticket-service» – formule qui rémunère les services rendus aux particuliers, – que le texte gouvernemental envisageait uniquement *«à titre expérimental»* dans deux régions. L'amendement prévoit, aussi, l'extension de la formule aux associations.

Les membres de la commission se sont montrés très soucieux d'étoffer le dispositif des contrats emploi-solidarité (CES). Ils ont entériné une série d'amendements tendant, d'une part, à accorder *«sans restriction»* le bénéfice de ces CES aux jeunes âgés de dix-huit à vingt-six ans et, d'autre part, à donner la possibilité aux titulaires de ces contrats d'exercer, parallèlement, une activité professionnelle à temps partiel ou de suivre une formation rémunérée. Ce qui a provoqué l'opposition de Michel Berson (PS, Essonne), qui juge *«dangereuse»* cette dernière innovation, au motif qu'elle constitue un *«détournement»* du principe originel des CES.

La philosophie de l'allègement du coût du travail – M. Jacquat estime que les coûts salariaux sont *«un formidable système anti-emploi»*, – qui inspire le texte, a été vivement contestée par les commissaires socialistes. M. Berson, notamment, a reproché au projet de M. Giraud de ne prévoir aucune obligation de négocier des contreparties aux allègements des charges consentis aux employeurs. Toutefois, il a obtenu que la commission le suive sur ses amendements prévoyant que l'Etat prenne en charge les diverses exonérations de charges, afin de ne pas fragiliser l'équilibre financier des caisses de Sécurité sociale.

Pour de nombreux députés de la majorité, il faudra probablement remettre l'ouvrage sur le métier en séance publique. *«Ce texte est une base que nous avons enrichie»*, constate Jean-Yves Chamard. *«Ce n'est pas suffisant»*, précise toutefois M. Couanau (UDF-CDS, Ille-et-Vilaine), qui rappelle les souhaits de l'UDF d'accélérer la régionalisation de la formation professionnelle et la budgétisation des allocations familiales. Quant à M. Berson, il reconnaît *«le petit effort fait pour l'insertion des jeunes»*, en soulignant que *«l'on ne pouvait pas faire moins vu les inepties de certains articles»*.

CLAIRE BLANDIN et FRÉDÉRIC BOBIN

□ **Les jeunes députés UDF veulent interroger M. Puech tous les jeudis.** – Le «groupe des douze», qui rassemble autour de Laurent Dominati (Paris) onze jeunes députés de l'UDF, a indiqué par lettre à Jean Puech (UDF-PR), ministre de l'agriculture, mercredi 22 septembre, son intention de l'interroger tous les jeudis matin, lors de la séance de questions orales de l'Assemblée nationale, *«afin de lui donner la possibilités de faire le point avec le Parlement sur l'avenir»* des négociations du GATT.

Ancien trésorier national du Parti socialiste

Henri Emmanuelli est mis en examen dans l'instruction du volet marseillais de l'affaire Urba

Le président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon, Henri Blondet, a écrit le 20 septembre à Henri Emmanuelli pour lui signifier sa mise en examen dans le cadre de l'instruction du volet marseillais de l'affaire Urba, du nom du bureau d'études chargé de contribuer au financement du PS. Les chefs retenus contre M. Emmanuelli, convoqué par le magistrat pour le 20 octobre, sont la complicité de trafic d'influence, la complicité de corruption, corrélative au trafic d'influence, et la complicité de recel des mêmes délits. M. Emmanuelli vient d'être réélu député des Landes après être retourné de lui-même devant ses électeurs, au lendemain de son renvoi, en juillet, devant le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc dans le cadre de l'instruction du volet sarthois de l'affaire Urba.

Plus discrète que celle menée par le juge Renaud Van Ruymbeke à Rennes, qui avait suscité de plus grandes curiosités médiatiques, l'instruction menée par la chambre d'accusation de Lyon lui est néanmoins très similaire. Le point de départ est le même : les découvertes faites en 1989 par l'inspecteur de police Antoine Gaudino, révoqué depuis, au siège de la délégation marseillaise du bureau d'études Urba-Gracco. Saisis à cette occasion, les désormais fameux cahiers Delcroix détaillaient la vie interne de cette structure dirigée par Gérard Monate et destinée, depuis sa création, à contribuer au financement national et local du PS, en assurant un contrôle de la trésorerie nationale du parti sur les dépenses financières des élus locaux.

C'est ainsi que, selon l'enquête menée alors par la brigade financière de la police judiciaire de Marseille, il fut établi que des «comptes» tenus localement par les responsables d'Urba et ayant pour nom de code «Prado», «Carénage», et *«Saint-Charles»* étaient en relation avec des responsables socialistes locaux, Michel Pezet, Philippe Sanmarco – alors députés socialistes – et Pierre Rastoin, maire du 7e secteur de Marseille. Des documents furent saisis, relatifs à un important marché concernant la construction d'un tunnel à péage, le tunnel Prado-Carénage, traversant le centre-ville et inauguré très récemment (*le Monde* daté 19-20 septembre). Ils faisaient notamment état d'une réunion tenue en janvier 1989 au siège national du PS, à Paris, qui témoignerait du poids d'Urba dans le choix de l'entrepreneur. Toujours selon ces documents – dont fit état, à l'automne 1990, Antoine Gaudino dans son livre *l'Enquête impossible* –, la somme versée à cette occasion au bureau d'études aurait été de 5 700 000 francs, dont 80 % auraient été exceptionnellement reversés aux socialistes marseillais sur instruction de la direction nationale. De 1987 à 1989, les trois comptes ainsi dévoilés auraient été alimentés par Urba pour un total de 10 758 000 francs.

Une longue bataille procédurale

L'émoi politique créé au sein de la majorité de l'époque par les découvertes des policiers marseillais devait entraîner un morcellement du dossier Urba qui, aujourd'hui, se retourne contre le PS. Le dossier Urba fut une première fois instruit, puis jugé jusqu'en appel à Paris, au détour du procès des fausses factures de la SORMAE. Il le sera prochainement à Saint-Brieuc à l'issue du marathon judiciaire ouvert en 1991 par le juge Thierry Jean-Pierre au Mans, relayé ensuite par la chambre d'accusation de Rennes après une décision favorable de la Cour de cassation. Il fait enfin l'objet d'une troisième instruction à Lyon qui est le résultat d'une longue bataille procédurale initiée par un élu écologiste de Marseille. Après un détour par le Conseil d'Etat, elle n'a pu empêcher, après un dépaysement judiciaire, qu'un réquisitoire introductif soit délivré en septembre 1991, saisissant la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon.

Validée à son tour par la Cour de cassation, l'instruction menée par cette dernière concerne les contrats litigieux où Urba est intervenu à Marseille. Elle a déjà conduit non seulement aux mises en examen de MM. Pezet, Sanmarco et Rastoin, ainsi que de M. Monate, PDG d'Urba, mais au total à celle d'une cinquantaine de personnes dont une quarantaine d'entrepreneurs ou de responsables d'entreprises. La mise en examen de M. Emmanuelli s'explique par le fait que les documents internes d'Urba font clairement état de sa dépendance à l'égard de la trésorerie nationale du PS et que le député des Landes en fut le responsable, notamment quand fut négocié le contrat du tunnel Prado-Carénage. Enfin, la chambre d'accusation de Lyon ne saurait être suspectée d'acharnement partisan puisqu'elle est aussi en charge du dossier du Port-Fréjus dans lequel François Léotard est toujours mis en examen. C'est sous la signature de son président, le même qui vient d'écrire à M. Emmanuelli, que fut rendu un non-lieu partiel pour M. Léotard, aux attendus néanmoins fort sévères et qui ont entraîné, depuis, la poursuite de l'instruction dans laquelle le ministre de la défense est actuellement encore mis en examen pour corruption.

EDWY PLENEL

François Mitterrand assure le député des Landes de sa «confiance» et de son «amitié»

Le bureau exécutif du Parti socialiste et le président de la République ont exprimé leur soutien à Henri Emmanuelli, député des Landes et ancien trésorier du PS, dès l'annonce de sa nouvelle mise en examen dans l'affaire Urba, mercredi 22 septembre. François Mitterrand, qui a reçu dans la soirée M. Emmanuelli à l'Elysée, a déclaré, en raccompagnant son hôte sur le perron : *«J'ai tenu à le faire venir pour lui dire ma confiance et mon amitié. C'est un homme honnête que l'on n'arrête pas de poursuivre.»*

«Aucune responsabilité personnelle»

Le PS a réaffirmé, de son côté, *«sa solidarité avec son ancien trésorier, dont l'intégrité et l'honneur sont reconnus par tous»*. Dans un communiqué diffusé après sa réunion hebdomadaire, le bureau exécutif du PS souligne que, *«une nouvelle fois, l'ancien trésorier du PS est mis en examen ès qualités, au seul titre de ses fonctions antérieures, sans qu'aucune responsabilité directe et personnelle ne soit évoquée»*. Après s'être étonné qu'*«un seul parti* (fasse) *l'objet de procédures judiciaires relatives à son financement avant la loi du 15 janvier 1990»*, le PS se demande si *«l'objectif qui semble poursuivi est conforme à l'impartialité de notre justice»*.

M. Emmanuelli, qui s'était démis de son mandat de député de la troisième circonscription des Landes, le 8 juillet dernier, après l'annonce de son renvoi devant le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc dans l'affaire Urba, a été réélu, le 19 septembre, dès le premier tour de scrutin. L'ancien président de l'Assemblée nationale avait déclaré vouloir défendre son *«honneur»* et, à travers lui, celui des socialistes, *«qui ont déjà été si durement éprouvés»*.

Jeudi matin, sur RTL, M. Emmanuelli a simplement indiqué, à propos de cette nouvelle mise en examen, que *«comme Urba avait des bureaux d'études dans toute la France, ça peut durer longtemps»*. Evoquant le geste du président de la République, le député des Landes a confié : *«Cela fait plaisir de voir des hommes qui n'hésitent pas à dire leur opinion, même si ce n'est pas très valorisant pour eux.»*

Devant le bureau du RPR

Charles Pasqua envisage de revenir sur le regroupement des élections cantonales

Devant le bureau politique du RPR, réuni mercredi 22 septembre en présence de Jacques Chirac et Edouard Balladur, Charles Pasqua a exprimé l'intention de revenir sur le regroupement des élections cantonales prévu sous la précédente législature. Le ministre de l'intérieur souhaite conserver l'actuel renouvellement triennal, par moitié, des conseils généraux, afin de limiter l'effet des mouvements de bascule possibles de l'électorat.

Pour la deuxième fois depuis son renouvellement, le 27 avril dernier, le bureau politique du RPR s'est réuni à huis clos, mercredi, à Paris. A peu de distance des prochaines journées parlementaires du mouvement néogaulliste à La Rochelle (Charente-Maritime), cette réunion s'est tenue en présence du premier ministre, Edouard Balladur, et du président du RPR, Jacques Chirac, qui étaient assis l'un à côté de l'autre. *«L'ambiance était excellente»*, selon un des participants.

Il n'avait pas été annoncé, à l'ordre du jour, que M. Pasqua informerait ses «compagnons» de son intention de déposer, au cours de la session parlementaire d'automne, un projet de loi permettant de faire repasser de quatre à six ans le mandat des conseillers généraux qui seront élus en mars 1994, date récemment confirmée (*le Monde* du 11 septembre). Ce texte arrêterait le processus qui doit conduire au renouvellement général des cantons en une seule élection tous les six ans, et non plus par moitié tous les trois ans. Ce projet remettrait en question, en effet, la loi adoptée fin 1990, sur proposition de Pierre Joxe, au terme de laquelle le renouvellement cantonal de 1991 avait été repoussé d'un an afin de préparer – les conseillers généraux de la série renouvelée en 1994 n'étant élus que pour quatre ans – un renouvellement de l'ensemble des cantons en 1998.

La loi Joxe avait été définitivement adoptée par l'Assemblée nationale, le 21 novembre 1990, par 293 voix contre 270. Les socialistes avaient obtenu l'abstention des communistes, qui, pourtant, étaient défavorables à ce projet, tout comme les groupes UDF, UDC (groupe centriste autonome) et RPR, créant ainsi une hypothétique majorité contre le projet de celui qui était alors ministre de l'intérieur. Dans un souci de lutte contre l'abstentionnisme, M. Joxe avait lancé l'idée, au soir des cantonales de 1988, où le taux d'abstention avait atteint 51,03 %, de procéder à un regroupement d'élections.

Contre la proportionnelle

Cet argument n'avait pas convaincu la droite, qui, dans le projet final de M. Joxe, voyait plutôt des arrière-pensées qui permettaient aux socialistes, en repoussant d'un an les cantonales de 1991, de *«gagner du temps et de fuir l'électeur»*. Le ministre était aussi suspecté de vouloir, à terme, introduire un nouveau mode de scrutin ou de se livrer à un savant découpage électoral. Sur ce dernier point, M. Joxe avait donné satisfaction à l'opposition en acceptant un amendement de Robert Pandraud (RPR, Seine-Saint-Denis) disposant qu'il ne pourrait être procédé à *«aucun redécoupage des circonscriptions dans l'année précédant l'échéance normale de renouvellement des assemblée concernées»*.

C'est, effectivement, parce qu'il craint l'introduction du système proportionnel avec le renouvellement général que le RPR veut remettre rapidement en question la loi Joxe. Et c'est, aussi, parce que le renouvellement par moitié est un élément stabilisateur – et conservateur, diront certains, car favorable aux notables – que le mouvement néogaulliste ne veut pas d'une élection qui, par des mouvements brusques de l'opinion, pourrait faire basculer des assemblées aujourd'hui places fortes de la droite.

OLIVIER BIFFAUD

□ **Le Parti radical estime que Bernard Tapie n'a pas le droit de se dire *«radical»*.** – Le Parti radical, composante de l'UDF, a contesté à Bernard Tapie, député (République et Liberté) des Bouches-du-Rhône et adhérent du Mouvement des radicaux de gauche (MRG), mercredi 22 septembre, devant le tribunal de grande instance de Paris, l'utilisation du terme *«radical»*. Selon l'avocat du Parti radical, M. Tapie ne parle jamais du MRG, mais du *«parti radical»* et *«crée, dans l'esprit du public, une confusion à laquelle il convient de mettre fin»*. Le tribunal, devant lequel l'avocat de M. Tapie a également porté plainte pour *«procédure abusive»*, se prononcera le 20 octobre.

Critiquant la politique économique du gouvernement

Raymond Barre ne voit pas de «motif d'optimisme» pour 1994

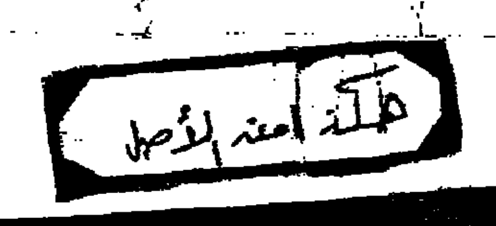
Raymond Barre, député (apparenté UDF) du Rhône, estime, dans une interview accordée au *Nouvel Observateur* (daté 23-29 septembre), que *«la compétence, la pondération et la modération du premier ministre inspirent confiance aux Français»*. *«Le premier ministre s'entend bien avec le président de la République. La majorité, considérable, s'ébroue de temps à autre, mais c'est sans conséquence. L'opposition s'est évanouie. Les Français sont satisfaits qu'il n'y ait pas de vagues. Pourvu que ça dure!»*, ajoute-t-il à l'occasion de son premier grand entretien depuis la victoire de la droite aux élections législatives.



Toujours hostile à la cohabitation, parce qu'elle met en cause, selon lui, la clé de voûte de nos institutions – le président de la République, *«diminué»*, qui *«devient un président à éclipses»* –, M. Barre déplore également le retour *«au régime des partis»* (...), *«de plus en plus envahissants et exigeants* [et dont] *les dirigeants siègent au sein du gouvernement»*. Il estime, à propos du droit d'asile, que *«la décision du Conseil constitutionnel»* ne doit pas *«donner lieu à une révision constitutionnelle parce que la majorité au pouvoir n'en est pas satisfaite»*. *«L'Etat de droit s'impose à toutes les majorités»*, souligne l'ancien premier ministre, qui précise qu'il se ralliera à l'avis du Conseil d'Etat.

En matière économique, M. Barre pense que le gouvernement *«aurait dû adopter une politique de soutien de la conjoncture et de l'emploi par trois mesures fondamentales : la réduction du coût du travail par une baisse significative des cotisations sociales payées par les entreprises; la stimulation de la demande de consommation des ménages par un abattement conjoncturel de l'impôt sur le revenu payé en 1993; et une action vigoureuse en faveur du logement et des travaux publics»*. Il *«regrette l'ordre dans lequel les mesures ont été prises et leur pondération»* et ne voit pas, ensuite, *«de motif d'optimisme»* pour 1994, qui *«risque d'être une année plate»*.

Très critique à l'égard de *«la vision étroite, provinciale, sinon paroissiale»*, qu'a la Bundesbank *«de sa politique des taux d'intérêt»*, l'ancien premier ministre estime, à propos de la crise monétaire de l'été, qu'en recherchant *«une baisse rapide des taux d'intérêt à court terme»*, le gouvernement *«a pris un risque, que les marchés ont saisi»*. *«Nous ne devions pas baisser nos taux plus vite que les Allemands*, dit-il. *Nous avons tenté le diable!»* M. Barre redoute un retour *«à nos vieux démons : la dévaluation et la protection»*. *«Je pensais que la plupart des responsables économiques et politiques avaient, au cours des dix dernières années, viré leur cuti*, avoue M. Barre. *Eh bien! je constate, avec regret, que je me suis trompé.»*



LE PROJET D

-dessus

nos moyens

CALIFORNIE FLORIDE

LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1994

Examen de passage

Mercredi 22 septembre, pour la traditionnelle présentation à la presse du projet de loi de finance, les nouveaux ministres, Edmond Alphandéry pour l'économie et Nicolas Sarkozy pour le budget, passaient leur examen devant des journalistes, bien peu féroces au demeurant, et bien plus gentils que leurs collègues anglo-saxons. Sans doute l'intégralité ou presque des dispositions de ce projet était déjà connue du public, distillée aux médias depuis quelques jours ou quelques semaines. Donc, pas d'effet de nouveauté, et seulement un peu «d'atmosphère».

La tâche des duettistes était incontestablement plus facile que celle de leurs prédécesseurs de 1992, MM. Sapin et Charasse. Ces derniers se cramponnaient aveuglément (ils étaient bien les seuls) aux chiffres de leurs experts, qui, sur la base effectuée au mois de juin précédent, prévoyaient une croissance de 2,6 % pour l'économie française en 1993 (mais à l'automne, ils n'y croyaient déjà plus).

L'utilisation de la langue de bois avait connu des sommets, M. Charrasse allant jusqu'à affirmer, sans le moindre tremblement de son cigare : « *Nous n'avons pas prévu de dégradation des comptes sociaux en 1993.* » Il est vrai que c'était avant les élections, mais tout de même...

Cette année, les 2,6 % de croissance se sont métamorphosés en un recul probable de 0,8 % et, la dégradation des comptes sociaux se révélant absolument abyssale, la langue de bois n'est plus nécessaire. Mais l'exercice de trapèze volant que constitue toujours cette présentation à la presse et à l'opinion comporte néanmoins toujours quelques risques.

Ainsi, M. Sarkozy, après d'éloquentes variations sur la baisse des impôts, devait bien, sur une question faussement innocente, reconnaître que les prélèvements obligatoires allaient augmenter en 1994, passant de 43,6 % du produit intérieur brut total à 44,4 %. Certes, les prélèvements sociaux passent de 21,3 % à 21,8 % en raison de l'augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG), mais le pourcentage des collectivités locales, en dérapage non contrôlé, s'élève de 6,6 % à 6,9 %, ce qui ne manquera pas de peser lourdement dans les campagnes électorales pour les municipales du printemps 1995.

D'autre part, M. Alphandéry a eu l'honnêteté de reconnaître que, si l'économie française est probablement en bas du cycle, son plongeon s'arrêtant peut-être au second trimestre 1993, l'ampleur et le calendrier de la reprise restent bien imprécis.

La consommation des ménages

Certes, il avance hardiment l'hypothèse d'une augmentation de 4 % de la demande extérieure en 1994 grâce à l'amélioration de la conjoncture chez nos partenaires et à l'augmentation de la compétitivité du franc du fait de la hausse du dollar et du yen (et de la dépréciation récente de notre monnaie au sein du SME).

Mais l'accroissement de la consommation des ménages, chiffrée à 0,7 % l'an prochain, est tributaire d'un recul du taux d'épargne qui reviendrait de 12,8 % à 12,2 %. Lesdits ménages, traumatisés par l'augmentation inexorable du chômage, voudront-ils écouter M. Alphandéry?

Au fait, qui peut dire ce qu'ils feront ou ne feront pas l'an prochain? On touche du doigt ce paradoxe que, dans une société de plus en plus informatisée, les prévisionnistes patentés n'en ont pas la moindre idée. A vrai dire, la chute brutale de l'activité à l'automne 1992, qui ne figure pas dans leurs calculs, les a rendus prudents.

Mais on peut avoir d'agréables surprises dans ce domaine, comme dans d'autres. M. Alphandéry a défendu avec conviction la nécessité d'inciter les détenteurs de sicav court terme à se diriger vers des placements plus longs grâce à l'abaissement des seuils de taxation des plus-values. Au printemps dernier, le ministre de l'économie affirmait qu'il ne voulait pas toucher à ces sicav court terme de peur de déstabiliser des capitaux et d'affaiblir le franc sur le marché des changes.

Le franc, depuis, en a vu d'autres, ce qui permet aujourd'hui de poursuivre le démantèlement d'un système intrinsèquement pervers, qui fait bénéficier l'épargne d'autant plus d'avantages fiscaux qu'elle est liquide, au péril de toute rationalité économique. Ce démantèlement sera vraisemblablement facilité par la baisse des taux d'intérêt, que M. Alphandéry voit revenir en 1994 à 5 % pour les bons du Trésor à trois mois et à 5,5 % pour les bons à deux ans, le taux des emprunts d'Etat à dix ans s'établissant à 6,5 %. Cette baisse permettra de limiter un peu l'alourdissement de la charge de la dette publique, qui, rappelait le ministre, va passer de 10 % des recettes de l'Etat en 1993 à 18 % en 1994.

S'il fallait, en définitive, noter les prestations du duo ministériel, on pourrait créditer M. Alphandéry d'un sérieux digne du professeur d'économie qu'il a été et attribuer à M. Sarkozy la part de l'humour, peut-être involontaire, qu'il a manifesté lorsqu'il a proféré cet aphorisme parfaitement fondé : « *Le consentement à l'impôt est l'un des fondements de la démocratie moderne* » Gardant en mémoire l'estimation des prélèvements obligatoires en 1994, précédemment évoquée, l'auditeur ne pouvait s'empêcher de penser à cet autre aphorisme célèbre : « *Il faut demander davantage à l'impôt et moins aux contribuables.* »

FRANÇOIS RENARD

Au-dessus de nos moyens

Suite de la première page

D'un côté, donc, l'inquiétude grandissante des Français comme chefs d'entreprises et comme consommateurs ou comme salariés avec le risque d'une crise politique intérieure si la situation ne s'améliorait pas; d'un autre côté, des attaques contre le franc et de nouveaux obstacles à la reprise économique en même temps qu'à la poursuite de la construction européenne si la perspective d'un assainissement financier n'était pas au moins entrouverte.

Il faut avoir présents à l'esprit ces dangers opposés pour comprendre l'application mise par le ministère du budget à compliquer jusqu'à la rendre presque impossible la comparaison des budgets de 1993 et 1994.

Brouiller les pistes en quelque sorte pour faire apparaître un budget 1994 rigoureux mais sans excès sur la dépense – après les mesures de relance de juin 1993 – et généreux sur la fiscalité, à travers une réforme de l'impôt sur le revenu qui concernera à peu près tous les contribuables (mais d'abord les familles) et des modifications importantes de l'imposition de l'épargne.

Présentation discutable

La très faible progression affichée des dépenses publiques (+1,1 %), plus faible que la hausse des prix prévue (+2,2 %), implique globalement un recul d'environ 1 % en valeur réelle des charges de l'Etat. Du jamais vu, semble-t-il. Evolution dont se targue le gouvernement, qui, avec des recettes progressant au total de 3 % (55 milliards de privatisations prévues aidant), peut ainsi soutenir qu'il ramènera le déficit budgétaire de 317,6 milliards cette année à 300 milliards l'année prochaine.

A usage externe, des chiffres qui devraient favorablement impressionner les milieux financiers internationaux et les marchés des changes. A usage interne, une présentation habile dans un pays où la dépense publique est souvent – et bien à tort – assimilée au « *train de vie de l'Etat* », – tandis que l'impôt est presque toujours jugé excessif ou même spoliateur.

Présentation qui, pour être officielle, n'en est pas moins discutable. Difficile à vérifier en tous les cas, dépenses et recettes étant comptabilisées de façon très différente des autres années.

C'est ainsi notamment que 25 milliards de recettes de privatisation sur un total de 43 milliards de cessions de titres du secteur public figurent en 1993 dans un compte d'affectation spéciale (CAS) pour financer des dépenses d'emploi et de formation professionnelle (10 milliards), des dotations aux entreprises publiques (15 milliards).

Le reste (18 milliards) figure au budget général. Dans le projet de loi de finances pour 1994 au contraire, la quasi-totalité des fonds tirés des privatisations envisagées (50 milliards sur 55 milliards) figurera au pot commun du budget général. Seuls 5 milliards de cessions de titres publics resteront dans le CAS destiné aux entreprises publiques, sous forme de dotations en capital qui apparaissent du coup bien maigrelettes.

Là ne s'arrêtent pas les modifications de présentation. Jusqu'à présent, les sommes inscrites aux comptes d'affectation spéciale n'influençaient pas la progression des dépenses et des recettes du budget de l'Etat, pour la bonne raison que seul leur solde était pris en compte et que celui-ci était nul par définition, puisque les recettes étaient intégralement utilisées pour financer des dépenses précises; d'où l'appellation de « *compte affecté* » dérogeant au principe d'universalité budgétaire.

Dans le projet de 1994, au contraire, 50 milliards de privatisation iront grossir d'autant les recettes du budget général, avec leurs contreparties en dépenses.

On pourra s'interroger sur les raisons qui ont poussé les pouvoirs publics à ce changement de présentation qui porte sur des sommes exceptionnellement importantes. De nombreuses explications viennent à l'esprit, dont la plus technique – qui n'est donc pas la plus importante – est l'impossibilité d'engager des dépenses inscrites à un fonds d'affectation spéciale sans avoir disponible la contrepartie en recette. Or, en matière de privatisation, qui peut savoir quand les recettes commenceront à affluer, *alors même que les dépenses* entraînées par le chômage et l'emploi nécessitent des financements immédiats.

Autre changement de présentation : la création à partir du 1er janvier prochain d'un «fonds de solidarité vieillesse», établissement public d'Etat qui financera des dépenses ne relevant pas des cotisations sociales, c'est-à-dire de l'assurance, mais de la solidarité, c'est-à-dire de l'impôt : dépenses du minimum vieillesse, dépenses de validation des périodes de chômage et des périodes de service militaire, dépenses de majoration de 10 % des retraites pour les personnes ayant élevé trois enfants au moins.

Progression des dépenses

L'existence de cette caisse, qui recueillera une partie de la contribution sociale généralisée (pour 50 milliards de francs), ne concerne pas directement le budget de l'Etat, à cette réserve près que celui-ci se décharge des dépenses du minimum vieillesse qu'il finançait jusqu'ici, pour 16 milliards de francs.

Alors que l'Etat avait d'une certaine façon rebudgétisé les recettes de privatisation et les dépenses correspondantes, il débudgétise ici le minimum vieillesse, tout en fournissant au fonds l'équivalent de cette charge sous forme de la totalité des droits sur les alcools. Comment les députés qui auront à examiner à partir d'octobre le projet de budget de l'Etat pourront-ils s'y retrouver?

A y regarder de plus près, l'idée d'un ralentissement considérable de la dépense publique qu'implique la progression de 1,1 % avancée par le gouvernement ne correspond pas vraiment à la réalité. Les pouvoirs publics assurent qu'il n'est pas possible de comparer, comme cela s'est toujours fait, les dépenses publiques et les recettes inscrites dans la loi de finances initiale de 1993 aux dépenses et aux recettes qui ont été retenues dans le projet de budget pour 1994.

Motif invoqué par M. Sarkozy : « *La comparaison n'a aucun sens* ». Les dépenses de 1993 avaient été largement sous-estimées par le gouvernement précédent (de 55 milliards de francs), tandis que les recettes se révélaient inférieures de 124 milliards de francs à ce qui avait été prévu, du fait de la récession. Une dérive de 179 milliards de francs que le rapport Raynaud a confirmé, début mai, rendant nécessaire le vote d'une loi de finances rectificative en juin.

Aussi impressionnantes qu'aient été les corrections apportées, peut-on considérer que ce qui fut voté il y a trois mois par le Parlement constitue le vrai « *budget de référence* » pour 1993, comme l'affirme M. Sarkozy, celui à partir duquel toute comparaison doit maintenant être effectuée? On en discutera.

Toujours, est-il que, contrairement à ce qu'avance le gouvernement, le rythme de la dépense publique depuis 1992 ne s'est pas sensiblement ralenti par rapport au passé. Comment pourrait-il en être autrement alors que les privatisations vont apporter 98 milliards de francs de recettes sur 1993 (43 milliards) et 1994 (55 milliards), des recettes qui financeront des dépenses d'un même montant.

Entre le budget initial de 1992 et le projet de budget de 1994, la progression de la dépense atteint 10,6 %, soit un peu plus de 5 % l'an, à la réserve près que le passage de 1993 à 1994 est assez incertain. Chiffre confirmé par la progression qui figurera dans le document officiel que transmettra dans quelques jours le ministère du budget au Parlement sur la base des comparaisons traditionnelles : loi de finances initiale 1994 comparée à la loi de finances initiale de 1993.

Nous sommes bien là dans les normes habituelles, la dépense publique augmentant sensiblement plus vite que les prix. Et cela vaut mieux, est-on tenté d'ajouter, l'Etat n'aggravant pas par des économies mal venues la dépression dans laquelle notre économie s'est enfoncée.

Pour le gouvernement, dont l'objectif essentiel reste la baisse des prélèvements obligatoires en général, et des impôts en particulier, la vive progression de la dépense publique sur deux ans doit être analysée en deux temps très distincts. On l'aura compris : un temps de désordre imputable au pouvoir socialiste et à la récession, un temps de remise en ordre imputable au gouvernement actuel.

D'abord, une remise à niveau coûteuse en juin pour une cinquantaine de milliards de francs de dépenses non prévues ou non financées par le gouvernement précédent (les charges croissantes de la dette publique, notamment); remise à niveau à laquelle se sont ajoutées les actions de relance décidées par M. Balladur pour 25 milliards de francs environ.

Au total, 75 milliards de francs supplémentaires pour un budget 1993 qui compte 1 410 milliards de francs de charges publiques. « *Le budget de l'Etat a été entièrement reconstruit* », a déclaré M. Sarkozy. En 1994, au contraire, le gouvernement a voulu donner un coup de frein important à la progression des charges de l'Etat, notamment aux dépenses d'intervention (– 3,2 milliards), aux dépenses d'équipement civil (– 11 milliards de francs), qui régressent les unes et les autres en valeur absolue. Les aides versées aux collectivités locales sont freinées. L'emploi public est stabilisé.

Cette façon de dire les choses est exacte, mais ne rend compte que d'une très courte période. Elle ne préjuge pas la suite, dans la mesure où il est relativement aisé de stabiliser la dépense pendant un an, surtout quand on dispose de recettes de privatisation importantes. Mais après?

Deux innovations majeures

Plus que la réforme de l'impôt sur le revenu, qui remet de l'ordre dans un barème incohérent; plus que la décision prise, et qui pourrait être lourde de conséquences, de supprimer la déductibilité de la CSG; plus que les modifications importantes apportées à la fiscalité de l'épargne pour reprendre – enfin – une partie des avantages exorbitants accordés aux SICAV monétaires, le projet de loi de finances pour 1994 restera marqué de deux innovations majeures : le financement systématique de dépenses ordinaires par des recettes tirées de la vente d'actifs publics; le financement par l'emprunt de dépenses sociales courantes.

Faut-il se réjouir ou s'inquiéter de telles évolutions? En 1986-1987, M. Balladur, alors ministre de l'économie et des finances, avait utilisé l'intégralité des recettes de privatisation pour désendetter l'Etat et doter en capital les entreprises publiques, ce qui était peu discutable sur le plan des principes.

Depuis cette date, les choses ont bien changé. La gauche a commencé à utiliser les fonds de cession des titres publics pour financer des dépenses sociales courantes, en arguant, par exemple, que la formation professionnelle est une forme d'investissement.

La droite, en revenant au pouvoir, a emboîté le pas et finance sans complexes des dépenses sociales courantes ou la rénovation de certains quartiers urbains. Si ce genre de pratiques, que les règles budgétaires n'interdisent d'ailleurs pas, peuvent raccourcir la crise, soutenir l'activité, éviter au pays de régresser, tant mieux. Mais qui peut dire que demain – nécessité faisant loi – les augmentations de salaires de la fonction publique ou le soutien des prix agricoles ne seront pas financés par des cessions d'actifs publics?

L'autre innovation majeure est bien sûr le financement par endettement du déficit de la Sécurité sociale, qui atteindra environ 90 milliards de francs à la fin de l'année. Un déficit que le gouvernement de Pierre Bérégovoy a laissé filer contre toute raison et dont a hérité M. Balladur, qui n'en demandait pas tant.

En augmentant discrètement depuis des mois les emprunts qu'il lance pour financer son déficit budgétaire, l'Etat a déjà levé une bonne soixantaine de milliards qui iront au financement de la dette de la Sécurité sociale. C'est au total une centaine de milliards de francs supplémentaires qui devront ainsi être empruntés pour couvrir le déficit de notre système de protection sociale et éviter aux ménages d'avoir à supporter brutalement – par d'énormes hausses de leurs cotisations – la correction des déséquilibres qui se sont accumulés ces dernières années.

C'est donc une lourde erreur de reprocher à M. Balladur de ne pas en faire assez pour les ménages. A regarder les chiffres, l'augmentation de la CSG décidée en mai, pour lourde qu'elle ait pu paraître, était très insuffisante. A deux titres : pour équilibrer le flux des dépenses et des recettes de la Sécurité sociale; pour faire disparaître le stock de la dette accumulée.

Virages dangereux

Le pays vit maintenant au-dessus de ses moyens : les impôts diminuent alors que le déficit budgétaire va rester très élevé, avoisinant – en dépit des chiffres officiels – 340 milliards de francs cette année, soit le chiffre que la droite avait dénoncé en arrivant au pouvoir; les dépenses de protection sociale vont être durablement financées à crédit, ce qui ne s'était jamais vu, le « fonds de solidarité vieillesse » assurant le paiement des intérêts et le remboursement du principal sur les encaissements d'une partie de la CSG et de droits sur les alcools.

Ces virages pris par le gouvernement sont dangereux. On ne voit pourtant pas comment les Français, plongés dans une grave crise économique qui lamine leur pouvoir d'achat, auraient pu payer comptant. En ce sens, la loi d'orientation quinquennale de redressement des finances publiques à laquelle M. Balladur tient tant et qui promet de ramener le déficit du budget de l'Etat à 2,5 % du PIB en 1997 n'apparaît plus comme un trompe-l'œil ou une promesse en l'air mais comme une nécessité.

Une nécessité qui s'imposera avant toute autre préoccupation dès que recettes fiscales et cotisations sociales recommenceront à remplir les caisses de l'Etat et de la Sécurité sociale. Il faudra pour cela attendre le retour de la croissance. Mais le redressement des finances publiques sera aussi et surtout celui des finances de la Sécurité sociale.

Des économies importantes devront être faites, certaines disciplines acceptées, en matière de santé notamment. La plupart des grands pays étrangers se sont engagés dans cette voie, y compris ceux qui, comme la Suède et les Pays-Bas, avaient poussé très loin un certain modèle d'Etat providence.

ALAIN VERNHOLES

Les réactions

La majorité accueille le texte avec prudence

Les commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat ont entendu, mercredi 22 septembre, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, et Nicolas Sarkozy, ministre du budget, leur présenter le projet de loi de finances pour 1994. Critiqué par la gauche, qui le juge *« fallacieux »*, ce texte a été accueilli, sans enthousiasme et avec prudence, par la majorité comme *« le moins mauvais possible compte tenu des circonstances »*.

« Ce sont des chiffres terrifiants et faux, aussi faux que ceux que nous avons présentés en 1992 », tonitruait sans complexe le député socialiste Jean-Pierre Balligand (Aisne) à la sortie de la commission des finances, qui venait d'entendre les ministres de l'économie et du budget sur le projet de loi de finances pour 1994. Philippe Vasseur, député (UDF) du Pas-de-Calais et porte-parole du Parti républicain, n'était pas loin de penser de même : *« C'était pareil l'année dernière*, plaisantait-il, *mais ce n'étaient pas les mêmes. »*

Dans la majorité, la tonalité était, cependant, à la satisfaction, même exprimée avec réserve. *« C'est le moins mauvais budget possible compte tenu des circonstances difficiles »*, commentait Gilbert Gantier (UDF, Paris) qui se félicitait que, *« pour la première fois, on ose toucher aux services votés »*, ces crédits nécessaires à la poursuite de l'activité de l'Etat d'une année sur l'autre. Il oubliait que tout ministre du budget tente cet exploit chaque année.

La non-déductibilité de la CSG

Philippe Auberger (RPR, Yonne), rapporteur général du budget à l'Assemblée, pense *« le meilleur bien en ce qui concerne la maîtrise des dépenses publiques »*, car *« une augmentation de 1,1 %, c'est rigoureux »*. Il a exprimé la même satisfaction sur l'amorce de réforme fiscale, prévue dans le texte, avec la simplification du barème de l'impôt sur le revenu.

« Je la réclamais, bien qu'elle ne fût pas inscrite dans la plate-forme électorale RPR-UDF, a-t-il indiqué. *A l'époque, c'était l'UDF qui était réticente. »* Il se réjouit, aussi, de la suppression des minorations, qui permettrait une *« familialisation de l'impôt sur le revenu »* et la fin de la situation fiscale privilégiée des célibataires par rapport aux familles.

La satisfaction ostensiblement affichée par M. Auberger ne pouvait totalement dissimuler l'amertume d'un farouche partisan de la déductibilité de la contribution sociale généralisée (CSG) du revenu imposable. Cette déductibilité, instituée dans le collectif budgétaire du printemps 1993 en même temps que la hausse de la CSG, est supprimée dans le projet de budget 1994.

Le rapporteur général n'a soulevé aucune objection, en commission, devant les ministres. Tout au plus s'est-il contenté d'observer que la déductibilité de la CSG aurait exonéré d'impôt trois cent mille foyers fiscaux, alors que la simplification du barème de l'impôt sur le revenu va en exonérer trois cent vingt mille. *« Il ne faut pas donner à certaines mesures plus de vertus qu'elles n'en ont »*, commentait-il à l'issue de la commission.

Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire), président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, était nettement plus enthousiaste, voyant dans le projet de budget une série de *« bons aiguillages »*. *« On s'engage dans la réforme de l'impôt sur le revenu que j'ai toujours souhaitée*, se félicitait-il. *On fait des économies. On touche aux services votés en s'attaquant, par exemple, à la remise en ordre des services extérieurs du ministère du travail ou en fusionnant des fonds qui avaient proliféré ces dernières années... »*

M. Barrot n'était pas peu fier de voir enfin triompher ses conceptions fiscales, qui l'avaient fait se battre contre la déductibilité de la CSG au printemps dernier. *« C'est une marche vers la modernisation »*, assurait-il. Cet enthousiasme ne l'empêche pas de voir les faiblesses latentes du projet gouvernemental. *« Je souhaiterais des incitations plus nettes aux investissements, par des mesures à prendre sur la fiscalité de l'épargne pour mettre celle-ci au service des entreprises*, expliquait-il. *Il faut enclencher une dynamique productive et surmonter l'attentisme bancaire. »*

Sur ce sujet, Jean Arthuis (CDS, Mayenne), rapporteur général de la commission sénatoriale des finances, est sur la même longueur d'onde. *« Il n'y a aucun indice pour augurer de la hausse de la consommation des ménages et de la reprise des investissements »*, affirme-t-il. Aussi souhaite-t-il – vœu pieux – la baisse la plus rapide possible des taux d'intérêt à court terme. Plus réaliste, il préconise, comme M. Barrot, des mesures fiscales pour favoriser l'orientation de l'épargne vers les entreprises, comme l'idée de taxer à 15 % (et non à 35 %, actuellement) les comptes courants d'associés, les mettant ainsi sur un pied d'égalité fiscale avec l'ensemble des revenus de placements.

Davantage que les députés, les sénateurs ont souligné le fardeau qui va peser sur les collectivités locales du fait de la réduction des fonds en provenance de l'Etat : diminution du fonds de compensation de la TVA et de la taxe professionnelle. *« Les collectivités locales vont avoir à arbitrer des budgets très tendus »*, déclaraient mercredi soir, après l'audition de MM. Alphandéry et Sarkozy, Christian Poncelet (RPR, Vosges), président de la commission des finances du Sénat, et Jean Arthuis, qui y voyaient un risque de *« freinage des investissements des collectivités locales »*.

Le PS dénonce « un budget truqué »

Les réserves exprimées par la majorité sur les hypothèses de croissance (1,4 % pour le PIB) retenues dans le projet de budget – *« optimisme volontariste »* selon M. Barrot – sont carrément devenues des critiques acerbes dans la bouche des parlementaires de l'opposition. *« Il y a beaucoup d'habileté de présentation, beaucoup de bluff. Les méthodes Coué et Perlimpimpin réunies »*, déclarait Didier Migaud (PS, Isère).

« Il n'y a aucune réponse aux problèmes posés sur l'emploi et le soutien à l'activité économique. On ne peut pas mettre l'accent sur les 19 milliards de francs de réduction d'impôt en oubliant complètement les 100 milliards de prélèvements obligatoires d'ici à fin 1994 », insistait M. Migaud, tandis que Louis Pierna (PC, Seine-Saint-Denis) dénonçait *« une présentation fallacieuse »*, qui valorise les 5 francs que l'on rend aux ménages alors qu'on leur en prélève 20.

Le bureau exécutif du PS, réuni mercredi, a fait entendre la même critique. *« Nous sommes*, estime-t-il, *devant un budget truqué. (...) Ce n'est pas un budget de rigueur, ni un budget de relance. C'est un budget de mystification et d'aveuglement économique, de sacrifices pour les salariés, au service d'une tout autre clientèle. »*

CLAIRE BLANDIN

Satisfaction patronale et critiques syndicales

Si le patronat s'est félicité du contenu du projet de loi de finances 1994, présenté mercredi 22 septembre au conseil des ministres, les organisations syndicales se sont montrées plus critiques, en particulier sur les modifications introduites dans le calcul de l'impôt sur le revenu, jugées injustes par les uns, et sans effet à court terme pour les autres.

• **Le CNPF** a *« apprécié la décision du gouvernement de diriger ses efforts en direction de la relance de l'activité et de l'emploi, grâce à l'allègement de l'impôt sur le revenu et aux mesures incitatives en faveur du marché immobilier. Il en est de même pour les décisions techniques, comme la réforme de l'intégration fiscale et la diminution des droits d'apport. Ce projet de loi s'inscrit dans le cadre de l'action d'ensemble du gouvernement, qui a déjà permis (...) de dégager, ces derniers mois, des mesures positives pour l'économie. »*

• **La CGT** estime que *« ce projet de budget est enfermé dans le carcan de l'austérité salariale et sociale, qui a démontré sa nocivité pour l'emploi »*. *« Alors que la fiscalité française est l'une des plus injustes*, selon la centrale syndicale, *les décisions prises renforcent encore cette inégalité »*. *« Loi sur l'emploi ou loi de finances, la question est clairement posée de l'exigence d'autres choix, d'une autre politique, qui fasse de l'emploi le moteur, la base même de de lacréation de richesse »*, conclut la CGT.

• **Force ouvrière** estime qu' *« en réaffirmant comme objectifs prioritaires la maîtrise des déficits et des dépenses et la poursuite des missions essentielles de l'Etat »*, *le projet de budget 94 (...) confirme ainsi le désengagement de l'Etat. On en connaît les conséquences en termes de chômage et d'inégalités »*. *« La situation de récession exigeait des mesures plus volontaristes, que ce soit en matière de créations d'emplois dans les services collectifs, de relance industrielle ou de taux d'intérêt. »* A propos de la réforme de l'impôt sur le revenu, FO considère que *« son impact en termes de consommation est plus qu'aléatoire et n'aura que des effets éventuels à terme »*.

• **La CFDT** juge que la réforme fiscale *« ne remédie pas aux graves défauts de la fiscalité directe. »*. Elle *« condamne le choix gouvernemental de non-déductibilité de la CSG »*, qui, selon elle, *« renforce son caractère fiscal »*. *« Cette mesure entretient la confusion entre le budget de l'Etat et celui des régimes de protection sociale »*.

• **La CFE-CGC** relève que *« ce projet de loi de finances n'est certes pas le budget exceptionnel qu'appelait une situation exceptionnelle »*. *« Ce budget est sans doute trop prudent par rapport aux impératifs qui s'imposent à la société française à court terme »*. Sans *« méconnaître l'effort fiscal important consenti par le gouvernement »*, la CFE-CGC estime que celui-ci *« ne fera ressentir ses effets sur la consommation des ménages qu'à la fin 1994 »* et que cette baisse de l'impôt est *« en grande partie compensée par la fiscalisation totale et définitive de la CSG »*.

• **Le Syndicat national unifié des impôts (SNUI)** *« dénonce le simplisme et les injustices »* contenues dans la réforme fiscale, qui, selon lui, se traduit par *« un retour en arrière de trente-cinq ans »*.

Recettes : augmentation … 3 %, après l'effon…

Les recettes de l'Etat – fiscales et non fiscales – progressent de 3 % dans le projet de budget pour 1994, adopté par le conseil des ministres et présenté à la presse, mercredi 22 septembre, par Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Elles atteignent 1 171,7 milliards de francs. Mais cette progression, qui est calculée par rapport au budget rectifié de juin 1993, ne ferait que remettre au niveau de 1992 les recettes de l'Etat...à 10 milliards près (1 161 milliards de francs). Des ressources qui se sont effondrées du fait de la récession. Effondrement impressionnant pour les recettes fiscales, qui devaient atteindre au total, en 1993, la somme de 1 559,8 milliards de francs (chiffre inscrit dans le budget qui fut voté en décembre 1992 par le Parlement) et qui n'auront pas dépassé 1423,9 milliards de francs. Soit une perte de 135,9 milliards de francs. La prévision faite pour 1994 est de retrouver là encore le niveau des recettes fiscales encaissées en 1992. Encore ces prévisions résultent-elles de la nouvelle présentation du budget que fait le gouvernement. Si l'on compare les recettes de l'Etat à caractère définitif, on constate une baisse de 68 milliards de francs, soit de 5,5 %, entre la loi de finances initiale de 1993 et la loi de finances initiale de 1994.

Le projet de budget pour 1994 restera marqué par deux ou trois points forts. Le premier est la réforme du barème de l'impôt sur le revenu, dont les tranches ont été diminuées de 13 à 7 et qui a absorbé un certain nombre de dispositions, comme les minorations. On peut joindre à cette réforme, qui aura coûté quelque 20 milliards de francs à l'Etat, la décision de supprimer la déductibilité partielle de la contribution sociale généralisée (CSG). Ainsi prend forme un impôt sur le revenu proportionnel à sa base puis progressif. L'autre réforme importante est la modification de la fiscalité de l'épargne : alourdissement pour les sicav de capitalisation, allègement pour les placements bancaires à vue et à terme. Enfin, l'Etat manifeste l'intention de freiner ses concours fiscaux aux collectivités locales, ouvrant ainsi la voie à un débat houleux avec les élus locaux. Difficile tout de même aux maires d'oublier que le déficit du budget avoisinera les 320 milliards de francs en 1993 (soit 4,4 % du PIB) et encore 300 milliards en 1994 (4,1 % du PIB), probablement même une trentaine de milliards de plus quand les comptes définitifs tomberont. Des collectivités locales qui dépensent beaucoup depuis une dizaine d'années.

Réforme de l'impôt sur le revenu

• **Simplification et allègement**

Le nombre des tranches du barème de l'impôt sur le revenu va être ramené de 13 à 7. La situation de la France se rapproche ainsi de celle des pays industrialisés dont la plupart ont des barèmes comportant entre 3 et 7 tranches : Allemagne (barème continu), Belgique (7), Italie (7) Pays-Bas (3), Royaume-Uni (3), Etats-Unis (5), Japon (5).

Les minorations de 3 %, 6 % et 11 % qui s'appliquaient à l'impôt dû sont supprimées et intégrées au barème. Cette réforme est favorable aux familles par le jeu des parts du quotient familial. Ainsi, un célibataire ayant un revenu imposable de 110 000 francs et payant un impôt avant minoration de 24 243 francs, voyait sa contribution réduite à 21 576 francs. En revanche, un couple marié avec un enfant (2,5 parts), ayant un revenu imposable de 275 000 francs (110 000 francs par part) devait acquitter un impôt de 60 608 francs avant minoration (soit 24 243 francs par part) et de 58 790 francs après minoration (23 516 francs par part). Ainsi, un couple avec un enfant ayant 2,5 fois le revenu d'un célibataire devrait payer un impôt 2,5 fois supérieur. Or, il payait un impôt 2,7 fois supérieur à celui du célibataire. La réforme proposée par le gouvernement aboutira à ce que le célibataire acquitte un impôt de 21 215 francs et le couple marié avec un enfant 53 038 francs, soit deux fois et demie plus. La pénalisation existant avec le système actuel sera supprimé.

Globalement, l'impôt sur le revenu sera allégé de 19 milliards de francs, soit 6 % de son rendement. Cet allégement bénéficiera à tous les contribuables, quel que soit leur niveau de revenu. Tous bénéficieront d'une diminution de leur impôt au moins égale à ce qu'aurait représenté la déductibilité partielle de la Contribution sociale généralisée (CSG). Les sommes économisées par l'Etat, du fait de cette suppression, ont servi à refondre le barème (8,4 milliards en année pleine).

Les revenus moyens sont favorisés : près de 50 % des contribuables, dont le revenu imposable ne dépasse pas 150 000 francs (environ 210 000 francs de salaire déclaré), sont allégés d'au moins 10 %. Cette proportion diminue avec l'augmentation du revenu pour tomber à 4,8 % pour les contribuables dont le revenu imposable est d'au moins 500 000 francs (environ 700 000 francs de salaire déclaré).

D'autre part, les allègements augmentent avec la taille de la famille. Les baisses d'au moins 10 % touchent ainsi 40 % des couples mariés et cette proportion augmente avec le nombre d'enfants pour atteindre 87 % pour les couples avec trois enfants.

Cette réforme s'appliquera aux revenus de 1993 imposés en 1994. Les contribuables qui le souhaitent pourront utiliser la faculté qui leur

Diminution de l'impôt en fonction du salaire et de la situation familiale

CÉLIBATAIRE

Salaire mensuel de 1993 déclaré	Impôt dû en 1994 avec la législation actuelle indexée	Impôt dû en 1994 avec le projet de réforme	Allègement en pourcentage: Allègement total	Allègement en pourcentage: Allègement supplémentaire par rapport à celui qu'aurait procuré la déductibilité de la CSG
6 000 F/mois	4 532 F	4 030 F	- 11,1 %	- 7,3 %
10 000 F/mois	13 511 F	12 955 F	- 4,1 %	- 2,8 %
15 000 F/mois	29 348 F	28 075 F	- 4,3 %	- 2,9 %
20 000 F/mois	48 255 F	46 825 F	- 2,9 %	- 1,9 %
40 000 F/mois	136 509 F	135 636 F	- 0,6 %	- 0,04 %

COUPLE MARIÉ SANS ENFANT

8 000 F/mois	2 095 F	1 896 F	- 9,5 %	- 3,1 %
12 500 F/mois	10 091 F	9 290 F	- 7,9 %	- 6,3 %
20 000 F/mois	27 743 F	25 910 F	- 6,6 %	- 5, %
40 000 F/mois	96 509 F	93 650 F	- 2,9 %	- 1,9 %

COUPLE MARIÉ AVEC 2 ENFANTS

10 000 F/mois	1 032 F	788 F	- 23,6 %	- 9, %
12 500 F/mois	5 603 F	5 076 F	- 9,4 %	- 7,7 %
20 000 F/mois	17 443 F	16 635 F	- 4,6 %	- 3,1 %
40 000 F/mois	76 358 F	69 105 F	- 9,5 %	- 8,4 %

COUPLE MARIÉ AVEC 3 ENFANTS

12 500 F/mois	1 077 F	716 F	- 33,5 %	- 17,7 %
15 000 F/mois	5 625 F	5 040 F	- 10,4 %	- 8,4 %
20 000 F/mois	11 992 F	10 224 F	- 14,7 %	- 13,1 %
40 000 F/mois	58 901 F	51 820 F	- 12, %	- 10,8 %

Répartition des allègements en fonction du revenu imposable

	n'excédant pas 150 000 F (environ 200 000 F de salaires)	compris entre 150 000 F et 300 000 F (environ 400 000 F de salaires)	compris entre 300 000 F et 500 000 F (environ 700 000 F de salaires)	supérieur ou égal à 500 000 F
d'au moins 10 %	47,3 %	35,8 %	26,3 %	4,8 %
entre 5 et 10 % .	22 %	40 %	34,3 %	9,5 %
entre 3 et 5 % ...	21 %	17,6 %	24,2 %	47,6 %
de moins de 3 %	9,7 %	6,6 %	15,2 %	38,1 %
	100 %	100 %	100 %	100 %

Montant des réductions d'impôt pour le revenu moyen correspondant à chaque situation de famille

Situation de famille et montant du salaire déclaré (1)		Impôt dû avant la réforme	Impôt dû après la réforme	Variation absolue	Variation en pourcentage
Personne seule (QF = 1 part)	110000 F	11356	10945	- 411	- 3,62
Marié sans enfant (QF = 2 parts)	160000 F	11629	11090	- 539	- 4,63
Mariés, 1 enfant (QF = 2,5 parts)	190000 F	12998	12063	- 935	- 7,19
Maris, 2 enfants (QF = 3 parts)	220000 F	14367	13035	- 1332	- 9,27
Mariés, 3 enfants (QF = 4 parts)	250000 F	13222	11088	- 2134	- 16,14
Mariés, 4 enfants (QF = 5 parts)	300000 F	14989	12780	- 2209	- 14,74

(1) Salaire avant application des déductions de 10 % et 20 % correspondant au revenu moyen de la catégorie concernée.

Prélèvements obligatoires

Comment varieront les divers imp…

DE FINANCES POUR 1994

de 3 %, après l'effondrement de 1992 et de 1993

est offerte par la législation de réduire, sous leur responsabilité, le montant de leurs acomptes ou de leurs mensualités. Dans les autres cas, l'allègement réduira le solde d'impôt sur le revenu payé au cours du dernier trimestre 1994.

Une commission, chargée de définir les grandes lignes d'un système moderne de prélèvement sur les revenus, sera installée au cours des prochaines semaines.

• Mesures annexes : seuil de recouvrement modifié

Le seuil de recouvrement de l'impôt sera fixé à 400 francs. D'autre part, le plafond de la réduction d'impôt procurée par les deux premières demi-parts des contribuables célibataires, divorcés ou soumis à une imposition distincte, sera fixé à 19 060 francs.

Réorientation de l'épargne

• Avantages nouveaux pour les dépôts bancaires, restrictions pour les sicav de capitalisation

La partie « recettes » du projet de loi de finances pour 1994 comprend une profonde modification du régime fiscal de l'épargne. Les avantages accordés aux sicav monétaires de capitalisation sont réduits tandis que les transferts de fonds de ces sicav sur d'autres formes d'épargne ou sur l'investissement immobilier sont encouragés.

1) *Le seuil de cessions annuelles en dessous desquelles les plus-values réalisées sur des titres de sicav monétaires ou obligataires de capitalisation ne sont pas imposées va être progressivement réduit :* de 166 000 francs en 1993, il passera à 100 000 en 1994 et à 50 000 en 1995. Cette plus grande sévérité est atténuée par le bénéfice – qui sera désormais accordée aux plus-values de ces sicav – de l'abattement de 8 000 francs (16 000 francs pour un couple) jusqu'à présent réservé aux actions et aux obligations. Les intérêts des bons de caisse et des comptes à terme bénéficieront de cette mesure mais pas les livrets B.

2) *Les plus-values réalisées sur des sicav monétaires ou obligataires de capitalisation sont exonérées d'impôts* (quel que soit le montant des cessions), si elles ont été ou doivent être transférées sur un PEA (plan d'épargne en actions) entre le 21 juin 1993 et le 31 décembre 1993. Elément nouveau : ces plus-values transférées ne seront pas prises en compte pour le calcul des seuils d'imposition.

Une autre disposition exonère d'imposition entre le 1[er] octobre 1993 et le 30 septembre 1994 ces mêmes plus-values de sicav monétaires et obligataires de capitalisation si celles-ci sont utilisées à l'achat d'un logement neuf ou ancien, à usage principal ou secondaire. Le bénéfice de cette mesure pourra se cumuler avec la réduction d'impôt dite Méhaignerie, la réduction d'impôt pour l'accession à la propriété et l'éxonération des droits de mutation adoptée dans le collectif de juin dernier. L'exonération s'appliquera dans la limite d'un montant de cessions de 600 000 francs pour un célibataire, veuf ou divorcé et de 1 200 000 francs pour les contribuables mariés, soumis à une imposition commune. Là encore, ces cessions ne seront pas prises en compte dans le calcul des seuils.

3) *Le prélèvement libératoire de 35 % (39,4 % avec le prélèvement social et la CSG) sera ramené à 15 % (19,4 % tout compris) sur les bons de caisse, les bons du Trésor, les bons d'épargne, les dépôts bancaires à vue ou à terme (livrets B) :* cette mesure entrera en vigueur le 1[er] janvier 1995.

4) *Les titulaires d'un PEP (plan d'épargne populaire) non imposables à l'impôt sur le revenu pourront retirer leurs fonds par anticipation sans perdre aucun avantage du PEP :* ce retrait devra se faire entre le 22 septembre 1993 et le 30 juin 1994 pour bénéficier de la prime d'Etat et des intérêts. Le plan devra toutefois avoir été ouvert avant le 25 août 1993 et le titulaire devra ne pas avoir été imposable au cours d'une des années du plan. Les produits de ces retraits anticipés, la prime d'épargne et les intérêts capitalisés ne seront pas imposés à l'impôt sur le revenu. L'exonération des produits sera également accordée, dans les mêmes conditions, aux titulaires de PEP ne bénéficiant pas du droit à la prime et non imposable, à l'impôt sur leurs revenus de 1992.

En revanche, la prime d'Etat sera supprimée pour les nouveaux plans, le gouvernement estimant *« qu'il n'est plus nécessaire de donner de tels avantages à un produit qui atteint un grand développement et dont la rentabilité est élevée »*. Le ministère du budget estime que cette mesure devrait permettre à 2,8 millions de contribuables à revenu modeste de disposer de 70 milliards de francs comprenant 7,7 milliards d'intérêts accumulés et 7 milliards de primes versées par l'Etat.

Mesures en faveur des entreprises

Deux mesures en faveur des entreprises figurent dans le projet de loi de finances pour 1994 :

• Aménagement du régime fiscal des groupes de sociétés

Pour faciliter les opérations de restructuration des entreprises, le gouvernement propose dans son projet de loi pour 1994 de poursuivre l'amélioration du régime fiscal des groupes de sociétés en supprimant les inconvénients d'opérations concernant les sociétés mères. En cas d'absorption de celles-ci, les sociétés repreneuses pourront désormais constituer de nouveaux groupes dès l'ouverture des exercices de fusion.

Le régime de la fiscalité de groupe en France a été aligné, il y a cinq ans, sur les pratiques étrangères. Depuis la loi de finances de 1988, une société peut choisir sur simple option d'être redevable de l'impôt dû par l'ensemble du groupe. Celui-ci est constitué par la société mère et par les sociétés qu'elle détient à au moins 95 %. Cette disposition permet de déterminer l'impôt à partir du résultat de l'ensemble du groupe : bénéfice ou déficit, mais aussi plus-values ou moins-values à long terme.

Ainsi les sociétés mères que leurs structures financières amènent souvent à être déficitaires (ce sont elles qui empruntent et qui pour l'essentiel de leurs ressources vivent des dividendes qui leur sont versés) imputent leurs pertes sur les bénéfices de leurs filiales étant entendu que l'inverse est également possible. La seule différence avec les régimes étrangers est la nécessité de détenir les filiales à 95 % au moins pour pouvoir intégrer celles-ci au groupe et faire masse des résultats.

Cependant toutes ces amélioration n'avaient pas touché jusqu'ici les conséquences des opérations de restructuration affectant les sociétés mères. Ainsi, l'absorption d'une société mère ou la détention d'au moins 95 % de son capital par une autre société passible de l'impôt sur les sociétés entraînait jusqu'à présent la cessation du groupe et donc la perte du bénéfice du régime fiscal des groupes, au moins pour un exercice.

Dans le cas, par exemple, d'une absorption en septembre 1993, l'administration considérait que le groupe fiscal avait cessé d'exister au 31 décembre 1992 et que le nouveau groupe prenant sa place ne pouvait exister qu'à partir du 1[er] janvier 1994. Une année était donc perdue, ce qui pouvait être très pénalisant dans le cas d'un déficit important en 1993 dans l'exemple choisi. La loi de finances prévoit de supprimer cette rupture : la société absorbante pourra constituer un nouveau groupe dès l'ouverture de l'exercice de fusion, c'est-à-dire dans notre exemple, 1993.

• Droits d'enregistrement : allègement

Le droit proportionnel d'enregistrement de 3 % et de 1,2 % sera supprimé. L'augmentation du capital des sociétés au moyen de l'incorporation de bénéfices, de réserves ou de provisions sera désormais enregistré au droit fixe de 500 francs et les actes de fusion au droit fixe de 1 200 francs.

Jusqu'à présent, une augmentation de capital était soumise au droit d'enregistrement de 3 % lorsqu'elle était réalisée par incorporation de provisions, bénéfices ou réserves. Un taux réduit de 1,2 % s'appliquait en cas de fusion de sociétés.

Mesures diverses

• Impôt de solidarité sur la fortune : actualisation du barème

Les seuils des tranches d'imposition à l'impôt de solidarité sur la fortune seront relevés au 1[er] janvier 1994, en proportion de la hausse prévisible des prix. Le taux de 0 % s'appliquera à la fraction de la valeur nette taxable du patrimoine n'excédant pas 4 470 000 francs ; 0,5 % entre 4 470 000 et 7 270 000 francs ; 0,7 % entre 7 270 000 et 14 420 000 francs ; 0,9 % entre 14 420 000 et 22 380 000 ; 1,2 % entre 22 380 000 et 43 330 000 francs ; 1,5 % au-delà de 43 330 000 francs.

• Organismes sans but lucratif : avantage fiscal augmenté

La limite des versements effectués au profit d'organismes sans but lucratif, qui procèdent à la fourniture gratuite de repas ou de logements, et qui donnent droit à une réduction d'impôt égale à 50 % de leur montant, sera portée de 560 francs à 1 000 francs. La réduction d'impôt passera donc de 280 francs à 500 francs.

• Contrats d'assurance-maladie : réduction du tarif de la taxe

Les contrats d'assurance-maladie qui sont actuellement soumis à la taxe sur les contrats d'assurances supporteront un taux de 7 % au lieu de 9 %.

• Recouvrement en matière d'impôts directs locaux : reconduction de la majoration

La loi du 30 juillet 1990 a majoré de 0,4 % les prélèvements pour frais d'assiettes et de recouvrement des impôts directs locaux pour les impositions établies au titre de 1991 et 1992. Cette majoration, qui avait été reconduite en 1993, le sera aussi en 1994. Cette mesure, qui rapportera 1 milliard de francs à l'Etat, permet de financer les frais de simulation et d'information sur la révision foncière.

• Prélèvement social de 1 % : maintenu sur les revenus du patrimoine et les produits de placement.

Le gouvernement prévoit de pérenniser le prélèvement social de 1 %, institué par la loi du 10 juillet 1987 et touchant les revenus du capital et les produits des placements financiers soumis au prélèvemet libératoire. Ce prélèvement servira à financer la branche vieillesse du régime général de la Sécurité sociale.

Prélèvements obligatoires

(en % du PIB)

Au profit de :	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Impôts (hors Sécurité sociale)	24,1	23,8	23,6	23,7	23	22,3	22,6
dont (1) :							
Etat	16,7	16,6	16,3	15,9	15,2	14,3	14,2
Collectivités locales	5,9	5,9	6	6,3	6,3	6,6	6,9
CEE	1,2	1,1	0,9	1,2	1,1	1,1	1,2
Prélèvements sociaux *	19,8	19,9	20,1	20,5	20,7	21,3	21,8
Prélèvements obligatoires	43,9	43,7	43,7	44,2	43,7	43,6	44,4

(1) Cette décomposition ne prend pas en compte les prélèvements destinés aux organismes divers d'administration centrale, qui représentent, selon les années, de 0,1 à 0,3 point de PIB.
* Cotisations sociales + impôts au profit de la Sécurité sociale (dont une partie de la CSG) au FSV ou, impôts au profit du Fonds de solidarité vieillesse (FSV), dont l'autre partie de la CSF.

Comment varieront les divers impôts

(en millions de francs)

	Résultats 1992	Loi de finances initiale 1993	Collectif de juin 1993	Loi de finances 1993 après le collectif	Projet de loi de finances pour 1994
Impôt sur le revenu	307 137	326 010	309 100	306 400	296 700
Impôt sur les sociétés	135 843	153 305	135 000	127 500	128 000
Autres impôts directs	106 140	107 227	104 300	104 300	111 798
Enregistrement et timbre	78 537	85 885	77 465	76 900	78 300
Produits des douanes	130 493	138 716	139 460	139 160	155 080
Taxe sur la valeur ajoutée	654 338	704 077	646 008	626 000	648 399
pour mémoire : TVA nette	[519 688]	[655 577]	[506 008]	[496 008]	[522 399]
Autres impôts indirects	41 237	45 617	43 290	43 700	40 090
RECETTES FISCALES BRUTES	1 453 725	1 559 837	1 454 623	1 423 960	1 459 177
Remboursements et dégrèvements	– 238 244	– 238 696	– 243 450	– 230 200	– 220 900
RECETTES FISCALES NETTES des remboursements et dégrèvements	1 215 481	1 321 141	1 211 173	1 193 760	1 238 277
Prélèvements au profit des collectivités locales et de la CEE	– 219 830	– 237 473	– 238 313	– 232 401	– 242 768
RECETTES FISCALES NETTES	995 651	1 083 668	972 860	961 359	995 509
RECETTES NON FISCALES	165 409	129 248	165 123	165 550	176 195
dont recettes d'ordre	16 608	7 910	13 881	22 672	23 921
RECETTES TOTALES DU BUDGET GÉNÉRAL	1 161 060	1 212 916	1 127 983	1 126 909	1 171 704
hors recettes d'ordre	1 144 462	1 205 006	1 114 102	1 104 237	1 144 783

En 1993, les recettes totales baissent de 2,8 % par rapport à la LFI 1992 mais progressent de 2,9 % par rapport aux recettes révisées.

Les comptes de la nation

(évolution en pourcentage et en volume)

	1992 (résult.)	1993 (estim.)	1994 (prév.)
• RESSOURCES DE LA NATION (en volume et en pourcentage)			
1) Produit intérieur brut marchand	+ 1,2	– 0,8	+ 1,4
2) Importations	+ 3,8	– 0,7	+ 4,2
• EMPLOI DES RESSOURCES DE LA NATION			
1) Consommation des ménages	+ 1,5	– 0,4	– 0,7
2) Investissement total	– 2,4	– 4,2	+ 1,5
dont : investissement des entreprises	– 5,6	– 8,2	+ 0,8
3) Exportations	+ 7	– 0,7	+ 4,6
• HAUSSE DES PRIX (en pourcentage)			
– En glissement (décembre à décembre)	1,9	2,3	2,2
– En moyenne annuelle	2,4	2,2	2,2
• POUVOIR D'ACHAT (en pourcentage)			
– Du salaire moyen par tête	+ 1,4	+ 0,3	+ 0,2
– Des prestations sociales	+ 3,3	+ 3,6	+ 1,6
– Du revenu disponible brut	+ 1,5	+ 0,5	0,0

Le barème des impôts de 1994 applicable aux revenus de 1993

(pour une part)

TRANCHES (en francs)	TAUX (en %)
Jusqu'à 21 900	0
de 21 900 à 47 900	12
de 47 900 à 84 300	25
de 84 300 à 136 500	35
de 136 500 à 222 100	45
de 222 100 à 273 900	50
Au-delà de 273 900	56.8

Le nouveau barème qui s'appliquera en 1994 aux revenus encaissés cette année (pour une part de quotient familial) intègre les minorations de cotisations (de 11 %, 6 %, 3 %) qui étaient jusqu'à présent déduites *in fine* de l'impôt dû. Aucune tranche – sauf la dernière à 56,8 % – n'a conservé les anciens taux (5 %, 9,6 %, 14,4 %, 24 %, 28,8 %, 38,6 %...).

Ralentissement du concours de l'Etat aux collectivités locales

L'Etat va réduire la subvention qu'il verse aux communes depuis 1987 pour compenser la réduction de 16 % des bases de la taxe professionnelle décidée cette année-là. Jusqu'à présent, cette compensation était indexée sur les recettes de l'Etat et progressait donc rapidement dans les années d'expansion. En 1994, l'Etat réduira cette compensation de 30 % de la progression entre 1987 et 1993 du produit des rôles de la taxe professionnelle de la commune.

Cette mesure qui rapportera 2,5 milliards de francs à l'Etat sera toutefois plafonnée à 50 % de la progression, ce qui concernera les communes dont les rôles de la taxe professionnelle auront beaucoup augmenté. Jean-Pierre Fourcade (UDF), président du comité des finances locales, a protesté contre cette mesure et contre d'autres réductions prévues concernant la DGF (dotation globale de fonctionnement) et les remboursements de TVA aux communes.

Dans leur ensemble, *« les concours aux collectivités locales sont reconduits au même niveau qu'en 1993 »*. Soulignant le fait que l'augmentation des dotations de fonctionnement en 1992 et 1993 a été *« sans aucun rapport avec la réalité économique »*, car calculée sur des indices de croissance prévisionnelle *« largement surestimés »*, le gouvernement fixe les concours de l'Etat aux collectivités locales à 252,7 milliards dans le projet de budget 1994. Les dotations et subventions de fonctionnement s'élèvent à 106,702 milliards de francs, soit une progression de 1,5 % par rapport à 1993.

Les dotations et subventions d'équipement (qui comprennent notamment le fonds de compensation pour la TVA et la dotation globale d'équipement) sont en revanche en baisse (– 3,1 % par rapport à 1993), s'établissant à 31,98 milliards de francs pour 1994. La compensation financière des transferts de compétence atteint au total 60,9 milliards de francs (avec la fiscalité transférée), en progression de 3,5 % par rapport à 1993. Enfin, la compensation d'exonération et de dégrèvements législatifs (dotations de dégrèvements de la taxe professionnelle notamment) s'élève à 53,1 milliards de francs, soit une baisse de 4,1 % par rapport à 1993.

Dépenses : en progression de 1,1 % mais...

Les dépenses définitives de l'Etat atteignent 1 427 milliards de francs dans le projet de loi de finances pour 1994, en progression de 1,2 % par rapport au budget rectifié de juin 1993. Cette progression qui est inférieure à la hausse des prix prévue (+ 2,2 %) correspond donc à une baisse des dépenses en valeur réelle de 1,1 %. Seules augmentent sensiblement les charges de la dette publique et des garanties d'Etat (+ 5 % à 193,1 milliards de francs) et les crédits de fonctionnement, constitués en majeure partie par les traitements de la fonction publique (+ 3,9 % à 494,4 milliards).

Tous les autres postes de dépenses progressent faiblement ou même régressent : – 0,8 % pour les interventions publiques (404,5 milliards de francs), – 11 % pour les dépenses civiles en capital (88,6 milliards de francs). Les crédits alloués au budget militaire atteignent au total 242,5 milliards de francs (pensions comprises), en progression de 1 % par rapport au budget rectifié de juin 1993. Sur ce total, les dépenses ordinaires de l'armée sont en progression de 1,5 % (à 147,6 milliards de francs) tandis que ses dépenses d'équipement augmentent de 1 % pour atteindre 94,9 milliards de francs (crédits de report non compris).

Si l'on ajoute aux dépenses définitives les comptes d'affectation spéciale (CAS) comprenant en 1994 une petite partie des fonds de privatisation (5 milliards sur 55) et les autres CAS (notamment le Fonds de redevance TV) ainsi que le solde des opérations temporaires (prêts), la progression par rapport à juin est de 1,1 %. C'est le chiffre que met en évidence le gouvernement pour faire ressortir un grand effort de rigueur après la montée des charges publiques de 1993. Mais, si l'on reprend la présentation traditionnelle du budget qui consiste à comparer les chiffres du projet de loi (pour 1994) à la loi de finances initiale de 1993 telle qu'elle fut votée en décembre 1992, on constate que les dépenses définitives du budget augmentent de 4,2 %. Deux faces de la même réalité.

Le soutien à l'activité économique

● **Emploi : formation et flexibilité.**

En progression de 6,9 %, les crédits consacrés à la politique de l'emploi représentent au total 108,8 milliards de francs dans le projet de loi de finances 1994. A côté du budget du ministère du travail (82,6 milliards de francs), les décisions récemment annoncées par le gouvernement pour lutter contre le chômage sont clairement lisibles. Alors que 20,4 milliards sont ouverts au budget des charges communes afin de financer, notamment, les dépenses liées à « l'exo-jeunes », la première étape de la fiscalisation des allocations familiales représente un coût de 9 milliards alors que 10 milliards seront versés à l'UNEDIC au titre d'aide exceptionnelle. Globalement, la hausse représente près de 50 % par rapport aux dotations inscrites dans la loi de finances initiale pour 1993.

La formation professionnelle totalise 44,9 milliards de francs de crédits. Le budget prévoit le financement des exonérations de cotisations sociales correspondant à 155 000 contrats d'apprentissage et à 135 000 contrats de qualification. L'augmentation de 30 000 places dans le cadre du programme *« crédit formation individualisé »* est prévu. D'autre part, 280 000 places en stage ainsi que 140 000 contrats de retour à l'emploi sont reconduits. Le budget 1994 « consolide » 650 000 contrats emploi-solidarité (CES), concernant prioritairement *« les chômeurs de plus de cinquante ans, les RMistes et les handicapés »*.

D'un montant de 41,2 milliards de francs, les actions de soutien à l'emploi *« privilégient les mécanismes de flexibilité interne et de reclassement professionnel des salariés des entreprises en difficulté »*. Les aides au chômage partiel représentent 1,5 milliard de francs et les dotations au titre des conventions de conversion progressent de 65 %. Si le financement de 18 000 préretraites progressives (en hausse de 20 %) est assuré, les dotations prévues pour le financement des *« préretraites complètes »* reculent en revanche de 19,8 %. La subvention de fonctionnement accordée à l'ANPE est en hausse de 12,3 %.

● **Travaux publics : développer les infrastructures.**

Le budget des routes pour l'année 1994 s'établit à 9,1 milliards de francs, contre 8,45 milliards de francs en 1993. Dans le cadre de la poursuite de la politique routière définie par le schéma directeur, les moyens d'engagement du budget des routes s'établissent à 7,35 milliards de francs. Ils permettront de financer les infrastructures prévues aux contrats de plan Etat-régions et de poursuivre les grands programmes engagés pour l'aménagement des grands itinéraires. Le budget des transports terrestres progresse de 4,5 %, atteignant un total de 43,5 milliards de francs. Les crédits de ce budget consacrés à la SNCF progressent fortement (+ 7,1 %), s'élevant à 36,6 milliards de francs en 1994. L'Etat renforce également les moyens réservés au développement des transports collectifs : 614 millions de francs sont notamment destinés à la réalisation d'infrastructures nouvelles de transports en commun en province.

● **Logement : effort maintenu**

Le gouvernement maintiendra, en 1994, les efforts qu'il mène en faveur du logement, afin de soutenir l'activité du bâtiment. Ainsi, le projet de loi de finances prévoit-il une enveloppe de 50 000 prêts aidés à la propriété (PAP), à 6,95 %. En 1993, on en dénombrait 55 000 mais sur ce chiffre 5 000 ne seront attribués que l'an prochain. Pour augmenter l'offre de logements sociaux, 90 000 prêts locatifs aidés (PLA) sont prévus (soit 10 000 que moins que prévus en 1993 après le plan de relance du bâtiment) et 200 000 logements HLM seront réhabilités.

Par ailleurs, la dotation de la prime à l'amélioration de l'habitat, pour les propriétaires modestes, restera à 600 millions de francs et les crédits de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat, destinés aux bailleurs, seront maintenus à 2,3 milliards de francs.

Dix mille des 90 000 PLA seront destinés à l'insertion des plus pauvres (grâce à des loyers adaptés) et la dotation de 100 millions de francs pour les sans domicile fixe sera renouvelée, s'ajoutant aux 40 millions affectés aux associations spécialisées dans leur accueil. Vingt millions seront également consacrés au fonds d'aide aux accédants connaissant des difficultés de remboursement.

Enfin, la généralisation des aides personnelles au logement atteindra son plein régime, mobilisant 3,6 milliards supplémentaires, s'ajoutant aux 24,3 milliards actuels. Finalement, avec un effort public total de 149 milliards de francs en 1994, le gouvernement pense financer directement la construction de 145 000 logements neufs et la rénovation de 300 000 logements existants.

● **Agriculture et pêche : adaptation.**

Le budget du ministère de l'agriculture et de la pêche atteint 47 milliards de francs, contre 39,7 milliards de francs en 1993, soit une augmentation de 7 %. Le gouvernement a décidé de porter les crédits destinés à la dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) à 578 millions de francs. Pour permettre une adaptation plus rapide de l'entreprise agricole à la réforme de la PAC, les préretraites sont améliorées ; elles bénéficient d'une dotation globale de 708 millions de francs, en progression de près de 10 % par rapport à 1993.

Une dotation de 120 millions de francs devrait aider à l'amélioration de la filière commercialisation et à la modernisation des ports de pêche.

● **Environnement : stabilité.**

L'Etat consacrera 1,6 milliard de francs pour sa politique de l'environnement, soit un budget pratiquement inchangé par rapport à 1993 (1,59 milliard de francs).

Un Etat plus efficace

● **Sécurité publique : modernisation**

Le budget de la police s'élève à 26 milliards de francs, en augmentation de 12 % par rapport au budget rectifié de juin 1993. La priorité est donnée à l'augmentation du nombre des policiers sur la voie publique – 3 000 emplois de policiers auxiliaires sont créés, – à la modernisation de l'outil de travail de la police. Les crédits affectés au parc lourd de la police, en progression de 16 %, atteignent 85 millions de francs ; 78 millions de francs de crédits informatiques supplémentaires permettront de développer la carte d'identité infalsifiable. L'effort de l'Etat vise aussi à renforcer la sécurité civile.

● **Justice : réformes**

Les crédits alloués au budget de la justice s'élèvent à 21,3 milliards de francs, en progression de 4,1 % par rapport à 1993. Pour mettre en œuvre les réformes relatives au code de la nationalité, à la procédure pénale et à la cour de justice, 40 emplois de magistrat sont créés dans les tribunaux de l'ordre judiciaire. Surtout, 450 emplois sont créés pour renforcer la surveillance dans les établissements pénitentiaires, et le budget de fonctionnement de l'administration pénitentiaire est accru de 17 millions de francs. 3 millions de francs supplémentaires sont accordés à la protection judiciaire de la jeunesse. Les primes allouées aux magistrats sont en augmentation sensible (+ 28,8 millions de francs). 68,5 millions de francs sont affectés à la mise en place du nouveau système de prise en charge sanitaire des détenus.

● **Education nationale : moindre progression**

Avec 291,5 milliards de francs, le budget de l'éducation nationale (enseignement supérieur compris), soit une augmentation de 10,5 milliards (4,3 %) par rapport à 1993, ne retrouvera pas en 1994 la forte progression de cette année (+ 7,2 %), sans parler des années 1990 et 1991, même si ce secteur est annoncé comme une priorité. L'essentiel est destiné à suivre l'accroissement des effectifs.

L'enseignement scolaire est le premier bénéficiaire, avec 251,3 milliards de francs (9,4 milliards de plus qu'en 1993, soit + 3,9 %) : à la rentrée 1994, sont créés 2 000 emplois d'enseignants du second degré, 50 de direction et 550 emplois de personnel de service, pour suivre les effectifs et accroître la présence des adultes dans les zones défavorisées. De même, 45 millions sont prévus pour recruter des appelés du contingent et améliorer la sécurité des élèves dans certains établissements *« à problèmes »*. Parallèlement, 631 millions de francs seront consacrés à la revalorisation de la situation et des carrières de diverses catégories, et 203 millions vont à des transformations d'emplois (22 200 d'enseignants). L'enseignement privé sous contrat bénéficiera de 490 postes du second degré.

L'enseignement supérieur reçoit 40,5 milliards de francs, soit seulement 1,8 % de plus qu'en 1993, année faste (+ 9,5 %). Néanmoins 1 100 emplois sont créés, dont 900 d'enseignant. Les crédits de fonctionnement des universités sont accrus de 275 millions, ceux destinés aux bourses de 598 millions (+ 12,5 %). D'autre part, des autorisations de programme de 5 milliards de francs seront ouvertes pour des constructions et des équipements dans le cadre du plan Université 2000.

● **Défense : une professionnalisation accrue de l'armée de terre.**

Le budget de la défense, y compris les pensions qui sont versées aux retraités, s'élève à 242,5 milliards de francs, en augmentation de 1,3 % par rapport à 1993. Mais, hors pensions, les dépenses militaires en 1994 se répartiront entre 98,9 milliards pour le fonctionnement (soit + 1,2 %) – si l'on inclut un transfert de crédits du compte de commerce de la direction des armements terrestres, qui est de 2.6 milliards – et 103 milliards pour l'équipement nucléaire, spatial et classique des armées (soit le même niveau que cette année).

Pour ce qui concerne le fonctionnement, un effort a été entrepris en faveur de la création de 1 000 emplois d'engagés et du renforcement des moyens de la gendarmerie (avec 600 postes supplémentaires de gendarmes du contingent). En contrepartie, les arsenaux devraient perdre 3 000 emplois.

Une nation plus solidaire

● **Solidarité : lutte contre l'exclusion sociale.**

Avec une dotation de 16,6 milliards de francs, les crédits alloués au revenu minimum d'insertion, progressent de 6,9 % afin de tenir compte de l'augmentation du nombre des allocataires (670 000 recensés à la fin 1992 dont 575 000 en métropole). Parallèlement, le ministère des affaires sociales consacre 10,8 milliards de francs à la lutte contre les multiples formes d'exclusion sociale. Ainsi, 7,06 milliards de francs sont destinés aux centres d'hébergement et de réadaptation sociale ainsi qu'aux centres d'aide par le travail. Au total, le budget du ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville représente plus de 58,1 milliards de francs, en hausse de 4,3 %.

Les actions de prévention et de lutte contre le sida progressent de 5,9 %. Par ailleurs, les crédits de l'Agence française du sang sont portés de 18,5 à 33,5 millions de francs.

● **Politique de la ville : continuité.**

« Axe majeur de la politique du gouvernement en 1994 », la politique de la ville bénéficiera d'un budget consolidé à hauteur de 7,5 milliards de francs, contre 7 milliards de francs en 1993. A cette enveloppe s'ajoute la part des crédits ouverts en 1993 au titre du plan de relance de la ville, portant l'effort total de l'Etat à 10 milliards de francs. De plus, la généralisation des *« contrats de ville »*, associant le gouvernement et les collectivités territoriales, mobilisera 9,55 milliards de francs de l'Etat sur la période 1994-1998. Trois actions principales ont été privilégiées : intensifier l'effort de réhabilitation des quartiers dégradés, améliorer la vie quotidienne en développant les services publics, appuyer l'engagement des collectivités locales.

● **Aménagement du territoire : crédits en progression de 18,5 %.**

En raison d'une *« volonté de relance d'une politique longtemps délaissée »*, le budget de l'aménagement du territoire s'inscrit en 1994 en très forte augmentation (+ 18,5 %) par rapport à 1993. Quatre grandes orientations sont retenues. Revitaliser le monde rural : les crédits du FIDAR (Fonds interministériel pour le développement et l'aménagement rural) sont portés à 559 millions de francs, soit un niveau supérieur d'un tiers à la moyenne des cinq dernières années. Attirer les investissements étrangers : la prime d'aménagement du territoire, portée à 1 milliard de francs, est en augmentation de 70 % par rapport à 1993. Equilibrer les chances de la province et de l'Ile-de-France : l'objectif de 3 000 emplois transférés hors de la région parisienne est porté à 5 000 par an. Au total, le Fonds d'aide à la délocalisation (FAD) dispose de crédits en hausse de 15 % par rapport à 1993, soit un montant de 115 millions de francs. Enfin, *« inscrire l'aménagement du territoire dans la durée »* : l'engagement de l'Etat dans le cadre des contrats de plan Etat-régions permet de mobiliser 67,5 milliards de francs sur les cinq ans à venir, enveloppe à laquelle s'ajoutent 7,5 milliards de francs au titre des contrats de ville.

● **Départements et territoires d'outre-mer : même niveau.**

Le budget du ministère du département et territoires d'outre-mer s'élève, pour 1994, à 2,3 milliards de francs en dépenses ordinaires et à 1,2 milliard en autorisations de programme, soit le même niveau qu'en 1993. A cette enveloppe budgétaire, s'ajoutent les dispositions fiscales concernant la défiscalisation des investissements dans les DOM-TOM décidées dans la loi de finance rectificative de 1993 (1,5 milliard de francs).

Un pays qui prépare son avenir

● **Recherche : + 5 % pour les grands programmes.**

Avec 51,6 milliards de francs, le budget civil de la recherche et du développement progresse de 3,7 % par rapport à 1993. Si l'on ajoute les subventions à la recherche d'origine communautaire (3 milliards de francs environ) et les dépenses fiscales consenties au titre du crédit impôt recherche (4 milliards de francs), l'effort public de recherche pour 1994 atteint 58,6 milliards de francs. Les crédits accordés à la recherche industrielle progressent de 4,1 %. Ceux consacrés aux grands programmes (politique spatiale, CEA, Commissariat à l'énergie atomique et programmes aéronautiques) augmentent de 5 % pour s'établir à 11,6 milliards de francs. Les dotations des autres organismes de recherche publique augmentent de 3,3 % pour atteindre 36,1 milliards de francs. La priorité sera donnée à la recherche biologique et médicale.

● **Industrie : 30,4 milliards de francs.**

Les crédits du budget de l'industrie s'élèvent à 30,4 milliards de francs en 1994. Ce budget intègre les crédits du CNES (Centre national d'études spatiales) et les crédits de l'ancien ministère des postes et télécommunications. A structure constante, ce budget s'élève à 19,4 milliards de francs, en progression de 0,9 % par rapport à 1993. A ces crédits s'ajoutent les aides distribuées par le CIRI, Comité interministériel des restructurations industrielles, soit 740 millions de francs, en progression de 2,8 % et ceux accordés par le ministère des entreprises chargé des PME-PMI.

● **Culture et francophonie : conservation et restauration.**

Le budget de la culture s'élève à 13,5 milliards de francs, en augmentation de 4,3 % par rapport au budget rectifié de juin 1993. Priorité est donnée à la conservation et à la restauration du patrimoine national (les crédits de paiement alloués à la protection du patrimoine de l'Etat atteignent 520 millions de francs, en progression de 52 % par rapport à 1993), à la modernisation des équipements du ministère (493,6 millions de francs, soit une augmentation de 29,7 %, à l'enseignement artistique. L'Etat poursuit la réalisation de la Bibliothèque nationale de France BNF, (20 conservateurs seront recrutés et 60 emplois créés dans le cadre du futur établissement public) et du Grand Louvre.

● **Audiovisuel : en hausse de 4,3 %.**

Le budget de l'audiovisuel public s'élève à 14,9 milliards de francs, en augmentation de 4,3 % par rapport au budget rectifié de juin 1993. La contribution de l'Etat représente 11,8 % du budget de ces organismes, soit 1,76 milliard de francs. Assurant plus de 63 % du financement de l'audiovisuel public, la redevance atteint 9,43 milliards de francs. En hausse de 4 %, elle s'élève à 405 francs pour un récepteur noir et blanc et à 631 francs pour un téléviseur couleur.

Equilibre du projet de loi de finances pour 1994

(En millions de francs)	1993 (Situation après le collectif de juin 1993)	1994	Variations
A/Dette publique et garanties	183 931	193 147	+ 5,0 %
B/Budgets civils :			
Pouvoirs publics	3 779	3 826	+ 1,3 %
Moyens des services	475 656	494 376	+ 3,9 %
Interventions publiques	407 734	404 522	– 0,8 %
Dépenses civiles en capital	99 589	88 607	– 11,0 %
TOTAL	986 757	991 332	+ 0,5 %
C/Budget militaire :			
Dépenses ordinaires (y compris pension)	145 500	147 643	+ 1,5 %
Dépenses militaires en capital	93 940	94 907	+ 1,0 %
TOTAL	239 440	242 550	+ 1,3 %
D/Total des opérations définitives du budget général (A + B + C)	1 410 129	1.427 029	+ 1,2 %
E/Solde des comptes spéciaux du Trésor (1).	21 550	20 481	
F/Total des charges (D + E)	1 431 679	1 447 510	+ 1,1 %
G/Recettes nettes totales	1 114 102	1 147 783	+ 3,0 %
H/Solde général	– 317 577	– 299 727	–
En % du PIB	– 4,48 %	– 4,09 %	–

(1) Comptes d'affectation spéciale et opérations temporaires.

Déficits budgétaires

(en milliards de francs)

	Prévu en LFI	Réalisé	Déficit réalisé en % du PIB
1984	– 125,80	– 146,18	– 3,35
1985	– 140,19	– 153,29	– 3,26
1986	– 145,34	– 141,09	– 2,78
1987	– 129,29	– 120,06	– 2,25
1988	– 114,98	– 114,70	– 2,00
1989	– 100,545	– 100,39	– 1,83
1990	– 90,17	– 93,15	– 1,43
1991	– 80,69	– 131,75	– 1,95
1992	– 89,19	– 226,38	– 3,2
1993	– 165,42	– 317,58 (1)	– 4,4
1994	– 299,73		– 4,1

(1) Loi de finances rectificative pour 1993.

Evolution des emplois publics

	Effectifs 1993	Effectifs 1994	Evolution 1994-1996
Affaires étrangères et coopération	10 281	10 141	–1,4 %
Affaires sociales et travail	23 532	23 503	–0,1 %
Agriculture et pêche	29 706	28 851	– 0,2 %
Culture	12 055	12 029	– 0,2 %
Education nationale	942 225	944 377	+ 0,2 %
Enseignement supérieur	116 052	117 129	+ 0,9 %
Equipement, transport et tourisme	113 505	112 199	– 1,2 %
Intérieur (hors appelés) et aménagement du territoire	163 215	163 193	0 %
Justice	57 207	57 707	+ 0,9 %
Services du premier ministre	2 292	2 258	– 1,5 %
Services financiers	177 880	177 691	– 0,1 %
Autres budgets civils du budget général	21 089	20 816	– 1,3 %
Budgets annexes	10 331	10 588	+ 2,5 %
TOTAUX POUR LES BUDGETS CIVILS	1 679 370	1 681 282	+ 0,1 %
DÉFENSE (hors appelés)	405 162	402 320	– 0,7 %
TOTAUX POUR LES EMPLOIS BUDGÉTAIRES	2 084 532	2 083 602	0 %
EMPLOIS NON BUDGÉTAIRES DE LA RECHERCHE	50 040	50 040	0 %

IMMIGRATION

Après la « censure » du Conseil constitutionnel

Le nouveau projet de loi Pasqua maintient les possibilités de contrôle des mariages mixtes

Le conseil des ministres a adopté, mercredi 22 septembre, un nouveau projet de loi sur les étrangers, destiné à remplacer quatre des dispositions censurées par le Conseil constitutionnel le 13 août. Le nouveau texte, qui laisse pendante la question du droit d'asile, vise les mêmes objectifs de contrôle de l'immigration, notamment sur la question des mariages de « complaisance ».

Les « outrages » qu'avait fait subir le Conseil constitutionnel à la loi Pasqua sur les étrangers n'étaient pas irréparables. Le ministre de l'intérieur a voulu le montrer en faisant approuver, dès le mercredi 22 septembre, par le conseil des ministres, un projet de loi qui reprend l'essentiel des dispositions annulées, tout en évitant les écueils constitutionnels sur lesquels s'était abîmé son texte, le 13 août.

Le nouveau projet évite la question du droit d'asile mise en réserve dans l'attente d'une décision gouvernementale sur une éventuelle révision constitutionnelle. Sur les autres points censurés, le ministre de l'intérieur a suivi les formulations du Conseil constitutionnel, qui avait décrit, pour chaque article censuré, les limites de l'acceptable. A une exception près – la prolongation de la rétention, – la nouvelle copie de M. Pasqua est littéralement conforme à ces prescriptions.

Elle réintroduit, en fait, les mesures souhaitées par le ministre de l'intérieur, tout en donnant aux étrangers des garanties formelles. Ainsi sont maintenues la possibilité pour le maire de surseoir à la célébration d'un mariage suspect jusqu'à la décision du procureur et la possibilité d'interdire le territoire pour un an à tout étranger reconduit à la frontière. Sont aussi confirmées la prolongation jusqu'à dix jours (au lieu de sept) de la durée de rétention administrative et surtout la possibilité de retenir pendant trois mois un étranger qui a fait disparaître son passeport afin d'empêcher son éloignement du territoire, innovation majeure de la loi Pasqua. Reste à savoir ce que feront les parlementaires de ce texte de compromis qui touche les quatre points suivants :

● **La reconduite à la frontière :** *elle n'entraînera pas automatiquement l'interdiction du territoire.*

La loi Pasqua avait institué le principe selon lequel tout étranger faisant l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière (en cas d'infraction aux règles sur le séjour) serait *« de plein droit »* interdit de séjour pendant un an, ceci afin d'éviter, en principe, son retour immédiat. Le Conseil constitutionnel avait annulé cette disposition, estimant que celle-ci, en instituant une sanction automatique *« sans égard à la gravité du comportement ayant motivé cet arrêté, sans possibilité d'en dispenser l'intéressé ni même d'en faire varier la durée »*, contredisait l'article 8 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui dispose que *« la loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires »*.

Tenant compte de ces observations, le nouveau texte fait de l'interdiction du territoire le complément facultatif, et non plus automatique, de la reconduite à la frontière. Les préfets pourront, dans ce cas, prononcer une interdiction du territoire, mais seulement *« en raison de la gravité du comportement ayant motivé la reconduite à la frontière et en tenant compte de la situation personnelle de l'intéressé »*, et pour une durée *« maximale »* d'un an. Le nouveau texte oblige aussi le préfet à motiver sa décision qui *« ne peut intervenir qu'après que l'intéressé a été mis à même de présenter ses observations »*.

● **La rétention administrative :** *elle pourra être prolongée jusqu'à dix jours dans la plupart des cas.*

Selon le ministère de l'intérieur, la durée insuffisante du placement en rétention administrative des étrangers en instance d'éloignement est une cause importante de non exécution des reconduites à la frontière. Au-delà des sept jours légaux, l'étranger doit être remis en liberté s'il n'a pas été effectivement mis dans l'avion. Lorsque l'intéressé a fait disparaître son passeport, il faut faire reconnaître son identité par le consulat de son pays et obtenir un sauf-conduit, démarches qui n'aboutissent dans les sept jours que dans 15 % des cas et dans 40 % hors délai, selon les services de la place Beauvau.

Dans ce cas, la loi Pasqua prévoyait la possibilité de prolonger de sept à dix jours la rétention. Pour censurer cette disposition, le Conseil constitutionnel avait estimé qu'une telle prolongation porterait atteinte à la liberté individuelle garantie par la Constitution, *« sauf urgence absolue et menace d'une particulière gravité pour l'ordre public »*. Le nouveau projet de loi reprend mot pout mot cette expression très limitative. Mais M. Pasqua n'a pas renoncé à son projet initial. En dépit de la décision du Conseil constitutionnel, le texte réintroduit la possibilité d'une prolongation à dix jours de la rétention *« lorsque l'étranger n'a pas présenté à l'autorité administrative compétente de document de voyage (...) et que des éléments de fait montrent que ce délai supplémentaire est de nature à permettre l'obtention de ce document »*.

● **Les mariages :** *les couples « mixtes » pourront faire appel contre un refus de mariage.*

Le Conseil constitutionnel avait censuré l'article de la loi Pasqua destiné à lutter contre les mariages de complaisance, au motif qu'il méconnaissait le principe de la liberté du mariage. La disposition originelle permettait à un procureur, saisi par un maire d'un mariage suspect, de surseoir pendant trois mois à la célébration. Les gardiens de la Constitution avaient critiqué la longueur du sursis et l'absence de toute voie de recours pour les intéressés.

Le nouveau projet de loi précise, d'abord, le champ d'application de la mesure : à la notion ambiguë de *« mariage (...) envisagé* [seulement] *dans un but autre que l'union matrimoniale »*, il substitue celle de *« mariage susceptible d'être annulé »* pour défaut de consentement, cas prévu par le code civil. Si le texte est voté en l'état, le procureur ne pourra surseoir au mariage que durant un mois au lieu de trois, et devra en informer les intéressés. Ces derniers, même s'ils sont mineurs, pourront contester la décision de sursis devant le président du tribunal de grande instance, puis en appel, chacune de ces décisions devant intervenir dans les dix jours.

● **La rétention judiciaire :** *l'étranger pourra communiquer avec l'extérieur et faire appel.*

Depuis une loi de 1991, un étranger qui refuse de décliner son identité pour ne pas être mis dans l'avion du retour se rend coupable d'un délit. La loi Pasqua permet au tribunal qui constate cette infraction d'ajourner le prononcé de la peine, tout en plaçant l'intéressé en « rétention administative », pour une durée de trois mois maximum, afin de l'inciter à communiquer les renseignements autorisant son éloignement du territoire.

Dans ce régime nouveau, l'étranger n'est pas mis en prison, mais placé dans un local administratif dépendant de la police. Le Conseil constitutionnel avait annulé ces dispositions en expliquant que la rétention judiciaire n'étant *« pas une peine »*, mais aboutissant pourtant à *« priver totalement une personne de sa liberté (...), elle ne saurait être assortie de garanties moindres que celles assurées aux personnes placées en détention provisoire »*.

En vertu du nouveau texte, l'étranger ne pourra être placé en rétention judiciaire que s'il est âgé de plus de seize ans. Il pourra demander l'assistance d'un interprète, d'un médecin ou d'un avocat, communiquer avec l'extérieur, recevoir des visites et, exceptionnellement, obtenir une autorisation de sortie sous escorte. Il pourra aussi demander lui-même la levée de la mesure de rétention au tribunal et à la cour d'appel, et sera libéré d'office si la décision n'intervient pas dans les délais prescrits (dix jours en première instance, vingt jours en appel). Dans ce dernier cas, il devra se tenir à la disposition de la justice et se présenter le jour où le tribunal prononce la peine. S'il est relaxé définitivement, il pourra être indemnisé.

PHILIPPE BERNARD

MÉDECINE

Selon la Caisse nationale d'assurance-maladie

Toutes les femmes âgées de 50 à 69 ans devraient pouvoir bénéficier d'un dépistage systématique du cancer du sein

La Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) a rendu publics, mercredi 22 septembre, les premiers résultats des campagnes de dépistage des cancers du sein dans une dizaine de départements français. Cette action touche 820 000 femmes âgées de cinquante à soixante-neuf ans, soit 20 % seulement des femmes chez lesquelles un dépistage précoce de ce cancer peut être efficace. Selon le CNAM, le dépistage systématique du cancer du sein devrait être étendu à l'ensemble des femmes de cette tranche d'âge. Cette mesure permettrait de prévenir chaque année près de mille décès.

Le cancer du sein est la première cause de mortalité par cancer chez la femme ; chaque année en France, 10 000 femmes meurent des suites de cette maladie et 26 000 nouveaux cas sont diagnostiqués. Or on sait, depuis de longues années déjà, qu'un dépistage systématique est possible qui permet de diagnostiquer la lésion à un stade précoce de son évolution, bien avant qu'elle ne soit palpable par la femme ou par son médecin. Plusieurs études avaient ainsi démontré que des examens radiographiques (mammographies), pratiqués tous les deux ou trois ans chez les femmes de cinquante à soixante-neuf ans (tranche d'âge où le risque est le plus élevé), permettaient de réduire de 30 % le taux de mortalité dû à ce cancer.

En dépit de nombreuses demandes émanant des milieux médicaux spécialisés (*le Monde* du 9 octobre 1985 et du 18 novembre 1987), ni les responsables sanitaires ni ceux du système de protection sociale ne semblaient désireux de mettre en place un dépistage sytématique de ce cancer. Après plusieurs expériences menées à Lyon et à Strasbourg, il fallut attendre 1989 et la création du Fonds national de prévention pour que la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) lance plusieurs expérimentations de dépistage de masse.

C'est le bilan de ces expériences menées auprès de 820 000 femmes dans dix départements (1) qui est aujourd'hui rendu public. Selon la CNAM, ce bilan est *« suffisamment encourageant pour justifier une extension du programme »*. La participation des femmes demeure insuffisante (entre 39 et 55 % selon les endroits), mais si l'on tient compte des dépistages individuels (mammographies prescrites par les médecins), le taux des femmes bénéficiant d'un dépistage est compris entre 45 et 61 %.

Cette expérience a permis de mettre en lumière la difficulté technique posée par le taux beaucoup trop élevé de résultats faussement « positifs ». La proportion de femmes souffrant réellement d'un cancer – parmi celles qui ont subi un examen radiographique positif – varie, selon les sites, de 2 à 12 %. On compte, en d'autres termes, 88 à 98 % de tests faussement « positifs », situation anxiogène qui entraîne des examens complémentaires (mammographies, échographies et biopsies) se révélant inutiles. *« Ces résultats contrastés confirment la nécessité d'engager un gros investissement dans la formation préalable des radiologues et la mise en place d'un contrôle de qualité de la chaîne radiologique »*, souligne-t-on prudemment à la CNAM.

En dépit de ces difficultés, les expériences départementales permettent de détecter entre 2,4 et 5,5 cancers pour 1 000 femmes examinées, ce taux étant supérieur à 5 dans la moitié des départements. Ce chiffre est légèrement en deçà de la référence européenne en la matière (5 à 6 cancers détectés pour 1 000 femmes examinées lors d'une première phase de dépistage), mais doit être analysé en tenant compte de l'importance du dépistage spontané du cancer du sein avant cinquante ans (2).

L'évaluation effectuée par le Centre de recherches en économie de la santé situe entre 350 et 450 francs le coût unitaire du dépistage, les mammographies représentant 50 à 60 % du coût total. C'est la CNAM qui a été, pour l'essentiel, la principale source de financement de cette opération, associée selon les cas à différents acteurs (conseils généraux, Ligue contre le cancer, L'Europe contre le cancer etc).

« L'extension d'un dépistage systématique à l'ensemble des femmes âgées de cinquante à soixante-neuf ans est souhaitable, tant pour des raisons d'efficacité en termes de santé publique, que d'équité à l'égard des personnes susceptibles d'en bénéficier », souligne-t-on à la CNAM, où l'on se garde toutefois de toute précipitation. On précise, en effet, que cette extension ne peut être que progressive et programmée, réclamant localement une série de conditions indispensables à la réussite du dépistage de masse.

JEAN-YVES NAU

(1) Ardennes, Alpes-Maritimes, Bas-Rhin, Bouches-du-Rhône, Rhône, Sarthe, Isère, Marne, Somme et Val-d'Oise.

(2) On précise à la CNAM que la France est, avec 2 000 mammographes (contre 200 au Royaume-Uni), notablement suréquipée en matière de dépistage du cancer du sein.

JUSTICE

La piste des archives Pelat

Deux policiers et un directeur

Le préfet Jacques Fournet, directeur de la Direction de la surveillance du territoire (DST), ayant eu vent, mardi 21 septembre, du fait que *le Monde* s'apprêtait à publier un article sur la mystérieuse affaire des archives Pelat et qu'y serait évoquée l'hypothèse selon laquelle les deux policiers chargés en 1990 de les récupérer discrètement auraient été de ses proches collaborateurs, a fait savoir au *Monde* qu'il démentait cette information, assortissant son démenti de menaces de poursuites judiciaires contre notre journal. Nous avons, naturellement, publié les informations dont nous disposions et signalé le démenti du directeur de la DST.

Nous disposons de nouveaux éléments sur le statut et l'origine des deux énigmatiques policiers au centre de cette affaire. L'hypothèse retenue par l'entourage du ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, vise précisément l'équipe *« réservée »* dont s'entoura M. Fournet, successivement à la tête de la Direction centrale des renseignements généraux (DCRG), où il fut nommé au lendemain de l'élection présidentielle de 1988, puis à la direction de la DST, qu'il rejoignit le 23 mai 1990, poste qu'il occupe toujours.

« L'équipe qui collait au patron »

Coordonnée par le commissaire Bernard Besson, cette équipe de moins d'une dizaine de policiers, recrutée au sein des RG et chargée des missions délicates, officieuses et confidentielles, a suivi l'itinéraire de M. Fournet, le rejoignant à la DST. Depuis l'arrivée de M. Pasqua place Beauvau, elle a été dispersée, le commissaire Besson rejoignant l'Inspection générale de la police nationale (IGPN). Quant à M. Fournet, soutenu par l'Elysée – ami d'enfance de Michel Charasse, il fut préfet de la Nièvre, – il est jusqu'ici le seul haut responsable policier à n'avoir pas été contraint de céder sa place après le retour de M. Pasqua place Beauvau.

Début juin 1990, quand a lieu l'énigmatique déménagement de la centaine de cartons entreposés dans un appartement loué par l'ancienne femme de ménage de Roger-Patrice Pelat, les membres de l'équipe *« réservée »* de M. Fournet sont encore affectés à la DCRG. Ils ne rejoindront la DST qu'au cours de l'été, après que les commissions administratives paritaires eurent avalisé leurs mutations. Entre-temps, ils étaient sans tâche précise, le successeur de M. Fournet à la tête de la DCRG, Jean-Jacques Pascal, ayant eu à cœur de mettre un terme à leurs initiatives.

L'un des responsables de la DCRG de l'époque confie volontiers que M. Pascal, *« soucieux de légalisme et d'orthodoxie, avait interdit aux membres de ce véritable cabinet noir toute activité opérationnelle »*. *« Ils étaient en attente de leur mutation à la DST*, ajoute-t-il. *Du temps de Fournet, c'était l'équipe qui collait au patron. On les surnommait le clan des Lyonnais, car ils s'étaient connus professionnellement aux RG de Lyon. »*

Si la suite des événements confirme que ce sont bien deux de ces hommes qui ont récupéré les archives Pelat, comme on le pense dans l'entourage du ministre de l'intérieur, M. Fournet pourra à bon droit affirmer qu'en juin 1990 ils n'étaient pas hiérarchiquement sous ses ordres – ou, plus exactement, qu'ils ne l'étaient plus (à la DCRG) et qu'ils ne l'étaient pas encore (à la DST). Cela n'exclut pas qu'ils lui soient restés dévoués, comme la suite de leur carrière tenterait à le prouver.

Reste à savoir, en ces temps de cohabitation sereine, ce que M. Pasqua répondra – ou ne répondra pas – au juge Thierry Jean-Pierre qui lui a demandé d'identifier ces deux policiers. Reste à savoir enfin ce que recelaient ces cartons, dont aucun de ceux qui les ont peu ou prou approchés n'a pu dire ce qu'ils contenaient vraiment.

E. P.

EN BREF

□ **Un officier français mis en examen après l'accident d'un hélicoptère au Gabon.** – Roland Seguin, trente-neuf ans, officier français en retraite et engagé dans l'armée gabonaise, a été mis en examen pour homicides et blessures involontaires par le juge parisien Roger Le Loire, à la suite de l'accident d'un hélicoptère militaire français au Gabon, qui a fait trois morts et deux blessés en septembre 1992. Cet hélicoptère, qui effectuait une mission de rapatriement sanitaire près de N'Foulenzen, au Gabon, avec cinq hommes à bord, avait été approché par un Fouga-Magister de l'armée gabonaise, piloté par Roland Seguin, qui lui aurait imposé une manœuvre subite d'évitement au cours de laquelle l'hélicoptère s'est écrasé. L'avion aurait notamment simulé une attaque en piqué sur l'hélicoptère et son pilote – qui nie les faits qui lui sont reprochés – a quitté la zone sans donner l'alerte.

□ **Le meurtrier présumé de la petite Karine a été placé sous mandat de dépôt à Perpignan.** – Patrick Tissier, le meurtrier présumé de la petite Karine, dont le corps a été retrouvé dans un puits près de Fitou (Aude), a été placé, mercredi 22 septembre, sous mandat de dépôt. Le procureur de la République de Perpignan, Louis Bartoloméi, a précisé les chefs de mise en examen retenus contre cet homme de quarante et un ans : *« Séquestration, enlèvement de mineur de moins de quinze ans, viol sur mineure de moins de quinze ans, homicide volontaire avec circonstances aggravantes. »* Mardi soir, Patrick Tissier avait avoué avoir violé et tué la fillette, âgée de huit ans.

FAITS DIVERS

Déraillement dans l'Alabama

Quarante-quatre morts et trois disparus dans une catastrophe ferroviaire aux Etats-Unis

Quarante-quatre morts et trois disparus : c'est le bilan provisoire établi jeudi 23 septembre au lendemain du déraillement d'un train américain assurant la liaison Miami-Los Angeles. Le convoi, qui passait sur un pont enjambant la rivière Mobile à Saraland, en Alabama, comprenait six wagons de marchandises et deux wagons de voyageurs. L'un de ces derniers a été complètement submergé par cinq mètres d'eau, tandis que l'autre restait en équilibre sur les restes du pont qui s'est effondré soit au passage du train, soit à la suite du déraillement.

Le FBI cherche à déterminer les causes de cet accident, le plus meurtrier du genre survenu aux Etats-Unis depuis 1972. Les enquêteurs examinent une péniche qui aurait heurté et endommagé l'une des piles du pont dans la même journée. De son côté, la compagnie ferroviaire indique qu'un train de marchandises avait emprunté le pont une heure avant la catastrophe sans éprouver de difficulté. – *(AFP.)*

Utilisant des installations municipales

Une bourse aux emblèmes nazis est découverte à Strasbourg

Catherine Trautmann (PS), maire de Strasbourg, a déposé plainte auprès du procureur de la République contre Francis Catella, expert en *« antiquités historiques et militaires »*, qui organise depuis plusieurs années une bourse aux emblèmes nazis dans des installations municipales. Il est reproché à l'organisateur et à deux exposants de proposer à la vente des drapeaux ornés de la croix gammée, ainsi qu'un ouvrage rédigé en langue allemande intitulé *la Formation des jeunes hitlériens*, dont le thème du premier chapitre est le suivant : « Le juif est l'ennemi de tous les peuples. »

Alertés, les services municipaux n'avaient pu faire la preuve de l'apologie du régime nazi. A chaque inspection, les vendeurs de M. Catella réussissaient à dissimuler les objets et les ouvrages interdits. Le dimanche 19 septembre, un adjoint au maire, usant de *« subterfuges »*, comme l'écrit Mme Trautmann, a pu prendre les propagandistes néo-nazis en flagrant délit. Le premier magistrat de la cité alsacienne a également saisi Jean-Pierre Delpont, préfet de région, qui anime en collaboration avec la ville une cellule sur la prévention des actes tendant à l'antisémitisme, au racisme et à la xénophobie. – *(Corresp.)*

SOCIÉTÉ

L'hébergement des plus démunis

Heurts entre expulsés et forces de police avenue René-Coty à Paris

Un affrontement a eu lieu, mercredi 22 septembre, avenue René-Coty à Paris (14e), entre les forces de police et une cinquantaine de sans-abri venus réclamer leur relogement dans un immeuble dont ils avaient été expulsés le 16 août.

Jeudi 23 septembre, huit heures du matin, Kader referme doucement la lourde porte de l'église Notre-Dame-du-Rosaire dans le quatorzième arrondissement. Son cartable sur le dos, le garçon de onze ans se mêle aux passants pressés et file vers l'école, à l'autre bout de Paris. Derrière la porte, quelques-uns des cinquante sans-abri, logés à la hâte la veille au soir dans la crypte de l'église, sont encore assoupis sur leurs lits de fortune. Dans l'entrée, les yeux encore ensommeillés, Renaud Bréard, un militant de l'association Droit au logement (DAL), raconte la journée mouvementée, qui a conduit les sans-abri à trouver refuge dans l'église.

Mercredi en début d'après-midi, une vingtaine de familles s'étaient rassemblées au 41, avenue René-Coty, devant la maison maternelle dont elles avaient été expulsées le 26 août (*le Monde* du 27 août), avec l'intention d'y emménager à nouveau. Un cordon de police avait été déployé autour du bâtiment pour leur barrer l'accès. Seuls les avocats des sans-logis ont pu s'y présenter, pour constater que l'entrée était murée, que les fenêtres étaient grillagées et que des travaux étaient en cours.

Les familles ont pourtant décidé de rester sur le terre-plein de l'avenue, d'occuper la rue jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée. Vers vingt heures trente, les forces de police, qui avaient fait savoir aux familles qu'elles devaient quitter les lieux, sont intervenues. « *C'est surtout le dispositif policier qui gênait la circulation,* soutient Renaud Bréard. *Dans la bousculade, des enfants ont reçu des coups, mais les matraques, ça ne laisse pas de marques !* »

L'arrêt de la cour d'appel

Les familles ont donc été momentanément contraintes d'abandonner leur projet de réintégrer le 41, avenue René-Coty. Elles réclamaient l'application d'un arrêt rendu le 17 septembre par la cour d'appel de Paris, qui leur accordait un délai de six mois pour quitter les locaux et spécifiait qu' « *à l'issue de ce délai, la Ville de Paris sera autorisée à faire procéder à leur expulsion* » (*le Monde* daté 19-20 septembre). Cet arrêt, qui intervient près d'un mois après l'expulsion effective, est interprété différemment par la mairie de Paris et les défenseurs des sans-abri.

Jean Tibéri, premier adjoint au maire de Paris, avoue « *ne pas comprendre* » cette décision de justice et envisage de demander un « *éclaircissement de sa signification juridique* ». « *Il serait injuste et immoral de reloger en priorité des squatters* », dit-il. M. Tibéri indique que des travaux ont commencé sur place, pour permettre la réalisation d'une crèche et d'un centre d'accueil pour les parents et enfants touchés par le sida.

De son côté, l'association DAL souligne que la cour d'appel a sanctionné « *la précipitation, la brutalité et l'absence de toute proposition de relogement de la Ville de Paris et des pouvoirs publics* ». « *Des actions en justice vont être lancées, pour obtenir la réintégration des locaux,* souligne Renaud Bréard. *Et si ce n'est pas possible, nous accepterons une substitution, dans d'autres logements, ou alors des indemnités.* » Hébergées dans des églises depuis leur expulsion, les familles sont contraintes à la précarité. L'église Notre-Dame-du-Rosaire compte, pour tout sanitaire, un WC et des lavabos.

La Ville de Paris propose aux familles un hébergement provisoire dans des hôtels. « *Les familles refusent,* reconnaît Renaud Bréard. *Les hôtel meublés, elles connaissent : la préfecture paie quinze jours, ensuite il n'y a plus rien. C'est un moyen de nous disperser. C'est plus difficile de reprendre le combat.* »

HERVÉ MORIN

Les sans-logis seront mieux accueillis cet hiver

Le gouvernement va accroître de 10000 places d'ici la fin 1995 les capacités d'hébergement temporaire ou d'urgence en Ile-de-France et prévoit, cet hiver, 5000 places de plus dans des centres d'hébergement ou foyers sur le territoire. Ces projets ont été présentés, mercredi 22 septembre, lors d'une communication en conseil des ministres.

L'automne est précoce et l'ampleur de la crise économique fait craindre que se gonfle encore le nombre de Français exclus du logement (202 000, selon une étude du BIPE datant de décembre 1992, 400 000 à 500 000 selon les associations caritatives). A l'occasion d'une communication en conseil des ministres, Hervé de Charette, ministre du logement, et Simone Veil, ministre des affaires sociales et de la ville, viennent de faire le point sur les actions menées pour prévenir les difficultés prévisibles lors des grands froids.

La mesure la plus notable concerne l'Ile-de-France, la région dans laquelle la situation est la plus tendue : le BIPE chiffrait à 35 100 (dont 16 500 sans domicile fixe) le nombre d'exclus du logement, ce qui représente 0,3 % de la population totale. Le gouvernement annonce donc le lancement d'un programme permettant d'offrir 10 000 places supplémentaires d'hébergement temporaire ou d'urgence, d'ici la fin 1995. La capacité actuelle (8 300 places) sera plus que doublée. Une concertation est en cours avec les élus afin d'obtenir une répartition équilibrée de ces capacités supplémentaires entre les communes de la région.

Pour l'hiver prochain, le ministère des affaires sociales (qui assure le fonctionnement des structures d'accueil) annonce la mise en place de 5 000 places supplémentaires dans les centres d'hébergement (une capacité nationale de 33 000 places) ou les foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants (180 000 places), dans le cadre d'un programme national de lutte contre la pauvreté.

Le plan de relance du bâtiment, lancé au printemps dernier, augmentait de 3 000 le nombre de logements locatifs d'insertion dans les HLM déjà prévus en 1993 (10 000). Pour 1994, le projet de loi de finances pour 1994 en ajoute 10 000 autres. Ces « *prêts locatifs aidés d'insertion* » permettent, grâce à une subvention accrue (20 % au lieu de 12,5 %), d'offrir aux plus pauvres un loyer inférieur de 20 % au loyer classique HLM. Il a été demandé aux préfets d'accélérer l'utilisation des crédits ouverts pour ce type d'opération : en effet, leur montage financier est long et compliqué, compte tenu du nombre d'acteurs (Etats, Caisse des dépôts, organismes collecteurs du 1 % logement, collectivités locales...).

En outre, un crédit spécial de 100 millions de francs a été ouvert en 1993 (son renouvellement est prévu dans le projet de loi de finances 1994) pour la création ou l'aménagement de locaux d'hébergement temporaire ou d'urgence. Il s'agit d'une procédure différente de la précédente car elle concerne des logements moins pérennes (aménagement d'un local appartenant à une municipalité ou d'un logement situé dans une zone appelée à être reconstruite...).

Le gouvernement a également demandé aux préfets de faire une évaluation annuelle des plans départementaux pour le logement des plus démunis. Ces plans organisent les actions des divers acteurs (caisses d'allocations familiales, associations caritatives, municipalités....). Ils s'appuient notamment sur les fonds de solidarité pour le logement (FSL) qui donnent deux sortes d'aides : soit ils avancent les deux mois de caution permettant l'entrée dans le logement, soient ils garantissent le paiement des loyers. 75 000 personnes en 1992 ont fait appel d'une façon ou d'une autre à ces fonds.

FRANÇOISE VAYSSE

SPORTS

Déjà privé de son titre de champion de France

L'OM risque de nouvelles sanctions internationales

L'Olympique de Marseille disputera-t-il la Coupe intercontinentale contre les Brésiliens du Sao-Paulo FC, le 12 décembre, à Tokyo, et la Super-coupe contre les Italiens de Parme, au début de l'année 1994 ? Les instances internationales du football, l'Union européenne (UEFA) et la Fédération internationale (FIFA), devraient prendre « *prochainement* » une décision à ce sujet.

Si l'OM, déjà écarté de la coupe d'Europe cette saison, devait être privé de ces matchs, le manque à gagner s'élèverait, selon le directeur financier du club, Alain Laroche, entre « *25 et 30 millions de francs* ».

La décision dépend donc de l'UEFA et de la FIFA. Or les dirigeants de ces organismes, qui ont jugé « *clémentes* » (selon l'UEFA) et « *satisfaisantes* » (selon la FIFA), les sanctions prises contre l'OM, mercredi 22 septembre, par la Fédération française (suspension du titre de champion de France, refus d'accorder une licence à trois joueurs et à Jean-Pierre Bernès, ancien directeur général de l'OM), pourraient décider de priver l'équipe marseillaise de ces rencontres internationales et de lui interdire les matches amicaux contre des équipes étrangères.

Interrogé mercredi 22 sur Europe 1 à propos des décisions de la Fédération française, Bernard Tapie, président de l'OM, a déclaré : « *Les sanctions sont ce qu'elles sont. On va se battre pour être champion de France de nouveau sur le terrain. On a été champion de France l'année dernière, parce qu'on était les meilleurs, pas parce qu'on a truandé.* »

□ **FOOTBALL : championnat de France de deuxième division.** – La douzième journée du championnat de deuxième division, disputée mercredi 22 septembre, a donné les résultats suivants :

*Bastia b. Valence	2-1
Valenciennes b.* Beauvais	2-1
*Laval et Nice	1-1
*Gueugnon b. Le Mans	1-0
*Nancy b. Istres	3-0
*Bourges b. Alès	1-0
*Red Star b. Sedan	2-1
*Nîmes et Mulhouse	1-1
Niort b. *Dunkerque	3-0
*Saint-Brieuc et Rennes	2-2
*Charleville et Rouen	1-1

Classement : 1. Bastia, 18 points ; 2. Nancy, 17 ; 3. Nice et Rouen, 15 ; 5. Niort et Rennes, 14 ; 7. Beauvais, Charleville et Saint-Brieuc, 13 ; 10. Red Star et Bourges, 12 ; 12 . Dunkerque, Mulhouse, Valenciennes et Gueugnon, 11 ; 16. Valence, Laval, Nîmes et Alès, 10 ; 20. Sedan, 9 ; 21. Le Mans, 8 ; 22. Istres, 7.

DÉFENSE

A l'Assemblée nationale

M. Long présente le Livre blanc sur la défense comme « une aide à la décision du gouvernement »

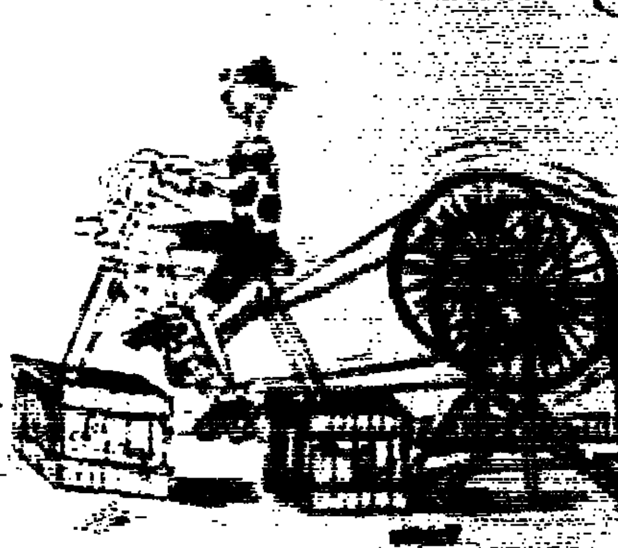
Le vice-président du conseil d'Etat, Marceau Long, a été entendu, mercredi 22 septembre, par les députés membres de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, sur l'avancement des travaux de la commission qu'il préside et à laquelle le premier ministre a demandé, en mai dernier, de réfléchir à la rédaction d'un Livre blanc sur la défense. Ce document, dont le précédent remonte à 1972, doit ensuite éclairer l'élaboration, par le gouvernement, d'un projet de loi de programmation militaire 1995-2000. Cette programmation fixera l'équipement des armées et, à travers une définition du « format » de l'institution de défense, elle déterminera les effectifs. Elle sera soumise au Parlement au printemps 1994.

M. Long a annoncé, à cette occasion, que les vingt-sept membres de la commission – dix-huit personnalités civiles et neuf militaires de haut rang – se réuniront en séminaire à la fin de cette semaine. Dans un mois, la commission remettra à Edouard Balladur un rapport intérimaire. Ce n'est qu'au début de l'an prochain que le rapport définitif sera rendu public.

Evoquant l'autorité et la compétence de la commission, le vice-président du conseil d'Etat a présenté son rapport comme « *une aide à la décision du gouvernement* ». La commission s'est divisée en trois groupes de travail. Le premier traite de « *la France dans le monde* » (contexte et hypothèses stratégiques, Europe et défense, stratégies et concepts de défense). Le second se préoccupe des « *moyens pour une politique* » (effort de défense, politique d'armement et stratégie industrielle, les hommes de la défense). Enfin, le troisième groupe est chargé de réfléchir à « *la défense dans l'Etat* » (organisation générale de la défense, service national, défense et service public).

Certains des experts de la commission du Livre blanc ont proposé un allongement de la durée du service militaire, pour les sursitaires par exemple. Selon Daniel Colin, député UDF du Var, ce pourrait être dix mois (la durée actuellement légale) pour les dix-huit à vingt et un ans, onze mois pour les vingt et un à vingt-quatre ans, et douze mois au-delà. Mais, selon Jacques Boyon, président de la commission de la défense et député RPR de l'Ain, l'idée de cet allongement ne sera pas forcément retenue dans la version finale du Livre blanc. A l'issue de cette audition, plusieurs des députés présents – membres notamment de l'actuelle majorité – ont souligné la « *prudence* » de M. Long et ils ont estimé que la commission, loin d'imaginer une révision fondamentale de la stratégie de la France, aboutirait probablement à « *habiller de façon attrayante quelques réformes* » de l'appareil de défense.

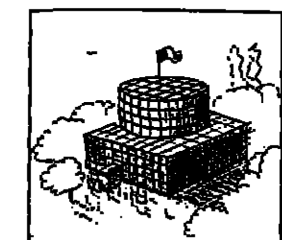
Jacques Baumel, vice-président de la commission de la défense de l'Assemblée nationale et président de la commission de la défense de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), a indiqué que le Livre blanc ne devait pas être « *un abécédaire de la défense, mais un exercice ambitieux* ». « *Son unique intérêt,* a ajouté le député RPR des Hauts-de-Seine, *c'est, à partir d'une analyse approfondie de l'état des forces dans le monde et des menaces qui en découlent, de fixer les nouveaux choix stratégiques fondamentaux, en suscitant la renaissance d'une pensée militaire et en passant d'une doctrine de dissuasion pure à une stratégie d'action favorisée par le développement prioritaire du renseignement et du spatial, outil désormais indispensable pour toute action.* »





VOICI 5 ARGUMENTS DE TAILLE POUR PASSER À L'ACTION.

Devenez actionnaire de la première banque des entreprises françaises.



Si aujourd'hui les cent premières entreprises françaises et le tiers des PME-PMI ont choisi la BNP, ce n'est pas sans raison.

C'est d'abord parce que les chargés d'affaires de la BNP connaissent les préoccupations des entreprises et sont proches d'elles. C'est ensuite parce que la BNP propose une gamme complète de financements et de services, adaptés à la taille et aux besoins de chaque entreprise.

C'est enfin parce que la BNP est au cœur du tissu économique français. Autant de raisons qui expliquent que tant d'entreprises aient accordé leur confiance à la BNP et à son professionnalisme.

Devenez actionnaire de la banque qui est au service de 4 500 000 clients.

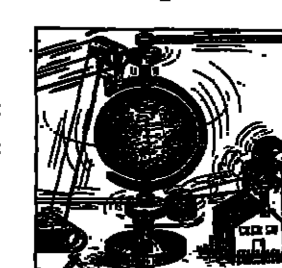


Avec 4 500 000 clients particuliers et un réseau de 2000 agences réparties sur tout le territoire national, la BNP est depuis toujours une grande banque de proximité.

Elle offre à sa clientèle une palette complète de services, de produits d'épargne et de financement. Certains sont particulièrement novateurs : le contrat Présence, par un système d'abonnement à la carte, regroupe, selon différentes formules, tout un ensemble de prestations pour faciliter la banque au quotidien. Les clients ne s'y sont pas trompés : ce contrat, qui est assorti d'un engagement qualité de la banque, a été souscrit en 12 mois par plus d'un million d'entre eux. Le service aux particuliers ne s'arrête pas là : la BNP est leader en matière de gestion de patrimoine. Elle a spécialisé dans ce domaine un millier de conseillers. Elle gère aujourd'hui plus de 200 milliards de francs de SICAV et de fonds communs de placement. En 1992, le magazine financier "Mieux Vivre" lui a décerné, dans le cadre de ses "Corbeilles", le premier prix pour la qualité de sa gestion de SICAV sur 5 ans.

Pour répondre aux besoins spécifiques des professions libérales, des artisans, des commerçants, la BNP achève la mise en place dans son réseau de 850 spécialistes.

Devenez actionnaire d'une banque qui accompagne ses clients partout dans le monde.



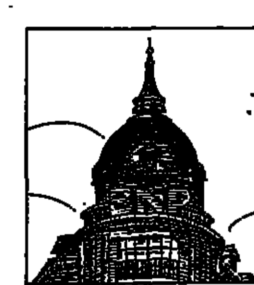
Avec près de 600 implantations, la BNP est présente dans 77 pays, dont 20 en Europe. Son réseau international est l'un des cinq premiers au monde. C'est un tremplin formidable pour accompagner ses clients français et étrangers aux quatre coins du monde.

De New York à Tokyo, de Londres à Sydney, de Francfort à Hong-Kong, la BNP est présente sur toutes les grandes places financières. Avec 26 salles de marchés, elle peut intervenir partout et à tout moment pour faire bénéficier ses clients des meilleures opportunités.

Son savoir-faire lui permet également de financer les grands projets internationaux : du Tunnel sous la Manche aux centrales électriques aux Etats-Unis et en Asie, des autoroutes en Californie au traitement des eaux en Australie, en passant par des systèmes de télécommunication par satellite à Honk-Kong et au Canada.

Pour se développer, une grande banque doit sans cesse anticiper, se tourner vers de nouveaux horizons. Grâce à sa coopération avec la deuxième banque allemande, la Dresdner Bank, la BNP, déjà implantée à Prague, Budapest, vient d'ouvrir à Saint-Pétersbourg.

Devenez actionnaire d'une banque reconnue pour sa solidité financière.



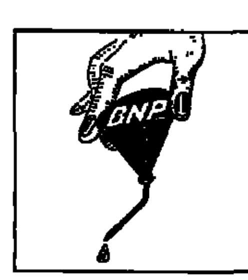
Dans le monde financier, la signature de la BNP est reconnue et recherchée comme l'une des meilleures : c'est une banque digne de confiance aux yeux de tous les professionnels.

Son bilan est solide. Ses engagements sont d'une grande diversité sectorielle et géographique, ce qui est un gage de sécurité. Elle mène une politique rigoureuse et prudente en matière de provisionnement.

Autant d'atouts qui valent à la BNP une très bonne notation au plan mondial.

Autant d'atouts qui mettent la BNP en situation de profiter pleinement, le moment venu, des effets de la reprise de l'économie.

Devenez actionnaire de la banque qui veut permettre à ses clients d'avancer.



La BNP n'a de cesse d'avancer pour permettre à ses clients de faire de même.

Elle a su se développer dans de nouveaux métiers. A travers ses filiales, BNP BAIL et CREDIT UNIVERSEL, elle est présente dans le domaine du crédit bail et du crédit à la consommation. Sa filiale NATIO VIE, avec 600 000 clients, est la 8e compagnie d'assurance-vie française. Dans le cadre de son alliance avec l'UAP, 1re compagnie d'assurance française, elle a créé une filiale commune NATIO ASSURANCES qui commercialise des contrats d'assurance dommages (habitation, automobile, santé).

Au-delà des structures, le développement passe aussi par les hommes. La BNP a conduit une politique ambitieuse de formation pour améliorer en permanence les conditions d'accueil et la qualité de services offertes par ses 57 000 collaborateurs.

La BNP s'appuie aussi systématiquement sur les technologies nouvelles. Elle dispose de 22 000 terminaux et de plus de 1300 guichets automatiques de banque. Elle est la première banque française en télématique avec plus de 2 millions d'appels de particuliers par mois.

Pour toutes ces raisons, la BNP est aujourd'hui un rouage indispensable pour permettre aux entreprises d'avancer dans le monde, pour permettre aux particuliers d'avancer dans leur vie.

Bientôt vous allez pouvoir devenir actionnaire de la BNP.

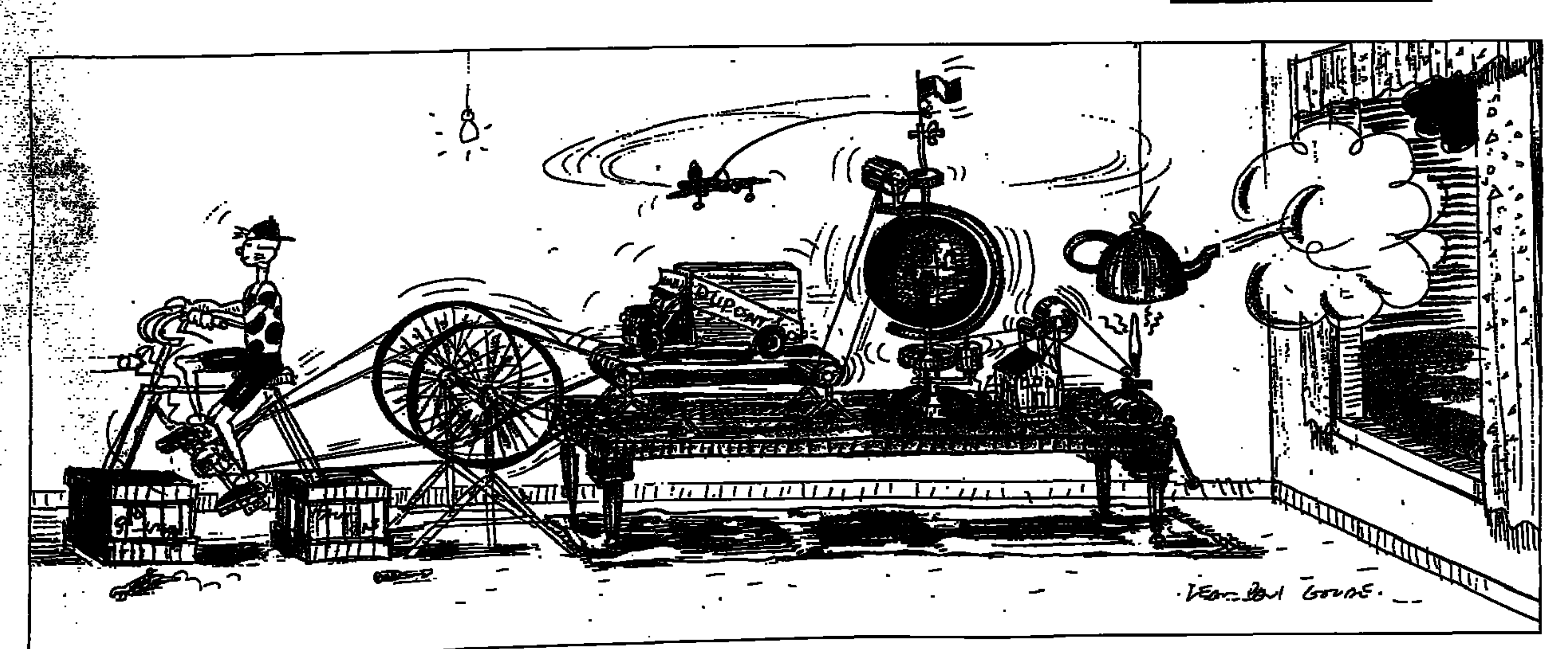
Des mandats d'achat sont d'ores et déjà disponibles chez votre intermédiaire financier et dans toutes les agences de la BNP. Il est précisé que ceux-ci sont révocables jusqu'à la fin de l'avant dernier jour de bourse précédant le jour de clôture de l'offre.

Un document de référence a été enregistré (nº R 93-020 du 03/09/93) et une Note d'Opération Préliminaire a été visée par la COB. Ces documents sont disponibles sans frais chez votre intermédiaire financier et dans toutes les agences de la BNP. Une Note d'Opération Définitive sera disponible le jour de l'ouverture de l'Offre Publique de Vente, dans les mêmes lieux.

Pour tout renseignement, appelez le Nº VERT 05 1993 05
ou tapez le 36 14 code BNP. 3614 BNP

GRANDISSONS ENSEMBLE.





CULTURE

FESTIVAL D'AUTOMNE

ORLANDO *à l'Odéon Théâtre de l'Europe*

La cantate de l'oubli

Robert Wilson, Isabelle Huppert et Virginia Woolf ouvrent le Festival d'automne

D'abord, c'est la nuit. Un noir sans étoiles. Le son sourd continu des sphères, celui des toupies et des planétariums, a-t-il endormi les plages? Mais le ciel se scinde, la ligne d'horizon blanchit. Elle gagne toute une vue de l'espace. Il y a dans l'air des empreintes de dieux.

L'écharpe d'Iris, ce sont les deux ailes qu'un ange a perdues. Elles descendent seules, en lente chute libre, vers les sables. De la bouche d'un poisson volant, tombe l'anneau magique de Gigès. L'escalier de Jacob glisse sur des arêtes de cristal.

Surprise : une terrestre est là. Elle est allongée sur le dos, petiote, elle étend ses bras, ses jambes. Des gestes de relaxation. Elle fait entendre sa voix, qui est celle des maîtres de relaxation aussi. Training autogène de Schultz : *« Je suis totalement calme, je suis lourde, mon bras droit est lourd. »* Calme, engourdissement, torpeur aquatique, « ondes alpha », image d'un sourire intérieur. Filtrée, assourdie, éloignée, endormie, la voix d'Isabelle Huppert devient message de l'au-delà, cantate d'oubli.



BRIGITTE ENGUERAND

Isabelle Huppert

L'*Orlando* de Robert Wilson expédie la scène en orbite, en un mirage d'apesanteur. Toujours il en fut ainsi. Lions anesthésiés du *Regard du sourd*, aviateurs égarés d'*Einstein on the Beach*, soleil du verre d'eau de *I Was Sitting on My Patio*, toujours Robert Wilson a déhalé les théâtres, suscité l'envol d'un chant de la terre.

La description la plus approchée d'*Orlando*, comme du théâtre de Wilson, est prémonitoire : ce sont les *Illuminations*, de Rimbaud, surtout si l'on admet que ce titre, *Illuminations*, est, dans l'esprit de Rimbaud, un substantif anglo-saxon qui dit simplement : « images », et non pas « inspiration extraordinaire ».

Rimbaud : *« L'inévitable descente du ciel, et la visite des souvenirs, et la séance des rythmes, occupent la demeure, la tête, et le monde de l'esprit... O douceurs, ô monde, ô musique... Des cercles de musique sourde... Un luxe inouï... Pas de comparaisons avec les autres bouffonneries scéniques... La morale et la langue sont réduites à leur plus simple expression, enfin! ... C'est peut-être sur ces plans que se rencontrent lunes et comètes, mers et fables... »*

La voix d'outre-monde, la voix de torpeur, de la petite terrestre, fait passer par un gouffre d'ombre l'histoire d'*Orlando*. Virginia Woolf aimait une « chasseresse ailée », Vita Sackville West. Elle eut le désir de l'aimer aussi par l'élan, par la ferveur, de l'imagination créatrice.

Mise « en mirage »

Elle se lança dans des pages qui, forcément, n'étaient pas, et même n'étaient pas du tout, ce qu'elle avait écrit jusqu'alors. Pages mille fois plus folles, plus aventureuses, plus féeriques : *Orlando*.

La rumeur des « Lettres » a voulu que Virginia Woolf ait perdu, en chemin, son amour fou pour Vita Sackville West, ce qui lui coupa le souffle du récit. Le conte merveilleux s'épuise, la féerie tombe, le livre ralentit et meurt comme un navire démâté. Cette rumeur ne sous-estime-t-elle pas la dimension, la conscience, les démons, de Virginia Woolf? Car l'histoire est sûrement plus belle : c'est *Orlando* divinisé, c'est l'embrassement, l'embrasement, imaginaire, de l'écrivain, qui, page par page, ligne par ligne, ont poncé, usé, effacé, la personne en comparaison moins exaltante de la vraie Vita Sackville West, que Virginia Woolf ne pouvait plus que renvoyer à son diplomate de mari, à ses voyages. Un cas peut-être unique de divorce par Littérature.

Robert Wilson a bien vu l'effondrement d'Orlando, il a « mis en mirage », longuement, les premières visions du livre, le gel géant de la Tamise, la révolte de Constantinople. Il est passé plus vite sur les « adieux » non dits. L'*Orlando* de Wilson s'achève sur le souvenir du mannequin d'une femme sans tête, vêtue d'une crinoline noire, tombée à terre, mais que Virginia relève sur ses genoux, serrant contre elle, une dernière fois, cette absence.

Isabelle Huppert est la Virginia d'*Orlando*. Comédienne d'une grande sûreté, elle exécute à la perfection, au millimètre et au dixième de seconde près, la divine parade du jeune prince devenu jeune femme : lentes lévitations, souples nages, ombres de passes d'armes. Cela sous la splendeur des ciels de neige de Wilson.

MICHEL COURNOT

▶ Odéon Théâtre de l'Europe, place de l'Odéon, Paris (6e). Métro Odéon ou Luxembourg. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 44-41-36-36. De 150 F à 300 F.

VARIÉTÉ

à l'Opéra-Comique

Kagel, l'ange

Rappelez-vous. C'était à Bobino, à l'Alhambra, à l'Olympia, avant les tours de chant de Montand, de Piaf ou de Brel. C'était l'apéritif joyeusement désordonné des premières parties où se succédaient funambules et illusionnistes. C'était l'époque où le music-hall avait le respect du client. Un spectacle d'abord passé par Berlin et la Suisse, que le Festival d'automne a invité pour six représentations salle Favart, a beaucoup excité le Tout-Paris des arts et du mécénat, lors de sa première, mercredi 22 septembre. Il est signé Mauricio Kagel pour la musique, Werner Herzog pour la mise en scène. Il s'intitule *Variété*. Notez le singulier. Il glisse vers l'abstrait, vers l'emblématique. Il pourrait se traduire, par « mélange », comme chez Valéry qui conféra à « Variété » tout son sens philosophique : la vérité ne s'approche jamais que par bribes, sous forme de mouvants reflets.

La version de *Variété* a, du coup, plusieurs entrées. On peut rire tout son soûl quand Les Bubb, ci-devant illusionniste, défend son centre de gravité contre un ballon-boulet; oublier que les femmes-poissons, pur caoutchouc, aient même une épine dorsale; trouver naturel que les jeux de cartes rétrécissent sous nos yeux et que l'homme décapité remette sa tête d'aplomb d'un geste décidé. Sélectionnés parmi les plus fameux virtuoses d'une espèce en voie de disparition les huit numéros viennent pour certains d'une tradition plus que séculaire.

On peut aussi accéder à *Variété* par l'autre versant : celui de la subversion cachée que Kagel n'a pas manqué d'y insuffler à sa manière douce. Musicalement, théâtralement, *Variété* a cette intéressante particularité qu'on n'entre jamais dans le vif du sujet : les faux événements qui composent tout spectacle-simulacre n'ont par définition ni existence ni sens. Les saccades d'accordéon, les couinements tristes des trompettes bouchées, les fanfares timides du saxo et de la percussion, les tenues haletantes du violoncelle sont tout au plus des souvenirs brouillés, déformés, d'une musique elle aussi aussi en voie de disparition : la musique pétaradante des grands cirques du passé. Ainsi rit-on beaucoup quand il faudrait pleurer. Tout l'art de Kagel, nihiliste tendre, tient dans ce quiproquo.

ANNE REY

▶ Prochaines représentations : le 23 septembre à 21 heures, le 24 à 19 heures et 21 heures, le 25 à 16 heures et 19 heures, à l'Opéra-Comique, 5, rue Favart, 75002 Paris. Métro : Richelieu-Drouot. Tél. : 42-96-12-27. La musique de *Variété* est enregistrée sur un CD Montaigne CD 78 2013.

CINÉMA

LA NAISSANCE DE L'AMOUR, *de Philippe Garrel*

Le cœur révélateur

A l'écoute des battements de la vie une enquête noire et blanche sur la vérité des sentiments

C'était une nuit où deux vieux copains désormais vieillissants (de vieux amis du cinéma aussi, de ce cinéma-là, Jean-Pierre Léaud et Lou Castel) marchaient ensemble dans la rue. Ils parlaient un peu d'eux. *« Ce ne sont pas les rencontres qui sont intéressantes, c'est ce qui se passe après »*, disait le plus massif au plus nerveux. C'était l'aube où, après l'amour tendre avec une journaliste de passage, Lou Castel retrouvait sa femme, enceinte de son enfant et de son malheur. C'était l'époque où la guerre du Golfe allait commencer, et faire tous ces morts dont la télé ne parlerait pas. Lou Castel répétait *le Cercle de craie caucasien*, encore une déchirure, mais ce ne sont peut-être pas les déchirures qui sont intéressantes, plutôt ce qui se passe après. Comme dans les accouchements, par exemple.

Ce serait un film comique et éploré et en noir et blanc. Noir comme l'humour noir, quand Léaud libère, en quelques apparitions, cette charge burlesque qu'il planque sous sa mèche et que seul Garrel (dans *Rue Fontaine*, déjà) et Kaurismaki savent mettre à feu. En blanc, la douleur et la détresse de l'accouchement, la tendresse indicible du corps massif et engoncé de Castel tenant une « nouvelle-née ». Toutes les nouvelles ne sont pas mauvaises, finalement. En voici une autre : Garrel a trouvée qu'il chercha tant d'heures loin des projecteurs, au long de films parfois très beaux, parfois barbants, parfois beaux et barbants, jamais médiocres ni malhonnêtes.

François Truffaut, qui était un romantique, tenait que le plus important, c'était les *« premières fois »*. Garrel, qui est anti-romantique au possible, affronte au contraire ce qui dure et ce qui casse, ce qui s'use et ce qui résiste. Il fait un cinéma de résistance, au sens de la physique des solides autant qu'au sens politique ou esthétique. La naissance dont parle le titre n'est ni big bang, ni coup de foudre. Et l'amour, contrairement à ce que racontent les romans de gare et les « sit-coms », n'est pas explosion bariolée, mais épreuve de la durée. Le film est une sorte de reportage à fleur de nerfs et de tripes sur la naissance de ça, entre hommes et femmes, mais aussi entre parents et enfants, entre amis.

Le noir et blanc, c'est pour essayer de mieux voir les gens, sans le fatras mercantile et poisseux des imageries convenues. Voir les visages, la peau, la chair, ce qui frissonne, ce qui se fige. La bonne tête de Lou Castel est comme une colline fertile, labourée, travaillée longtemps par le côtoiement de ses congénères. Le visage des femmes n'a, plus évidemment encore, rien de commun avec les images féminines au cinéma, ces cocottes Kodak. Ce que la caméra détecte des femmes interprètes, Johanna Ter Steege, Dominique Reymond, Marie-Paule Laval, montre qu'elles ont eu affaire avec le temps, avec la vie. La manière dont elles sont filmées est une déclaration de guerre contre tout ce commerce des apparences, qui tient le travail et l'existence, et la façon dont ils façonnent les corps, pour obscènes.

Le travail n'est pas un mot négatif chez Garrel, bien au contraire, c'est le « rien-faire » qui est soit veule, soit mortel. Et Garrel aussi a bien travaillé, et trouvé, donc. Quoi? La bonne place du cinéma, de son cinéma, entre le théâtre et la télé. Là où le premier ne peut plus aller, là où la seconde est de plus en plus incapable de venir. Là où le sel de l'artifice et le grain de la réalité se condensent, cristallisent en montant vers la surface de l'écran.

Cela n'arrange rien, évidemment. Au bout des voyages en Italie, les femmes disparaissent à nouveau. Cela permet pourtant de laisser advenir la flamme claire et gaie d'une sorte de naïveté, semblable à une collégienne mutine, et tant pis si elle sera avalée sur un bon mot par la bouche du métro. Cela permet un film où l'émotion est l'émulsion, où l'intelligence est la couche sensible. Le temps de lutter, dit une affiche en lambeaux sur un mur. Il y a vingt-cinq ans, Philippe Garrel réalisait un film nommé *le Révélateur*. La chimie du cinéma demeure chose incertaine, mystérieuse. Cette fois, une lumière est née de la matière.

JEAN-MICHEL FRODON

LA FRONTERA

de Ricardo Larrain

La frontière désignée par le titre est celle du pays Mapuche, au sud du Chili, autant dire au bout du monde. C'est aussi la barrière invisible, terre, eau et solitude, qui sépare Ramiro, professeur de mathématiques condamné à la relégation, de tout ce qui était sa vie. Dans ce village perdu, menacé par les colères de l'océan, noyé sous des pluies incessantes, Ramiro rencontre un curé américain, une guérisseuse indienne au volant d'une 2 CV, un scaphandrier un peu fou, un vieil exilé espagnol et sa fille.

Soumis à la stupidité tatillonne d'obscurs serviteurs de la dictature, enfermé dans sa solitude, il cotoie le gouffre, prêt à se laisser engloutir par le désespoir, avant de franchir cette *frontera* intérieure, pour trouver en lui-même le sens d'une existence nouvelle. Cette terre étrange, presque irréelle semble la raison première du film, qui s'en nourrit à mesure que le personnage y puise la force d'un nouveau départ. *La Frontera* est aussi un climat, au sens géographique : le temps qu'il fait détermine autant le récit que le temps qui passe, celui-ci assez mal restitué d'ailleurs, d'où le sentiment d'un manque de rythme.

Souvent insolites, parfois touchants, les personnages sont en harmonie avec cet univers dans lequel l'exilé vient peu à peu se fondre. Ricardo Larrain les montre sans jamais forcer le trait, sans céder ni à la tentation de la caricature ni à celle de l'attendrissement. La petite musique de *la Frontera* est triste et belle comme celle de la pluie qui tombe sur le pays Mapuche.

P. M.

FAUSTO

de Rémy Duchemin

Orphelin à dix-sept ans, Fausto Barbarico fait simultanément l'apprentissage de la vie et celui de la couture. Entre son copain pétomane, qui réalisera son rêve de devenir boucher, et son père adoptif, un tailleur juif dont les manières bourrues cachent un cœur d'or, il prend la vie comme elle vient. D'ailleurs, il aurait bien tort de s'en faire. Décide-t-il de se lancer dans la haute couture que ses vestes en gazon et ses manteaux en pièces de monnaie s'arrachent. Tombe-t-il amoureux d'une garagiste que ses sentiments sont sur-le-champ payés de retour, avec la bénédiction paternelle.

Tous plus gentils les uns que les autres, les personnages évoluent au milieu de décors d'opérette, dans le droit fil d'une intrigue conjuguée au passé indéfini. Rémy Duchemin, dont c'est le premier film, les observe à distance respectueuse, comme effarouché à l'idée d'adapter le roman de son ami Richard Morgiève, et se garde bien d'intervenir lorsque Jean Yanne, au détour d'une réplique, oublie son accent de tailleur juif. Il est vrai que ces écarts de langue sont les seules aspérités de ce film d'un autre âge.

P. M.

La liste des salles parisiennes où sont projetés les films sortis le mercredi 22 septembre figure page 24 Sauf dans notre édition Rhône-Alpes

MUSIQUES

La mort de Maurice Abravanel

Le chef d'orchestre américain Maurice de Abravanel, couramment nommé Maurice Abravanel, est mort, mercredi 22 septembre, à Salt-Lake-City, dans l'Utah. Il était âgé de quatre-vingt-dix ans.

D'origine hispano-portugaise, Maurice Abravanel était né à Salonique en 1903. Il avait grandi à Lausanne. Poussé par Ferrucio Busoni à gagner Berlin, il avait travaillé en Allemagne auprès de Kurt Weill. Il avait vingt et un ans quand il fit ses débuts européens, au Stadtoper de Berlin et à l'Opéra de Paris. En 1936, il est le plus jeune chef à avoir dirigé au Metropolitan de New-York, il y réalise plusieurs premières exécutions d'œuvres scéniques de Weill.

Entre 1947 et 1979, Maurice Abravanel est directeur musical de l'Orchestre symphonique d'Utah, fait de nombreuses tournées internationales avec cette formation et enregistre en sa compagnie pour Vanguard Classics. Ses enregistrements de Lortzing (*Regina*), Stravinsky (*Symphonie de psaumes*) et de Bloch (*Sacred Service*), reçoivent notamment des Grammy Awards aux Etats-Unis. En 1979, Abravanel dut démissionner de son poste permanent et dirigea entre 1964 et 1980 à l'Académie de musique de Santa-Barbara.

Spécialiste de la musique américaine de son temps (son enregistrement des *Scènes de rue*, de Kurt Weill est paru chez CBS), Maurice Abravanel avait accompli une bonne partie de sa carrière en Europe, et en particulier en France. Il avait côtoyé à Paris les membres du groupe des Six, bien connu Milhaud (dont il devait introduire la musique aux Etats-Unis) et joué la partie de percussion lors de la création du *Roi David* d'Honegger. Son enregistrement de cet oratorio biblique, réalisé en 1981, pour Vanguard Classics, est longtemps passé pour la version de référence.

Résidant à Londres au début des années 30, Abravanel avait été directeur musical auprès de la compagnie de George Balanchine. Il avait acquis la nationalité américaine en 1943.

A. R.

□ **Circulation difficile à Versailles pour le concert de Jean-Michel Jarre.** – Le concert que doit donner Jean-Michel Jarre sur la place d'Armes du château de Versailles (Yvelines), vendredi 24 septembre, modifiera l'accès au château ce jour-là, la scène étant installée devant les grilles qui commandent l'accès à la cour. L'administration du château fera distribuer des tracts expliquant les itinéraires alternatifs, dans les gares et aux abords du monument. Le soir même du concert, la préfecture a demandé aux spectateurs de ne pas venir en voiture mais de prendre le train. Pour l'aller (le début du spectacle est prévu à 21 h 30), la gare de Versailles-Rive gauche sera ouverte. En revanche, à la sortie du concert, la trop grande proximité de la gare avec le site du concert a décidé les autorités à la fermer. Les spectateurs qui voudront regagner Paris devront passer par la gare de Versailles-Rive droite. Le 22 septembre, les organisateurs annonçaient avoir vendu 65 000 billets.

CULTURE

Du venin dans la porcelaine

CINÉMA

LA NAISSANCE DE L'AMOUR

Le cœur révélateur

LA FRONTERA

ce Abravanel

FAUSTO

CULTURE

CINÉMA

LE TEMPS DE L'INNOCENCE, *de Martin Scorsese*

Du venin dans la porcelaine

Irruption dans les salons d'un cinéaste qui poursuit sa description des rites et des clans

Durant la projection, tout conspire à faire du quinzième long métrage de Martin Scorsese un pensum décoratif : le récit convenu de la passion contrariée entre un jeune homme de la très bonne *société new-yorkaise des années* 1870 (Daniel Day Lewis) et une belle anticonformiste (Michelle Pfeiffer). Promis à une fiancée très comme il faut (Wynona Rider), le poids des conventions sociales l'empêchera de vivre le grand amour.

Archer épousera May et ne commettra point l'adultère avec Hellen – mais il ne seront pas passés loin. Les dentelles sont au petit point, la vaisselle d'époque et de haute facture. La voix « off » rappelle impérieusement les origines romanesques de cette adaptation d'Edith Wharton. Le film, comme ses personnages, reste corseté dans ses impeccables costumes, ses coutumes implacables.

Un seul indice vient, assez rapidement, semer un léger doute : Archer est un parfait crétin. C'est insuffisant pour modifier la vision du *Temps de l'innocence*, d'autant qu'on doute longtemps qu'il s'agisse d'un parti pris délibéré. Mais c'est assez pour repenser au film, *a posteriori*, comme à une sorte de remake des *Affranchis*, contrepied formel du précédent film de Scorsese, qui raconte finalement la même chose. C'est-à-dire l'emprise des codes et des clans, de la tribu, sur un pauvre type qui croit pouvoir choisir son appartenance, s'échapper, alors qu'à aucun moment il n'est maître de son destin, réglé par des lois anciennes et indicibles qui vont bien au-delà du folklore d'apparences auquel il adhère.

Les illusions du libre arbitre

Scorsese poursuivrait donc son unique réflexion, sur les illusions du libre-arbitre et l'inexorable prédestination, où les liturgies et les rituels (ecclésiastiques, mafieux, médiatiques, sportifs, communautaires ou, en l'occurrence, mondains) sont à la fois l'outil et le masque d'une manipulation bien plus profonde. Et pour montrer cette soumission, Scorsese choisit presque toujours un « innocent », non pas au regard de la morale ou de la loi, mais un ignorant, qui ne voit pas les forces derrière les règles du jeu.

Cette innocence, cette idiotie, ont été souvent dissimulées par la séduction qu'exerçaient l'interprète (De Niro le plus souvent) et le réalisateur, dans *Mean Street, Taxi Driver, Raging Bull, la Valse des pantins, After Hours, la Couleur de l'argent* ou *les Affranchis*. Il n'empêche, avec un peu de recul, le constat s'impose : les « héros » de ces films sont des idiots.

Mais Scorsese s'attaquait jusqu'à présent à des univers survoltés, et qu'il savait, parfois trop bien, rendre spectaculaires. Les rituels mondains sont ici décrits avec une placidité affectée et une précision maniaque, qui cerne de plomb chaque plan comme un morceau de verre coloré dans un vitrail néogothique (le réalisateur utilise d'ailleurs de brefs inserts entièrement rouges ou jaunes, comme des morceaux de verre coloré). Et ces « plans », effectivement plats – aux antipodes des habituelles virtuosités de caméra de Scorsese, – s'alignent avec la monotonie même de la vie des protagonistes, ce qui ne fait pas forcément l'affaire du spectateur.

La vision médiocre d'un piètre héros

L'histoire est racontée du « point de vue » d'Archer, particulièrement myope et conformiste. Il est donc logique que, des affrontements réels et et de leur résolution, rien ne soit montré ni même dit. L'imagerie pompeuse du film reflète aussi l'idée qu'Archer se fait du beau : son goût a été formé par les tableaux académiques accumulés aux murs des riches demeures qu'il fréquente. Et l'infect pseudo-impressionnisme qui baigne la scène du bord de mer reflète sans doute le romantisme selon Archer, tel qu'il l'a perçu lors de son voyage de noces à Paris.

Scorsese courrait-il alors après l'innocence du titre ? Il paraissait condamné aux films de la rue, à la violence extravertie et bruyante, aux effets d'image et de langage. Dans sa tentative de renouveler les apparences de son cinéma, il s'inflige l'épreuve d'un film monoculaire, où la vision médiocre d'un piètre héros commande la mise en scène. *Le Temps de l'innocence* serait ainsi, malgré ses vedettes, ses décors et ses costumes, une sorte de film expérimental, dont l'audace résiderait justement dans sa façon de pousser à l'extrême les formes extérieures du conformisme cinématographique.

Mais il s'agit, chez Scorsese, d'une innocence toute relative : il joue à l'évidence sur les deux tableaux, cherchant les suffrages de ceux que ravit un roman à l'eau de rose dans un apparat d'antiquaire, et clignant de l'œil en direction des habitués, censés décrypter le message sous-jacent. On n'est pas obligé de trouver cette duplicité sympathique.

J.-M. F.

CARNET DU Monde

Naissances

Mme Roger ROBBE,

a le bonheur d'annoncer la naissance, à Gruissan (Aude), le 20 août 1993, de son arrière-petite-fille

Léa FOULONNEAU,

fille de Jean-Christophe et Emmanuelle et sœur de Marion.

39110 Salins-les-Bains.

Valérie et Thierry JULLIEN,
ont la joie de faire part de la naissance de leur fille

Marine,

le 3 septembre 1993, à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).

36, rue de Pologne,
78100 Saint-Germain-en-Laye.

Pascale BUFFARD et Pascal COUDERT
sont heureux d'annoncer la naissance de

Nicolas,

le 27 août 1993, à Angoulême.

Louis LEBRUN
et Hélène, née Logerot-Puissochet,
partagent avec
Victor

la joie d'annoncer la naissance de

Pierre Jules Numa.

Paris, le 20 septembre 1993.

Valérie TURC et Jean-Louis PAQUES,
sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils

Simon,

le 7 septembre 1993.

Décès

– M. Auguste Bernadac,
Jean-Louis et Michèle Bernadac,
M. et Mme Guy Perrault,
Et leur famille,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Lucie BERNADAC,
contrôleur de gestion au CNRS,

survenu le 9 septembre 1993, à l'âge de quarante-sept ans.

Sa mère,

Marguerite BERNADAC,

l'avait précédée dans la mort le 8 mai 1993.

Les obsèques ont eu lieu à Liglet, Vienne.

16, boulevard Soult,
75012 Paris.

– M. Alain Blondy,
Mme veuve William Blondy,
née Paule Dubosc,
M. Serge Jarraud,
M. et Mme Marcel Rousigue,

font part du rappel à Dieu de

Mme veuve Jean-Jacques BLONDY,
née Reine-Marguerite Bouygues.

La messe de funérailles aura lieu le vendredi 24 septembre 1993, à 8 h 30, en l'église Saint-Etienne-du-Mont, Paris-5e, suivie de l'inhumation le même jour, au cimetière de Mérignac (Gironde), à 16 heures.

24, rue des Ecoles,
75005 Paris.

– Raymonde Chaki,
Liliane Chaki,
Ses enfants et petits-enfants,
Emmanuel, Caroline et Francis Arnoult,
Toute la famille et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Charles CHAKI,
ancien chef des informations de France-Soir,

survenu le 20 septembre 1993, à Paris.

Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

– Mme Jeannine Dupuy-Deperraz,
sa femme,
Isabelle et Stéphane, Gladys et Pascal,
ses enfants,
Mme Julie Darsky,
sa mère,
Serge, Annette et Véra,
ses frère et sœurs,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la mort de

Michel DARSKY,

à l'âge de cinquante-cinq ans, le 19 septembre 1993.

24, rue des Réservoirs,
78000 Versailles.
9, rue du Point-de-Vue,
92310 Sèvres.

– M. Claude Kirschleger,
Mme Luc Steyaert,
M. et Mme Jean-Tony Martin,
M. et Mme Bernard Boulenger,
Leurs enfants,
Leurs petits-enfants,
ont la peine d'annoncer le décès de

Mme Jean KIRSCHLEGER,
née Georgette Guignard,

survenu le 21 septembre 1993, à Paris.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 24 septembre, à 10 h 30, en l'église de l'Oratoire du Louvre.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Michel Lachman et son fils,
Samuel et Henriette Segal,
Serge et Jacqueline Segal et leurs enfants,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Nadine LACHMAN,
née Segal,

survenue le 20 septembre 1993, à l'âge de quarante-trois ans.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité le 24 septembre.

52, rue de l'Aqueduc,
75010 Paris.

– M. Michel Freyche, président,
La direction générale,
Et l'ensemble du personnel de la Banque française du commerce extérieur
ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Alain MABIRE,
directeur adjoint
de la direction des affaires juridiques,
précieux collaborateur
de l'établissement depuis 1966.

– Mme Guy Mayer,
son épouse,
fait part du décès de

M. Guy MAYER,
dit Jean-Philippe Maury.

Les obsèques ont eu lieu le mercredi 22 septembre 1993, à Montigny-sur-Loing, dans l'intimité familiale.

– Denise Mercier, sa belle-fille,
Pierre Mercier, son petit-fils,
Yves et Anne, ses arrière-petits-enfants,
Ses neveux et nièces Soulier, Escure, Molinier, Chauchard et leurs familles,
Les anciens du Réseau Vélite-Thermopyles,
Tous ses parents et amis,
font part du décès de

Mme Catherine MERCIER,
née Escure,

survenu le 20 septembre 1993, dans sa cent troisième année, à Paris.

La réunion d'adieu aura lieu vendredi 24 septembre, à 8 h 45, 18, rue Poliveau, Paris-5e. L'inhumation se fera le même jour à 16 heures à Corrèze (Corrèze).

– M. Alex Ornstein, son mari,
Son fils et toute la famille,
ont l'immense chagrin de faire part du décès de

Mme Mindla ORNSTEIN,

survenu le 22 septembre 1993, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 24 septembre, au cimetière de Bagneux.

On se réunira à la porte principale à 11 heures.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

54, rue du Colisée,
75008 Paris.

– M. Jean-Luc Sauvage,

M. et Mme Pierre-Emmanuel Sauvage,
Bastien et Florian,
M. et Mme Nicolas-Christophe Sauvage
et Pauline,
Mlle Marie-Nathalie Sauvage,

Mme Jean Le Cardinal,

Mme Bruno de Seze,
Ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jacques Larroumets,
Leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Philippe Le Cardinal,
Leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean-Noël Le Cardinal
et leurs enfants,
M. et Mme Gilles Le Cardinal
et leurs enfants,

ont l'immense chagrin de faire part du rappel à Dieu de

Mme Jean-Luc SAUVAGE,
née Ghislaine Le Cardinal,

le 21 septembre 1993.

Elle s'est endormie, munie des sacrements de l'Eglise, au terme d'une longue maladie courageusement affrontée.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 24 septembre, à 8 h 30, en l'église Saint-François-de-Sales, 15-17, rue Ampère, Paris-17e.

L'inhumation aura lieu vers 17 h 45, en l'église puis au cimetière de Saint-Pierre-Quiberon, Morbihan.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

66, boulevard de Courcelles,
75017 Paris.

– Jacques et Françoise Schmitz,
Hélène et Etienne Lionnet,
Jean et Yasmine Schmitz,
François et Patricia Schmitz,
Ses enfants, leurs conjoints et ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Antoine SCHMITZ,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu dans sa quatre-vingt-septième année, le mardi 21 septembre 1993, à Vertou (Loire-Atlantique).

La cérémonie religieuse a lieu ce jeudi 23 septembre, à 16 heures, en l'église de Palmas-le-Haut (Aveyron).

– M. David Sulzberger,
M. et Mme Adrian Berry,
ont la tristesse d'annoncer le décès survenu le 20 septembre 1993, à Paris, *après une longue maladie*, de

Cyrus L. SULZBERGER,
journaliste américain,
correspondant du *New York Times*,
habitant Paris depuis 1945.

Selon ses volontés, les obsèques auront lieu, le vendredi 24 septembre, dans la plus stricte intimité.

25, bd du Montparnasse,
75006 Paris.

(*Le Monde* du 22 septembre.)

– Mme Gustave Tridon, née Quincy,
Ses enfants, ses petits-fils,
Et toute sa famille,
ont la grande douleur de faire part de la mort du

général de gendarmerie (CR)
Gustave TRIDON,
X Promo 30,

dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 20 septembre 1993, en la cathédrale de Belley (Ain).

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité au cimetière parisien d'Ivry, auprès de ses enfants

Max et Geneviève.

3, rue J.-E.-Voisembert,
92130 Issy-les-Moulineaux.

[Né le 15 janvier 1910 à Paris et ancien élève de Polytechnique, Gustave Tridon a servi dans l'artillerie, avant d'entrer, en 1935, dans la gendarmerie nationale où il a exercé différentes fonctions d'état-major. Il a notamment commandé, de 1949 à 1952, le groupement de gendarmerie de la Seine-et-Marne. En 1953, il est expert juridique et militaire auprès de la délégation française à la conférence pour la Communauté européenne de défense (CED), *un projet d'armée européenne auquel la France refusa de participer*. En 1958, il travaille à l'OTAN où il est chargé d'étudier les pouvoirs et le comportement des patrouilles de police militaire auprès des forces armées interalliées. En 1960, le général Tridon est au commandement de la gendarmerie de la région d'Alger et il est de ceux qui s'emploieront à maintenir l'arme dans la légalité lors des événements qui conduiraient au « putsch des généraux » et d'une partie de l'armée contre le pouvoir en avril 1961.]

Remerciements

– Mme Elie Rouach et ses enfants
Mme Maurice Rouach et ses enfants,
Les familles O'Hana, Sabbah et Benatar,
très touchées des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Maurice ROUACH,

vous prient de trouver ici l'expression de leurs très sincères remerciements.

Anniversaires

– *« Si todo es resplandor,*
de un absurdo teorema,
inventa la version
de tu propio poema. »

Félix C. COBO.

In memoriam d'amour pour le dixième anniversaire.

– Pour le 13e anniversaire du décès du

général d'armée aérienne
Martial VALIN,
compagnon de la Libération,

ainsi que pour les

Aviateurs français libres,

une messe sera célébrée en la chapelle de l'Ecole militaire, Paris-7e, le vendredi 1er octobre 1993, à 18 h 30.

Communications diverses

Jung aujourd'hui.

Colloque organisé les 27 et 28 novembre 1993 (centre Chaillot-Galliera) par le groupe d'études C.G. Jung de Paris.

Pour tous renseignements, écrire 1, place de l'Ecole-Militaire, 75007 Paris, ou téléphoner au 45-55-42-90, le jeudi de 15 heures à 19 heures, hors vacances scolaires.

Communications diverses

– Au CBL, 10 rue Saint-Claude, 75003 Paris. Tél. : 42-71-68-19, ce jeudi 23 septembre 1993, à 20 h 30, Ilan Greilsammer, politologue, rédacteur de *Repenser Israël*, pour la revue *Autrement*, analysera la nouvelle situation en Israël.

EXPOSITIONS

Nous publions le *jeudi* (daté vendredi) la liste des expositions qui ont lieu à Paris et en région parisienne à partir de mercredi. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (*daté jeudi*).

Centre Georges-Pompidou

Place Georges-Pompidou (44-78-12-33). T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h, sam., dim. et jours fériés de 10 h à 22 h.

DOMINIQUE BOZO. Un regard. Galeries contemporaines. Jusqu'au 15 novembre.

L'ENVERS DES CHOSES : Annette Messager, Cindy Sherman, George Kuchar. Galeries contemporaines, studio. Jusqu'au 11 octobre.

L'ESPRIT DES LIEUX. Oriflammes du vaudou haïtien. Galerie de la BPI. Jusqu'au 1er novembre.

ICI PARIS (EUROPE). Espace consultation vidéo. Jusqu'au 30 septembre.

MANIFESTE, UNE HISTOIRE PARALLÈLE, 1960-1990. Musée national d'art moderne, grande galerie. Du 23 septembre au 13 décembre.

JOSÉ MANUEL CASTANHEIRA. Scénographies 1973-1993. Petit foyer. Jusqu'au 1er novembre.

JORGE MOLDER. Galeries contemporaines. Jusqu'au 18 octobre.

NOIR DESSIN. Salle d'art graphique, 4e étage. Jusqu'au 26 septembre.

LA PLUS BELLE MAISON DU MONDE. CCI. Jusqu'au 11 octobre.

GERRIT THOMAS RIETVELD. Petit foyer. Jusqu'au 27 septembre.

Musée d'Orsay

1, rue de Bellechasse (40-49-48-65). T.l.j. sf lun. de 9 h 30 à 18 h, jeu. de 9 h 30 à 21 h 45, dim. de 9 h à 18 h. Conférences les 6, 13, 20 et 27 novembre.

DE CÉZANNE A MATISSE, CHEFS-D'ŒUVRE DE LA FONDATION BARNES. Entrée : 50 F. Jusqu'au 2 janvier 1994.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris

11, avenue du Président-Wilson (40-70-11-10). T.l.j. sf lun. et fêtes de 12 h à 19 h, sam., dim. de 10 h à 19 h. A partir du 2 novembre t.l.j. sf lun. et fêtes de 10 h à 17 h 30, mer. jusqu'à 20 h 30.

GERHARD RICHTER. Peinture. Entrée : 35 F. Du 23 septembre au 21 novembre.

Grand Palais

Av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower.

EN ROUTE M. LARTIGUE. (44-13-17-17). T.l.j. sf mar. et mer. de 11 h à 18 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 30 septembre.

FIGURATION CRITIQUE. (42-56-45-09). T.l.j. de 10 h à 19 h 30. Entrée : 20 F. Jusqu'au 28 septembre.

NABIS. Bonnard, Vuillard, Maurice Denis, Vallotton... 1888-1900. Galeries nationales (44-13-17-17). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 45 F, lun. 31 F. Du 25 septembre au 3 janvier 1994.

LE SALON DES ARTISTES FRANÇAIS. (43-59-52-49). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 50 F. Jusqu'au 27 septembre.

Galerie nationale du Jeu de Paume

Place de la Concorde (42-60-69-69). Mer. à 15 h 45, 16 h, 17 h, jeu., ven. 14 h 45, 16 h, 17 h, 18 h, sam., dim. 11 h 15, 12 h 15, 15 h 15, 15 h 30, 16 h 30, 17 h 30, mar. 15 h 45, 16 h, 17 h.

GORDON MATTA-CLARK, VIDÉOS ET FILMS. Entrée : 35 F. Jusqu'au 17 octobre.

TAKIS. Entrée : 35 F. Jusqu'au 17 octobre.

MUSÉES

A L'AUBE DU IVe SIÈCLE EN MEUSE. Les 5 860 monnaies romaines de Troussey. Bibliothèque nationale, cabinet des médailles et antiques, 58, rue de Richelieu (47-03-83-30). T.l.j. de 13 h à 17 h, dim. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 3 janvier 1994.

ALBUM DE VOYAGE. Des artistes en expédition au pays du Levant. Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (42-22-23-82). T.l.j. sf mar. de 12 h 30 à 18 h, sam., dim. et jours fériés de 14 h à 18 h. Entrée : 19 F. Jusqu'au 27 septembre.

L'AQUARELLE AUJOURD'HUI. Elie Abrahami, David Levine, Gottfried Salzman, Sam Szafran. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (45-56-60-17). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 11 h à 18 h. Jusqu'au 25 septembre.

LES ARDENNES DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIe SIÈCLE. Musée de l'Histoire de France, Archives nationales, hôtel de Soubise, 60, rue des Francs-Bourgeois (40-27-60-00). T.l.j. sf mar. de 14 h à 17 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 4 octobre.

LES ARTS A PARIS CHEZ PAUL GUILLAUME, 1918-1935. Musée de l'Orangerie des Tuileries, place de la Concorde, jardin des Tuileries (42-97-48-16). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 33 F, dim. : 24 F. Jusqu'au 3 janvier 1994.

BULLE D'AMOUR. Palais de la découverte, antichambre de la salle 49, av. Franklin-Roosevelt (40-74-80-00). T.l.j. sf lun. de 9 h 30 à 18 h, dim. et jours fériés de 10 h à 19 h. Entrée : 22 F. Du 28 septembre au 31 octobre.

CARAIBE, PHOTOGRAPHIES DE DAVID DAMOISON. Halle Saint-Pierre, Musée en herbe, 2, rue Ronsard (42-58-74-12). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 24 octobre.

CHAGALL ET SES TOILES. Jardin d'acclimatation, Musée en herbe, bois de Boulogne, boulevard des Sablons (40-67-97-66). T.l.j. de 10 h à 18 h, sam. de 14 h à 18 h. Ateliers mer. et dim. Réservation au 40-67-97-66. Goûters d'anniversaire le sam. Entrée : 13 F, atelier : 15 F. Jusqu'au 31 mars 1994.

CHEFS-D'ŒUVRE DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE LEIPZIG. Musée du Petit Palais, av. Winston-Churchill (42-65-12-73). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 35 F. Jusqu'au 5 décembre.

CIRVA : LE VERRE, MANIÈRES DE FAIRE. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (42-34-25-95). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h, jeu. jusqu'à 22 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 14 novembre.

DE BELLEVILLE A MARSEILLE, VISA-VILLES. Parcours sonore Cécile Le Prado - Maison de La Villette, 30, av. Corentin-Cariou (40-03-75-10). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h. Projection de Belleville Lumière et En remontant la rue Vilin, du mer. au dim. et mar. de 13 h à 17 h. Jusqu'au 26 septembre.

LE DIPLONOSAURE DE MICHELLE AUBOIRON. Jardin des Plantes, face à la galerie de paléontologie, 2, rue Buffon (40-79-35-86). T.l.j. de 8 h à 18 h. Jusqu'au 26 octobre.

FABERGÉ, ORFÈVRE DES TSARS. Musée des arts décoratifs - Palais du Louvre, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Visites guidées : inscription par tél. au 42.86.98.18. de 14 h à 18 h. Entrée : 30 F. Du 24 septembre au 2 janvier 1994.

ANDRÉ GILL. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (46-06-61-11). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 12 décembre.

KJARVAL (1885-1972). Figures et paysages. Pavillon des Arts - Les Halles, terrasse Lautréamont, porte Rambuteau, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h 30 à 18 h 30. Entrée : 30 F. Jusqu'au 14 novembre.

HENRI MONDOR. Chirurgien, écrivain, dessinateur, humaniste. Musée de l'Assistance publique, hôtel de Miramion, 47, rue de la Tournelle (46-33-01-43). T.l.j. sf dim. et lun. de 10 h à 17 h. Jusqu'au 30 octobre.

OBJETS D'USAGE ET DE GOÛT DANS LES PREMIÈRES ANNÉES DU XIXe. Un album de dessins. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 26 septembre.

PARIS, LA VILLE ET SES PROJETS. Pavillon de l'Arsenal, rez-de-chaussée, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 18 décembre.

PARIS SONORE. Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Du 24 septembre au 2 janvier 1994.

PEINTURE DES ABORIGÈNES D'AUSTRALIE. Musée national des arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, sam., dim. de 12 h 30 à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 15 novembre.

PLANÈTE COQUILLAGE. Musée de la marine, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-31-70). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Entrée : 31 F. Jusqu'au 21 novembre.

LES ROIS SCULPTEURS. Art et pouvoir dans le Grassland camerounais. Musée national des arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, sam., dim. de 12 h 30 à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 décembre.

LE SALON DE LA PHOTOGRAPHIE. Les écoles pictorialistes en Europe et aux Etats-Unis vers 1900. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 45. Entrée : 26 F. Jusqu'au 26 septembre.

EMIL STOITCHEV. Orangerie de Bagatelle, avenue de Longchamp, bois de Boulogne (40-07-97-00). T.l.j. de 11 h à 18 h. Entrée : 6 F (entrée du parc). Jusqu'au 12 octobre.

SUNAGAWA. Musée Bourdelle, 18, rue Antoine-Bourdelle (45-48-67-27). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 45. Entrée : 20 F. Du 24 septembre au 21 novembre.

SYMÉTRIES. Palais de la Découverte, salle 12, av. Franklin-Roosevelt (40-74-80-00). T.l.j. sf lun. de 9 h 30 à 18 h, dim. et jours fériés de 10 h à 19 h. Entrée : 22 F. Jusqu'au 25 septembre.

TIMBRES D'ARTISTES ET IMAGES DE TIMBRES PAR MICHEL HOSSZU. Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard (42-79-23-45). T.l.j. sf dim. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 20 janvier 1994.

LA VALEUR DE L'ERREUR EN PHILATÉLIE. Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard (42-79-23-45). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 10 h à 18 h. Jusqu'au 9 octobre.

VIGAS. De 1952 à 1993. Hôtel de la Monnaie, 11, quai Conti (40-46-56-66). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 10 octobre.

CENTRES CULTURELS

LES ANIMAUX SONT ROIS. Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). T.l.j. sf lun. et fêtes de 11 h à 19 h. Réserv. groupes : 42.97.27.20. Entrée : 20 F. Jusqu'au 12 octobre.

L'ARCHE, D'EDOUARD-MARCEL SANDOZ. Trianon de Bagatelle, bois de Boulogne, route de Sèvres (45-01-20-10). T.l.j. de 11 h à 17 h 30. Entrée : 30 F, entrée du parc : 10 F. Jusqu'au 1er novembre.

BOUDERBALA, HADJADJ, VALOTA, TROIS ARTISTES MÉDITERRANÉENS. Le Monde de l'art, 18, rue de Paradis (42-46-43-44). T.l.j. sf dim. de 13 h à 19 h 30, lun. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 30 septembre.

PIERRE BURAGLIO, COMMANDE PUBLIQUE DE LA VILLE DE PARIS. Pour la chapelle Saint-Symphorien. Chapelle Saint-Symphorien, entrée de l'église Saint-Germain-des-Prés, 3, place Saint-Germain-des-Prés (42-76-67-00). Ouverture permanente de la chapelle les mar. et jeu. de 13 h à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

ANDRÉ CHÉNIER, L'OISELEUR CAPTIF. Maison de la poésie, terrasse du Forum des Halles, 101, rue Rambuteau (42-36-27-53). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h à 17 h. Du 28 septembre au 18 décembre.

JEAN COCTEAU ET LE MYSTÈRE. Hôtel de Ville - salon d'accueil, 29, rue de Rivoli (42-76-44-24). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 9 h 30 à 18 h. Jusqu'au 30 octobre.

COMPARTIMENT CINÉMA. Mairie du Ve, 21, place du Panthéon. T.l.j. de 11 h à 17 h 45. Jusqu'au 21 novembre.

LES COULISSES DE L'OPÉRA. Opéra de Paris Garnier, bibliothèque-musée, place de l'Opéra (40-01-23-39). T.l.j. de 10 h à 17 h. Entrée : 28 F (comprenant la visite du théâtre). Jusqu'au 7 novembre.

HENRI CUECO. Peintures. École nationale supérieure des beaux-arts, 13, quai Malaquais (47-03-50-00). T.l.j. sf mar. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 14 novembre.

DRAGO DEDIC. Centre culturel yougoslave, 123, rue Saint-Martin (42-72-50-50). T.l.j. sf dim. de 11 h à 18 h et un sam. sur deux de 14 h à 18 h. Jusqu'au 28 septembre.

DESPATIN, GOBELI. Espace photographique de Paris, nouveau forum des Halles, place Carrée - 4 à 8, grande galerie (40-26-87-12). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h, sam., dim. jusqu'à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 10 octobre.

L'EGYPTE AU XIXe SIÈCLE. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 10 octobre.

JUAN ESPERANZA. Œuvres récentes. Centre culturel du Mexique, 119, rue Vieille-du-Temple (44-61-84-44). T.l.j. de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h, sam. de 14 h 30 à 18 h. Jusqu'au 30 septembre.

ANKE FEUCHTENBERGER. Cycle en marge. Goethe Institut, galerie Condé, 31, rue de Condé (43-26-09-21). T.l.j. sf sam. et dim. de 12 h à 20 h. Jusqu'au 15 octobre.

FORMES ET COULEURS. Musée Dapper, 50, av. Victor-Hugo (45-00-01-50). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 25 octobre.

CARLOS FREIRE : LA RÉPUBLIQUE DE VENISE - LE ROYAUME DE NAPLES. Institut culturel italien à Paris, hôtel de Galliffet, 50, rue de Varenne (44-39-49-39). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 13 h et de 14 h 30 à 18 h. Jusqu'au 30 septembre.

FRÈRES D'ARMES DE LA RÉVOLUTION ROMANTIQUE. Dumas, Taylor, Dauzats. Fondation Taylor, 1, rue La Bruyère (48-74-85-24). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 30 octobre.

FRANÇOISE FRUGIER, DENIS THORAVAL, JOELLE TOMASSO. ADAC galerie-atelier, 21, rue Saint-Paul (42-77-96-26). T.l.j. sf lun. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 24 octobre.

GRAIN DE BEAUTÉ. Un siècle de beauté dans la publicité. Bibliothèque Forney, hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (42-78-14-60). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h 30 à 20 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 27 novembre.

ANNE-MARIE KLENES, MICHEL MOUFFE. Tension et torsion. Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h à 18 h. Du 23 septembre au 21 novembre.

MASTÈRE 93. École nationale supérieure des beaux-arts, 11, quai Malaquais (47-03-50-00). T.l.j. sf mar. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 14 novembre.

LE MODÈLE SUÉDOIS. Maisons de poupées et boîtes lumineuses par Maria Lantz. Centre culturel suédois, hôtel de Marle, 11, rue Payenne (44-78-80-20). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Du 24 septembre au 24 octobre.

HORST MUNCH. Peintures et sculptures. Carré des arts, parc floral de Paris, esplanade du Château (43-65-73-92). T.l.j. sf lun. et mar. de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h. Entrée : 5 F (prix d'entrée du parc). Jusqu'au 14 novembre.

PARE-VISION, PHOTOGRAPHIES ET INSTALLATION DE KURT BUCHWALD. Goethe Institut, centre culturel allemand, 17, av. d'Iéna (44-43-92-30). T.l.j. sf sam., dim. de 10 h à 20 h. Jusqu'au 26 novembre.

PAYSAGES EUROPÉENS-LITTORAL. Espace Electra, 6, rue Récamier (45-44-10-03). T.l.j. sf lun. et fêtes de 11 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 14 novembre.

PEINTRES FIGURATIFS HONGROIS CONTEMPORAINS. Mairie du VIe, salon du Vieux-Colombier, 78, rue Bonaparte (43-29-12-78). T.l.j. sf dim. de 11 h 30 à 18 h. Jusqu'au 30 septembre.

POÉSIE DE CÉLADON, LE MONDE DE MIURA KOHEIJI. Mitsukoshi Etoile, Espace des arts, 3, rue de Tilsitt (44-09-11-11). T.l.j. sf dim., jours fériés et les 1er et 11 novembre de 10 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 11 décembre.

EDOUARD-MARCEL SANDOZ. Sculpteur animalier. Orangerie de Bagatelle, avenue de Longchamp, bois de Boulogne (40-67-97-00). T.l.j. de 11 h à 18 h. Entrée : 6 F (entrée du parc). Jusqu'au 1er novembre.

SYRIE, MÉMOIRE ET CIVILISATION. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 28 février 1994.

TATOU. Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 47, bd de l'Hôpital (45-70-27-27). T.l.j. de 8 h 30 à 18 h 30. Du 28 septembre au 4 octobre.

LE VENT DU NORD IX. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). T.l.j. sf lun. de 13 h à 19 h. Du 23 septembre au 17 octobre.

LE VERRE LUDIQUE DES ARCTIQUES. Institut finlandais, 60, rue des Ecoles (40-51-89-09). T.l.j. sf dim. de 15 h à 19 h, jeu. jusqu'à 21 h. Jusqu'au 9 octobre.

MARTINE VOYEUX. Saga maure. FNAC Forum des Halles, niveau - 1, 5, grand balcon (40-41-40-00). T.l.j. sf lun. matin et dim. de 10 h à 19 h 30. Jusqu'au 6 novembre.

GALERIES

1963-1993, TRENTE ANS APRÈS. Galerie Lahumière, 88, bd de Courcelles (47-63-03-95). Du 23 septembre au 27 novembre.

DANIEL ABEL. Galerie 1900-2000, 8, rue Bonaparte (43-25-84-20). Jusqu'au 30 septembre.

NATHALIE ALLARD, CLÉMENCE VAN LUNEN. Galerie Zürcher, 56, rue Chapon (42-72-82-20). Jusqu'au 23 octobre.

CARL ANDRÉ, SOL LE WITT. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 30 octobre.

LES ARTISTES DE LA GALERIE. Galerie Lise et Henri de Menthon, 4, rue du Perche (42-72-62-08). Jusqu'au 9 octobre.

SHIMON ATTIE. Galerie Claude Samuel, 18, pl. des Vosges (42-77-16-77). Du 23 septembre au 18 octobre.

AUTOUR DU LIVRE. Galerie Gabrielle Maubrie, 24, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (42-78-03-97). Jusqu'au 2 octobre.

STEPHAN BARRON, ANNE GILLIS, GILLES RICHARD. Espace Conguy-Apegac, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Du 25 septembre au 2 octobre.

JANOS BER. Galerie Clivages, 5, rue Sainte-Anastase (42-72-40-02). Jusqu'au 9 octobre.

GASTON BERGERET. Galerie Picto Bastille, 53 bis, rue de la Roquette (47-00-28-28). Du 24 septembre au 30 novembre.

GIANNI BERTINI. Galerie Thorigny, 13, rue de Thorigny (48-87-60-65). Du 23 septembre au 3 novembre.

BERTOUX. Galerie Michèle Heyraud, 79, rue Quincampoix (48-87-02-06). Jusqu'au 30 octobre.

BROTO, CAMPANO, PLENSA, SICILIA. Galerie Barbaro et Cie, 74, rue Quincampoix (42-72-57-36). Jusqu'au 30 septembre.

REYNA CASTANO. La Latina, galerie Renoir, 20, rue du Temple (47-34-94-29). Jusqu'au 10 octobre.

FLORENCE CHEVALLIER. Le Bonheur. Galerie Barbier-Beltz, 7 et 8, rue Pecquay (40-27-84-14). Jusqu'au 2 octobre.

ENZO CUCCHI. Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 9 octobre. / Galerie Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 9 octobre.

HENRI CUECO. Galerie Louis Carré & Cie, 10, av. de Messine (45-62-57-07). Du 23 septembre au 30 octobre.

OLIVIER DEBRÉ, PIET WARFFEMIUS. Galerie La Ferronnerie, 40, rue de la Folie-Méricourt (48-06-50-84). Jusqu'au 16 octobre.

CHRISTOFF DEBUSSCHÈRE. Galerie Guigné, 89, rue du Faubourg-Saint-Honoré (42-66-66-88). Jusqu'au 9 octobre.

PUCCI DE ROSSI. Galerie Néotu, 25, rue du Renard (42-78-96-97). Jusqu'au 23 octobre.

DESSINS AMÉRICAINS ET EUROPÉENS. Galerie Fanden-Cador, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 23 octobre.

DANIEL DEZEUZE, ROSEMARIE CASTORO, SIMON HANTAÏ. Galerie Arnaud Lefebvre, 30, rue Mazarine (43-26-50-67). Jusqu'au 2 octobre.

YVES DOARÉ. Ou le pari du chaos. Galerie Michèle Broutta, 31, rue des Bergers (45-77-93-79). Jusqu'au 23 octobre.

UGO DOSSI, HERWIG KEMPINGER, NEW NEW PAINTING, SUPPORT SURFACE. Galerie Dambier Masset, 5-7, rue des Beaux-Arts (46-33-02-52). Jusqu'au 2 octobre.

ENFANT'F'ART. Galerie Gérald Piltzer, 78, avenue des Champs-Elysées (43-59-90-07). Jusqu'au 2 octobre.

ÉQUINOXE. Galerie Arlette Gimaray, 12, rue Mazarine (46-34-71-80). Du 23 septembre au 13 novembre.

LES FRANÇAIS, DESSINS DE JEAN-HEDERN HALLIER. Galerie Gérald Piltzer, 78, avenue des Champs-Elysées (43-59-90-07). Jusqu'au 2 octobre.

FROMBOLUTI. Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (43-54-78-41). Jusqu'au 30 octobre.

DANIÈLE GIBRAT. L'ombre de l'eau. Galerie Area, 10, rue de Picardie (42-72-68-66). Jusqu'au 31 octobre.

ARSHILE GORKY. Quarante dessins inédits de 1931 à 1947. Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger (42-96-37-96). Jusqu'au 20 octobre.

GUDY. Galerie de Poche, 3, rue Bonaparte (43-29-76-23). Jusqu'au 30 septembre.

PHILIPPE GUERIN. Tête à têtes. Galerie Art et Patrimoine, 22, rue des Blancs-Manteaux (48-04-87-77). Jusqu'au 29 septembre.

HERVÉ GUIBERT. Photographies. Galerie Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe (42-77-38-24). Jusqu'au 23 octobre.

MARIA HAHNENKAMP. Galerie Praz-Delavallade, 10, rue Saint-Sabin (43-38-52-60). Jusqu'au 16 octobre.

FARIBA HAJAMADI. Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 22 octobre.

RADAVA HAMSIKOVA. Galerie Bernanos, 31-39, avenue Georges-Bernanos (40-51-37-80). Jusqu'au 26 septembre.

MONA HATOUM. Socle du monde. Galerie Crousel-Robelin Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 23 octobre.

SHIRLEY JAFFÉ. Galerie Jean Fournier, 44, rue Quincampoix (42-77-32-31). Jusqu'au 13 octobre.

JARKI. Galerie d'art de la place Beauvau, 94, rue du Faubourg-Saint-Honoré (42-65-86-98). Jusqu'au 2 octobre.

KARIN JAROSZYNSKA. Galerie Etienne de Causans, 25, rue de Seine (43-26-54-48). Jusqu'au 1er octobre.

MARIN KASIMIR. Galerie Gilles-Peyroulet, 7, rue Debelleyme (42-74-69-20). Jusqu'au 16 octobre.

SERGE KLIAVING. Galerie Nathalie Obadia, 8, rue de Normandie (42-74-67-68). Jusqu'au 13 octobre.

RENATE KOCH, CLAUDIA SCHMACKE. Galerie Patricia Dorfmann, 39, rue de Charonne (47-00-36-69). Jusqu'au 30 octobre.

JEANNE LANVIN ET MARIE-BLANCHE DE POLIGNAC. Inspiratrices des arts. Espace temporaire Orcofi, 48, av. Montaigne (44-43-40-00). Du 28 septembre au 28 octobre.

MARI LINNMAN. Galerie du Haut-Pavé, 3, quai de Montebello (43-54-58-79). Jusqu'au 16 octobre.

KEITH LONG. Galerie Lelia Mordoch, 17, rue des Grands-Augustins (46-33-29-30). Jusqu'au 9 octobre.

MEUBLES DE COLLECTIONNEURS DE NESTOR PERKAL. Galerie VIA, 4-6-8, cour du Commerce-Saint-André (43-29-39-36). Jusqu'au 9 octobre.

EDITH MICHELI. Galerie Naïfs et Primitifs, 33, rue du Dragon (42-22-86-15). Jusqu'au 18 octobre.

LISA MILROY. Galerie Jennifer Flay, 7, rue Debelleyme (48-87-40-02). Jusqu'au 16 octobre.

BERNARD MONINOT, MICHEL PAYSANT, KEITH SONNIER, EMMANUEL SAULNIER. Galerie Montenay, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Jusqu'au 2 octobre.

OLIVIER MOSSET. Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 26, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 9 octobre.

HORST MUNCH. Galerie Philippe Casini, 13, rue Chapon (48-04-00-34). Jusqu'au 30 octobre.

NICOLAS EXPOSE GÉRARD PUVIS. Galerie Alain Blondel 2, 50, rue du Temple (42-71-85-86). Jusqu'au 2 octobre.

NICHOLAS NIXON. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 15 novembre.

JEAN NOUVEL. Quelques meubles. Plan Venise, 26, rue de Venise (42-77-64-88). Jusqu'au 30 septembre.

ALBERT OEHLEN. Galerie Samia Saouma, 16, rue des Coutures-Saint-Gervais (42-78-40-44). Jusqu'au 6 novembre.

DINA OLIVEIRA. Gaymu Inter Art Galerie, 30, rue de Charonne (48-07-20-17). Jusqu'au 2 octobre.

L. OROZCO. Galerie Christine Marquet de Vasselot, 18, rue Charlot (42-76-00-31). Jusqu'au 30 octobre.

ZAVEN PARÉ. Galerie La Hune-Brenner, 14, rue de l'Abbaye (43-25-54-06). Du 23 septembre au 23 octobre.

LA PAROLE HAUTE. Galerie de Paris, 6, rue du Pont-de-Lodi (43-25-42-63). Jusqu'au 27 novembre.

HIRSCH PERLMAN. Galerie Claire Burrus, 16, rue de Lappe (43-55-36-90). Jusqu'au 30 octobre.

PETITS FORMATS, LES MODERNES, 1910-1960. Galerie Applicat, 16, rue de Seine (43-25-39-24). Du 23 septembre au 28 décembre.

PHOTOS EN ARLES. Parvi, 20, rue Saint-Nicolas (43-42-52-22). Jusqu'au 3 octobre.

CAMILLE PISSARRO. Galerie Privarte, 6, rue des Beaux-Arts (46-33-74-11). Jusqu'au 30 octobre.

MICHEL POTAGE. Galerie 15, 15, rue Guénégaud (43-26-13-14). Jusqu'au 30 octobre.

POUR UN RENOUVEAU, DOUZE JEUNES ARTISTES. Galerie Philippe Frégnac, 50, rue Jacob (42-60-86-31). Du 26 septembre au 26 octobre.

MICHEL REMY-BIETH. Galerie Point rouge, 45, rue de Penthièvre (42-56-10-90). Jusqu'au 8 octobre.

PHILIPPE RICHARD. Galerie Bernard Jordan, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84). Jusqu'au 9 octobre.

J. C. ROBERT. Galerie Alain Gutharc, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 18 octobre.

OSVALDO RODRIGUEZ. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 6 novembre.

SINDY SHERMAN. Galerie Ghislaine Hussenot, 5 bis, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 23 octobre.

SIGNES & FORMES. Henry Bussière, 15, rue des Tournelles (42-72-50-37). Jusqu'au 3 octobre.

SPADARI. Galerie du Centre, 5, rue Pierre-au-Lard (42-77-37-92). Jusqu'au 30 octobre.

TÊTES. Galerie Vieille-du-Temple, 23, rue Vieille-du-Temple (40-29-97-52). Jusqu'au 23 octobre.

LES TUILERIES-SUR-MER. Galerie Chisseaux rive gauche, 33, av. La Bourdonnais (45-55-49-17). Jusqu'au 10 octobre.

UTOPIA. Arte italiana 1950-1993. Galerie Thaddaeus Ropac, 7, rue Debelleyme (42-72-99-00). Jusqu'au 30 octobre.

ANELIESE VARALDIEV, LEWIS BALTZ. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg (42-78-05-62). Jusqu'au 13 novembre.

JAN VERCRUYSSE. Galerie Durand-Dessert, 28, rue de Lappe (48-06-92-23). Jusqu'au 16 octobre.

VINGT ARTISTES, VINGT CRITIQUES. Galerie Pierre-Marie Vitoux, 3, rue d'Ormesson, place Sainte-Catherine (48-04-81-00). Jusqu'au 2 octobre.

JAVIER VITALO. Galerie Lina Davidov, 210, boulevard Saint-Germain (45-48-99-87). Du 23 septembre au 1er novembre.

CORNELIA VOGEL. Galerie Isabelle Bongard, 4, rue de Rivoli (42-78-13-44). Jusqu'au 23 octobre.

VOX POPULI, PHOTOGRAPHIES D'OLIVIER CORSAN. Centre d'animation Saint-Michel, 9, place Saint-Michel (43-54-16-58). Du 27 septembre au 22 octobre.

VYAKUL. Galerie du Jour Agnès B, 6, rue du Jour (42-33-43-40). Du 23 septembre au 17 octobre.

XENOS. Galerie de l'Echaudé, 11, rue de l'Echaudé (43-25-20-21). Jusqu'au 20 novembre.

PÉRIPHÉRIE

ASNIÈRES-SUR-SEINE. Raoul Dufy. Toile et toiles. Espace Concorde, 27, rue de la Concorde (47-90-63-12). T.l.j. de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Entrée : 20 F. Du 25 septembre au 31 octobre.

BIÈVRES. Dirk de Herdier. The European Art Union. Musée français de la photographie, 78, rue de Paris (69-41-10-60). T.l.j. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 2 novembre.

CHAMBOURCY. L'Œuvre sculpté d'André Derain. Maison d'André Derain, 64, Grande-Rue (30-74-70-04). T.l.j. sf lun. de 14 h 30 à 18 h 30, sam. et dim. jusqu'à 19 h. Entrée : 40 F. Du 25 septembre au 10 octobre.

CHELLES. Marie-José Juillard. Théâtre de Chelles, place des Martyrs-de-Châteaubriant (60-08-55-00). T.l.j. sf dim. et lun. de 11 h à 19 h. Du 24 septembre au 16 octobre.

CLAMART. Parvine Curie. Sculptures, reliefs, collages, bijoux. Fondation Jean Arp, 21-23, rue des Châtaigniers (45-34-22-63). Ven., sam., dim. de 14 h à 18 h et sur rendez-vous. Film vidéo Arp, Sophie Taeuber, Parvine Curie. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 janvier 1994.

COULOMMIERS. Sophie Prestigiacomo, Régis Poisson. Commanderie des Templiers (64-03-51-63). T.l.j. sf lun. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 10 octobre.

LA COURNEUVE. Art grandeur nature. Corillon, Ecker, Goldsworthy, Luy, O'Loughlin. Parc départemental de La Courneuve, entrée Tapis vert - avenue Waldeck-Rochet. Jusqu'au 31 octobre.

LA DÉFENSE. Différentes natures. Vision de l'art contemporain. Galerie de l'Esplanade, place de La Défense (49-00-17-13). Jusqu'au 26 septembre. **Emmanuelle Marchal, Christian Santoro.** Espace Acier - immeuble Ile-de-France (49-00-62-47). T.l.j. sf sam. et dim. de 8 h à 19 h 30. Jusqu'au 31 octobre.

ECOUEN. Livres d'heures royaux. La peinture de manuscrits à la cour de France au temps de Henri II. Musée national de la Renaissance, château (39-90-04-04). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15. Entrée : 20 F. Du 24 septembre au 13 décembre.

ELANCOURT. Architecture rurale à Saint-Quentin-en-Yvelines. Les grandes fermes du plateau en 1900. Centre culturel de la Commanderie des Templiers de la Villedieu, CD 58 (30-50-82-21). T.l.j. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 26 septembre.

FRESNES. Bernard Boyer. Maison d'art contemporain Chaillioux, 5, rue Julien-Chaillioux (46-68-58-31). T.l.j. sf lun. de 14 h à 19 h, sam. de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h, dim. de 10 h à 13 h. Jusqu'au 10 novembre.

HERBLAY. Orshi Drozdik. Centre d'art contemporain, 40, rue du Général-de-Gaulle (39-78-93-83). T.l.j. sf dim. et lun. de 16 h à 19 h. Du 24 septembre au 20 novembre.

IVRY-SUR-SEINE. Javier Tudela. Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gosnat (49-60-25-06). Du 24 septembre au 31 octobre. **Les Versions du paysage.** Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gosnat (49-60-25-06). T.l.j. sf lun. de 14 h à 19 h, dim. de 11 h à 18 h. Du 24 septembre au 31 octobre. **Robert Milin.** Ateliers de l'OPHLM, 15, rue Raspail (46-72-44-24). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 12 h et de 18 h à 20 h. Jusqu'au 31 octobre. Ateliers de l'OPHLM, 15, rue Raspail (46-72-44-24). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h. Jusqu'au 31 octobre.

NEUILLY-SUR-SEINE. Jaime Tafoya. Galerie de Neuilly, place Parmentier (46-24-03-83). Jusqu'au 8 octobre.

NOISY-LE-GRAND. Les artistes noiséens. Espace Michel-Simon, 36, rue de la République (49-31-02-02). T.l.j. sf dim. de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h, sam. de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h, lun. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 2 octobre.

SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE. Etienne Hajdu. Fondation de Coubertin, domaine de Coubertin (30-85-69-89). T.l.j. sf lun. et mar. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 14 novembre.

SUCY-EN-BRIE. Michael F.K. Nather. Vues d'un réaliste romantique. Centre culturel de Sucy, ferme de Grand-Val (45-90-25-12). T.l.j. sf mar. de 14 h à 18 h, dim. de 15 h à 20 h. Jusqu'au 28 septembre.

SUCY. Haute Maison, les Halévy et leurs proches. Château de Sucy, orangerie, avenue Georges-Pompidou (45-90-25-12). T.l.j. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 30 septembre.

VERSAILLES. Routes touristiques en Yvelines. Maison des Yvelines, 19, rue Georges-Clemenceau (30-21-79-78). T.l.j. sf dim. de 9 h à 19 h. Jusqu'au 30 octobre.

VILLE-D'AVRAY. André Kerbiriou, Nelly Chichiaiova. Maison pour tous Le Colombier, place du Général-de-Gaulle (47-50-37-50). T.l.j. sf lun. de 9 h à 21 h. Jusqu'au 25 septembre.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX

FAUSTO. Film français de Rémy Duchemin : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA FRONTERA. Film chilien de Ricardo Larrain, v.o. : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LA NAISSANCE DE L'AMOUR. Film français de Philippe Garrel : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23).

POISSON-LUNE. Film français de Bertrand Van Effenterre : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

LE TEMPS DE L'INNOCENCE. Film américain de Martin Scorsese, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 : 36-65-70-72) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

BILLET

Les syndicats touchent le fond

La tradition est bien établie. Chaque automne, les centrales syndicales s'interrogent sur l'éventualité d'organiser des *« initiatives communes »* face aux projets des pouvoirs publics. Tout aussi invariablement, ces velléités unitaires restent sans lendemain. Cette année ne fait pas exception. Le secrétaire général de la CGT a invité à une rencontre au sommet. L'accueil a été poli : Paul Marchelli, président de la CFE-CGC, a rencontré Louis Viannet et Nicole Notat, secrétaire général de la CFDT s'apprête – c'est une première – à faire de même. Pourtant, le cœur n'y est pas. La CGT, qui reste enfermée dans sa culture d'opposition systématique, met la charrue avant les bœufs. FO s'est dotée d'un discours musclé mais conserve une pratique qui l'est beaucoup moins. Quant à la CFDT, elle s'efforce de se poser en interlocuteur privilégié du gouvernement. Comme le conclut Marc Blondel, le dirigeant de Force ouvrière, il *« n'existe pas d'objectifs communs »*.

Cette incapacité à s'entendre contraste avec l'apparition d'initiatives communes dans plusieurs entreprises et professions frappées par les suppressions d'emplois, voire dans certaines régions, comme en Rhône-Alpes. Curieusement, les directions nationales, qui s'accordent à juger *« dramatique »* la situation de l'emploi et *« dangereuses »* l'essentiel des propositions de la loi quinquennale sur l'emploi ne parviennent pas à déterminer des *« objectifs communs »*.

La vraie question est sans doute ailleurs. Quand bien même plusieurs d'entre elles parviendraient à se mettre d'accord, que pourraient faire les centrales syndicales ? Une action commune d'envergure aboutirait à mettre en lumière leurs maigres capacités de mobilisation. Mieux vaut donc, pour l'instant, lancer des actions essentiellement symboliques – ce que s'apprêtent à faire chacune de leur côté FO et la CFDT – qui satisferont les militants.

Ce constat d'impuissance a reçu, mercredi 22 septembre, une cruelle illustration avec l'annonce du nouveau report des élections des administrateurs des caisses de sécurité sociale, dont le mandat arrive à échéance à la fin mars 1994. Cette décision, qui évite aux centrales de devoir affronter un scrutin difficile (on se souvient que les élections prud'homales, en 1992, s'étaient soldées par un taux d'abstention record), n'a vraiment rien de glorieux. Elus en 1983 pour six ans, les représentants syndicaux dont le mandat avait déjà été prorogé en 1989, siégeront-ils à vie ?

JEAN-MICHEL NORMAND

Dans plusieurs départements de la région Rhône-Alpes

Des organisations de salariés se concertent en faveur de l'emploi

LYON

de notre bureau régional

Devant *« l'aggravation de la situation économique et sociale »*, sept organisations syndicales du Rhône – CFDT, CGT, FO, CFTC, CGC, FEN et FSU – ont lancé, mardi 21 septembre, un appel à une manifestation commune, mercredi 29 septembre à Lyon. Présenté comme *« une étape vers une mobilisation nationale d'envergure »*, ce défilé sera le premier, depuis de nombreuses années, à revêtir un caractère unitaire.

Plusieurs autres départements de la région Rhône-Alpes ont vu ou pourraient voir se réaliser des convergences similaires. Dans la Drôme et dans l'Ardèche, deux rassemblements sont prévus, le 29 septembre également, respectivement à Valence et à Annonay, à l'initiative conjointe de la CFDT, de la CGT, de FO, de la CGC et de la FSU. Sans appeler à manifester, les sept centrales syndicales de la Savoie ont, elles aussi, rendu publique, le 22 septembre, une déclaration commune contre *« les mesures de régression sociale »*.

Ce front commun, dressé, selon le manifeste publié par les syndicats du Rhône, contre *« les choix du patronat et du gouvernement en matière sociale et économique »*, vise plus spécialement le projet de loi quinquennale sur l'emploi, dont le Parlement doit commencer la discussion le 28 septembre. Les signataires estiment que ce texte a pour objectifs *« l'allègement du coût du travail et le renforcement de la flexibilité et de la précarité »*, sans s'attaquer, selon eux, aux causes réelles du chômage.

Pour parvenir à ce consensus, pour lequel la CFDT a beaucoup milité, les centrales, qui entendent préserver leur *« identité »* et leur *« indépendance »*, ont dû taire leurs divergences d'appréciation sur ce projet de loi. Leur déclaration ne fait aucune allusion à l'idée, chère aux cédétistes, d'une réduction du temps de travail.

P. L. H.

Lors de la réunion du comité central d'entreprise

La CFDT conteste le schéma de privatisation de Renault

Si la fusion entre Renault et Volvo a suscité l'approbation des syndicats de la firme au losange (à l'exception de la CGT), il pourrait ne pas en être de même pour les modalités de la privatisation. Lors de la dernière réunion du comité central d'entreprise de Renault, jeudi 16 septembre, la CFDT, sans s'opposer au principe de la privatisation, a contesté le schéma actuellement proposé. Celui-ci prévoit qu'un noyau stable d'actionnaires regroupés au sein de la société Renault SA, détienne 51 % du holding RVC, lui-même actionnaire à hauteur de 35 % de Renault-Volvo. Ce montage qui donne 17,85 % de Renault-Volvo au noyau stable est *« beaucoup trop faible »*, estime la CFDT. Elle souhaite que Renault SA *« détienne au moins 35 % du capital de Renault-Volvo »*.

La CFDT souhaite également que l'Etat demeure actionnaire de Renault SA, aux côtés des autres actionnaires stables. *« S'il est peu probable que des « coups-fourrés » interviennent dans la composition du capital de Renault-Volvo durant les six années du mandat de M. Louis Schweitzer à la tête du directoire de Renault-Volvo, c'est-à-dire entre 1994 et 1999, par contre rien ne garantit qu'il n'y aura pas ensuite de grandes manœuvres à la faveur du marché boursier. Les 47,15 % du capital de Renault-Volvo destinés à être dispersés entre une multitude d'actionnaires sont beaucoup trop élevés et peuvent favoriser de telles manœuvres »*, s'inquiète la CFDT.

Les atermoiements de la politique énergétique en Allemagne

Les mineurs de la Ruhr manifestent contre la suppression de 6 000 emplois supplémentaires

FRANCFORT

de notre correspondant

Les atermoiements de la politique énergétique allemande, au moment où la crise charbonnière s'aggrave, ont conduit 80 000 mineurs à arrêter le travail dans la Ruhr et à y bloquer des routes et autoroutes. Ils protestent contre la suppression de 6 000 emplois d'ici à la fin 1994 en plus des 12 000 prévus et contre la fermeture du puits de Bergkamen. La production de Ruhrkohle, l'entreprise qui extrait 80 % du charbon allemand, doit être réduite de 3 millions de tonnes en raison de la crise de l'industrie sidérurgique.

Obtenir un consensus avant les élections

Les « gueules noires » protestent contre le gouvernement de Bonn qui n'a pas décidé de l'avenir du financement de la branche. Un accord signé en 1991 prévoyait de ramener la production de charbon de 70 millions de tonnes, en 1990, à 50 millions en l'an 2000 et de la stabiliser ensuite pendant cinq ans. Ces 50 millions devaient se partager entre 35 millions de tonnes de houille pour les centrales électriques et 15 millions de tonnes transformées en coke pour la sidérurgie. Ces deux débouchés devaient être lourdement subventionnés puisque le charbon allemand coûte 280 marks la tonne et le charbon importé 100 marks. Or le gouvernement n'en a toujours pas arrêté le financement à partir de 1995.

Le chancelier Kohl voudrait parvenir avant les élections à un consensus sur la politique énergétique. Or celui-ci tarde en raison des discussions sur l'avenir du nucléaire en Allemagne qui soulève autant de querelles économiques que politiques et écologiques.

E. L. B.

Pour venir en aide aux personnes âgées

Le gouvernement allemand souhaite réduire les salaires

La coalition du gouvernement du chancelier Helmut Kohl a bouclé, mardi 21 septembre, le plan de financement du nouveau système d'aide destiné aux personnes âgées. Sa mise en place est prévue pour le 1er janvier 1994. Après avoir abandonné l'idée d'interrompre le versement des salaires durant les deux premiers jours de congé-maladie, le gouvernement a opté pour une réduction de 20 % des salaires versés au cours des dix jours fériés communs à tous les Lander.

Selon l'évaluation du syndicat d'employés DAG, la mesure devrait permettre aux entreprises de faire 12 milliards de DM (42 milliards de francs) d'économie sur la masse salariale. Cela étant, l'avenir politique du projet de loi reste encore incertain. Même si le nouveau système d'assurance-dépendance devrait être adopté par le Bundestag, il risque d'être bloqué au Bundesrat, la chambre haute, où l'opposition social-démocrate, hostile au projet, est majoritaire.

ÉCONOMIE

Sans lever complètement le voile sur son financement

Bill Clinton lance une ambitieuse réforme du système de santé aux Etats-Unis

Tour à tour lyrique et technocrate, Bill Clinton a exhorté les membres du Congrès, mercredi soir 22 septembre, *« à avoir le courage du changement »* pour accomplir une réforme qu'il a placée au cœur de sa présidence : la rénovation d'un système de santé jugé indigne de la première puissance du monde *(lire notre enquête dans « le Monde-l'Economie » du 14 septembre)*

WASHINGTON

de notre correspondant

Le président Clinton avait choisi le forum des grandes occasions pour lancer la bataille de la réforme du système de santé : il s'adressait au Congrès, sénateurs et représentants réunis, lors d'une séance solennelle retransmise par toutes les télévisions. Il a placé la barre très haut : il s'agit, a-t-il dit, de *« libérer les Américains de la peur de ne pouvoir se soigner »*. Pour réaliser ce *« nouveau chapitre de l'histoire de l'Amérique »*, il a appelé à une approche bi-partisane. Il sait que sa réforme, plutôt bien accueillie dans l'opinion, et qui n'a pas été rejetée par l'opposition, ne verra le jour dans de bonnes conditions que si elle est adoptée par la majorité démocrate et par une partie de la minorité républicaine. Le président, qui a dit *« croire aux miracles »*, s'est fixé une date ambitieuse : faire voter la réforme d'ici à novembre 1994.

L'enjeu est énorme. La promesse d'une refonte du système de santé était au cœur de sa campagne électorale. Elle représente une des réformes les plus importantes jamais entreprises par un président américain depuis le renforcement de l'Etat providence qu'a été, dans les années 60, la « grande société » de Lyndon Johnson. Signe de la priorité que M. Clinton attache à cette affaire, il en a confié la gestion à l'un de ses conseillers les plus écoutés, son épouse Hillary *(voir encadré)*. M. Clinton a diagnostiqué les maux du système et énuméré les grands principes de sa réforme. Les maux sont connus : insécurité et croissance incontrôlée des coûts. Fondé sur le principe de l'assurance privée souscrite sur une base volontaire, le système actuel laisse 37 millions d'Américains sans la moindre couverture et 22 millions avec une protection minimale. A l'exception des indigents et des personnes âgées, couverts par deux systèmes d'assurance fédérale (Medicaid et Medicare), héritage johnsonien, le reste des Américains est soumis au régime suivant : soit leur employeur leur offre une couverture, ce qu'il n'est pas obligé de faire; soit ils se l'offrent eux-mêmes, ce qu'ils ne sont pas obligés de faire non plus. Pour la majorité d'entre eux, la couverture est, à cent pour cent, assurée par l'employeur. Mais pour une forte minorité – salariés d'entreprises fragiles, chômeurs, jeunes stagiaires, titulaires de bas revenus se situant juste au dessus de l'indigence –, la couverture est nulle.

Pour cette catégorie d'Américains, la maladie représente une castastrophe financière. Pour de nombreux autres, le licenciement vent dire la perte de toute assurance. Les pratiques des assureurs ajoutent à l'insécurité : ils refusent d'assurer au vu d'un certain passé médical, ils augmentent les primes ou dénoncent les contrats en cas de maladie grave, etc. Loin que la concurrence entre compagnies pèse sur les tarifs des primes, elles pratiquent des prix de plus en plus élevés.

En gros, les Américains sont satisfaits des soins qu'ils reçoivent, qui passent pour être parmi les meilleurs du monde. Ce qu'ils dénoncent, c'est cette insécurité due aux pratiques des compagnies d'assurances et à la perte de toute couverture résultant de la perte d'un emploi. Les pouvoirs publics, eux, dénoncent une montée exponentielle des dépenses de santé. De 1965 à 1991, elles sont passées de 6 % à 14 % du PIB. Le système va à l'explosion : à ce rythme, les dépenses de santé représenteront en l'an 2000 près de 20 % du PIB; elles rendront impossible toute réduction du déficit budgétaire.

Les objectifs que M. Clinton a définis sont contradictoires. D'un côté, il entend couvrir tous les Américains, donc étendre la couverture actuelle. De l'autre, il veut contrôler les coûts, ralentir la croissance des dépenses de santé, et cela sans pression fiscale supplémentaire. Pour résoudre cette impossible équation, il propose une réforme extraordinairement compliquée. M. Clinton veut doter chaque Américain d'une *« carte de santé »* qui, quelle que soit sa condition professionnelle ou médicale, lui garantira toute sa vie une couverture moyenne.

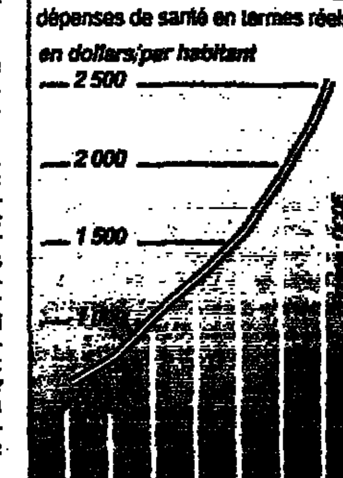
Tous les employeurs devront souscrire une assurance pour leur personnel. Un système de subventions pourvoira à l'assurance des chômeurs, retraités, travailleurs indépendants, etc. C'est le principe premier, fondamental, de la réforme : l'universalité. Le deuxième principe est la concurrence organisée. Pour faire pression sur les prix, la réforme crée des *« alliances de santé »*, sortes de coopératives, qui, pour le compte des employeurs regroupés, négocieront en gros avec les compagnies d'assurances afin d'obtenir les meilleurs tarifs.

Sur les objectifs, chacun convient du bien-fondé de la réforme de M. Clinton. Le problème, c'est le financement, un aspect que M. Clinton n'a quasiment pas abordé mercredi. Les employeurs devront payer 80 % des primes; les employés s'acquitteront des 20 % restants. Aux petits entrepreneurs qui n'offraient pas de couverture médicale et qui, dorénavant, devront le faire, la réforme Clinton promet des subventions pour assurer le paiement des primes.

Pour financer ces subventions, le président compte sur les revenus que procureront, d'une part, une lourde taxe sur les cigarettes et, d'autre part, une batterie d'économies que devra dégager une simplification des procédures de l'invraisemblable bureaucratie actuelle. Il compte encore sur une limitation forcée des augmentations des primes – ce qui va déclencher une belle bagarre avec les assureurs – et sur le plafonnement de certaines dépenses fédérales (Medicare).

Sur ce chapitre, M. Clinton n'a pas convaincu. Le président de la commission des finances du Sénat, le démocrate Daniel Patrick Moynihan, a jugé que les calculs de l'administration relevaient du *« fantasme »*, d'une arithmétique farfelue, et que la réforme, telle quelle, aboutirait à accroître encore le déficit fédéral, non à le réduire. C'est, principalement, sur cet aspect du projet que va porter la bataille parlementaire des mois à venir.

ALAIN FRACHON



Hillary aux avant-postes

WASHINGTON

de notre correspondant

« Au nom de tous les républicains, je vous félicite, Madame Clinton, et je vous remercie. » Le compliment venait d'un des chefs de l'opposition au Congrès, le sénateur Don Nickles (Oklahoma), et s'adressait, la semaine passée, à Hillary Rodham Clinton, épouse du président.

L'hommage du sénateur témoigne, au minimum, des talents politiques de Mme Clinton. Car désignée par le président pour diriger le groupe de travail sur la réforme de la santé, Hillary Clinton, avocate de renom, avait reçu, au départ, un accueil pour le moins mitigé. La presse et les milieux politiques flairaient un début de népotisme. Huit mois plus tard, Hillary Clinton, quarante-cinq ans, a gagné la première manche : elle a séduit le Congrès par une approche non partisane, les experts par sa compétence, et l'opinion par ses talents de communication. S'il y a un nouveau *« grand communicateur »* à la Reagan à la Maison Blanche, ce n'est peut-être pas celui qu'on pense.

Un sondage CBS/*New York Times* lui accordait cette semaine 43 % d'opinions favorables contre 21 % de défavorables. La plupart du temps, son mari est moins bien loti. Plus politique que technocrate, Mme Clinton a été l'ambassadrice de la réforme auprès des milieux professionnels, du Congrès et de l'opinion. Omni-présente, passant d'une commission du Sénat à une émission de télévision, elle a su rendre à peu près claire une affaire éminemment complexe.

Mme Clinton n'a pas conçu la réforme. La paternité du projet revient à un des nombreux « amis de Bill », Ira Magaziner, mélange de technocrate et d'utopiste, richissime consultant auprès de nombreuses grandes sociétés. Un iconoclaste qu'Hillary a dû, de temps à autre, ramener à la réalité. Sous la pression du Congrès, Ira Magaziner va retourner à son écran d'ordinateur pour affiner ses modèles financiers. Hillary Clinton, elle, va reprendre la route, plus que jamais chargée de *« vendre »* la réforme, avec un gros poids politique sur les épaules : jusqu'à présent, les Américains semblent parfaitement admettre le rôle qu'elle joue; tout échec de sa part rejaillirait, cependant, sur son mari.

A. Fr.

Gel des salaires et relance des investissements publics en 1994

Les Pays-Bas donneront la priorité à l'emploi sur la réduction du déficit budgétaire

A huit mois des élections législatives, le cabinet néerlandais de centre-gauche (chrétiens-démocrates et travaillistes) a présenté, mardi 21 septembre, un projet de budget 1994 qui ne fait aucune concession à l'électoralisme : la sobriété s'imposera à l'Etat, dont les dépenses seront réduites de 1,7 %, comme aux Néerlandais, dont le pouvoir d'achat baissera de 1,5 % à 2,5 %. Toutefois, le gouvernement de La Haye a choisi de laisser un peu filer le déficit budgétaire (de 3 % à 3,6 % du PIB) afin de « donner la priorité à l'emploi ».

LA HAYE

de notre correspondant

Avec un PNB en stagnation cette année et en croissance minimale (1 %) l'an prochain, les Pays-Bas essuient ce que le ministre des finances, Wim Kok (travailliste), a appelé *« les vents contraires »* de la conjoncture. Ils s'attendent à connaître le taux de chômage le plus élevé de l'après-guerre (8,9 % de la population active en 1994 contre 6,9 % en 1992) et un ralentissement de la création d'emplois, pour la première fois depuis huit ans. Cette situation a été qualifiée d'*« alarmante »* par la reine Beatrix dans son discours du trône, écrit comme de coutume par le chef du gouvernement.

La « ligne zéro », autrement dit le gel des salaires dans le secteur collectif (fonction publique et assimilés : hôpitaux, chemins de fer, etc.) comme dans le secteur privé, est la mesure la plus osée annoncée par le cabinet. Celui-ci estime que *« le rétablissement de la croissance et du marché du travail (...) exige à court terme une grande retenue des ambitions de revenus »*. En négociant récemment avec plusieurs corps de fonctionnaires des conventions collectives repoussant à 1995 une progression des rémunérations, la puissance publique a *« montré l'exemple »*, selon M. Kok, qui a invité *« les partenaires sociaux à relever le gant »*... sous la menace d'une loi de blocage des salaires.

Aussi bien les organisations d'employeurs que celles de salariés sont opposées à une telle politique, également rejetée par le Conseil économique et social, dont les avis pèsent généralement lourd. Mais le gouvernement, *« convaincu que le surplace des rémunérations s'impose »*, paraît prêt à passer outre : le grand argentier a réaffirmé que le gouvernement ferait preuve d'autorité; à moins, a précisé le ministre des affaires sociales, que *« les partenaires sociaux trouvent de bons accords en faveur de l'emploi »*, d'ici à la fin octobre.

En attendant, le gouvernement a décidé de se montrer lui-même *« offensif »* en annonçant des mesures d'économies, d'un montant de 22,2 milliards de franc (sur les subventions, les crédits à la coopération ou la sécurité sociale), qui ne compensent qu'aux deux tiers la baisse prévue des recettes fiscales, et en affectant une partie du différentiel à *« un renforcement de l'infrastructure »* du pays : 24 milliards de francs seront investis d'ici à 1998, financés par la privatisation prochaine des PTT et le surplus des exportations de gaz vers l'Allemagne.

Le troisième et dernier *« pilier »* de cette politique de l'emploi réside dans des mesures devant favoriser *« la participation au marché du travail »* : qualification des sans-emploi, plan pour le travail des jeunes, assouplissement de la législation sociale, et facilités fiscales pour la recherche. Selon un autre document, publié le 21 septembre, les orientations budgétaires néerlandaises en faveur de l'emploi constituent l'essentiel de la contribution des Pays-Bas au Livre blanc européen en préparation. *« Notre budget est une pierre à la restructuration de l'économie européenne »*, a fait valoir M. Kok.

CHRISTIAN CHARTIER

INDICATEURS

CEE

• **Inflation : + 3,5 % en août.** – L'inflation annuelle, entre août 1992 et août 1993, est restée inchangée à 3,5 % par rapport au mois précédent. En août 1992, les prix avaient augmenté en moyenne annnuelle de 4 %. Le Danemark reste le pays ayant le mieux maîtrisé son inflation dans la CEE avec un taux annuel de 1,2 %.

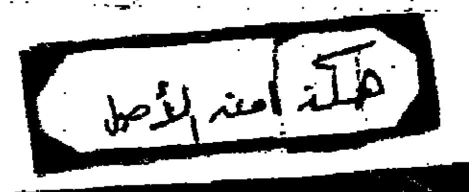
FRANCE

• **Inflation : stable en août.** – Les prix à la consommation sont restés stables en août par rapport à juillet, après + 0,1 % en juillet et-0,1 % en juin, selon l'indice définitif de l'INSEE. Depuis le début de l'année, les prix ont augmenté de 1,5 %. Sur un an, la hausse est de 2,2 % contre 2,1 % en juillet .

GRANDE-BRETAGNE

• **Déficit commercial (hors CEE) : – 570 millions de livres en août.** – Le déficit commercial en données provisoires corrigées des variations saisonnières avec les pays non membres de la Communauté européenne s'est établi à 570 millions de livres (4,9 milliards de francs) en août, contre un déficit de 698 millions en juillet (6 milliards de francs). Les analystes prévoyaient un déficit de 775 millions de livres.

□ **GATT : une *« négociation discrète »* avec les Américains aurait été préférable, estime Leon Brittan.** – Demander au Congrès américain d'accepter de nouvelles concessions envers la CEE *« ne sera pas facile (...) Je ne cache pas que la meilleure possibilité d'aboutir aurait été une négociation tout à fait discrète »* avec les Américains, indique dans un entretien publié jeudi 23 septembre par le quotidien économique *les Échos*, Leon Brittan, le commissaire européen chargé des négociations du GATT. Interrogé sur les chances de faire admettre par les Etats-Unis que l'industrie de la culture (cinéma, télévision) bénéficie d'un traitement particulier lors de ces négociations internationales, M. Brittan estime qu'il s'agit d'une demande *« raisonnable »*.



ÉCONOMIE

Les prévisions du Fonds monétaire international pour 1994

La France pourrait connaître une croissance plus faible que les autres pays industrialisés

L'Europe est toujours bien malade et la France apparaît la plus mal lotie avec, en 1994, le taux de croissance le plus faible (1,1 %) parmi les grands pays industrialisés. Les Etats-Unis vont finalement un peu mieux qu'on ne le pensait mais le Japon n'est pas encore tiré d'affaire. Heureusement, les autres pays d'Asie sont venus relayer les nations industrialisées en panne de demande et c'est grâce à eux que l'économie mondiale pourra sans doute afficher un taux de croissance légèrement supérieur à 2 % à la fin 1993, et un point de mieux l'année suivante. Tel est en résumé le bulletin de santé de l'économie mondiale du Fonds monétaire international (FMI), présenté, mercredi 22 septembre à Washington, au siège de l'organisation.

WASHINGTON

de notre envoyé spécial

Michael Mussa, le directeur du département de recherches économiques du FMI, n'a pas hésité à faire son *mea culpa*. *« Nous n'avions pas vu venir une récession de cette ampleur en Europe et les espoirs de reprise placés au Japon ne se sont pas véritablement concrétisés »*, a-t-il admis. Echaudés par cette expérience, les experts du Fonds – contraints de réviser une nouvelle fois en baisse leurs projections de taux de croissance – n'anticipent pas de reprise *« graduelle et modeste »* de la croissance avant 1994, notamment dans les pays industrialisés. De plus, *« la vigueur* [de cette reprise] *et le moment où elle pourrait intervenir demeurent incertains »*, ajoutent les auteurs du rapport, précisant que le chômage devrait continuer à s'aggraver *« tout spécialement en Europe »*.

Dans l'immédiat, la croissance mondiale qui s'est établie à 1,7 % en moyenne en 1992, devrait atteindre 2,2 % cette année, et 3,2 % en 1994. Sur ce fond assez morose, les pays industrialisés affichent des performances encore plus médiocres. En 1993, leur taux de croissance sera ramené à 1,1 %, contre 1,7 % l'année précédente, avant de se hisser à 2,2 % en 1994.

Parmi les grands pays industrialisés, la France apparaît la plus mal lotie avec, en 1994, le taux de croissance le plus faible (1,1 %) de cet échantillon, alors qu'elle enregistrera probablement en 1993 une diminution de son produit intérieur brut (PIB) de 1 %. Tout en délivrant un satisfecit au gouvernement français dont les projets de réduction des déficits courants visent à se conformer aux critères de convergence inscrits dans le traité de Maastricht, les experts du FMI considèrent que cette politique devra s'accompagner de *« mesures additionnelles »* si Paris veut réellement améliorer les fondements de son édifice budgétaire. De plus, les taux d'intérêt qui ont certes été progressivement abaissés depuis le début de l'année, restent encore à des niveaux trop élevés, en termes réels, et constituent un frein à la reprise, indiquent en substance ces économistes.

Incertitudes japonaises

L'Allemagne, qui devrait subir cette année une récession évaluée à 1,6 % en termes de pertes de PIB (et à – 2,25 % dans l'ex-RDA), devrait retrouver une croissance de 1,2 % l'année prochaine. Dans le même temps, le recul de l'inflation au second semestre 1993, à la fois en raison de la récession et grâce aux effets du pacte de solidarité conclu entre partenaires sociaux, devrait permettre à la Bundesbank de peser de façon plus significative sur les taux d'intérêt.

Pour ce qui est des Etats-Unis, M. Mussa considère que l'effort d'assainissement des finances publiques entrepris par l'administration Clinton – et entériné, non sans mal, par le Congrès – aura, dans un premier temps, des effets négatifs sur l'activité. Mais, a-t-il ajouté, la très forte baisse des taux d'intérêt observée depuis près de deux ans devrait compenser ce handicap et déboucher sur un redressement de l'économie américaine supérieur aux prévisions. Le principal économiste du FMI voit dans les dernières statistiques sur la construction de logements neufs (*« un secteur très sensible en termes de reprise »*) un facteur encourageant. Allant bien au-delà des auteurs du rapport qui escomptent un taux de croissance de 2,6 % en 1994 aux Etats-Unis, M. Mussa va jusqu'à anticiper *« une croissance de 3 %, voire 4 % en 1994 »* aux Etats-Unis.

Sur le Japon, en revanche, son propos est plus mesuré. *« Nous avons été obligés de revoir les chiffres en baisse après les mauvais résultats du deuxième trimestre 1993 »*, a admis le spécialiste du FMI, indiquant que *« les signes d'une reprise prochaine de la croissance »* restaient *« très vagues »*. Prudemment, les conjoncturistes du Fonds tablent sur un taux zéro en 1993 et sur une augmentation de la production de 2 % l'année prochaine. La très forte appréciation du yen constitue un facteur d'incertitude, a rappelé M. Mussa, refusant d'anticiper de façon précise les conséquences que pourrait avoir sur l'économie japonaise à la fois le nouveau plan de relance, annoncé par Tokyo le 16 septembre, et la baisse inattendue du taux d'escompte intervenue le 21 septembre, qui ramène ce taux à son plus bas niveau historique.

Face à ces perspectives peu encourageantes chez les « grands », la situation économique constatée dans plusieurs pays d'Asie et d'Amérique latine apparaît réconfortante. Dans leur ensemble, les pays en voie de développement devraient afficher une croissance de 6,1 % cette année et de 5,5 % en 1994.

La zone Asie est particulièrement favorisée avec un taux escompté de 8,7 % cette année et de 7,1 % en 1994. Une performance due pour l'essentiel à la très forte croissance de l'activité en Chine et à la vigueur de la production en Inde où les réformes économiques entreprises par le gouvernement continuent à faire sentir leurs effets. De leur côté, l'Indonésie, la Thaïlande et Taïwan devraient poursuivre leur marche en avant, mais à un rythme plus modéré qu'au tout début des années 90, estime le FMI.

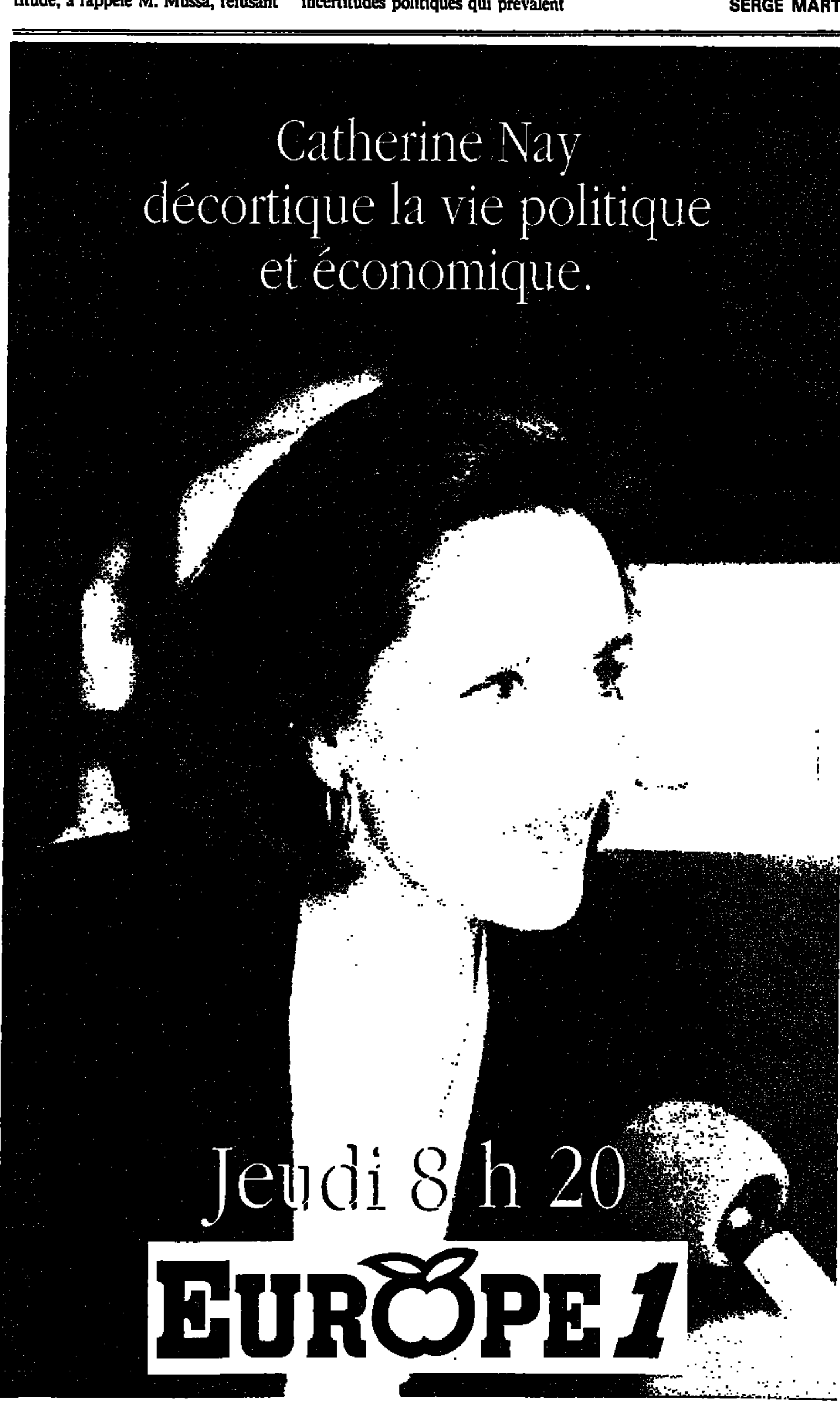
Pénalisée par des conditions climatiques défavorables et par la chute de la demande extérieure, l'Afrique ne devrait afficher qu'un taux de croissance de 1,6 % cette année et de 2,6 % en 1993. Le continent devrait pâtir de la contraction de l'activité en Algérie – l'une des plus importantes économies de l'Afrique – en raison des incertitudes politiques qui prévalent dans le pays et des déséquilibres croissants, notamment en matière budgétaire.

L'ex-Union Soviétique reste le mauvais élève de la classe FMI. Cette année, la production devrait chuter encore de près de 14 % (après une baisse de 17,8 % l'année précédente) mais un léger mieux est possible en 1994 avec un taux de croissance, toujours négatif mais ramené à 2,4 %.

La situation est particulièrement critique dans la Fédération de Russie et les experts du FMI considèrent que *« beaucoup reste à faire »* pour faire baisser l'inflation (elle se situe encore à près de 15 % à 20 % par mois, a récemment admis Boris Fyodorov, ministre russe des finances) et pour réduire l'imposant déficit budgétaire. *« L'absence de stabilité financière constitue un obstacle sur le chemin du retour à la croissance et à la transformation de l'économie »*, rappellent les auteurs du rapport du FMI. Celui-ci a été achevé quelques jours avant que Boris Eltsine, le président de la Fédération, décide de dissoudre le parlement russe. Prudemment, les experts du Fonds ont refusé de se prononcer sur ces événements qu'ils jugent avant tout « politiques ».

Le Fonds monétaire a soutenu les réformes mises en place par M. Eltsine, a expliqué M. Mussa. *« Ce dont le pays a besoin, c'est d'une discipline macro-économique raisonnable. C'est un critère d'évaluation que nous appliquons certes à la Russie mais aussi à quantité d'autres pays dans le monde »*, a-t-il tenu à souligner.

SERGE MARTI



VIE DES ENTREPRISES

Réforme de son actionnariat et recapitalisation

Moulinex a conclu un accord avec ses banquiers

Pressé de toute part, Moulinex s'est engagé auprès de ses partenaires financiers à réformer son actionnariat et à procéder à une augmentation de capital avant la fin de l'année. Un bouleversement pour le groupe de petit électroménager, aujourd'hui contrôlé par ses dirigeants et ses salariés, qui pourrait déboucher, selon son PDG, sur *« un accord avec des partenaires industriels et financiers »*.

Calmer le jeu des rivalités entre actionnaires. Faire patienter les banques... Dans la course engagée pour sa recapitalisation et la restructuration de son capital, Moulinex vient d'obtenir un répit. Son PDG, Roland Darneau, a en effet annoncé, mercredi 22 septembre, devant l'assemblée générale des actionnaires, *« avoir conclu un accord avec ses partenaires financiers pour trouver une solution d'ici à la fin de l'année. Les véritables négociations vont pouvoir commencer »*, a-t-il ajouté. L'accord, si l'on comprend bien, s'apparente donc plutôt à un délai.

L'été dernier, les « partenaires financiers » du groupe – BNP, Crédit lyonnais, Indosuez et Société générale – avaient montré leur irritation. Déjà lasses de voir la structure du groupe – assimilable à un RES (reprise du groupe par ses salariés) – empêcher sa recapitalisation, hostiles à la tentative de prise de contrôle du groupe par son actuel directeur général, Gilbert Torelli, les banques avaient brutalement coupé les crédits (*le Monde* du 15 septembre). *« C'est vrai que nos partenaires financiers sont inquiets*, a reconnu M. Darneau lors de l'assemblée. *Ils estiment ne plus avoir assez de garanties. C'est une pression normale de leur part. »* Normale ? Peut-être. Ferme, à coup sûr.

Avec 3,2 milliards de dettes, fin mars, pour 1,2 milliard de fonds propres, Moulinex, qui a perdu 131 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 9,9 milliards (un exercice de 15 mois clos fin mars), doit se battre sur un marché qui se rétracte : d'avril à juin 1993, les ventes du groupe ont chuté de 10 %. *« Nous pensons qu'une augmentation de capital de 500 millions de francs est un minimum »*, a reconnu, mercredi, le directeur financier du groupe, Jean-Paul Rivat.

Un partenariat avec Daewoo ?

« Nous ferons appel au marché. Si ce n'est pas un appel au public, ce sera un accord avec des partenaires industriels et financiers », a expliqué M. Darneau sans vouloir – pouvoir ? – en dire plus sur la nature du montage financier envisagé entre des banques (qui sont loin d'être toutes sur la même longueur d'onde) et des actionnaires encore plus divisés. M. Darneau, reconduit pour trois ans, devrait privilégier un montage financier assurant l'indépendance du groupe. *« Moulinex pourrait trouver les moyens d'assurer son développement »*, a-t-il d'ailleurs affirmé, avant d'ajouter à la surprise des professionnels : *« Mais pourquoi pas des partenaires industriels pour consolider nos positions dans une partie du monde ? »*

Faisait-il ainsi allusion aux contacts récemment noués avec le groupe coréen Daewoo ? Implanté en Lorraine, où il produit annuellement 250 000 micro-ondes, ce dernier a déposé une demande d'augmentation de ses capacités de production auprès des pouvoirs publics. Réservés – le marché des micro-ondes est particulièrement difficile et voit le prix des appareils baisser de 10 % l'an, – ces derniers ont fait savoir au géant asiatique qu'il préférerait une solution de partenariat avec Moulinex, lui-même important producteur de micro-ondes à Caen. *« Il ne s'agirait que d'une collaboration »*, minimise un responsable de Moulinex. Les grandes manœuvres au chevet de Moulinex sont désormais bien engagées.

PIERRE-ANGEL GAY

« Motif de fierté » pour son président menacé

Le bénéfice du Crédit national a progressé au premier semestre

« Les résultats du premier semestre sont un motif de fierté pour l'équipe dirigeante dans un environnement économique particulièrement difficile. » C'est par ces seuls mots qu'Yves Lyon-Caen, le président du Crédit National, dont le mandat arrive à échéance le 20 octobre, a tenu en quelque sorte à exorciser les rumeurs insistantes sur son prochain départ, ajoutant qu'il n'avait pas *« d'informations officielles sur une décision gouvernementale à ce sujet »*. Statut d'institution financière spécialisée oblige, le président du Crédit national, dont l'Etat ne possède pas une action, reste pourtant désigné en conseil des ministres. M. Lyon-Caen, qui avait accédé à la présidence en 1989, était à l'époque directeur adjoint du cabinet de Michel Rocard, alors premier ministre.

Yves Lyon-Caen a tenu en quelque sorte à souligner que son successeur, quel qu'il soit, aurait une maison en ordre. L'établissement de la rue Saint-Dominique a dégagé au cours du premier semestre un bénéfice imposable de 254,5 millions de francs, en augmentation de 6,1 %. Le produit net bancaire de l'établissement spécialisé dans les financements à long terme des entreprises progresse de 8,6 %, à 1,188 milliard de francs. Pour l'ensemble de l'année, le résultat du Crédit national devrait suivre la même tendance que sur les six premiers mois, a indiqué M. Lyon-Caen. Il s'est notamment félicité de la bonne performance des activités les plus récentes du groupe, notamment sur les marché de capitaux et dans le domaine du capital-développement (fonds propres).

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CONTRATS

□ **SOGEA obtient le marché de construction du barrage de Puylaurent.** – SOGEA (groupe Société générale d'entreprises) et sa filiale spécialisée DODIN SUD ont annoncé, mercredi 22 septembre, qu'elles avaient obtenu le marché de construction du barrage de Puylaurent, sur un affluent de l'Ardèche, dans le département de la Lozère. A ce contrat de 120 millions de francs s'ajoutent les travaux de déviation en souterrain de la voie ferrée entre Cap-d'Ail et Monaco. Notifié par la SNCF et la Principauté de Monaco, ce marché représente 700 millions de francs.

□ **Skis Rossignol : une commande de 1 milliard de francs au Japon.** – Le groupe Skis Rossignol a annoncé, mercredi 22 septembre, la signature d'un contrat avec le japonais Mitsui. D'une durée de trois ans, ce contrat est estimé à 1 milliard de francs pour la seule marque Rossignol, hors les revenus de licence et non compris 500 millions pour les marques Dynastar et Lange. Il représente, en termes de ventes, 1 million de paires de skis et 400 000 paires de chaussures. Le groupe prévoit une forte croissance de ses résultats pour l'exercice 1993/94, qui devraient doubler par rapport à l'exercice précédent (36,6 millions). Le dividende de l'exercice 1992-1993, d'un montant net de 12 francs par action, sera mis en paiement le 30 septembre.

ACQUISITION

□ **Primerica sur le point de racheter The Travelers pour 3,9 milliards de dollars.** – Primerica, l'un des groupes de services financiers américains les plus importants, est sur le point d'acheter la totalité du capital de sa filiale à 27 % The Travelers pour 3,9 milliards de dollars (environ 22 milliards de francs). Le nouvel ensemble, qui reprendrait le nom de The Travelers, aurait, avec une capitalisation proche de 12 milliards de dollars, un poids plus important sur le marché boursier que la première maison de courtage américaine (Merrill Lynch) ou que le premier assureur sur la vie (Prudential). Primerica a enregistré un bénéfice net de 728 millions de dollars pour un chiffre d'affaires de 5,1 milliards en 1992, et avait déjà acheté le 12 mars dernier pour 1 milliard de dollars, à American Express, Shearson Lehman Brothers, sa filiale de courtage.

RÉSULTATS

□ **Pinault-Printemps ressent la crise.** – Le groupe Pinault-Printemps a vu ses performances s'éroder au premier semestre, avec un chiffre d'affaires en baisse de 6 % à 30,88 milliards de francs, cette diminution étant générée essentiellement par le secteur de la distribution spécialisée. Ce secteur a également entraîné un recul de 27 % du résultat d'exploitation à 938 millions de francs. Il ne représente plus que 3,1 % du chiffre d'affaires (3,9 % au 30 juin 1992). Le résultat net consolidé, part du groupe, s'inscrit en recul de 43 % à 189 millions. Pour l'ensemble de l'exercice, Pierre Blayau, le PDG du groupe, s'attend à un résultat d'exploitation supérieur à 2 milliards.

RECENTRAGE

□ **Etam (lingerie) concentre ses activités sur ses propres magasins.** – Le groupe Etam a décidé d'arrêter la commercialisation de sa lingerie dans les magasins multimarques pour développer une chaîne de magasins de lingerie à son enseigne. Le groupe, qui a créé près de 40 boutiques à sa propre enseigne en dix-huit mois, a pris la décision de séparer ses deux segments de produits, la lingerie et le prêt-à-porter, jusqu'ici commercialisés sur le même point de vente. Ce programme devrait être achevé d'ici deux ans. Avec 115 magasins, Etam Lingerie est la première chaîne spécialisée dans ce secteur. Au total, le groupe gère plus de 400 magasins en France et à l'étranger.

COOPÉRATION

□ **TUI signe un accord avec Amadeus.** – Le système de réservation informatisé Amadeus, dont les actionnaires sont Air France, Iberia et Lufthansa, vient de signer un accord de coopération avec l'allemand TUI (Touristik Union International), le premier organisateur de voyages en Europe. L'accord prévoit la mise en place d'une liaison technique entre Airtours, filiale de TUI, et le système central d'Amadeus. Aris, le système d'information et de réservation d'Airtours, sera relié au centre de données d'Amadeus pour la saison touristique 1993-1994. Amadeus, qui regroupe aujourd'hui 114 compagnies aériennes en accès direct, détient 60 % de parts de marché en Europe.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 23 septembre ↑ Petite reprise

Pour la dernière séance du mois boursier de septembre, la Bourse de Paris a retrouvé un peu d'allant jeudi 23 septembre après deux journées consécutives de baisse. L'indice CAC 40 progressait de 0,29 % à l'ouverture et gagnait ensuite encore du terrain avant de faiblir en milieu de journée pour s'inscrire sur une hausse symbolique de 0,11 % à 2 082,25 points. Le bilan pour le mois boursier se solde par une perte de l'ordre de 2 %.

Affecté un moment mercredi par les événements politiques en Russie, le marché s'est finalement repris en fin de séance. Les boursiers semblent rassurés par le fait que l'armée russe et la rue restent à l'écart de la crise politique. Si les opérateurs manifestent un certain soulagement, ils restent très prudents et n'attendent rien, jeudi, de la réunion du conseil central de la Bundesbank. La banque centrale allemande a d'ailleurs annoncé qu'elle ne ferait pas de conférence de presse après sa réunion bimensuelle. De la même façon, la perspective d'une baisse des taux en France semble également repoussée. Les opérateurs sont surtout guidés par les nouvelles micro-économiques et la vague de publications de résultats semestriels. Les Skis Rossignol gagnent 12 % alors que le groupe s'apprête à signer un contrat commercial « historique » avec le Japon. Les résultats semestriels d'Essilor ont agréablement surpris les analystes, le titre montant de 7 %. Sovac est également en hausse, de 5,7 %, après la publication de résultats. En revanche, le titre LVMH accuse le coup après l'annonce par le groupe de luxe de prévisions de résultats inférieurs pour 1993 à ceux de 1992 et abandonne 3,1 %.

Les privatisations vont modifier certaines notations

L'agence de notation financière Moody's – qui note les entreprises en fonction de la qualité de leur crédit et du risque couru par les investisseurs – s'est penchée sur le programme de privatisation des vingt et une entreprises françaises. Le soutien de l'Etat était jusqu'à présent noté « Aaa » par Moody's et avec la disparition progressive de ce soutien, Moody's analysera dorénavant chaque entreprise en fonction de ses « mérites propres ».

Pour l'instant, Moody's note neuf des vingt et une entités privatisables pour un encours de dette à long terme d'environ 59 milliards de dollars. Parmi celles-ci, Moody's a récemment confirmé les notations de deux d'entre elles (CLF à Aaa et Elf Aquitaine à Aa3), en a abaissé deux (Rhône-Poulenc de A 2 à A3 et Thomson de A1 à A3), a maintenu la notation A3 de la Banque Hervet sous surveillance.

NEW-YORK, 22 septembre ↑ Modeste reprise

Wall Street a enregistré une modeste reprise mercredi 22 septembre, profitant d'un recul des taux d'intérêt à long terme et du sentiment que la baisse enregistrée la veille après la décision du président Boris Eltsine de dissoudre le Parlement russe était exagérée. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 547,02 points, en hausse de 9,78 points, soit une avance de 0,28 %. L'activité a porté sur quelque 287 millions d'actions. Le nombre de titres en hausse a dépassé celui des valeurs en baisse dans un rapport de deux contre un : 1 316 contre 654, alors que 643 titres restaient inchangés.

Le marché avait débuté la séance en hausse avant de céder une partie de ses gains vers la mi-séance en l'absence de facteurs nouveaux, mais une accélération du recul des taux d'intérêt à long terme dans l'après-midi a permis à Wall Street de finir sur une note positive, selon Tom McManus, analyste chez Morgan Stanley. Le sentiment que la crise politique russe « n'est pas aussi grave qu'on le pensait » a également soutenu Wall Street, a-t-il souligné. Il table sur une poursuite du mouvement de hausse, le Dow Jones pouvant éventuellement gagner 1 % dans les prochains jours.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, est descendu à 6,09 % contre 6,12 % mardi soir.

VALEURS	Cours du 21 sept.	Cours du 22 sept.
Alcoa	68 7/8	68 1/4
ATT	58 1/2	58 3/4
Boeing	39 7/8	39 1/4
Chase Manhattan Bank	36	36 1/2
Du Pont de Nemours	47 3/8	47
Eastman Kodak	59 1/8	58 3/4
Exxon	65 1/4	64 7/8
Ford	54 3/8	54 3/4
General Electric	98 3/8	98 1/2
General Motors	44 7/8	45 5/8
Goodyear	44	44 1/8
IBM	42 1/8	42
ITT	90 7/8	91 7/8
Mobil Oil	76 3/8	77 1/4
Pfizer	60 7/8	60 1/2
Schlumberger	62	62 1/4
Texaco	64 5/8	64 1/8
UAL Corp. ex-Allegis	138 1/2	137 1/4
Union Carbide	18 7/8	18 1/4
United Tech.	58 1/8	58
Westinghouse	13	13
Xerox Corp.	70 3/8	70 5/8

LONDRES, 22 septembre ↑ Progression

Après avoir ouvert en baisse sensible en raison de la crise politique russe, les valeurs se sont finalement redressées, pour engranger quelques gains, mercredi 22 septembre, à la Bourse de Londres, grâce à l'exemple donné par Wall Street et à la reprise des valeurs pharmaceutiques. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné 5,9 points, soit 0,2 %, à 3 007,5 points. L'activité a été relativement élevée avec 657,5 millions d'actions échangées contre 538 millions la veille.

La tendance a été initialement déprimée par les luttes de pouvoir à Moscou, les valeurs perdant 26,6 points à 9 h 30. Le marché s'est ensuite rassuré avec l'annonce que les principaux responsables de la sécurité restaient fidèles à M. Eltsine.

La hausse a ensuite été soutenue par la reprise du marché à terme et par l'annonce d'une réduction du déficit commercial de la Grande-Bretagne avec les pays non membres de la CEE, à 570 millions de livres en août contre 898 millions en juillet.

Les pharmaceutiques, qui avaient initialement baissé dans l'attente des détails de la réforme du système de santé aux Etats-Unis, se sont redressées en cours de séance.

VALEURS	Cours du 21 sept.	Cours du 22 sept.
Allied Lyons	5,82	5,80
B.P.	3,00	3,02
B.T.R.	3,67	3,87
Cadbury	4,58	4,61
De Beers	11	11,08
Glaxo	6,30	6,39
G.U.S.	38	38,38
I.C.I.	7,00	7,00
Reuters	15,17	15,25
RTZ	6,84	6,81
Shell	6,37	6,38
Unilever	10,85	10,81

TOKYO, 22 septembre Clos

Tous les marchés financiers et boursiers ont chômé, jeudi 23 septembre, au Japon en raison de la Fête de l'équinoxe d'automne.

CHANGES

Dollar : 5,6780 F ↓

Jeudi 23 septembre, le deutschemark restait faible à 3,4860 F au cours des échanges entre banques, contre 3,4825 F dans les échanges de mercredi en fin de journée (3,4822 F selon le cours indicatif de la Banque de France), tandis que le dollar progressait légèrement à 5,6780 F contre 5,6640 F dans les échanges interbancaires de la veille au soir (5,6725 F, cours de la Banque de France).

FRANCFORT	22 sept.	23 sept.
Dollar (en DM)	1,6265	1,6281
TOKYO	**22 sept.**	**23 sept.**
Dollar (en yens)	105,98	Clos

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (23 sept.)	7 3/16-7 5/16 %
New-York (22 sept.)	3 3/16 %

BOURSES

	21 sept.	22 sept.
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	579,42	573,47
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	2 094,39	2 070,18
NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*	**21 sept.**	**22 sept.**
Industrielles	3 537,24	3 547,02
LONDRES *(Indice « Financial Times »)*	**21 sept.**	**22 sept.**
100 valeurs	3 001,60	3 007,50
30 valeurs	2 324,80	2 329,10
Mines d'or	174,90	176,60
Fonds d'Etat	101,30	101,26
FRANCFORT	**21 sept.**	**22 sept.**
Dax	1 925,85	1 893
TOKYO	**22 sept.**	**23 sept.**
Nikkei Dow Jones	20 174,62	Clos
Indice général	1 626,12	Clos

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,6740	5,6770	5,7312	5,7357
Yen (100)	5,3377	5,3441	5,3995	5,4085
Ecu	6,6283	6,6348	6,6198	6,6293
Deutschemark	3,4855	3,4875	3,4903	3,4935
Franc suisse	3,9859	3,9909	4,0108	4,0178
Lire italienne (1000)	3,5888	3,5931	3,5730	3,5792
Livre sterling	8,6171	8,6274	8,6440	8,6575
Peseta (100)	4,3535	4,3593	4,3213	4,3302

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 1/16	3 3/16	3 1/4	3 3/8
Yen (100)	2 9/16	2 11/16	2 7/16	2 9/16	2 7/16	2 9/16
Ecu	7 11/16	7 13/16	7 1/2	7 5/8	7 1/4	7 3/8
Deutschemark	6 3/4	6 7/8	6 9/16	6 11/16	6 1/4	6 3/8
Franc suisse	4 5/8	4 3/4	4 9/16	4 11/16	4 7/16	4 9/16
Lire italienne (1000)	8 3/4	9	8 3/4	9	8 11/16	8 15/16
Livre sterling	5 13/16	5 15/16	5 13/16	5 15/16	5 13/16	5 15/16
Peseta (100)	10 1/16	10 7/16	9 13/16	10 1/8	9 9/16	9 7/8
Franc français	7 3/16	7 3/8	7 1/8	7 1/4	6 11/16	6 13/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 23 SEPTEMBRE

Liquidation : 23 septembre
Taux de report : 7,25

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,15 % (2083,04)

Règlement mensuel

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
5600	EDF-GDF 3%	5650	5650	–
1049	B.N.P. (T.P)	1050	1031	-1,81
1038	Cr.Lyonnais(T.P.)	1041	1031	-0,96
2300	Renault (T.P.)	2217	2220	+0,14
2340	Rhone Poulenc(T.P)	2335	2340	+0,21
1128	Saint Gobain(T.P.)	1125	1125	–
1020	Thomson S.A (T.P)	1050	1020	-2,86
605	Accor 1	603	609	+1
740	Air Liquide 1	737	740	+0,47
715	Alcatel Alsthom 1	714	716	+0,28
2380	Alsac.Super.(Ny) 1	2405	2381	-1
370	Alspi 1	370,20	372	+0,49
640	AGF(Ass.gle.Fce) 1	639	647	+1,25
1520	Axa 1	1525	1528	+0,20
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
5000	Damart 1	5020	5010	-0,20
490	Dassault-Aviation 1	495	500	+1,01
350	Dassault Electro 1	344,90	346,10	+0,35
1870	De Dietrich 1	1855	1860	+0,27
518	Degremont 1	510	501	-1,76
40	Dev.R.N-P De Cal 2	41	40,05	-2,32
83	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	82	78	-4,88
315	DMC (Dollfus Mi) 1	316	315	-0,32
615	Docks France 1	618	614	-0,32
133	Dynaction 1	134	124,50	+0,37
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
3970	LVMH Moet Vuitton 1	4092	3959	-3,25
535	Lyon.Eaux-Dumez 1	532	532	–
385	Marine Wendel 1	380,10	381	+0,24
145	Matra-Hachette 1	143,70	142,30	-0,97
73	Metaleurop 1	73,10	73,20	+0,14
16	Metrologie Int 1	15,80	16	+1,27
171	Michelin 1	171,20	174,10	+1,69
110	Moulinex 1	107,80	112	+3,90
1060	Navigation Mixte 1	1065	1051	-1,31
154	Nord-Est 1	152,70	153,50	+0,52
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
500	Sophus 1	505	507	+0,40
1350	Sovac 1	1343	1410	+4,99
355	SPEP	360	368	+2,22
360	Spie Batignolles 1	366	374	+2,19
535	Strafor Facom 1	540	536	-0,74
340	Suez 1	339,80	342	+0,65
245	Synthelabo 1	246,70	248	+0,53
162	Thomson-CSF 1	162	161,70	-0,19
295	Total 1	295,40	297,80	+0,81
600	UAP 1	592	596	+0,68
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
950	Hoechst 1	942	951	+0,96
230	I.B.M 1	229,50	229	-0,22
61	I.C.I 1	61	60,80	-0,33
525	I.T.T. 1	518	523	+0,97
280	Ito Yokado 1	279	253,10	-0,29
76	Matsushita 1	75,60	76	+0,53
295	Mc Donald's 1	295,70	296,90	+0,41
180	Merck and Co 1	175,50	180	+2,56
595	Minnesota Mining 1	593	593	–
62	Matsubishi Corp. 1	62,50	62,50	–
435	Mobil Corporat. 1	431,60	436,10	+1,04
430	Morgan J.P 1	422	423,40	+1,52
4210	Nestle SA Nom	4225	4250	+0,59
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cerugen Holding	30	–
Champex (Ny)	10	–
CIC Un.Euro.CIP 1	262	263
C.I.T.R.A.M. (B)	2551	–
Cpt Lyon Alem.2	350	350,10
Concorde-Ass Risq2	885	880
Constr.Met.Prov.	12	12,10
Credit Gen.Ind.	114	–
Darblay	610	–
Didot Bottin	525	520
Eaux Bassin Vichy	2600	–
Eca 1	390	387

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Siem	375	–
Taittinger 1	2265	2300
Tour Eiffel	276	276
Ufiner Colreth.	1550	1540
Vicat 2	425	440
Virax	112,90	110

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
C.N.I.M 1	1299	1297
Codetour	325	327
Creeks	145	140
Dauphin OTA	251	247
Devanlay 2	1030	980
Lab.Dolisos	110	–
Editions Belfond	113,10	–
Europ Propulsion 2	290	285,10
Fnacor	222	226
G.L.M S.A.	700	698
Gravograph	140	140

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sopra	294	298
TF1-1	498	493
Thermador Hold(Ly)	350	351
Unilog	243	245
Viel et Compagnie	210	210

Sicav (sélection) 22 septembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Energie	359,92	343,60
Epercic	4074,50	4074,50
Eparcourt-Sicav	4388,08	4375,14
Epargne Associat.	26480,75	26179,23
Epargne-Unie	1527,89	1490,62
Eufi Cash capi.	8958,46	8858,46 ◆
Euroco Solidarité	1231,61	1219,42 ◆
Eurocic Leaders	1211,71	1176,42
Eurodyn	1334,73	1302,18
Euro Gan	7380,86	7077,75
Fonsicav	16355,01	16322,37

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nord Sud Dévelop.	1908,28	1982,48
Obli-Associations	186,15	183,39
Oblicic-Mondial	3104,32	3058,44
Oblicic-Régions	1133,94	1117,18
Oblifutur	3420,93	3357,14
Oblig. tres caté	210,28	207,09
Oblition	1713,88	1698,91
Oblisécurité Sicav	14581,84	14581,84
Oblitys	508,06	508,06
Oracion	1486,55	1450,29
Paribas Capitalisation	1868,57	1831,76

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Uni Regions	1376,56	1342,99
Univar	262,66	262,66
Univers Actions	1522,74	1485,60
Univers Obligations	2079,70	2040,92
Valorg	2306,35	2304,05
Valreal	60037,77	60007,77
Winterthur St-Honore	256,65	245,01

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 22/09	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,5990	5,6725	5,40	5,90
Ecu	6,8405	6,6310	–	–
Allemagne (100 dm)	349,5000	348,2200	338	361
Belgique (100 F)	16,3235	16,3060	15,75	16,75
Pays-Bas (100 fl)	311,0800	310,0400	300	321
Italie (1000 lires)	3,5870	3,5965	3,37	3,82
Danemark (100 krd)	85,2600	85,4300	80	89
Irlande (1 iep)	8,1350	8,1295	7,75	8,50
Gde-Bretagne (1 L)	8,6280	8,6060	8,25	9,05
Grèce (100 drachmes)	2,4310	2,4275	2,69	2,09
Suisse (100 f)	400,3600	400,7400	388	410
Suède (100 krs)	69,4700	69,8600	66	75
Norvège (100 k)	80	79,8500	75	84
Autriche (100 sch)	49,6720	49,4900	48	51
Espagne (100 pes)	4,3685	4,3430	4,05	4,60
Portugal (100 esc)	3,4200	3,4050	3,05	3,80
Canada (1 $ can)	4,2337	4,2974	4,05	4,60
Japon (100 yens)	5,2961	5,3489	5,20	5,55

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 22/09
Or fin (kilo en barre)	64000	65100
Or fin (en lingot)	64100	65200
Napoléon (20f)	374	370
Pièce Fr (10 f)	385	–
Pièce Suisse (20 f)	383	369
Pièce Latine (20 f)	385	365
Souverain	469	479
Pièce 20 dollars	2410	2460
Pièce 10 dollars	1225	1222,50
Pièce 5 dollars	750	–
Pièce 50 pesos	2450	2405
Pièce 10 florins	390	385

Matif (Marché à terme international de France)
22 septembre 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 263 663

Cours	Mars 94	Sept. 93	Déc. 93
Dernier	126,96	123,66	123,32
Précédent	127,08	123,74	123,42

CAC 40 A TERME
Volume : 28 306

Cours	Sept. 93	Oct. 93	Nov. 93
Dernier	2089	2103	–
Précédent	2106	2120	2131

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demande - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

COMMUNICATION

Au Sénat

M. Monory souhaite que la télévision éducative devienne « une priorité nationale »

Les sénateurs ont rendu publics, mercredi 22 septembre, les travaux de la mission d'information sur la télévision éducative. Ils proposent de renforcer la production et la diffusion de programmes éducatifs.

René Monory a émis le souhait, mercredi 22 septembre, lors de la présentation des conclusions de la mission d'information sénatoriale sur la télévision éducative, de voir ce dossier accéder au rang de *« priorité nationale »*. Le vœu du président du Sénat paraît s'inscrire dans la volonté du gouvernement d'installer, sous la direction de France 3, une chaîne éducative sur la partie diurne du réseau hertzien occupé par la chaîne franco-allemande ARTE.

Les sénateurs ont néanmoins tenu à affirmer leur indépendance par rapport au gouvernement. Ainsi n'ont-ils pas modifié les conclusions de leurs travaux en fonction de la mise en œuvre prochaine d'une future chaîne éducative. *« Nous n'avons pas cherché à outrepasser nos prérogatives,* a précisé M. Monory. *Le pouvoir législatif, sur ce dossier, a tenu à se situer exclusivement en amont de l'exécutif. »*

La mission sénatoriale présidée par Pierre Laffitte, sénateur des Alpes-Maritimes, membre du groupe du Rassemblement démocratique et européen, avait en effet été mise en place dès décembre 1992, bien avant qu'Edouard Balladur ne relance le débat en annonçant une future chaîne éducative (*le Monde* du 27 août). L'imminence de l'apparition de celle-ci sur le petit écran – elle devrait être diffusée à l'automne 1994 – a donné un relief particulier aux travaux de la commission du Sénat. Mais la réflexion de ses membres ne s'est pas inscrite dans ce seul cadre. Le rapport du Sénat, dont les grandes lignes avaient été exposées dans nos éditions du 6 juillet, est plus vaste.

« La seule création d'une chaîne de télévision éducative ne permet pas de répondre de façon satisfaisante aux besoins de notre pays en matière de formation », estime Pierre Laffitte. Et de proposer d'utiliser à la fois les réseaux hertziens disponibles et d'autres techniques, des chaînes cryptées au câble, en passant par les dispositifs multimédia. L'ensemble est rendu cohérent grâce à un système de « fenêtres », par référence au vocabulaire utilisé par les informaticiens.

Création d'une fondation ?

Le premier niveau, donc la première fenêtre, serait constitué par des annonces *« de bonne qualité, dans le style des clips de publicité »*, diffusées à des heures de grande écoute sur toutes les chaînes hertziennes. Ces messages promotionnels informeraient les téléspectateurs de l'existence de programmes éducatifs sur la deuxième « fenêtre ».

Ce deuxième niveau serait situé sur la partie disponible du réseau libéré par la Cinq – l'avant-ARTE – et sur France 3, qui pourrait favoriser des décrochages locaux. La programmation s'articulerait autour d'émissions d'information sur la formation professionnelle, les questions civiques, sanitaires et sociales et de culture générale pour un public large, ainsi que de programmes pouvant répondre à des besoins précis des administrations, d'organismes publics ou d'entreprises et, enfin, des annonces renvoyant, cette fois, à la troisième « fenêtre ».

Cette troisième « fenêtre » serait constituée de chaînes câblées ou diffusées sur satellite, de réseaux téléphoniques ou encore de produits comme les cassettes vidéo, les CD-I et CD-ROM... Elle s'adresserait donc à des publics plus ciblés et moins nombreux. Mais les utilisateurs concernés seraient informés des contenus par la deuxième « fenêtre ».

Pour faire fonctionner ce dispositif et lui conserver sa cohérence, la mission sénatoriale préconise la création d'une fondation qui pourrait notamment octroyer un label de qualité à des programmes susceptibles, alors, de bénéficier de soutiens financiers. Mais les sénateurs rappellent que toute ambition en matière de télévision éducative passe par la mise en place d'une véritable industrie de programmes, forte et structurée, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

MICHÈLE AULAGNON

La concurrence entre la Générale des eaux et la CLT

La relance de Télé-Monte-Carlo inquiète M 6

La Générale des eaux a confié à Ellipse, filiale de Canal Plus, le soin de relancer Télé-Monte-Carlo. Mais l'éventuelle diffusion de cette chaîne sur le réseau lyonnais de TLM fait grincer des dents à M 6, où l'on dénonce la création en catimini d'une nouvelle chaîne généraliste.

Alors qu'elle vient de renouveler jusqu'en 2004 la convention qui la lie à la société mère Télé-Monte-Carlo pour l'exploitation de cette chaîne de télévision, la Monégasque des ondes (filiale de la Générale des eaux) compte relancer en octobre la station, qui perd actuellement la moitié de son budget annuel de 30 millions de francs. Elle a confié la fabrication de la nouvelle grille de programmes à Ellipse Câble, une filiale de Canal Plus que dirige Michel Thoulouze, et dont la Générale est aussi actionnaire.

La nouvelle TMC veut renforcer son côté « chaîne du Sud », avec des magazines, des documentaires, et des musiques aux « couleurs » de la Méditerranée, et des animateurs comme Michel Cardoze ou Stéphane Paoli. Ce dernier présentera une émission quotidienne sur la télévision, et d'autres magazines sont en préparation (sur le sport automobile, par exemple) pour compléter les films et séries qui continueront à former l'ossature de cette chaîne généraliste.

Pour Ellipse, jusqu'à présent surtout éditeur de chaînes thématiques comme Jimmy, Planète, ou Ciné-Cinéfil et Ciné-Cinémas (*le Monde* daté 19-20 septembre), ce pari généraliste est nouveau. La chaîne disposera de 100 millions de francs annuels pour regagner des téléspectateurs, et atteindre l'équilibre en quelques années. Son ambition s'étend en effet non seulement au quart sud-est de la France, zone où elle recueille environ 10 % de l'audience grâce à sa diffusion terrestre, mais aussi aux réseaux câblés de toute la France, ou même à la réception directe, puisque TMC sera dorénavant véhiculée par le satellite Télécom 2B.

Sur les réseaux câblés, la nouvelle TMC va se trouver en concurrence directe avec RTL-Câble, la chaîne généraliste de la CLT (Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion). Encore faut-il que tous les réseaux la reprennent, ce qui se fera pour ceux exploités par la Générale, mais semble beaucoup plus aléatoire pour ceux de la Lyonnaise des eaux.... Des pourparlers entre la Monégasque des ondes et CLT, pour faire jouer des synergies entre RTL et TMC, n'avaient pas abouti au printemps. Et le câble ne sera pas le seul terrain de rivalité entre Générale des eaux et CLT.

Les deux groupes sont candidats potentiels à de nouvelles alliances avec Canal Plus, à l'occasion de changements dans le capital de la chaîne privée (*le Monde* du 22 septembre). La Générale est déjà dans la place comme second actionnaire de Canal Plus, et pourrait associer plus étroitement la chaîne cryptée à l'exploitation de ses réseaux. Mais André Rousselet ne vient-il pas de déclarer, dans *l'Expansion*, qu'il ne voit *« pas de meilleure stratégie pour Canal Plus »* qu'un rapprochement avec la CLT et une entrée de son *« ami Albert Frère »* (principal actionnaire de la CLT au travers d'Audiofina) dans Havas ?

Le sort de TLM entre réseau et proximité

En marge de ces grandes manœuvres, un autre dossier oppose les deux groupes, celui de TLM (Télé-Lyon Métropole), la chaîne locale en dépôt de bilan, qui cherche un avenir dans un paysage audiovisuel lyonnais en pleine transformation (notre édition « Rhône-Alpes » daté 19-20 septembre). La Générale des eaux a déposé un plan de reprise avec un tour de table et expliqué ses intentions aux collectivités locales et au Conseil supérieur de l'audiovisuel. Mais ce dernier juge le plan encore trop imprécis, voire inacceptable en l'état. Une nouvelle assemblée générale des actionnaires est prévue le 27 septembre et le tribunal de commerce doit se prononcer le 4 octobre.

Le personnel de TLM dénonce cet attentisme et le manque de transparence du dossier. Il s'inquiète de nouvelles orientations qui sacrifieraient la télévision de « proximité » à une logique de « réseau », en reprenant beaucoup de programmes de Télé-Monte-Carlo.

Quant à M 6 (dont la CLT et la Lyonnaise des eaux sont les principaux actionnaires), elle monte au créneau pour dénoncer la création en catimini d'une *« nouvelle chaîne généraliste délocalisée »*, avec TLM relayant TMC. Pour le directeur général de M 6, Nicolas de Tavernost, *« il n'y pas d'économie de chaîne locale en France en dehors des décrochages »*. La logique des investissements consentis amènerait donc TMC (qui a confié sa régie publicitaire à une autre filiale de Canal Plus, Thématique régies) à rechercher d'autres émetteurs hertziens, en commençant par Lyon, embryon d'un nouveau réseau national généraliste. Pour M 6, dont la proposition d'intégrer les émetteurs de TLM dans son réseau, avec un décrochage local, a été refusée par la Générale des eaux, *« TLM deviendrait un faux-nez de TMC »* contre lequel elle n'hésiterait pas à déclencher des actions pour *« détournement d'autorisation »*.

La bataille lyonnaise reflète donc des affrontements plus vastes, et la recherche de positions dans l'audiovisuel national.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

Un arrêt de la cour de Rouen en faveur des « Informations dieppoises »

Liberté de la presse et présomption d'innocence

ROUEN

de notre correspondant

La cour d'appel de Rouen a débouté, lundi 20 septembre, Jean-Paul Lalitte, président de la chambre de commerce et d'industrie de Dieppe, et Henri Follet, assureur dans cette même ville, qui avaient obtenu, en juillet, du tribunal des référés de Dieppe, une condamnation du bihebdomadaire local *les Informations dieppoises*, coupable à leurs yeux de ne pas avoir respecté la présomption d'innocence telle que l'entend la loi du 4 juillet 1993 (*le Monde* du 28 juillet). Le journal avait été contraint de publier un communiqué rappelant les obligations légales et avait été condamné aux dépens.

Dans plusieurs articles parus dans le courant du mois de mai 1993, *les Informations dieppoises* avaient relaté la mise en examen pour abus de biens sociaux et recel de MM. Lalitte et Follet, et par la suite publié des enquêtes sur cette affaire. Estimant que ces articles contrevenaient au principe du respect de la présomption d'innocence, Jean-Paul Lalitte et Henri Follet avaient saisi le juge des référés, qui, dans son ordonnance rendue le 20 juillet, leur avait donné raison.

L'arrêt de la cour d'appel de Rouen relève qu'on ne peut reprocher à la publication *« d'avoir, usant de sa liberté d'informer, porté à la connaissance du public les circonstances dans lesquelles s'inscrivent nécessairement les indices graves et sérieux qui ont déterminé la mise en cause de MM. Lalitte et Follet »*.

La cour souligne, en outre, que *« les articles litigieux ne comprennent aucun développement présentant MM. Lalitte et Follet, suspectés d'agissements illicites, comme confondus (...) par les éléments d'investigation réunis par le journaliste et qu'ils ne comportent, au surplus, aucune considération de droit ou de fait qui pose en préalable que la culpabilité des intéressés est déjà établie »*.

La cour d'appel de Rouen a finalement débouté les plaignants et les a condamnés à verser 5 000 francs aux *Informations dieppoises* ainsi qu'au journaliste qu'ils mettaient en cause.

ÉTIENNE BANZET

Le rapport sur l'« avenir de la télévision publique »

La Commission Campet propose la création d'une taxe sur les antennes paraboliques

Parmi les mesures élaborées par la Commission de réflexion sur l'avenir de la télévision publique, qui devait rendre son rapport le jeudi après-midi 23 septembre, plusieurs concernent le financement de l'audiovisuel (*le Monde* du 17 septembre). La commission propose ainsi d'augmenter de 120 francs la redevance annuelle de mettre en place une redevance additionnelle de 15 francs par foyer pour le développement des programmes régionaux de France 3 (soit 250 millions de francs de recettes environ) d'ouvrir aux services de lutte contre la fraude à la redevance le fichier de la taxe d'habitation... et d'instaurer une taxe sur les antennes paraboliques de réception directe des programmes diffusés par satellite et d'en répartir le produit entre la production audiovisuelle et cinématographique. Cette proposition fera tôt ou tard son chemin dans les esprits maintenant que les grands groupes de communication américains, à l'instar de Ted Turner et de son TNT-Cartoon, commencent à diffuser en Europe des programmes de télévision clés en mains diffusés par satellites. Selon la commission, le mécanisme devrait s'apparenter à celui de la taxe spéciale additionnelle qui frappe les recettes du film en salles ou la redevance perçue sur les achats de cassettes vidéo vierges.

Y. M.

□ **Jacques Duquesne démissionne du *Point*.** – Jacques Duquesne, journaliste et éditorialiste au *Point*, s'est démis de ses fonctions, mercredi 22 septembre, à la suite du rachat de la majorité du capital de l'hebdomadaire (82,5 %) par la Générale occidentale, filiale d'Alcatel-Altshom (*le Monde* daté 5-6 septembre). *« Il y avait une règle non écrite entre les fondateurs du journal : être indépendants »*, a expliqué M. Duquesne, qui fit partie en 1971 du groupe de journalistes qui quitta *l'Express* pour fonder *le Point* un an après, avec le soutien de la Librairie Hachette. *« Nous avions décidé il y a quelques années de ne plus travailler avec Hachette, ce n'est pas pour nous faire absorber aujourd'hui par un autre géant »*, a précisé le journaliste-écrivain (*la Grande Triche, Maria Vandamme*, etc.), qui fut PDG du *Point* de 1985 à 1990. Interrogé par l'AFP, le directeur général du *Point*, Claude Imbert, qui participa lui aussi à la fondation du titre, a refusé de commenter le départ de M. Duquesne.

PHILATÉLIE

« Les Muses » de Maurice Denis



La Poste mettra en vente générale, lundi 4 octobre, un timbre à 5 F de la série artistique représentant *les Muses* de Maurice Denis (1870-1943).

Peintre d'œuvres symbolistes ou intimistes, de compositions religieuses ou mythologiques, Maurice Denis a également réalisé de grandes décorations (plafond du Théâtre des Champs-Elysées à Paris, en 1912). Il vécut à Saint-Germain-en-Laye où il créa pour la chapelle du prieuré des peintures murales, vitraux et ornements. Ce prieuré, où il vécut jusqu'en 1943, accueille aujourd'hui le Musée départemental des Yvelines, qui lui est consacré.

Le timbre représente *les Muses*, tableau peint en 1893. On y retrouve les neuf filles de Zeus sous le feuillage d'automne de Saint-Germain... toutes représentées sous les traits de Marthe, sa femme.

Le timbre, au format vertical 36,85 × 48 mm, dessiné par Pierrette Lambert d'après l'œuvre de Maurice Denis, mis en page par Louis Arquer, est imprimé en héliogravure en feuilles de trente.

P. J.

▶ **Vente anticipée à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), les 2 et 3 octobre, de 10 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert au Musée départemental du Prieuré (salle numéro 13, 1er étage), 2 *bis*, rue Maurice-Denis ; le 2 octobre, de 8 heures à 12 heures, au bureau de poste de Saint-Germain-en-Laye Principal (boîte aux lettres spéciale). Durant cette manifestation, l'accès au Musée du Prieuré est gratuit.**

Rubrique réalisée par la rédaction du mensuel *le Monde des philatélistes*, 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 Ivry-sur-Seine Cedex. Spécimen récent sur demande contre 15 F en timbres.

Au Musée de la Poste

Des erreurs par millions

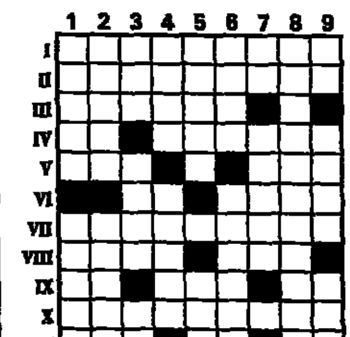
Le 3 skilling « banco » jaune – au lieu de vert – de Suède, vendu 1 357 140 dollars en 1990, le bloc de quatre du 1 F vermillon Cérès tête-bêche français vendu 312 140 dollars en 1991... Ces joyaux sont présentés dans l'exposition « La valeur de l'erreur en philatélie » organisée par le Musée de la Poste de Paris. Selon trois axes : erreurs de couleurs ; erreurs de texte ou de dessin (et il y en a ! Christophe Colomb sur le pont d'un navire scrutant l'horizon à l'aide d'une longue-vue, instrument apparu en 1611, timbre de Saint-Kitts et Nevis, 1903 ; téléphone sans fil, Allemagne, 1934, etc.) ; erreurs de positionnement. Soixante-six raretés, assurées pour l'occasion pour près de 100 millions de francs, en provenance de musées et de collections privées du monde entier. Du jamais vu.

Par ailleurs, des bandes vidéo réalisées par l'Imprimerie des timbres-poste de Périgueux montrent la fabrication des timbres. Deux grands experts, Roger Calves et Jean-François Brun (présents chaque samedi pour dialoguer avec le public), ont été mis à contribution, réalisant également une vidéo expliquant leur profession. Enfin, le plasticien Claude Andréotto (présent les mercredis et samedis) a créé huit œuvres par palette graphique à partir de timbres classiques ; il est également auteur du billet d'entrée-souvenir philatélique original, timbré et oblitéré.

▶ **« La valeur de l'erreur en philatélie », jusqu'au 9 octobre, au Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard, 75015 Paris. Entrée : 25 F. Catalogue, 120 pages, 275 F.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6134



HORIZONTALEMENT

I. Pour ceux qui croient qu'il y a un avenir dans la terre. – II. Autrefois, ils vendaient des conserves. – III. Pas sombre. – IV. Divinité. Beaux, peuvent être assimilés aux fleurs. – V. Ne représente qu'un petit effort. D'un verbe « actif ». – VI. Pour le prendre, il faut le couper. Pas déçu. – VII. C'est de la mauvaise foi. – VIII. Elément d'une ligne. Utile pour le golfeur. – IX. Symbole. Mot qui peut faire venir le berger. Lettres qu'on peut mettre dans un coin. – X. Un meuble pour tous les jours. – XI. Qui a beaucoup circulé. Article. N'a pas un grand lit.

VERTICALEMENT

1. Quand elle est plate, il n'y a pas beaucoup d'avantages. Un homme très rieur. – 2. Etre très regardant. Peuvent être suivies grâce à un fil. – 3. Fit sauter. Sert de caution. Pronom. – 4. Une dynastie impériale. En Espagne. – 5. Peuvent se faire en une minute quand ils sont authentiques. Tient à l'œil. – 6. Pas admis. Est impressionnée par tout ce qui brille. – 7. En France. Pour un pontife. – 8. Un homme chargé de l'entretien. – 9. Préposition. Utile pour le nettoyage des rivières. Pas mis au feu.

Solution du problème n° 6133

Horizontalement

I. Esculape. – II. Naupathie. – III. La. Airs. – IV. UV. Socles. – V. Yeu. At. – VI. Ernée. Ber. – VII. Usant. Eté. – VIII. Soutrage. – IX. Ain. Ut. – X. Sommeille. – XI. Cuers. Es.

Verticalement

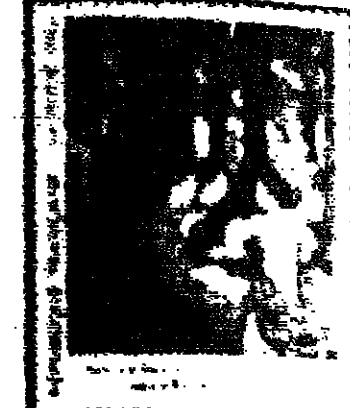
1. Ennuyeuses. – 2. Sa. Verso. Oc. – 3. Cul. Unau. MO. – 4. Upas. Entame. – 5. La. Etrier. – 6. Ataca. Anis. – 7. Philibeg. – 8. Eire. Eteule. – 9. Essoré. Tas.

GUY BROUTY



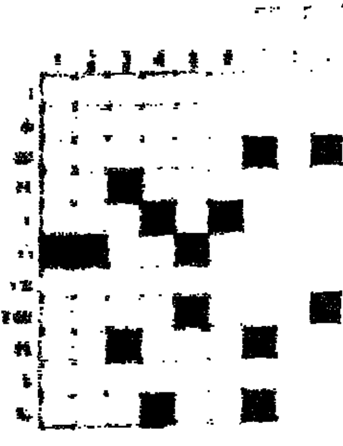
PHILATÉLIE

« Les Muses » de Maurice D[…]



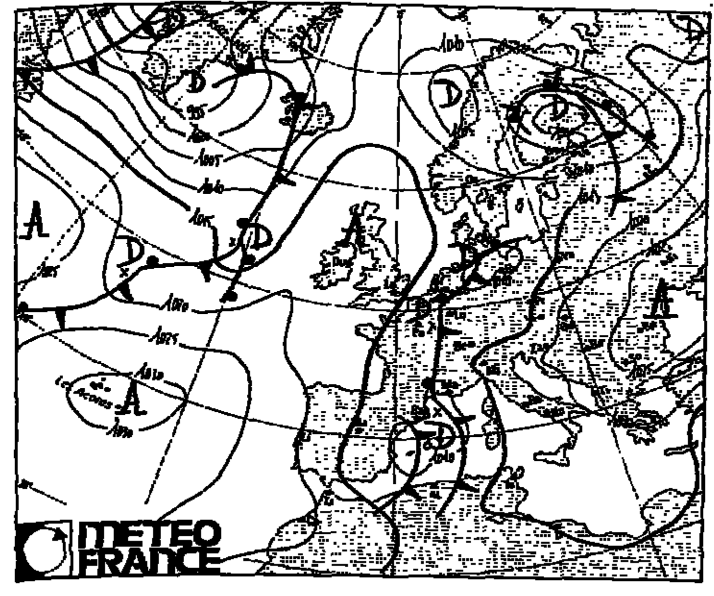
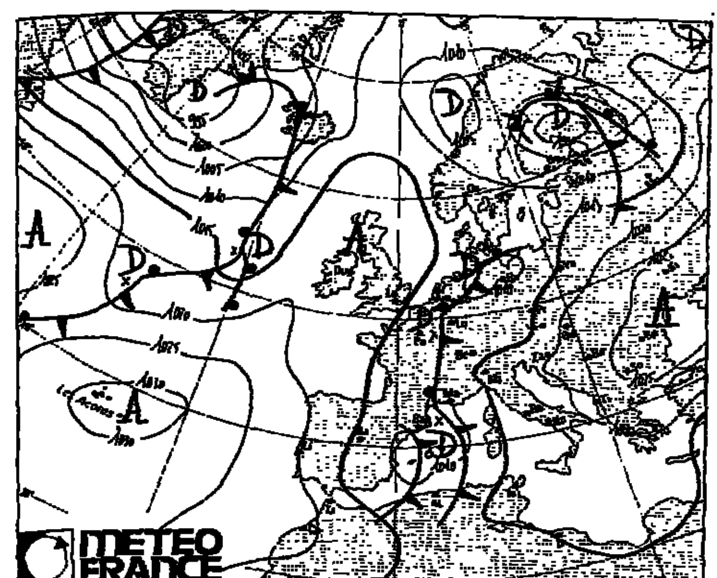
Des erreurs […] millions

MOTS CROISÉS

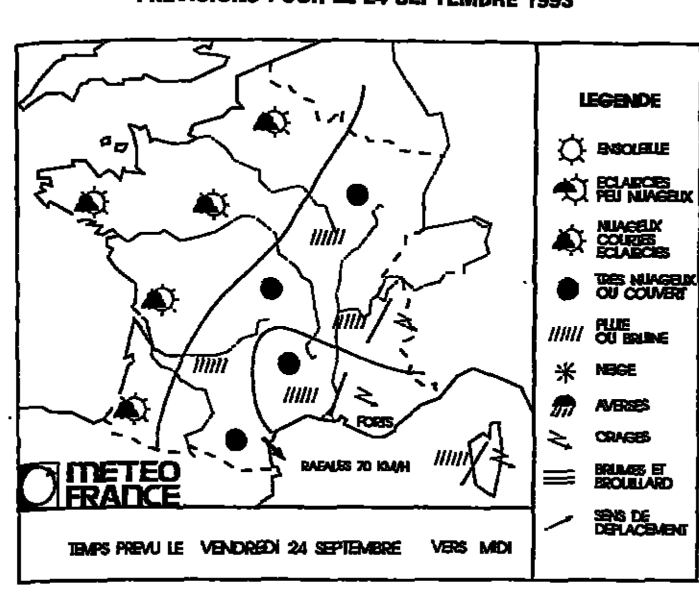


MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 23 SEPTEMBRE A 0 HEURE TUC

PRÉVISIONS POUR LE 24 SEPTEMBRE 1993



Vendredi : précipitations exceptionnelles sur le Sud-Est. – Sur les côtes Aquitaine, le Poitou-Charentes, les Pays de Loire, la Bretagne, la Normandie, l'Ile-de-France, la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais, le ciel sera très nuageux.

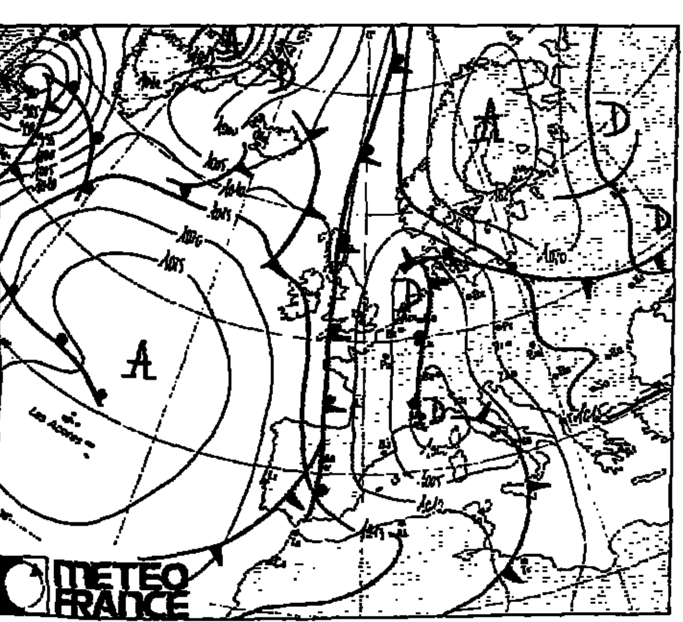
Sur tout le reste du pays, le ciel sera couvert avec de la pluie. Les précipitations pourront être exceptionnelles sur l'est du Massif Central, l'Hérault, le Gard, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le sud de Rhône-Alpes et la Corse.

La tramontane soufflera jusqu'à 70 km/heure en rafales.

Les températures minimales seront comprises entre 7 et 10 degrés sur un grand quart nord-ouest du pays, 9 à 12 degrés ailleurs et 15 à 18 degrés près de la Méditerranée.

L'après-midi, le thermomètre atteindra 14 à 18 degrés en général, localement 20 à 24 degrés près de la Méditerranée.

PRÉVISIONS POUR LE 25 SEPTEMBRE 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 23-9-1993

Valeurs extrêmes relevées entre le 22-9-1993 à 18 heures TUC et le 23-9-1993 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	31	19	P
BIARRITZ	16	13	P
BORDEAUX	18	12	C
BOURGES	16	13	P
BREST	16	7	B
CAEN	19	9	N
CHERBOURG	17	4	N
CLERMONT-FER.	15	12	C
DIJON	21	13	P
GRENOBLE	27	15	P
LILLE	17	11	N
LIMOGES	13	11	C
LYON-BRON	24	13	P
MARSEILLE	29	18	P
NANCY	25	13	P
NANTES	20	9	N
NICE	25	17	C
PARIS-MONTS.	17	12	C
PAU	15	11	P
PERPIGNAN	26	15	C
POINTE-A-PITRE	33	24	D
RENNES	18	9	B
ST-ETIENNE	21	12	C
STRASBOURG	25	14	P
TOULOUSE	16	13	C
TOURS	18	11	C
ÉTRANGER			
ALGER	33	16	C
AMSTERDAM	18	12	C
ATHÈNES	23	16	D
BANGKOK	35	25	N
BARCELONE	25	16	P
BELGRADE	23	9	D
BERLIN	23	15	B
BRUXELLES	17	13	B
COPENHAGUE	14	11	C
DAKAR	31	23	O
GENÈVE	26	13	P
ISTANBUL	20	14	D
JÉRUSALEM	27	15	D
LE CAIRE	32	22	D
LISBONNE	20	15	D
LONDRES	19	9	B
LOS ANGELES	22	16	D
LUXEMBOURG	21	12	C
MADRID	22	11	C
MARRAKECH	24	16	N
MEXICO	17	13	C
MILAN	24	15	O
MONTRÉAL	20	4	D
MOSCOU	15	10	C
NAIROBI	26	13	D
NEW-DELHI	34	27	N
NEW-YORK	18	14	C
PALMA-DE-MAJ.	31	19	C
PÉKIN	27	12	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	29	21	D
HONGKONG	33	26	C
SÉVILLE	27	13	D
SINGAPOUR	32	25	O
STOCKHOLM	15	9	C
SYDNEY	19	8	D
TOKYO	19	15	P
TUNIS	31	23	D
VARSOVIE	23	10	N
VENISE	24	18	P
VIENNE	23	13	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Ingérence

CHRISTINE OCKRENT, la veille, avait consacré le « coup de cœur » rituel de la fin de son journal à un jeune pompier bénévole provençal, qui avait sauvé la vie d'un enfant lors des inondations de Vaison-la-Romaine, l'an dernier. Le jeune héros souhaitait devenir pompier professionnel. Mais il se heurtait à quelque blocage administratif, apparemment insurmontable. Il avait donc envoyé une supplique au ministre de l'intérieur, sans toutefois mentionner son acte d'héroïsme à l'appui de sa requête. *« Allez, Monsieur Pasqua, un bon mouvement, il a fait ses preuves ! »*, supplia Christine Ockrent, infligeant une douce violence à la modestie du pompier invisible.

Et dès le lendemain, en ouverture du journal : *« Merci, Monsieur Pasqua »*, s'écria Christine, le cœur visiblement léger. Le puissant ministre l'avait entendue : le jeune pompier bénévole pourrait devenir professionnel. La magie de la télévision avait opéré. Il avait suffi à Christine Ockrent de tendre le doigt vers le jeune anonyme, et de l'attirer vers le rond de lumière, pour que ses difficultés se trouvassent résolues.

D'un seul coup, nous nous trouvions ainsi pris à témoin d'un triple geste exemplaire. A l'acte d'héroïsme du jeune pompier, succédait la bonne action de Christine Ockrent, intercédant en sa faveur. Leur répondaient enfin la disponibilité et la générosité du ministre, démontrant spectaculairement qu'il savait contourner procédures et formalités quand l'évidence, l'urgence le commandaient. Tout allait pour le mieux. Fermée et pleine comme un œuf, l'anecdote recelait une moralité, comme les contes de fées – la justice finit toujours par l'emporter – et les pouvoirs respectifs du gouvernement et de la télévision conjugaient leurs efforts au service de cette morale, qui les engageait tous deux. L'acte d'héroïsme du jeune pompier obligeait Christine Ockrent à sortir de son cadre, de sa maquette, de son statut de journaliste, pour devenir médiatrice, de même qu'elle obligeait Charles Pasqua à violenter le règlement pour la bonne cause. Pour qu'une injustice flagrante fût sitôt réparée, le premier et le quatrième pouvoir pouvaient bien s'échapper un instant de leurs rôles figés, et se battre au coude à coude contre l'absurde fatalité des textes. Christine Ockrent et Charles Pasqua contournaient les règlements du corps des sapeurs-pompiers avec la même agilité que les médecins sans frontières, en cas d'urgence, exercent leur « droit d'ingérence » sans tenir aucun compte des frontières ou des règles du temps de paix.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 23 septembre

TF 1

- **20.45 Série : Navarro.** Coupable, je présume, de Nicolas Ribowski.
- **22.20 Magazine : Leçon d'amour.** De Bernard Bouthier.
- **23.30 Feuilleton : La Mafia.** De Damiano Damiani (3e épisode).

FRANCE 2

- **20.50 ▶ Magazine : Envoyé spécial.** Brèves rencontres ; Roissy.
- **22.25 Les Chefs-d'œuvre de la Fondation Barnes** (et à 23.50).
- **22.30 Divertissement : Juste pour rire.** Présenté par Popeck. Thème : les exclus.
- **23.30 Journal et Météo.**
- **23.55 Magazine : Le Cercle de minuit.** Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

- **20.45 Les Chefs-d'œuvre de la Fondation Barnes.**
- **20.50 Cinéma : Il faut vivre dangereusement. ■** Film français de Claude Makovski (1975).
- **22.30 Journal et Météo.**
- **23.00 Cinéma : Au revoir, à lundi. ■** Film franco-canadien de Maurice Dugowson (1979)
- **0.45 Continentales.**

CANAL PLUS

- **20.15 Sport : Football.** Championnat de France de D1 : PSG-Auxerre, en direct.
- **22.30 Flash d'informations.**
- **22.35 Cinéma : La Totale. ■** Film français de Claude Zidi (1991).
- **0.15 Cinéma : The Commitments. ■** Film américain d'Alan Parker (1991) (v.o.).

ARTE

- **20.40 Soirée thématique : Afrique du Sud, l'adieu au passé.** Soirée conçue par Christoph Jörg.
- **20.41 Documentaire : L'apartheid, c'est monstrueux.** De Jens Monath.
- **21.15 Documentaire : 7 Up South Africa.** D'Angus Gibson.
- **22.40 Documentaire : Trekking to Utopia.** De Michael Hammon.
- **0.15 Documentaire : Market Theatre, l'apartheid quitte la scène.** De Jens Monath.

M 6

- **20.50 Cinéma : C'est pas parce qu'on n'a rien à dire qu'il faut fermer sa gueule. □** Film français de Jacques Besnard (1975).
- **22.40 Téléfilm : Les Proies de la femme caméléon.** De Fleming B. Fuller.
- **0.10 Six minutes première heure.**
- **0.20 Magazine : Fréquenstar.** Smaïn.

FRANCE-CULTURE

- **20.30 Avignon 93.** Dialogues à porte d'amour, d'Yves Lebeau.
- **21.30 Profils perdus.** Roger Cousinet.
- **22.40 Les Nuits magnétiques.** Mexique (s) de nos rêves (3).
- **0.05 Du jour au lendemain.**
- **0.50 Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

- **20.00 Concert** (en direct de Varsovie) : Eclairs sur l'au-delà, de Messiaen, par le Filharmonia Norodowa, orchestre symphonique de la radio nationale polonaise.
- **23.09 Ainsi la nuit.**
- **0.00 L'Heure bleue.**

Vendredi 24 septembre

TF 1

- **15.30 Série : La Clinique de la Forêt-Noire.**
- **16.20 Jeu : Une famille en or.**
- **16.50 Club Dorothée.**
- **17.50 Série : Premiers baisers.**
- **18.20 Série : Hélène et les garçons.**
- **18.50 Magazine : Coucou, c'est nous !** Invité : Jean-Claude Brialy.
- **19.50 Divertissement : Le Bébête Show** (et à 1.05).
- **20.00 Journal et météo.**
- **20.45 Magazine : Extraordinaire.** Invitée : Indra. Message d'espoir ; Chute libre ; Patinage sur la glace ; Body Flying.
- **22.25 Sport : Boxe.** Championnat d'Europe des poids plume : Maurizio Stecca (Italie)-Stéphane Haccoun (France), en direct du Palais des sports de Marseille.
- **23.35 Magazine : Formule foot.** Championnat de France.
- **0.15 Série : Paire d'as.**

FRANCE 2

- **15.40 Variétés : La Chance aux chansons.** Emission présentée par Pascal Sevran.
- **16.35 Jeu : Des chiffres et des lettres.**
- **17.05 Magazine : Giga.**
- **18.35 Jeu : Un pour tous.**
- **19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus.**
- **20.00 Journal, Journal des courses et Météo.**
- **20.50 ▶ Téléfilm : Colis d'oseille.** D'Yves Lafaye.
- **22.25 Les Chefs-d'œuvre de la Fondation Barnes** (et à 0.02).
- **22.30 Magazine : Bouillon de culture.** Dans la cour des grands. Invités : Erik Orsenna (*Grand Amour*) ; Elisabeth Roudinesco (*Jacques Lacan, esquisse d'une vie, histoire d'un système de pensée*) ; Yves Coirault, éditeur de Saint-Simon dans la collection « La Pléiade » ; Geza von Habsburg, commissaire général de l'exposition *Fabergé, orfèvre des tsars* au Musée des arts décoratifs ; Rémy Duchemin, réalisateur, et Ken Higelin, interprète du film *Fausto*.
- **23.40 Journal, Journal des courses et Météo.**
- **0.05 Cinéma : L'Ombre d'un doute. ■■** Film américain d'Alfred Hitchcock (1943) (v.o.).

FRANCE 3

- **15.20 Série : Capitaine Furillo.**
- **16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi.**
- **17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.**
- **18.25 Jeu : Questions pour champion.**
- **18.50 Un livre, un jour.** *L'Œil du silence*, de Marc Lambron.
- **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
- **20.05 Divertissement : La Grande Classe.**
- **20.30 Le Journal des sports.**
- **20.45 Les Chefs-d'œuvre de la Fondation Barnes.**
- **20.50 Magazine : Thalassa.** L'émission fête son 18e anniversaire. Les harponneurs de Lembata.
- **21.45 Magazine : Faut pas rêver.** Invitée : Jane Birkin. Japon : petit sumo deviendra gros ; Suède : les loups d'Overturingen ; France : les gardiennes de beurre.
- **22.50 Journal et Météo.**
- **23.15 Magazine : Pégase.** Reportage : Japon, les kamikazes.
- **0.10 Court métrage : Libre Court.** L'Envol de Lilith, de Cécile Proust et J. Hoeffner.
- **0.20 Continentales.** L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

- **15.45 Le Journal du cinéma du mercredi.**
- **16.15 Cinéma : Les Années campagne. □** Film français de Philippe Leriche (1992).
- **17.45 Surprises.**
- **18.00 Canaille peluche.** Corentin.

En clair jusqu'à 20.35

- **18.30 Ça cartoon.**
- **18.45 Magazine : Nulle part ailleurs.** Invité : Laurent Fignon.
- **20.30 Le Journal du cinéma.**
- **20.35 Téléfilm : Sauvage préméditation.** De Michael Tuchner.
- **22.05 Flash d'informations.**
- **22.10 Surprises.**
- **22.15 Magazine : Jour de foot.** Championnat de France de D1.
- **23.00 Cinéma : Face à face. □** Film américain de Carl Schenkel (1991).
- **0.55 Cinéma : Cadence. ■** Film américain de Martin Sheen (1991) (v.o.).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

- **17.00 Documentaire : Les Enfants illégitimes d'Anton Webern.** De Lilia Ollivier. 1. Les rêves réalisés, 1953-1992 (rediff.).
- **17.55 Documentaire : Louise Weiss, l'européenne.** D'Elisabeth Kapnist (rediff.).
- **19.00 Série : Fast Forward.** De Ted Emery.
- **19.30 Documentaire : Jasper Johns.** De Rick Tejado-Flores.
- **20.30 8 1/2 Journal.**
- **20.40 Magazine : Transit.** De Daniel Leconte. Sommes-nous en train de perdre la guerre contre la drogue ? L'action de la Drug Enforcement Administration (DEA) aux Etats-Unis, de Jimmy Glasberg et François Missen.
- **21.50 Magazine : Macadam.** De Béatrice Soulé. Paul Personne, de Frédéric Le Clair.
- **22.45 Documentaire : Gisèle Freund.** En conversation avec G.-S. Troller, de Georg Stephan Troller.
- **23.45 Documentaire : Inédits.** De Bernadette Saint-Rémi.

M 6

- **14.00 Magazine : La Vie à pleins tubes.**
- **17.10 Variétés : Multitop.**
- **17.40 Série : Croc blanc.**
- **18.10 Série : Le Magicien.**
- **19.00 Série : Deux flics à Miami.**
- **19.54 Six minutes d'informations, Météo.**
- **20.00 Série : Notre belle famille.**
- **20.35 Magazine : Capital.**
- **20.45 Téléfilm : L'Homme traqué.** De Peter Markle.
- **22.35 Série : Mission impossible.** Le Bouddha de Pékin.
- **23.35 Magazine : Les Enquêtes de Capital.** Cliniques privées : de l'opulence à la crise.
- **0.05 Magazine : Sexy Zap.**
- **0.30 Six minutes première heure.**
- **0.40 Musique : Culture rock.**

FRANCE-CULTURE

- **20.30 Radio archives.** Vous avez dit « Cancan », M. Renoir ?
- **21.32 Musique : Black and Blue.** La discothèque de notre collaborateur Francis Marmande.
- **22.40 Les Nuits magnétiques.** Mexique(s) de nos rêves (4).
- **0.05 Du jour au lendemain.** Dans la bibliothèque de... notre collaborateur Michel Cournot.
- **0.50 Musique : Coda.** Le fado au masculin (5).

FRANCE-MUSIQUE

- **20.05 Concert** (en direct de Francfort) : Symphonie nº 5 en ut mineur op. 67, de Beethoven ; Concerto pour saxophone et orchestre en mi bémol majeur op. 109, de Glazounov ; L'Oiseau de feu, de Stravinsky, par l'Orchestre radiosymphonique de Francfort.
- **23.09 Jazz club.**

Le Monde



Un an après la catastrophe de Vaison-la-Romaine

Des pluies diluviennes se sont abattues sur le Sud-Est

Un an jour pour jour après la catastrophe de Vaison-la-Romaine (Vaucluse) et les inondations dans l'Ardèche et l'Aude, qui avaient fait cinquante morts le 22 septembre 1992 (*le Monde* du 21 septembre), les pluies « cévenoles » ont récidivé dans tout le sud de la France.

Après les trombes d'eau qui se sont déversées sur Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne) et la Dordogne, mardi 21 septembre, c'est le Sud-Est qui a le plus souffert des intempéries, mercredi 22 septembre. Dans les Bouches-du-Rhône, cinq personnes ont trouvé la mort notamment à la suite d'accidents de circulation provoqués par les pluies diluviennes. Dans le Vaucluse, où l'on redoute une nouvelle crue de l'Ouvèze, un train de marchandises a déraillé à Pertuis, et, en Ardèche, un autre déraillement provoquait, lui, la mort du conducteur ***(voir ci-dessous)*****.**

Dans le Gard, la région d'Alès a été particulièrement touchée par des trombes d'eau, qui ont atteint 120 millimètres à leur maximum, et qui persistaient jeudi. Trois automobilistes, emportés par les flots à Saint-Hilaire-de-Brethmas, ont été secourus de justesse par les pompiers. De nombreuses routes ont été coupées et des véhicules renversés dans les fossés. Le Gardon et la Cèze ont dépassé la cote d'alerte.

L'Ardèche est montée de 2 mètres en une heure dans les gorges, contraignant à l'évacuation des terrains de camping à Joyeuse, Rosières et Montréal. Dans la Drôme, des inondations se sont produites pour la deuxième fois en une semaine dans le secteur de Bourdeaux. La dépression a atteint le Var et les Alpes-Maritimes jeudi matin, provoquant encore inondations, chutes d'arbres et coulées de boue.

Les prévisions de Météo-France, jeudi en début de journée, annonçaient encore au moins quarante-huit heures de perturbations dans le Sud-Est. Tous les services de protection civile restent donc mobilisés et mettent en garde la population contre le retour de nouvelles pluies, toujours abondantes et brutales en cette période de l'année dans l'arc Languedoc-Provence.

Cinq victimes dans la région aixoise désorganisée par un déluge

MARSEILLE

de notre correspondant

Au terme d'une semaine d'exceptionnelle chaleur – jusqu'à 30 degrés comme en plein été, – des orages d'une grande violence ont éclaté dans la nuit de mercredi 22 septembre à jeudi, touchant particulièrement le nord de l'agglomération marseillaise, entre Aix-en-Provence et l'étang de Berre. Jeudi 23 septembre, on déplorait cinq morts : une jeune automobiliste de dix-huit ans, noyée à Rognac (Bouches-du-Rhône), après avoir abandonné son véhicule sur une bretelle d'autoroute, un piéton à Aix-en-Provence, aspiré dans une bouche d'égoût dont la plaque avait sauté sous la poussée des eaux, un homme à Pertuis (Vaucluse), décédé d'une crise cardiaque après avoir été sauvé de la noyade, et deux automobilistes victimes d'un accident de la route.

La ville d'Aix-en-Provence et ses environs, où l'Arc a débordé, ont particulièrement souffert. L'ensemble des routes du département des Bouches-du-Rhône a été touché et le trafic fortement perturbé. L'autoroute A 55 a été coupée dans les deux sens à la hauteur des Pennes-Mirabeau. Entre Aix et Marseille, on ne pouvait, plusieurs heures durant, emprunter ni l'A 7 ni l'A 8. La route nationale 113 a été coupée à Rognac, et une crue de l'Arc a affecté le réseau des routes départementales autour du village de Velaux.

On ne compte plus les voitures abandonnées par leurs propriétaires, affolés par la montée des eaux, ni les caves et parkings inondés. A Pélissanne, la montée des eaux de la Touloubre avait coupé la départementale 572. Les trains des grandes lignes vers Paris ont connu d'importants retards et, à Marignane, l'aéroport de Marseille-Provence, submergé, a été rendu inutilisable pendant plusieurs heures. A Pertuis, un train de marchandises a déraillé, et son conducteur a été légèrement blessé. Il a fallu ouvrir la salle des fêtes en pleine nuit pour recueillir les touristes et les habitants des hameaux isolés surpris par la violence des éléments.

Enfin, Vaison-la-Romaine s'en est tirée cette fois-ci avec plus de peur que de mal. Mais, sur les bords de l'Ouvèze, en ce premier anniversaire de la catastrophe du 22 septembre 1992, on a bien cru que le cauchemar recommençait. Et l'on redoute maintenant une nouvelle vague de pluies.

JEAN CONTRUCCI

Un train de marchandises déraille en Ardèche, tuant son conducteur

AUBENAS

de notre correspondant

Les pluies diluviennes qui se sont abattues sur l'Ardèche, mercredi 22 septembre, ont provoqué le déraillement d'un train de marchandises en vallée du Rhône et la mort de son conducteur. Avant d'arriver à hauteur de Sarras, le train, chargé de camions et de véhicules de tourisme, a déraillé sur une voie ferrée déformée par les coulées de boue. Le conducteur, Maurice Audier, cinquante ans, a été tué sur le coup et douze wagons sont sortis de la voie, l'un d'eux terminant sa course sur la route nationale 86, fermée depuis plusieurs jours pour des travaux de réfection.

L'Ardèche et ses affluents sont entrés en crue avec plus de rapidité que de coutume, du fait que le sol des pentes cévenoles était gorgé d'eau après les pluies de la mi-septembre. La crue a atteint la cote de 3,40 mètre à Pont-Labeaume, et de 2,93 mètre à Vallon-Pont-d'Arc. Tous les services de sécurité ont été réquisitionnés en prévision du mauvais temps annoncé pour jeudi 23 et vendredi 24 septembre. A Aubenas, un hélicoptère et cinq plongeurs se tiennent prêts à intervenir.

Le phénomène des pluies « cévenoles » est classique. Au sol, une masse d'air chaud et humide, en altitude un profond talweg, axé de la Bretagne à la frontière hispano-portugaise, au fond duquel s'engouffre de l'air froid venant du Pôle. Cette configuration provoque de fortes précipitations sur les régions au sud du Massif central, pour peu que le déplacement du talweg se fasse rapidement.

Les pluies « cévenoles »

Depuis 1980, seuls 1981 et 1985 n'ont pas connu ces fortes pluies qui, en vingt-quatre heures, dépassent les 200 millimètres. Il y a un an exactement, les 21 et 22 septembre 1992, plus de 300 millimètres d'eau étaient tombés en vingt-quatre heures sur l'ensemble des vallées cévenoles, cette « lame d'eau » causant la mort de quatre personnes en vallée d'Ardèche et entraînant des dégâts considérables. Mais le drame de Vaison-la-Romaine a occulté en partie ce sinistre, que les Ardéchois ne sont pas près d'oublier.

ANDRÉ GRIFFON

Selon l'INSEE

Le nombre d'emplois précaires a doublé en dix ans

Les emplois qualifiés de « précaires » ont quasiment doublé en dix ans, touchant 1 291 000 personnes en 1992, contre 891 000 en 1982, a indiqué l'INSEE, mercredi 22 septembre dans l'édition 1993-1994 des « Tableaux de l'économie française ».

Cette hausse est due surtout à la forte progression du nombre de stagiaires, qui a plus que quadruplé en une décennie, passant de 74 000 à 322 000. Le nombre d'apprentis a en revanche diminué pour s'établir à 180 000 en 1992 contre 184 000 dix ans auparavant.

En 1992, environ 209 000 personnes étaient intérimaires, contre 127 000 il y a dix ans. Les contrats à durée déterminée ont continué à se développer : 580 000 personnes étaient concernées l'an dernier contre 550 000 en 1991 et 306 000 en 1982.

Un an après son inculpation dans l'affaire Saincene

Un non-lieu est requis en faveur de Jean-Claude Gaudin

Un non-lieu a été requis par le ministère public, mercredi 22 septembre, au bénéfice de Jean-Claude Gaudin, président (UDF-PR) du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, devant la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence dans le cadre de l'affaire Saincene. Inculpé depuis le 6 août 1992, M. Gaudin se voyait reprocher une escroquerie par création d'un emploi fictif, au profit de Fernand Saincene, un ancien employé contractuel du conseil régional, lui-même poursuivi pour avoir été l'instigateur présumé d'un racket fiscal.

L'affaire Saincene avait commencé en octobre 1991 à la suite de la plainte d'un habitant de Mougins (Alpes-Maritimes), qui se disait victime d'un racket fiscal commis par M. Saincene. Le 6 août 1992, le juge d'instruction du tribunal de Grasse chargé de ce dossier, Jean-Pierre Murciano, avait inculpé M. Gaudin pour escroquerie par création d'emploi fictif. Cependant, en avril dernier, M. Murciano avait été dessaisi, à la demande du parquet de Grasse, par un arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence qui avait constaté des irrégularités de procédure (*le Monde* du 15 avril).

La chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, qui se réunissait à huis clos, a mis son arrêt en délibéré au 29 septembre.

Les prix littéraires

Premières sélections pour le Médicis

Les premières sélections en vue du prix Médicis, qui doit être attribué lundi 15 novembre, ont été rendues publiques mercredi 22 septembre.

Douze titres ont été retenus pour le Médicis français : *Héloïse*, de Philippe Beaussant (Gallimard) : *l'Hôtel des Cinq-Continents*, de Gérard Bonal (Mercure de France) ; *Sa Femme*, d'Emmanuèle Bernheim (Gallimard) ; *Mémoires de Mlle*, de Michel Chaillou (Seuil) ; *les Maisons*, de Christophe Donner (Grasset) ; *Jacob Jacobi*, de Jack-Alain Léger (Julliard) ; *le Passage de l'Aulne*, de Philippe Le Guillou (Gallimard) ; *Vétérinaires*, de Bernard Lamarche-Vadel (Gallimard) ; *la Malédiction*, de Rachid Mimouni (Stock) ; *le Sabotage amoureux*, d'Amélie Nothomb (Albin Michel) ; *Les jours ne s'en vont pas longtemps*, d'Angelo Rinaldi (Gallimard) ; *l'Invention du monde*, d'Olivier Rolin (Seuil).

Pour le prix Médicis étranger, le jury a sélectionné *Léviathan*, de Paul Auster (Actes Sud) ; *L'Orient, c'est l'Orient*, de T. C. Boyle (Grasset) ; *Possession*, d'Antonia S. Byatt (Flammarion) ; *la Lyre d'Orphée*, de Robertson Davies (L'Olivier) ; *Vieilles carcasses*, de William Kennedy (Belfond) ; *le Coffret*, d'Allen Kurzweil (Pygmalion) ; *l'Enfant volé*, de Ian McEwan (Gallimard) ; *De si jolis chevaux*, de Cormac McCarthy (Actes Sud) ; *Roman pétersbourgeois*, d'Oleg Strijak (Albin Michel) ; *A tout jamais*, de Graham Swift (Gallimard).

Enfin, cinq titres sont en piste pour le Médicis essais : *la Misère du monde*, de Pierre Bourdieu (Seuil) ; *l'Etat séducteur*, de Régis Debray (Gallimard) ; *Critique et clinique*, de Gilles Deleuze (Minuit) ; *la Sculpture de soi*, de Michel Onfray (Grasset) ; *Thomas Bernhard et les siens*, de Gemma Salem (Table ronde).

SOMMAIRE

DÉBATS

ÉTRANGER

POLITIQUE

BUDGET

SOCIÉTÉ

CULTURE

ÉCONOMIE

COMUNICATION

LE MONDE DES LIVRES

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde des livres » folioté 33 à 44

Le numéro du « Monde » daté 23 septembre 1993 a été tiré à 464 231 exemplaires.

EN BREF

□ **Quatre ans de prison avec sursis pour trois Corses accusés de viol.** – Trois hommes habitant la Corse, accusés du viol collectif, le 11 juillet 1992, d'une ressortissante hollandaise d'origine yougoslave, ont été condamnés, mercredi 22 septembre par la cour d'assises de Haute-Corse, à quatre ans de prison avec sursis et trois ans de mise à l'épreuve chacun. Les jurés n'ont pas suivi le réquisitoire de l'avocat général, Yann Hausner, qui avait demandé douze ans de réclusion pour les trois hommes, déclarant : *« Ils n'ont pas (...) de circonstances atténuantes. Ils ont commis un viol pour la rigolade »*.

□ **La Société Générale de Belgique cède sa participation dans le cimentier CBR à l'allemand Heidelberger.** – La Société Générale de Belgique, filiale à 61% de Suez, a annoncé jeudi 23 septembre dans la matinée, la cession de la participation de 42,3% qu'elle détient dans les cimenteries belges CBR à l'allemand Heidelberger. La cotation des titres CBR a été suspendue à la Bourse de Bruxelles, mercredi 22 septembre, et Heidelberger, le numéro un du ciment en Allemagne, devrait lancer une OPA (offre publique d'achat) sur la totalité du capital. La vente de 42,3% de la CBR devrait rapporter à la Générale de Belgique près de 4 milliards de francs. Elle rentre directement dans la stratégie de ventes de participations *« non stratégiques »* décidée par Suez. Sur la base des derniers cours de Bourse, CBR vaut environ 8,5 milliards de francs et a dégagé l'an dernier un bénéfice de 456 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 7,6 milliards.

□ **Jeux olympiques : Juan-Antonio Samaranch réélu à la présidence du CIO.** – Le Comité international olympique a accordé, mercredi 22 septembre, un nouveau mandat de quatre ans à son président, Juan-Antonio Samaranch, âgé de soixante-treize ans. Seul candidat, il a été réélu par acclamation. Le Suisse Mark Holder, président de la Fédération internationale de ski, est devenu l'un des quatre vice-présidents du CIO à la place du Chinois He Zhenliang, arrivé au terme de son mandat.

□ **Un autocar suédois accidenté dans la Somme.** – Un accident d'autocar s'est produit mercredi 22 septembre sur la route nationale qui relie Amiens (Somme) à Saint-Quentin (Aisne). Un car de la société Europa Touring de Wetlanda (Suède), qui transportait des retraités en voyage organisé, a heurté un convoi de transport de bestiaux lors d'un dépassement. Neuf personnes ont été légèrement blessées . Le car était parti tôt mercredi matin de Rouen (Seine-Maritime) et se rendait en Allemagne. Cet accident fait suite à ceux d'un car de touristes hollandais (cinq morts etquarante-trois blessés, *le Monde* du 9 septembre) et d'un car britannique (deux morts et trois blessés graves, *le Monde* daté 19-20 septembre) survenus sur le territoire français ces dernières semaines.

Au conseil des ministres

Deux préfets quittent leur poste

Le conseil des ministres a placé en position hors cadre, mercredi 22 septembre, le préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne, Jean-Paul Marty, et celui des Alpes-Maritimes, Jean-Louis Destandau. MM. Marty et Destandau ont été nommés conseillers maîtres en service extraordinaire à la Cour des comptes.

Claude Silberzahn, préfet hors cadre, qui avait quitté la direction générale des services extérieurs (DGSE) le 2 juin dernier, a été nommé, par le conseil, conseiller maître à la Cour des comptes.

A nos lecteurs

Un mouvement de grève d'employés du service des abonnements de notre journal a entravé, à deux reprises, mardi et mercredi, en début d'après-midi, c'est-à-dire au début du tirage, la diffusion du *Monde*. Nos abonnés de la région parisienne ont été particulièrement touchés et ont reçu leur journal avec retard.

Ce mouvement a été déclenché à la suite de la décision prise de modifier certaines procédures du travail du service en question, en permettant de faire appel à un prestataire spécialisé pour accélérer la gestion purement administrative des réabonnements. Le personnel du service sera appelé à centrer ses activités sur les relations avec la clientèle. La direction a indiqué que ces modifications n'entraîneraient aucun licenciement.

Nous prions nos lecteurs d'excuser les désagréments qu'ils subissent du fait de ce conflit.

Demain dans « le Monde »

« Sans visa » : Apamée, en rivale de Palmyre

En Syrie, Apamée relève sa colonnade, Hama entretient ses norias, qui irriguaient la vallée de l'Oronte, et, à Damas, une mosquée honore la mémoire de Cheikh Mohieddine. Lire également : l'été de Victor Hugo à Cauterets en 1843 ; Palerme la normande.

Le Monde
DES LIVRES

La « parole » de Kundera

Milan Kundera refuse les interviews. Il a cependant accepté de répondre au « Monde » à sa manière, par l'écriture

Depuis 1985, Milan Kundera n'accorde plus d'entretiens aux journalistes. Cette année-là, il a découvert, dans un journal américain, sous son nom, des propos déformés, et a juré qu'on ne l'y reprendrait plus. Ces trahisons, plus ou moins graves, sont bien connues des écrivains. En outre, certains journalistes se nourrissant plus de presse que de livres, on en vient parfois à des situations cocasses ou insupportables, selon la manière dont on juge ce genre de choses. Des auteurs dont les livres n'ont pas été lus sont interrogés, non sur leur œuvre, mais sur leurs interviews. Donc, sur leurs propos déformés.

Quelques-uns répondent à cela par l'ironie, s'ingéniant même à brouiller davantage les pistes. D'autres, comme Philip Roth, traitent l'affaire – et les journalistes – avec un magnifique mépris. Une manière, peut-être, de «jeter l'éponge» que Kundera n'accepte pas. Il refuse de se soumettre, fût-ce avec ironie ou mépris, au jeu médiatique. Au contraire, il se bat avec vigueur pour être lu et entendu comme il le souhaite : on le voit bien à travers les Testaments trahis, *le livre que vient de publier Kundera, recueil de neuf textes, tous écrits directement en français – et dont certains ont paru dans la revue* l'Infini *au cours des deux dernières années* (voir le « Feuilleton » de Pierre Lepape page 44).

Marguerite Yourcenar, elle aussi soucieuse d'être lue et entendue «comme il *[lui]* convenait», *s'étonnait que* «les journalistes posent toujours les questions qui les intéressent, eux, sans jamais se préoccuper de ce qui intéresse l'écrivain qui leur fait face». *On peut penser que Kundera ne désapprouverait pas cette phrase, puisqu'il a choisi, en réponse à notre demande d'entretien, de s'exprimer par écrit – comme, à son avis, un écrivain doit le faire – sur trois questions qui sont au cœur de sa réflexion actuelle : l'évolution de son œuvre – une partie ayant été écrite en Tchécoslovaquie, une autre en France ; l'impossibilité que semble avoir l'Europe à penser le roman* «comme une unité historique» ; *la «francophobie» culturelle qui règne dans le monde. Milan Kundera a donné un titre à chacun de ses trois courts textes, que nous publions ci-dessous.*

Josyane Savigneau





AARON MANHEIMER

Milan Kundera : le temps de la littérature mondiale

Diabolum

Il n'y a, dans mon évolution romanesque, aucune rupture entre ce que j'ai écrit en Bohême et ce que j'ai écrit en France. Ni entre les romans situés en Bohême communiste et *l'Immortalité*, dont l'action se passe dans ce pays. Présupposer une telle rupture, et surtout la considérer comme inévitable, c'est être soumis à deux préjugés.

Le premier préjugé est d'ordre esthétique et met en cause l'art du roman et sa finalité. Certains veulent d'abord y chercher un témoignage sur un pays, sur une société. Un exemple : *La vie est ailleurs* raconte l'histoire d'un très jeune poète à l'époque du stalinisme le plus exacerbé. Qu'on ne prétende pas pour autant que je pensais faire découvrir le stalinisme : en 1969, quand j'ai terminé le roman, quel truisme ! Le thème de ce livre est existentiel : celui du lyrisme ; le lyrisme révolutionnaire de la Terreur communiste a jeté une lumière inattendue sur l'éternel penchant lyrique de l'homme.

De même, dans *l'Immortalité*, le thème central n'est pas la « société du spectacle » de l'Occident d'aujourd'hui. C'est depuis toujours que l'homme se donne en spectacle. Depuis toujours il porte en lui le germe de la «société du spectacle», qui n'est qu'une projection, dans des dimensions sociales élargies, d'un problème existentiel constant, celui de l'image de l'homme dans les yeux des autres – problème qui m'occupe depuis mon premier livre.

Le deuxième préjugé, c'est la conviction que les mondes communiste et démocratique sont en opposition quasi absolue. Du point de vue politique ou économique, soit. Mais pour un romancier, le point de départ est la vie concrète d'un individu ; et de ce point de vue, on n'est pas moins frappé par les ressemblances de ces deux mondes. Quand j'ai vu, en Tchécoslovaquie, les premières HLM, j'ai cru voir la manifestation même de l'horreur communiste ! Dans la barbarie des haut-parleurs hurlant partout des crétineries musicales, je détectais la volonté de transformer les individus en une collectivité d'abrutis unis par le même bruit imposé. J'ai compris seulement plus tard que le communisme me montrait, dans une version hyperbolisée ou caricaturale, les traits communs du monde moderne. La même bureaucratisation omniprésente et omnipotente. La lutte de classes remplacée par l'arrogance des institutions envers l'usager. La dégradation du savoir-faire artisanal. L'imbécile juvénophilie du discours officiel. Les vacances organisées en troupeaux. La laideur de la campagne d'où disparaissent les traces de la main paysanne. L'uniformisation. Et, de ces dénominateurs communs, le pire de tous : l'irrespect pour l'individu et pour sa vie privée. Ici, on le justifie en brandissant le droit sacré à l'information. Mais la police communiste qui a truffé nos chambres à coucher de micros ne pouvait-elle, elle aussi, prétendre assumer son « droit à l'information » ? Quel que soit le régime, nous avons vécu, tous, ici et là, dans un monde où les mêmes tendances profondes s'imposaient, dans ce *diabolum* dont parle mon professeur Avenarius, de *l'Immortalité*, si je peux invoquer mon personnage le plus aimé.

De ce point de vue, l'expérience du communisme m'apparaît comme une excellente introduction au monde moderne en général ; elle m'a rendu plus sensible aux phénomènes absurdes qu'on est prêt à percevoir, ici, comme d'une innocente banalité ou comme un attribut nécessaire de la Sainte Démocratie.

Testament trahi de Goethe

C'est l'une des faillites de l'Europe de ne jamais savoir penser le roman, l'art le plus européen, comme une unité historique. Ouvrez n'importe quel manuel, n'importe quelle anthologie, la littérature universelle y est toujours traitée comme une addition des littératures nationales. Comme l'histoire *des* littératures ! Au pluriel ! Et pourtant, pour en rester au roman, Sterne était inspiré par Rabelais, Diderot par Sterne, Goethe par Diderot. Dès le début, la logique de l'évolution était supranationale.

Goethe l'a dit à plusieurs reprises et avec insistance : le temps des littératures nationales est révolu, le temps de la littérature mondiale est arrivé. Cette idée fait partie, pour ainsi dire, du testament de Goethe. Encore un testament trahi. Car la critique et l'histoire de la littérature ne savent pas sortir de leur spécialisation géographique. Examiner un roman dans son contexte national est, bien sûr, utile pour comprendre le rôle qu'il a joué dans l'histoire d'un peuple. Mais cela ne dira pas grand-chose si on veut le saisir en tant qu'œuvre d'art. Pour cela, le contexte européen est indispensable : c'est lui qui nous dira, non ce qu'un roman a apporté à un peuple, mais ce qu'il a apporté à l'art du roman, quels aspects inexplorés de l'existence il a su éclairer, quelles formes nouvelles il a su trouver. C'est là le sens de l'idée de Goethe : seul le contexte supranational peut révéler la valeur esthétique d'une œuvre.

Milan Kundera

Lire la suite page 44

Derniers mots de Proust

Voici un événement majeur. Un vrai. Avec la publication du vingt et unième tome de la Correspondance de Marcel Proust, *s'achève l'immense travail de Philip Kolb, mort, à quatre-vingt-cinq ans, le 7 novembre 1992, alors qu'il corrigeait les épreuves de ce volume. Philippe Sollers a lu ces lettres de l'ultime année d'un écrivain génial de cinquante et un ans.*

CORRESPONDANCE DE MARCEL PROUST
Tome XXI et dernier (1922)
Texte établi par Philip Kolb, Plon, 928 p., 350 F.
(Ce volume contient l'index général de la correspondance de Proust.)

Le lundi 1er mai 1922, Proust, qui va mourir en novembre, avale par erreur de l'adrénaline à sec : *«J'ai eu le tube digestif brûlé comme par du vitriol, j'ai souffert pendant trois heures un véritable martyre.»* Le martyre, dû à des crises d'asthme de plus en plus violentes et à l'urémie, il l'évoque constamment auprès de ses divers correspondants, comme pour les enfoncer davantage dans leur insensibilité à la souffrance de l'autre. Il sait que le sadisme plus ou moins conscient, et surtout le manque d'imagination, constituent le fond des êtres humains, même des meilleurs. Il prévoit donc très bien le plaisir automatique qu'il va provoquer chez eux, ou du moins la censure de l'information, comme quand Swann annonce sa mort prochaine à la duchesse de Guermantes. Elle se dépêche de ne pas l'entendre. Ce qu'il fallait démontrer.

« C'est une folie »

A Cocteau : *«J'ai été mourant toute l'année dernière, bien plus près de la mort que le Pape, et je pense que si j'en ai réchappé, je le dois à l'absence de cardinaux autour de moi.»* A Gide : *«Je suis resté sept mois sans me lever une heure, et n'en disons pas davantage.»* Au duc de Guiche (là, nous sommes au comble du dandysme) : *«L'approche de la mort est possible. C'est embêtant avant que mon livre soit fini.»* A Gaston Gallimard : *«Je ne sais pas si je vous ai écrit depuis que j'ai recommencé à tomber par terre à chaque pas que je fais et à ne pouvoir prononcer les mots.»* A Rivière : *«Un mélange d'évatmine et de kola me rend pour une heure la possibilité d'écrire (j'entends de tracer les caractères clairement).»* A Gillouin : *«Je n'ai eu ni sommeil, ni nourriture, ni respiration depuis six jours.»*

Vers octobre, les mots griffonnés à Céleste Albaret seront encore plus éloquents : *«Je viens de tousser plus de trois mille fois, et je n'ai plus ni dos, ni estomac, ni rien. C'est une folie.»* A ce moment-là, Proust, toujours acharné à corriger et à développer son livre, ne s'alimente presque plus et refuse toute intervention médicale. Qu'il soit clair que le corps n'est rien, que l'esprit commande, et qu'on meurt la plume à la main, soutenu par une certitude et une ironie ravageantes. A Morand : *«Céleste m'a apporté un rhume avec rapidité, comme si elle était pressée que je le prenne.»*

Philippe Sollers

Lire la suite page 38

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

Le métier des âmes

Ce fut le dernier livre de Cioran dans sa langue natale, le roumain. Le *Bréviaire des vaincus* fut composé à Paris, entre 1940 et 1944. Cioran avait alors trente ans. Le même âge que Genet ou Gracq. *«Je croyais être jeune sous le soleil, et je me suis retrouvé sans âge»*, écrit-il, dans ce qui prend la forme d'une lettre de rupture avec les Balkans.

Page 34

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand

Love stories

Fay Mc Leod, une universitaire de trente-cinq ans, maître de recherches en folklore et spécialiste des sirènes, chante dans une chorale. Tom répond à la radio, nuit après nuit, aux interrogations des sans-sommeil solitaires et fait du jogging. Fay rencontre Tom... et, d'un sujet convenu, Carol Shields, talentueux écrivain américain, fait un roman subtil et drôle, pas vraiment rose, pas du tout noir, écartelé entre la vigueur et la fragilité des liens amoureux, entre le poids de la famille et celui de la société, entre le désir d'absolu et le pragmatisme.

Page 34

SOCIÉTÉS

par Georges Balandier

L'incommode M. Strauss

Leo Strauss, mort il y a vingt ans, n'était pas un Américain bien tranquille. Il ne cessa, sa carrière universitaire durant, de brouiller les pistes. Penseur de la *«crise contemporaine de la civilisation occidentale»*, il fut considéré tantôt comme un nihiliste, tantôt comme un conservateur ; philosophe, il fut successivement qualifié de néokantien, de heideggerien, de platonicien... En fait, ce défenseur du rationalisme politique classique ne propose une critique radicale de la modernité que pour mieux raviver la citoyenneté.

Page 40

Le nombre d'emplois précaires a doublé en dix ans

Un non-lieu est requis en faveur de Jean-Claude Gaudin

Deux préfets quittent leur poste

BRÉVIAIRE DES VAINCUS
de Cioran.
Traduit du roumain
par Alain Paruit.
Gallimard, coll. « Arcades »,
115 p., 45 F.

HISTOIRES LITTÉRAIRES

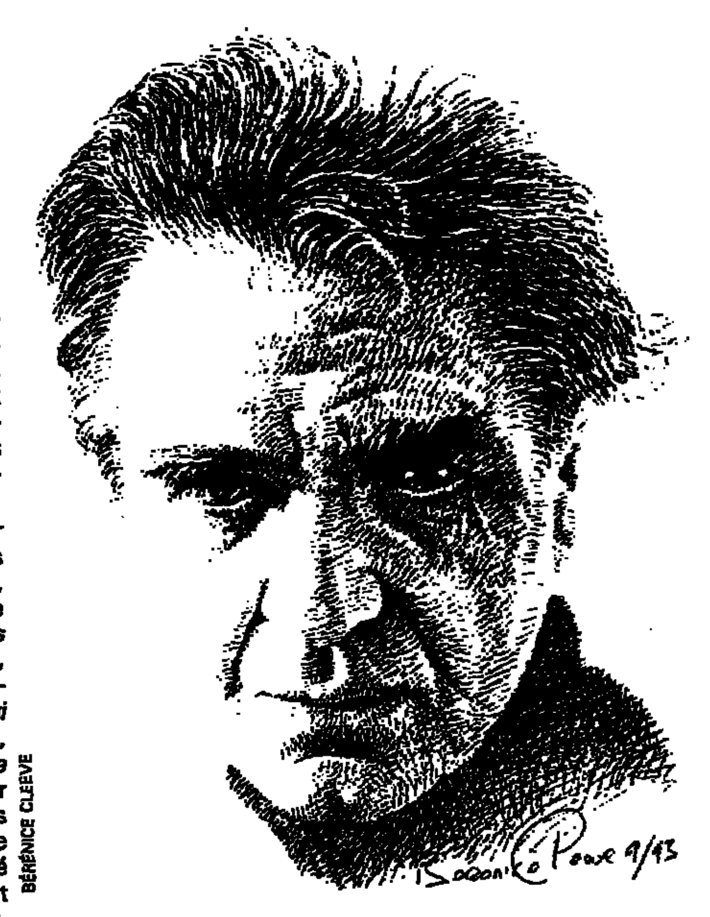
par François Bott

Le métier des âmes

BIENTOT, Cioran proférerait les anathèmes et le désespoir slaves avec des politesses de langue française. Il vivait à Paris, depuis l'année 1937, mais entre 1940 et 1944, à l'Hôtel Racine, dans la rue du même nom, il écrivit encore en roumain le *Bréviaire des vaincus.* Ce fut son dernier livre dans sa langue natale et sa manière de prendre congé des Carpates. Cependant, Cioran laisserait de côté ce manuscrit et rangerait dans quelque tiroir ses « adieux » à la Roumanie... Quelles étaient les couleurs, le climat ou la « météo » de la rue Racine, sous l'Occupation ? Pour une fois, sans doute, malgré les certitudes que s'efforçait de maintenir la Seine et la (lumineuse) frontière qu'elle continuait de tracer, il faisait le même (mauvais) temps sur la rive droite et sur la rive gauche. Tandis que l'époque désapprenait la douceur de vivre, Cioran ajoutait son pessimisme particulier à la tristesse française. Lorsqu'il déambulait sur le boulevard Saint-Michel, il avait des mélancolies d'émigré. Mais il découvrait que Paris savait *« enrober les maux incurables de l'âme dans les consolations de la beauté ».*

Cioran avait alors trente ans. Le même âge que Jean Genet et que Julien Gracq. *« Je croyais être jeune sous le soleil, et je me suis retrouvé sans âge »*, écrivait-il dans son *Bréviaire des vaincus.* C'était le ton de *l'Ecclésiaste*... Avant la guerre, il avait exploré, à bicyclette, les villages, les campagnes et les jardins français, pour mieux apprendre les mœurs et la géographie du pays. Mais l'Histoire nous éloigne des *« jardins »*. Et comme elle est le contraire ou *« la négation »* de ceux-ci, elle nous fait imaginer des paradis perdus... A présent, de quoi s'occupait Cioran ? Il se promenait dans le sixième arrondissement, avec la distraction des hommes qui étudient le ciel et s'étonnent des *« candeurs de la lumière »,* dans les époques les plus sombres. A la suite de Léon-Paul Fargue et d'Apollinaire, cet autre « émigré », il allait devenir un des meilleurs « piétons » de la capitale.

RUE RACINE, il méditait sur les attraits ou plutôt les *« dangers »* de la beauté, comme le pauvre fils de Mme Aupick. Il évoquait *« les livres qui nous firent pleurer, les sonates qui nous coupèrent le souffle, les parfums qui annoncèrent des abandons, les femmes égarées entre corps et cœur »* et le plaisir étrange de toutes ces *« noyades ».* Il se rappelait le réconfort qu'il avait trouvé dans la musique de Bach, cet *« attendrissement du néant ». « J'ai cherché,* disait-il, *les apaisements de l'âme dans des paysages, des sourires, des idées. »* Mais le métier des âmes, c'est sans doute de s'enfuir. Et si l'on omet de *« surveiller »* la sienne, elle *« décampe »* tout de suite *« en direction du ciel ». « Une seconde de distraction et, tout feu tout flamme, elle se sauve vers d'autres mondes. »* Lyrisme « échevelé », comme on dit. Ou romantisme « dévorant », si vous préférez...



BÉRÉNICE CLEEVE

La métaphysique est une maladie que les gens attrapent dans leur enfance, parce qu'ils ont rêvé d'une manière excessive. Pour se soigner, Cioran avait essayé diverses méthodes ou médecines. Il avait fréquenté successivement les *« sceptiques d'Athènes »*, les *« écervelés de Rome »,* les *« saints de l'Espagne »,* les *« penseurs nordiques »* et les *« poètes britanniques ».* Cependant, aucune de ces « écoles » ne l'avait guéri de ses insomnies. *« Revenu de tout cela »,* il avait rejoint, très tôt, le club (assez fermé) où se retrouvaient Pascal, Kierkegaard, Dostoïevski, Nietzsche et Kafka. Tourmentés ou démangés par l'infini, ces étranges touristes se plaignaient, tous les matins, de leur agence de voyages et de leurs conditions d'existence... Cioran fait partie, depuis sa jeunesse, de ces grands égarés ou de ces grands dépaysés de la planète, qui paraissent toujours avoir perdu leurs papiers d'identité. Mais, en 1942 et 1943, il faisait encore une littérature « prophétique », avec les intempérances, les illuminations, les *« extases »,* les enthousiasmes ou les fureurs que cela entraîne. Le *Bréviaire* était, en quelque sorte, sa lettre de rupture avec les manières des Balkans. Ce qu'il appellerait *« le débraillé »* roumain... D'ailleurs, il offrait une vision catastrophique de son pays. Il le dépeignait comme l'un des faubourgs les plus désolants de l'univers. Le rendez-vous des clochards de l'Europe et des *« malchanceux »* de l'Histoire, tous *« vieillis par le néant »...*

CERTAINS aphorismes annonçaient le futur Cioran : *« Néron est vivant et séduisant dans toutes les mémoires. (...) D'avoir été dénigré durant deux millénaires, il est moins banal que Jésus. »* Ou encore : *« Un peuple établi est un peuple perdu, tout comme l'est un homme assagi. Les gens de sac et de corde, les vauriens, les scélérats agressifs bâtissent les empires ; les députés, les idéologies et les principes les gouvernent et les ruinent. »* Et puis il y avait ces réflexions sur la carrière et la philosophie de Marc Aurèle, qui apprit à *« mesurer les petitesses de la vie dans le fracas des armes »,* mais qui n'aurait pas dû *« aller à l'école des stoïciens »,* car cette *« fade sagesse le préserva des contradictions qui donnent à la vie son attrait mystérieux »...*

Le paradoxe était déjà le mode de pensée favori du jeune émigré de la rue Racine. Après la guerre, il « oublia » son *Bréviaire des vaincus* et il entreprit d'écrire en français le *Précis de décomposition,* lequel commencerait par des remarques sur *« le fanatisme ». « Les idéologies, les doctrines, et les farces sanglantes »,* dirait Cioran, naissent quand *« la logique »* se transforme en *« épilepsie ».* Dans un des chapitres suivants, il ferait, en revanche, l'éloge de la *« frivolité ».* Hélas ! nous en manquons toujours autant... Malgré la ressemblance des titres (le *Bréviaire* et le *Précis*), Cioran changeait de famille, préférant définitivement les rêves nourris *« à l'ombre des cathédrales »,* le doute méthodique, la syntaxe des salons et le charme, l'ironie de ces *« pensées en dentelles »* qui firent l'esprit des Lumières. Il allait discipliner ou maîtriser les débordements roumains et devenir l'héritier « adoptif » de La Rochefoucauld. Le meilleur neveu de Voltaire, de Vauvenargues, de Chamfort et de Mme du Deffand. D'ailleurs, il marquait sa gratitude à l'égard de la vieille marquise, dès les premières pages du *Précis.* Le jour où elles seront de bonne humeur, notre littérature et notre époque devraient, peut-être, faire la même chose avec Cioran et s'aviser enfin de ce qu'elles lui doivent...

LA REPUBLIQUE DE L'AMOUR
(The Republic of Love)
de Carol Shields.
Traduit de l'anglais par Oristelle Bonis, Calmann-Lévy, 380 p., 140 F.

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand

« *ELLE le prit dans ses bras : « C'est merveilleux de me réveiller à côté de toi comme ça, lui dit-elle. Je veux continuer à me réveiller comme ça toute la vie. – On aura des cheveux blancs (Il se redressa sur les coudes et la regarda). Ou peut-être pas de cheveux du tout. Et nos vieux os craqueront. – Ça m'est égal du moment que ça t'est égal. – On suivra un régime sans sel. – Et on se fera des piqûres de vitamine B. Mon Dieu ! »*... Attention ! Ne pas confondre ! Dans ce dialogue de deux amants éperdument amoureux, il ne s'agit pas de la *happy end* du dernier volume de la collection « Harlequin », mais d'un « vrai roman d'amour » d'une romancière qui ose traiter du bonheur et de l'extase. D'un point de vue féminin. Sans féminisme et sans mépris. Un roman pas vraiment rose, pas du tout noir, écartelé entre la vigueur et la fragilité des liens amoureux, entre le poids de la famille et celui de la société, entre le désir d'absolu et le pragmatisme. Qui nous fait retrouver, après la révélation de *Swann* (Calmann-Lévy, 1992), le talent, subtil et drôle, de la romancière américaine du Manitoba Carol Shields pour disséquer avec humour ce qu'elle estime être le grand, le seul sujet de l'existence des hommes et des femmes : *la République de l'amour* (mais ne serait-ce pas plutôt une « dictature » ?...).

Née à Chicago, Carol Shields vit au Canada depuis 1957 et passe ses étés en France dans sa maison du Jura. Tout comme les personnages féminins principaux de *Swann* et de *la République de l'amour,* elle enseigne à l'Université. On retrouve, en effet, chez cet écrivain de grand talent, au sarcasme ravageur, comme chez Allison Lurie, Joyce Carol Oates, ou Antonia Byatt ou même Graham Swift, le personnage de l'universitaire un peu cuistre, qui discute même du « woodyallénisme », et dont le sujet de thèse devient l'œuvre dans l'œuvre. Mais dont l'amour et sa contrepartie, la solitude, sont la vraie préoccupation. Dans *Swann*, il s'agissait de retrouver la trace d'un obscur poète, Mary Swann, assassinée à cinquante ans à coups de hache par son fermier de mari, recherche qui se terminait en un grand symposium, prétexte à retrouvailles et à exorcisme pour tous ceux qui travaillaient sur la vie et l'œuvre de cette femme. Dans *la République de l'amour,* Fay Mc Leod, trente-cinq ans, maître de recherches en folklore au Centre des arts et traditions populaires de Winnipeg, est spécialiste des sirènes. Sujet d'étude ambigu que ces êtres sans sexe à la voix mélodieuse dont l'abondante chevelure atteste peut-être de leur potentiel sexuel !

AU beau milieu du livre exactement, Fay va rencontrer Tom Avery, le compagnon des couche-tard, qui anime toutes les nuits, pour une radio locale, un dialogue avec les auditeurs. Tous deux sont célibataires quand ils se rencontrent. Il vient de divorcer pour la troisième fois. Elle vient de rompre avec son compagnon de mille jours, et de mille nuits, même si ce grand changement dans sa vie l'effraie parce qu'il la menace du spectre de la solitude ; mais elle n'est pas femme à lui mentir, à se mentir *(« Hier, elle l'aimait. Aujourd'hui, elle ne l'aime plus »).* Entre Fay et Tom, ce sera le coup de foudre. Coup de foudre dont Carol Shields va scruter impitoyablement les prémisses et les conséquences, la série de bonds et de rebonds d'une situation amoureuse précise au milieu du cycle des ruptures et des réconciliations dans une ville de quelque six cent mille habitants. Winnipeg, qui est une sorte de monde clos où se déploient les aventures et les idylles, les gros câlins et les déprimes, les coups de foudre et les douleurs des ex-femmes et des nouveaux maris, tous romantiques à la mode du vingtième siècle, prêts à croire que *« n'importe quoi peut arriver ».* Même l'amour.



ALLEN PATTERSON

Carol Shields : un vrai « roman d'amour ».

Love stories

Car Winnipeg est, finalement, un tout petit monde dans lequel Carol Shields a entrelacé à plaisir les relations amoureuses de ses personnages : ainsi, Peter, le dernier amant de Fay, a été marié à Fritzi, qui est devenue la femme de Sammy Sweet, qui a été marié auparavant à Sheila, la première femme de Tom ! Etc., etc. Surtout, le réseau de la famille et des amis joue un rôle important dans leur vie. Les parents de Fay, Peggy et Richard, qu'elle voit si souvent que c'est à peine si elle s'aperçoit qu'ils vieillissent, sont mariés depuis près de quarante ans ; ils sont, pour leur fille, l'image même du couple parfait, le point d'ancrage de sa vie. Son frère Clyde, spécialiste d'électronique, conçoit des logiciels pour les machines à tricoter qui fabriquent des modèles de lingerie féminine ; il souffre depuis l'enfance d'un sévère bégaiement. Sa belle sœur, Sonya, est avocate d'un groupe pour le droit des femmes. Sa sœur, Bibbi, qui avait partagé à Terre-Neuve la vie d'un cordonnier alcoolique qui s'est pendu, vit désormais avec Jake, un communiste militant, parfaitement intolérant, qui voue à Fay une véritable haine. *« Es-tu heureuse, Bibbi ? »,* lui demande-t-elle, lorsqu'elles dînent ensemble, le mercredi, le jour de la réunion syndicale de Jake. Il y a aussi la marraine de Fay, au bon sens infaillible, qui répond au nom piquant d'Oignon et qui aura attendu d'avoir soixante-cinq ans pour se marier avec Strom, après quarante années de fiançailles, devenant l'épouse aimante du moribond paralysé dont elle illuminera les derniers jours. Mais, finalement, se dit Fay, déconcertée, que sait-on de la vie des couples, de l'intimité des couples ?...

Tom, lui, a été un enfant sans père, gâté par Betty Avery, la mère prête à tout pour l'aider dans sa carrière comme dans sa vie ; pleine de compréhension pour le parcours conjugal compliqué de son fils. Quand il est né, elle avait seize ans, elle était malade, et, pour le faire survivre, il a servi de bébé-mannequin pour les travaux pratiques de l'école ménagère de l'université du Manitoba. Tom, *« le nourrisson le plus propre, le plus éveillé, le mieux soigné, aéré et gavé de sourires »,* qui gardera toute sa vie la nostalgie de l'amour prodigué par ses vingt-sept mères d'emprunt. Betty s'était mariée pour la première fois à cinquante-deux ans avec Mike, un coiffeur à la retraite.

« *CE n'est pas parce qu'on dort dans un petit lit qu'il faut forcément vivre dans un petit monde étriqué »,* admet Fay qui, pas plus que Tom, ne supporte la solitude, la maison vide, le grille-pain pour une seule tartine, le manque de tendresse. Fay chante dans une chorale. Tom fait du jogging et s'inscrit dans un club de « nouveaux célibataires ». Avec une bourse d'études, elle part pour Amsterdam, Copenhague, Paris, Nantes, l'Allemagne, l'Italie pour ramasser de la documentation sur les sirènes. Nuit après nuit, il répond à la radio aux interrogations des sans-sommeil solitaires. Leurs amours de passage ne sont, pour Fay comme pour Tom, que des aventures sans lendemain, mais il y a chez Carol Shields, sans exhibitionnisme, et sans pudibonderie, une façon remarquable de décrire l'intimité de l'amour, les gestes de l'amour, le petit coin de peau rugueuse sur le dos, la douceur soyeuse des poils pubiens, les grognements et les soupirs. Ou encore l'éblouissement du « big bang » amoureux, comme dans cette lettre de Tom, la première, qu'un hôtelier parisien déchiffre pour Fay au téléphone : *« Je vous aime, je vous aime, je vous aime ». Trois fois je vous aime. Vous voulez que je continue, madame ? »*... Ou encore le foyer brisé des parents pour avoir été asphyxié par trop d'amour.

Moralité : il n'y a pas de conte de fées, les sirènes ne sont parfois que des anguilles et la recherche du bonheur peut n'aboutir qu'à faire, selon le pyschothérapeute humoriste de Palo Alto, Paul Watzlawick (1), son malheur soi-même. Car *la République de l'amour* n'a rien d'un roman à l'eau de rose.

(1) Paul Watzlawick : *Comment réussir à échouer* (Seuil, 1988) ; *Faites vous-même votre malheur* (Seuil, 1990).

Le frère jumeau de Boris Vian

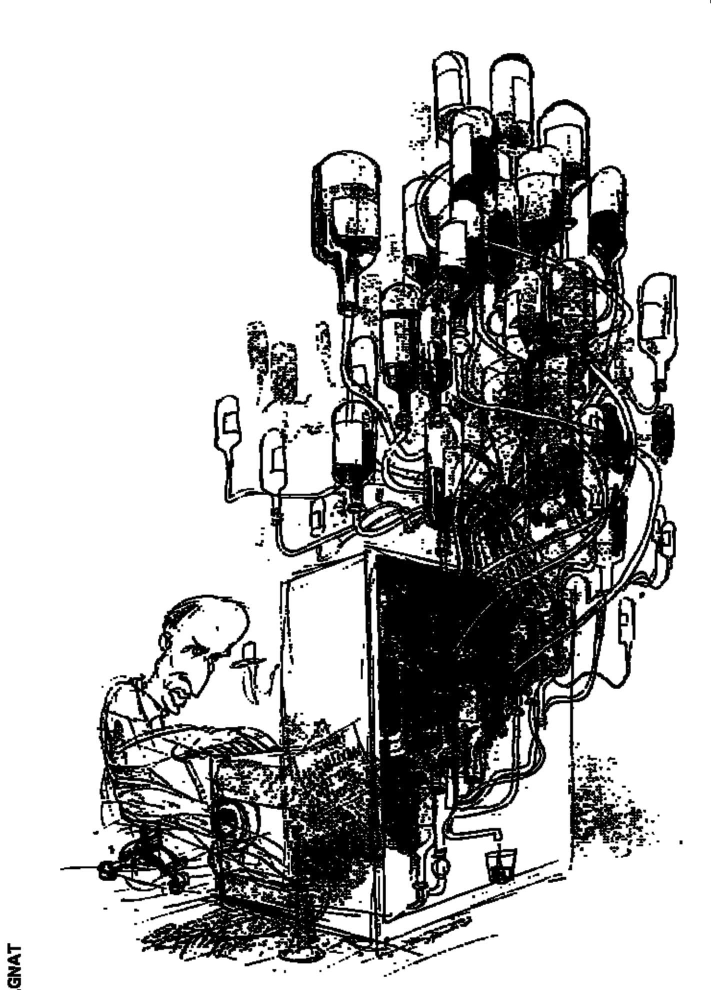
Philippe Boggio propose la biographie d'un homme mythique. En parvenant à concilier le vrai Vian et celui de la légende

Philippe Boggio, grand reporter au *Monde*, vient de publier une biographie de Boris Vian. Nous avons demandé à Jacques Bens, auteur d'un essai sur le romancier de *l'Écume des jours* (Bordas, 1976), d'en rendre compte.

BORIS VIAN
de Philippe Boggio.
Flammarion, 416 p., 145 F.

Il est bien difficile de raconter la vie d'un personnage mythique, même si le mythe ne s'est pas constitué de son vivant. On pourrait même penser qu'il s'agit là d'une entreprise impossible. Avec Boris Vian, le risque – que Philippe Boggio a mesuré – était d'autant plus grand que son existence fut riche en rencontres inattendues, en situations surprenantes, en événements singuliers. A traiter cette vie comme un roman (ce qu'elle fut en partie), on pouvait rater à la fois le mythe et la réalité.

D'ailleurs, quelle réalité ? Tous ceux qui ont côtoyé Boris Vian, dans des circonstances bien différentes, en ont conservé des images qui ne coïncident pas toujours. Philippe Boggio s'est sans doute trouvé devant plusieurs couches de sédiments accumulés depuis un demi-siècle – souvenirs obscurs, anecdotes enjolivées ou faux témoignages, – dans lesquels il a dû se livrer à un véritable travail d'archéologue.


CAGNAT

Ce faisant, il est parvenu à ne pas détruire la légende : il raconte une autre histoire, parallèle à la première, qui ne la contredit pas, qui ne l'explique pas non plus, comme si le Vian qu'il nous propose était le frère jumeau de celui dont on nous a transmis le portrait. Ce n'est pas étonnant : tous les lecteurs de *l'Ecume des jours* et de *l'Herbe rouge* savent que la *gémellité* est non seulement une des constantes de cette œuvre, mais même une obsession de son auteur.

A la façon d'Arsène Lupin

On a tout de même envie qu'un mythe, surtout quand il est attachant, repose sur des racines réelles. Avec celui-ci, pas de chance : il a tout faux. On s'attendait à lire une histoire brillante et drôle, pleine de malice et de soleils, un livret de comédie musicale pour la MGM, et puis non : à dire vrai, c'est seulement l'histoire tragique d'un homme qui se bat, chaque jour, contre la maladie et l'incompréhension de ses contemporains, et qui en mourra bien avant la fin du match, malgré l'aide, l'admiration et la tendresse de ceux qui l'entourent.

En effet, toute la vie de ce personnage légendaire repose sur un immense malentendu, celui qui sépare, généralement, les apparences de la réalité. Ou, peut-être, sur un miracle : comment a-t-on pu construire un mythe aussi violent, aussi lumineux, aussi tenace, celui du surdoué, du merle blanc, du prince à qui tout réussit, à partir d'une suite de vies si régulièrement manquées ?

On pourrait dire de Boris Vian ce qu'on a dit d'Arsène Lupin. Chacune de ses activités était à la portée d'un individu moyennement doué, mais leur ensemble n'était réalisable que par un être exceptionnel : sortir de Centrale, jouer de la trompette, animer une cave germanopratine, écrire des romans, des pièces de théâtre et des chansons, offusquer le monde avec un ouvrage scandaleux, interpréter ses propres œuvres au music-hall, devenir directeur artistique d'une maison de disques et satrape du Collège de pataphysique, et même construire de ses mains la menuiserie intérieure de son appartement, bien d'autres gens l'ont fait, et parfois mieux que lui. Mais personne d'autre que lui ne pouvait faire tout cela en même temps, ou presque.

Or, voilà qui contredit la légende, il a presque tout raté – à ses yeux tout au moins. Pour commencer par le plus évident, ses difficultés cardiaques l'ont certainement empêché d'entreprendre une vraie carrière de trompettiste. Mais ce n'est pas tout.

On n'a certainement pas assez mesuré la déception et le chagrin qu'ont provoqués, en lui, le refus de trois romans successifs par Gallimard, puis la nécessité de les voir publier chez des éditeurs de mauvaise réputation (Le Scorpion, pour *l'Automne à Pékin*) ou inconnus du monde littéraire (Toutain pour *l'Herbe rouge* et Vrille pour *l'Arrache-cœur*) et naturellement tout à fait incapables de leur assurer une diffusion simplement correcte.

Aristocratique vertu

On oublie, ou l'on ignore, que *l'Equarrissage pour tous*, successivement refusé pendant deux ans par des metteurs en scène aussi peu conformistes que Blin, Grenier, Hussenot et Barrault, puis courageusement monté par André Raybaz, fut joyeusement éreinté par la majorité des critiques et joué moins d'un mois.

On oublie aussi, ou l'on ignore, que ce personnage célèbre, cet écrivain ironique, cet humoriste lucide, s'est épuisé à pondre, plusieurs heures par jour et sous des noms d'emprunt, des kilomètres de textes de commande pour nourrir sa famille et payer le fisc.

Il ne faudrait pourtant pas être injuste avec le reste, avec tout le reste : Ville-d'Avray, Capbreton, les casseurs de Colombes, les merveilleuses rencontres avec des hommes rares et attachants, des femmes aussi, belles et précieuses. Philippe Boggio décrit précisément la prodigieuse aventure de Saint-Germain-des-Prés, avec ses poètes, ses musiciens, ses farceurs, ses gens célèbres et ses figurants. Pendant trois ou quatre ans, à la fin des années 40, Boris Vian a certainement connu quelque chose qui pouvait ressembler au bonheur. Même si l'écume en est depuis longtemps retombée, même si ses principaux acteurs ont aujourd'hui disparu, l'enchantement demeure, un charme à la fois mélancolique et sulfureux.

Il ne faudrait pas non plus sous-estimer la grande élégance intellectuelle que Boris Vian tenait certainement de son éducation en Seine-et-Oise, et qu'il dissimulait volontiers sous une désinvolture de façade. C'est cette aristocratique vertu qui lui a permis de faire toujours front avec le sourire, quand le monde s'effritait, autour et au-dedans de lui. C'est elle aussi qui lui faisait dire : *« Il n'y a de problème que s'il n'y a pas de solution »*, feignant ainsi d'entendre que l'on peut toujours trouver une solution (éventuellement « imaginaire », comme l'entendent les pataphysiciens) à tout, et qu'il n'y a donc jamais de problème. Or il savait bien que si, et que certains sont mortels. Mais, en tout cas, c'est ainsi que je l'imagine, il refusait d'admettre que le rêve ne fût pas le plus fort.

Provincial impécunieux, je n'ai rencontré Boris Vian qu'une fois dans ma vie, quelques semaines avant sa mort. C'était le dimanche de Pâques. Il pleuvait à verse sur Paris et la terrasse du Moulin-Rouge. Il y avait, cité Véron, Ursula, Patrick et Pierre Kast. Quand je suis reparti, la nuit tombée, Ursula m'a prêté un grand parapluie. J'ai regagné mon hôtel, rue Notre-Dame-de-Lorette, sans prendre garde aux flaques parce que je marchais à 10 centimètres du sol. Un autre rêve, ou peut-être le même, continuait.

Trente-quatre ans plus tard, le même rêve, ou peut-être un autre, dure encore.

Jacques Bens

★ **De Boris Vian, Christian Bourgois a récemment réédité la série des Vernon Sullivan : *Elles se rendent pas compte*; *Les morts ont tous la même peau*; *Et on tuera tous les affreux*; *J'irai cracher sur vos tombes* (80 F chaque volume).**

Dense Bergounioux

LE GRAND SYLVAIN
de Pierre Bergounioux.
Verdier, 67 p., 59 F.

Pierre Bergounioux cherche ses mots. A la différence d'autres écrivains, rompus à l'exercice, ou à la routine, de trouver les leurs – c'est-à-dire ceux de tout le monde, ceux qui traînent partout, – il éprouve, semble-t-il, la difficulté, presque la douleur, de cette recherche. Lecteur, on parcourt à sa suite le chemin qu'il a tracé, on ressent cette difficulté, cette tension, ce lent travail de l'écriture s'efforçant vers son objet.

Après *le Matin des origines* (1), *le Grand Sylvain* est le deuxième texte bref publié par Pierre Bergounioux, parallèlement à ses livres plus amples (2). C'est encore de l'origine qu'il est question ici, de cette *« puissance obscure et souveraine qui nous fit ce que nous sommes, séparés, ignorants, condamnés à perdre et à pâtir puis à remonter, s'il se peut, jusqu'au commencement »*. Au bout de cette remontée, il y a un enfant : *« Ce qu'on fait ne vise qu'à empêcher qu'un gosse inconsolé ne survive à l'adulte anéanti. »* Et un peu plus loin : *« Je n'ai rien fait, dans les gorges, sous la canicule, et à d'autres moments, encore, par les bois enneigés, que travailler à délivrer les spectres frêles qu'on laisse, malgré soi, en chemin. »*

Lecteur de Descartes, Bergounioux ne s'arrête pas au spectacle du monde pour applaudir les merveilles de la création. Cette création, ce monde, il doit en faire l'expérience ; il lui faut en éprouver la présence, jusqu'au vertige, jusqu'à l'extase. *« A la frange des règnes inférieurs »*, il cherche à percer le mystère de cette présence multipliée, de la vie bruissante et de la mort qui n'arrête rien : *« C'est de se savoir finie que la vie prend tournure, esquisse la boucle qui la repliera sur elle-même, le signe du néant. »*

L'insecte, la cétoine à la *« cuirasse d'émeraude »* ou ce papillon, le grand sylvain, aux ailes postérieures *« noires, avec leur boucle discale blanche frangée d'arcs fauves »*, appartiennent à ce monde. Plus que des symboles, ils sont ce mystère même. Loin du jeu des métamorphoses ou des tentations de l'anthropomorphisme, Bergounioux, tel un Fabre métaphysicien, observe, s'approche, n'observe que pour s'approcher et comprendre, se comprendre : *« Ce qui compte, maintenant, c'est qu'on voie, qu'on ait égard à ce qui est là et dont on peut se demander si ça le serait vraiment en notre absence. »*

Il y a dans l'écriture comme dans le propos de Pierre Bergounioux – les deux étant, plus visiblement que chez tout autre, inséparables – une âpreté, une gravité tragiques. La beauté et la densité de sa prose peuvent bien refuser toute séduction ou facilité, elles ne s'en imposent pas moins.

Patrick Kéchichian

(1) Verdier (« le Monde des livres » du 10 juillet 1992).

(2) Tous chez Gallimard.

La confrérie des vieux enfants

Avec un vrai talent de conteur, Caroline Tiné met en forme les songes d'un « Job des champs »

LE ROMAN DE BALTHAZAR
de Caroline Tiné.
Albin Michel, 251 p., 98 F.

Rares sont les êtres qui luttent contre la fuite du temps ou, du moins, essaient d'échapper à son emprise. L'état civil prête vingt-huit ans à Balthazar, mais lui ne se reconnaît dans aucun âge. Il fuit le sommeil en s'accrochant à ses rêves. Les mystères qu'il crée sont, d'ailleurs, les seuls compagnons qu'il admette auprès de lui. *« Certains visages ne sont pas faits pour devenir adultes »*, note joliment Caroline Tiné. Balthazar appartient sans nul doute à *« la confrérie des vieux enfants »*. Infirme volontaire, ce *« Job des champs »* traîne sa carcasse sans trop savoir qu'en faire. Il aime séduire des inconnus en s'aidant d'une imagination débridée, mais il se lasse vite de ses platoniques conquêtes. *« La vie, parfois, est un immense malentendu. »* Balthazar aurait donc bien tort de s'attarder davantage auprès des passants crédules. Matéo, l'ami gitan qui a émerveillé son adolescence, soignait, lui aussi, sa mélancolie en allant de l'un à l'autre.

Caroline Tiné manifeste, dans son deuxième roman (1), un réel talent de conteur. Son style, onirique et ironique à la fois, s'accorde parfaitement à une histoire qui n'est qu'en apparence légère. Parfois, on craint que l'auteur ne sombre dans le mélo, mais, très vite, une phrase aiguë à souhait nous rappelle que Caroline Tiné a l'art et la manière de brouiller les pistes. Balthazar partira un jour à la recherche de son enfance. Chemin faisant, il reverra Ludo Doux Dingue, son frère jumeau, dont la taille ne dépasse pas celle d'un enfant de dix ans. A leur naissance, une domestique avait pris sur elle d'écarter Ludo, dont les *« infirmités »* étaient par trop évidentes.

Les jumeaux ont fini par se retrouver et sont devenus, presque malgré eux, des siamois affectifs. Caroline Tiné, sans jamais se laisser aller aux grands sentiments ni aux trémolos, plaide pour le droit à la différence.

Balthazar, en jouant d'un peu trop près avec sa mémoire, réveille aussi de bien mauvais souvenirs. Ainsi, Mlle Léger, une gouvernante engagée pour s'occuper de lui. Non contente d'être une nostalgique de l'Occupation, cette *« nurse kapo »* entendait le dresser à son image. Un *« haut-le-cœur permanent »* le préserva de toute soumission, et des crises d'énurésie complétèrent sa révolte. *« Ceux qui ont appris à survivre n'ont plus pitié de rien, surtout pas d'eux-mêmes »* : cette réflexion de Matéo, Balthazar pourrait la reprendre à son compte. Fort heureusement, la présence près de lui de Ludo Doux Dingue le contraint à demeurer sur la route des songes, là où se trouve, parfois, *« la poésie issue du dépouillement des choses »*.

Pierre Drachline

(1) Le précédent, *l'Immeuble*, publié par le même éditeur, fut distingué par le Prix du premier roman (« le Monde des livres » du 7 septembre 1990).

Rachid Mimouni en colère

Face à la montée de la terreur intégriste en Algérie l'auteur de « l'Honneur de la tribu » répond présent. En écrivain

LA MALÉDICTION
de Rachid Mimouni.
Stock, 285 p., 120 F.

Plus question, pour Rachid Mimouni, de s'attarder sur les hauteurs du mythe, de faire dériver le présent vers la fable comme dans *le Fleuve détourné* ou *l'Honneur de la tribu*. Aujourd'hui, il écrit dans l'urgence, dans un style extrêmement rapide, dru, sans recherche. Car *la Malédiction* est un livre de colère. Elle habite le groupe de personnages qui forme, peu à peu, une sorte d'îlot de résistance face à la montée de la terreur en Algérie. C'est une colère ironique chez Saïd, l'ancien diplômé en droit, qui, ayant cessé de croire en des lois qui sont *« quotidiennement bafouées »*, a choisi de devenir conducteur de poids lourds ; sur les routes du Sud, il détourne au profit des Bédouins déshérités les sacs de riz destinés au Sahel, le gouvernement ignorant ceux qui, loin des caméras occidentales, ont *« l'élégance de mourir discrètement »*. De retour à Alger, où il vit dans un coin du port, avec une prostituée et un docker – ce seul espace de liberté où il respire dans une Algérie envahie par un désir frénétique de *« pureté »* et de *« vertu »*, – il se moque de la phraséologie du parti qui, essayant de se concilier les faveurs des islamistes, décrète, par la voix de l'ineffable Bada, une *« campagne d'assainissement »* transformant les éboueurs du vendredi en *« soldats de l'hygiène publique »* : pour faire admettre à la population des pratiques intolérables, on les affuble d'autres vocables...


MICHAEL VON GRAFFENRIED
Une « immense imposture ».

La colère se teinte de nostalgie chez Si Morice (ce qui permet à Mimouni d'éclairer une autre strate de l'histoire de son pays). Patriarche excentrique, provocateur, il garde avec lui sa vieille mitraillette des temps héroïques et espère renouer, un jour, avec *« les années de feu »*. Au gré de ses divagations et de ses récits illuminés, qui prennent l'aspect de contes militaires, il rend légendaire la guerre d'indépendance qui, oubliée de presque tous, semble n'avoir été qu'une hallucination de l'Histoire. Ses visions ne l'empêchent pas d'être lucide : c'est au maquis que, selon lui, les nouveaux dirigeants, avant de devenir des baroudeurs embourgeoisés, ont pris de mauvaises habitudes, c'est-à-dire le goût du pouvoir et la propension à dévoyer les idéaux.

Femmes au bout de la honte

Quant à Kader – le personnage central, le plus complexe et tourmenté, – c'est plutôt son chemin vers la colère que décrit Mimouni. Obstétricien dans un hôpital d'Alger, il est résigné, amer, devant le manque de moyens et le *« négligé »* de l'établissement. Il s'attache presque clandestinement – comme si, face à la hiérarchie médicale, il devait s'excuser d'être humain – aux mères célibataires, chassées jusque-là de partout et dont l'écrivain fait des portraits denses et émouvants de femmes parvenues au bout de la honte et exilées de leur propre corps. Le centre névralgique du roman est le moment où (dans un épisode inspiré d'événements qui se sont déroulés à Alger en juin 1991) les islamistes, après avoir déclaré une grève insurrectionnelle, envahissent l'hôpital pour en prendre le contrôle. Mimouni peint, avec une admirable justesse, l'effarement, la stupeur de Kader devant la violence, la rancune dévastatrice et l'absence de toute miséricorde chez ces *« vicaires d'Allah »* qui, en les accusant de tous les péchés, voient dans les femmes – surtout lorsqu'elles affirment leur liberté – l'ennemi, la cause de tous les maux. Il n'arrive pas à démonter le mécanisme de la haine car il est incapable d'en éprouver lui-même, ayant appris *« les gestes qui sauvent, pas ceux qui tuent »*.

L'écrivain rend pathétiques – parce qu'elles restent sans réponse – les interrogations de Kader, qui se demande en quel point de l'histoire de l'Algérie est née une malédiction qui peut transformer l'ancien portier, un peu benêt, de l'hôpital en nervi islamiste, acharné à exercer sa tyrannie sur le pavillon et à troquer le savoir contre l'ignorance ; mais en essayant d'expliquer la malédiction, de lui découvrir une origine plus événementielle que mythologique, ne tente-t-il pas d'exorciser sa monstruosité et la fatalité de sa propagation maléfique ?

Défier la malédiction

Mimouni ne cherche pas à faire de Kader un héros : c'est juste un homme de droit et d'honneur qui, dépassant son écœurement médusé et laissant agir sa colère, décide d'assumer toutes ses responsabilités en refusant de communiquer aux islamistes les dossiers de ses patientes. Grâce à la maîtrise de la narration, Rachid Mimouni rend évidente la progression vers la tragédie. Kader est enlevé, conduit devant un tribunal d'occasion, et reconnaît parmi les inquisiteurs, alors qu'il le croyait disparu, son frère Hocine, promu juge islamique. Sans éprouver la moindre peur, il lance à ses bourreaux que leur cause est une *« immense imposture »* et qu'un *« désir de vengeance ne peut fonder une nation »*. Son calme, sa dignité incrédule face à la barbarie et aux perversions idéologiques qui poussent des hommes à assassiner bouleversent.

La littérature est faite pour défier, peut-être éloigner, la malédiction. C'est ce que nous aide à croire Rachid Mimouni grâce à son courage et à son talent d'écrivain magnifiquement « présent ».

Jean-Noël Pancrazi

La vérité des mots

DIEU GIT DANS LES DÉTAILS
La Borde, un asile
de Marie Depussé.
POL, 148 p., 79 F.

Voici un livre court, économe et bouleversant. Il n'a rien à voir avec la « rentrée littéraire », même s'il vient d'être mis en vente. Il ne sollicite aucune louange de complaisance et n'entre dans aucune combine. Il devrait être acheté pour sa beauté, et pour manifester qu'il existe encore autre chose que les jeux purement sociaux et les corruptions variées. La générosité. La bienveillance, surtout. On aimerait qu'il devienne un best-seller. Le prévoir serait hasardeux.

Marie Depussé travaille depuis des années à La Borde, la clinique psychiatrique fondée par Jean Oury, avec la collaboration de Félix Guattari notamment, et installée dans un château non loin de Blois. Mais les détails biographiques importent peu. *Dieu gît dans les détails* n'est pas un témoignage sur une expérience singulière de psychiatrie – une manière « autre » de traiter les fous, – un de ces « récits vécus », qui, souvent, parlent faux. Marie Depussé a su trouver la vérité des mots. Ecrire. Evoquer avec émotion, avec humour, avec douleur, avec amour, une vie. Des vies.

Des vies « autres », celles des « fous » : *« On ne peut pas dire « les fous » sans les aimer un peu. »* Ce mot, *« les habitants de La Borde l'aiment bien. Nous, les fous. Il ne les vexe pas : au contraire. »* C'est à La Borde que Marie Depussé a vu *« une bienveillance aussi précise »*, qui l'a transformée. C'est de cette bienveillance, et avec cette bienveillance, qu'elle parle. Quand elle est arrivée, il y a quelque trente ans, La Borde lui est apparue *« comme une famille qui rassemblerait des êtres amochés par leur famille, leur en offrant une, de hasard, dépourvue de malédiction particulière »*.

En vingt-cinq séquences, de « Commencement » à « Note », Marie Depussé raconte, sans rien « révéler », cet *« asile »*, à tous les sens du mot. Un lieu dépourvu de murs, mais qui n'en est pas moins clos : *« Les deux jeunes femmes sortent leurs cigarettes blondes. Quelle compagnie, les cigarettes, dans les lieux d'enfermement. »* Elle parle d'aujourd'hui, elle parle d'hier quand *« il y avait dans l'air des étincelles – j'hésite devant le mot, tant il est fatigué – il y avait dans l'air des étincelles de désir »*, elle parle d'elle, elle parle des fous *« parce que ces types-là, ils soutiennent le monde »*.

La mort de « Félix »

A La Borde, il y a aussi, bien sûr, des cris, des silences, de la dureté. Marie Depussé écrit tout cela avec une intense délicatesse : *« Passage des consignes. Pas plus de mots qu'il n'en faut. Pas de mot s'il n'en faut pas. Une élégance de marins. Allez, prenez une chaise, la nuit remue. »* Jamais « dévoilées » et pourtant partout présentes dans ce récit, les figures de « O. » (Oury) et de « Félix » (Guattari). « Félix », qui est mort une nuit de la fin de l'été 1992.

« Les fous ont pleuré quand O. leur a appris la mort de Félix, le lendemain, au grand salon. « Merci de nous l'avoir dit comme ça », *ont-ils répondu. En échange, même si beaucoup erraient, cette nuit-là, sans pouvoir dormir, ils eurent la politesse, la tendresse, de ne faire aucun bruit. La nuit a été calme. »*

Jo. S.

Le musée des souvenirs

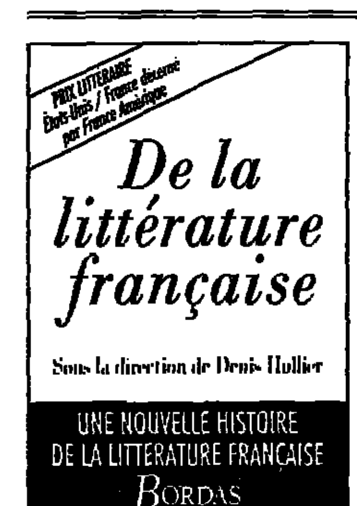
« L'Aile de nos chimères », de François Sureau, ne manque ni d'esprit ni de raffinement. Seulement d'un peu de vie...

L'AILE DE NOS CHIMÈRES
de François Sureau.
Gallimard, 342 p., 110 F.

Curieuse impression que celle de déambuler dans un livre comme dans les allées d'un musée désuet. Les salles sont vastes et point trop éclairées, les murs épais montent la garde contre l'extérieur, les tableaux sont en ordre de parade, l'air un peu raréfié. Ainsi en est-il de *l'Aile de nos chimères*, joli papillon posé dans une vitrine, auquel manque la pointe de vent qui pourrait le faire frémir.

Le dernier roman de François Sureau n'est en mal ni de grâce, ni de raffinement, ni d'esprit, mais d'un peu de vie. On s'y ennuie parfois comme dans une exposition très chic et légèrement convenue, où tout serait trop bien arrangé, même le désordre.

Au gré d'une mémoire savamment vagabonde, un homme flâne mélancoliquement dans un présent coupé de souvenirs. Il est assez fantomatique, troque facilement la première personne contre la troisième et se voit défini, à la sauvette, comme *« une sorte d'antiquaire »* ou *« le jeune-homme triste »*. Il s'applique à lui-même le qualificatif de *« machine à souvenirs »*, boulimique d'instants passés plus que des objets d'art dont il est censé faire commerce. A première vue, rien d'inquiétant, la manie des photos jaunies n'est pas un vice réservé aux vieillards. Il y a même une forme de poésie à se laisser promener dans cet écheveau où s'entrecroisent aujourd'hui et avant-hier.



Un mur invisible

Le fil conducteur est l'évocation, au début très fragmentaire, d'un archéologue nommé Etienne Boylet. La personnalité de cet éternel absent fascine le narrateur qui finira par en recomposer l'image, à la manière dont les archéologues reconstituent une fresque à demi effacée. Ses fouilles le conduisent à convoquer pêle-mêle le passé, le présent et le temps flou du rêve, les grandes batailles des livres d'histoire, les héros aux noms tonitruants, les rencontres qu'il fait, les amitiés, les amours. Le passé sonne beau, triste et mort, comme il se doit, mais le présent se met très vite à sentir le renfermé à son tour.

François Sureau l'évoque de façon distanciée, tel un guide commentant un monument derrière les vitres d'un autocar. Les rencontres mondaines, les tête-à-tête étincelants, les salons étouffants sont de beaux tableaux dans lesquels on n'entre pas, peuplés de personnages qui ont l'air de figurants. Le *« jeune homme triste »* est bon peintre, certes, excellent portraitiste, même, comme le montre sa finesse à croquer Calliclès, le Grec qui *« voue un culte à l'impatience »*, ou Carbuccia, le vieux sénateur corse. Il le fait d'une plume légère, ironique, brillante, bien qu'esthétisante à l'excès. Les mots sont de belles choses et les choses le fascinent, au même titre que les *« détails fabuleux de la vie qui étaient toute la vie »*.

En « chosifiant » le monde – ne voit-il pas, dans la femme aimée, un *« beau livre ouvert »* ? – il façonne un écran entre lui et la réalité. Sa culture, qui est grande mais encombrante, vient renforcer le mur invisible. Place de l'Europe, à Paris, il voit moins la perspective telle qu'elle existe que celle représentée par le peintre Gustave Caillebotte dans son *Jeune homme à la fenêtre*. Cézanne, Renoir ou Ingres viennent en renfort, mais aussi un déluge de noms propres qui font comme de grosses fleurs héroïques au milieu des phrases. La mémoire est un labyrinthe dont toutes les issues sont gardées par les grandes figures du passé. Peintre officiel ou gardien de cimetière, le narrateur marche à reculons, les yeux fixés sur le XIXe siècle.

Soucieux de perfection, l'auteur donne à l'architecture de son roman une forme évocatrice du fond. Les souvenirs s'enchâssent les uns dans les autres, les allusions littéraires, historiques ou picturales sont incrustées dans le texte en médaillon, les phrases ramifiées comme il arrive lorsqu'on se souvient. En certains endroits, l'auteur se laisse couler avec délices sur des rivières de mots alignés pour le plaisir du beau, et l'on se croirait, effectivement, dans un magasin d'objets d'art. Lorsque le narrateur parvient à se libérer de ses obsessions, à se rouler *« dans ce bonheur d'être débarrassé des choses »*, à dire *« J'étais vivant »*, il est un peu tard : le lecteur n'y croit guère.

Raphaëlle Rérolle

Dans la nuit de Heavenbad

Un port abandonné, un bar à l'enseigne effacée, des ombres discrètes : un envoûtement signé Hugo Marsan

Notre collaborateur Hugo Marsan vient de publier un nouveau roman, *le Corps du soldat*. Notre confrère Jean-Jacques Brochier, rédacteur en chef du *Magazine littéraire*, a accepté d'en rendre compte.

LE CORPS DU SOLDAT
de Hugo Marsan.
Verdier, 138 p., 85 F.

Heavenbad est un port abandonné, parcouru à pas menus par quelques ombres discrètes qui se hâtent vers leur séance de spiritisme. Sans savoir qu'elle n'aura pas lieu. Leur truchement avec le monde des fumées et des ectoplasmes s'est évanoui à son tour. La ville vient de perdre le peu de la réalité qu'elle conservait à peine : peut-être un déferlement d'envahisseurs, une troisième guerre mondiale la réanimeront. En attendant, le narrateur va déguerpir au plus tôt, après avoir soigneusement compté et rangé l'argent dans son sac de voyage, passé à son poignet la gourmette et la montre. Direction Paris, comme le marin de Nantes de Mac Orlan, la métropole où l'on se perd, peut-être parce qu'elle aussi a peu de réalité. Une chambre médiocre dans un petit hôtel de quartier et, pour seule activité, mais obsessionnelle, l'écriture du souvenir.

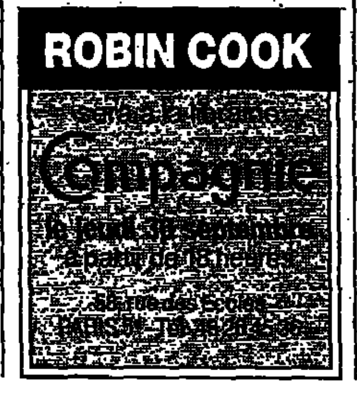
Hugo Marsan est d'une famille prestigieuse d'écrivains où se réunissent, dans d'inquiétants repas de Noël ou du vendredi saint, Gérard de Nerval et Georges Simenon, Jean Ray et le Genet du *Condamné à mort*. Les rendez-vous se donnent toujours dans une ville du bord de mer, un bar à l'enseigne effacée, rouvert pour la circonstance, et qui retombera dans l'oubli, sitôt finies les agapes. On y verrait bien, une fois, par jeu, le dîner en noir et blanc de Des Esseintes. On y brasse d'anciennes histoires, et on finit toujours par y parler de la guerre, de la mort ; les amours passent, effacées, incertaines et pathétiques.

Ne cherchez pas du romantisme là-dedans, mais bien la réalité si ténue du fantastique, du merveilleux triste, de la mélancolie. La tour est bien abolie, puisque le narrateur d'Hugo Marsan tire à jamais la porte de la maison où, justement, Matt l'avait logé dans une sorte de tour, dont l'entrée était un secret. Et l'ombre de Jean, que Maurice s'était appropriée jusqu'à cette ultime représentation, à Heavenbad, où n'assistait qu'un seul spectateur, est enfin désenchantée. Le narrateur est bien veuf.

A lui d'entendre, dans sa mémoire et son récit, les soupirs de la sainte et les cris de la fée.

Un tremblement de la réalité

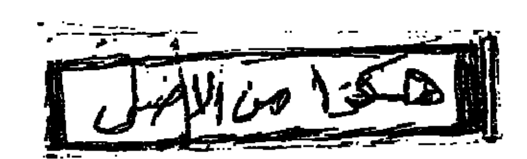
Raconter *le Corps du soldat*, à supposer que ce soit possible, ce que je ne crois pas, sauf à paraphraser interminablement et inutilement, serait trahir le propos de Marsan. Il y a des romans d'identification, où l'auteur prend son lecteur dans la glu des personnages, et des romans de narration, comme celui-là. Le lecteur découvre peu à peu, au rythme et au même étonnement que l'auteur, croit-il, les êtres, les décors, les crépuscules et les nuits. Où la liberté romanesque tient dans le simple déroulement des phrases, tout naturel, dans l'ordre des paragraphes, évident. Naturel, évidence, qui sont des leurres, bien entendu, puisqu'il y a un auteur, maître, en fin de compte, du jeu, mais dont la maîtrise peut décider, si elle le veut, de laisser jouer librement les épisodes, et les mots.



Ainsi de la place, fondamentale, dans cette aventure, de la guerre d'Algérie. Décrite aussi bien, et en même temps, comme l'histoire horrible que l'on sait, et comme un rêve, repris au théâtre, inversé, par Maurice et le narrateur, et qui, peut-être, n'a eu lieu que pour offrir un scénario. C'est dans cette interrogation, ce doute que se tient, justement, la littérature, le roman.

L'envoûtement qu'exerce Hugo Marsan sur son lecteur ne vient pas, ou pas seulement, des rues vides du port, du bar hésitant, des ombres vacillantes, comme dans *Orphée* ou *les Paravents*, dans cette « zone » entre la vie et la mort, ce terrain vague, mais dans la manière efficiente dont les mots, les phrases et les épisodes appartiennent eux aussi à cette zone, à ce tremblement précis de la réalité. Jamais de preuve, d'insistance, d'explication : nous avons pénétré – et nous n'en sortirons pas – dans ce théâtre dont nous sommes l'unique spectateur, jusqu'à faire, nous aussi, partie du spectacle, et nous y dissoudre. Le roman d'Hugo Marsan est d'une force rare, qui lui donne sa place dans la bibliothèque, peu encombrée, des livres qu'on n'oublie pas.

Jean-Jacques Brochier



Passage en revues

Littérature, poésie

• Bernard Sichère dans le dernier numéro de ***la Règle du jeu*** (nº 11) ouvre le dossier de la critique littéraire. Question sérieuse qui n'est pas d'aujourd'hui, question complexe et multiple appelant plusieurs niveaux de réflexion, question que l'on réduit trop souvent à des querelles subalternes, de personnes ou de chapelles, que l'on aborde aussi parfois en vociférant, armé de sa seule malveillance, la calomnie aux lèvres. Constitué d'entretiens rapides avec des critiques littéraires parisiens, ce dossier n'aborde la question que par la voie secondaire de l'anecdote, du cas particulier, de l'*avis* de l'un ou de l'autre. De pensée vraie, d'effort libre de réflexion, point.

Si la critique, comme l'écrivait Sainte-Beuve, est *« une invention, une création perpétuelle »*, la pensée sur la critique ne peut se contenter d'à peu près, d'impressions vagues, d'une sorte de subjectivité corporative ; elle doit avoir l'audace de cette invention, être assez libre de préjugés. Ce que Georges Poulet appelait la *« conscience critique »*, admirablement illustrée par Charles du Bos, Albert Béguin ou Jean Starobinski, relève moins de la *vulgate* sociologique que d'une véritable philosophie de la littérature. Penser la critique, c'est penser en même temps la littérature dans l'un de ses chapitres essentiels, c'est se penser lecteur, lecteur moins privilégié que comptable et responsable de sa tâche. (*La Règle du jeu*, 54, rue des Saints-Pères, 75007 Paris, 98 F.)

• « Que reste-t-il de 1968 ? », se demandent les auteurs présents dans le sommaire du dernier cahier de ***Quai Voltaire*** (nº 9). *« Romanesque »* pour Serge Filippini, *« imaginaire »* pour Michel Host, Mai 68 reste, pour toute une génération, et probablement pour la suivante, un épisode central, un pivot de la mémoire collective, un espace de nostalgie, ou encore un repoussoir valant pour un aujourd'hui revenu de toutes les illusions. A la suprématie des sciences humaines, à la critique, qui se voulait radicale et définitive de l'humanisme, a succédé ce que Cécile Wajsbrot appelle la *« perte du sens »*. Elle plaide pour un retour de ce sens dont la littérature aurait la charge. Quant à Jean-Marie Bretagne, il repère le divorce entre les mots et les actes dont les slogans de Mai 68 – et singulièrement le fameux *« CRS = SS »* – seraient le signe ; il cite, à propos de ces mots, cette très belle phrase de Marivaux : *« Ils étaient vains, mais très sérieusement vains et comme chargés de l'obligation de l'être. »* (*Quai Voltaire*, aux éditions du même nom, 98 F.)

• Sous le titre de ***Tartine***, Catherine Lorin et et Régis Tillet publient, depuis mars, une *« revue de composition littéraire graphique et musicale »*. Sur quatre pages cartonnées, *Tartine*, qui paraît deux fois par mois, présente des textes d'une extrême brièveté – de Bernard Collin, Jean-Marie Gleize, Jacques Roubaud, Francis Cohen, Dominique Fourcade, Claude Royet-Journoud, Jack Spicer... Dans le ton comme dans la forme, *Tartine* se démarque heureusement de l'esprit d'orgueil, de la tentation d'inscrire sur le marbre d'inaltérables leçons. Il serait mal venu d'en juger plus lourdement... (*Tartine*, 1, rue Fernand-Duval, 75004 Paris, 9 F.)

• Publié par les Éditions Comp'Act, ***la Main de singe*** en est à son huitième numéro. C'est incontestablement l'une des revues actuelles les plus stimulantes et inventives. Ne s'arrêtant pas au domaine français, *la Main de singe* privilégie des auteurs dont la modernité et la valeur sont souvent méconnues. Emilio Villa, Albert Ehrenstein et Arno Schmidt (déjà présent dans les précédentes livraisons) forment l'essentiel de ce numéro. (*La Main de singe*, Ed. Comp'Act, 9 et 11, place de la République, 01420 Seyssel, 95 F.)

• ***Incendits*** consacre son dernier numéro (19-20) à deux poètes, Bernard Vargaftig et Dominique Labarrière, récemment décédé. (*Incendits*, 4, villa Deroin, 93340 Le Raincy, 75 F.)

• Après un passionnant ensemble sur Samuel Beckett – dont un inédit traduit par Edith Fournier, – présenté par John Pilling (juin-juillet, nºs 770-771), ***Europe*** propose un dossier sur Guy de Maupassant, agencé par Marie-Claire Bancquart (août-septembre, nºs 772-773). (*Europe*, 146, rue du Fg-Poissonnière, 75010 Paris, 95 F.)

• Après plus de vingt année d'existence, la revue *TXT*, animée notamment par Christian Prigent, qui joua un rôle non négligeable dans la défense et l'illustration de la littérature et de la poésie d'avant-garde, cesse de paraître. Le thème du dernier numéro reflète bien ce qui fut la spécificité, à la fois sérieuse et « carnavalesque », de la revue : *« Languelais, Fatrasie et Lotharingites »*. (*TXT*, 23, rue Sieyès, 72000 Le Mans, 60 F.)

P. K.

Orientaleries

La dix-septième livraison de *Luqman*, qui vient de parvenir à nos libraires orientalistes français, est consacrée à l'enseignement du français et des auteurs francophones dans l'Iran d'aujourd'hui. Une douzaine de spécialistes des deux pays se penchent sur l'initiation linguistique et sur les cours de littérature française dans l'Université islamique.

Une enquête parmi les étudiants persans des départements de français en Iran montre l'évolution intervenue depuis l'époque Pahlavi, où le français était l'idiome de l'élite politique. Aujourd'hui, on parle certainement moins français en Iran, mais il semble qu'on y étudie les écrivains francophones plus en profondeur. Une certaine tendance « élitaire » et « féminine » persiste. Au total, un numéro un peu trop « abstrait », qui en dit plus sur les méthodes d'apprentissage de la langue que sur les auteurs lus. (*Luqman*, revue trimestrielle, nº 17, 130 p., Presses universitaires, 85, avenue du Parc, BP 15875-4748, Téhéran-15134.)

Le numéro spécial qu'*Intersignes*, avec l'appui de l'Institut du monde arabe, consacre à « l'Amour et l'Orient », englobe aussi bien l'éternelle romance orientale de Majnoun et Leïla que le fait de *« s'éprendre d'une femme qu'on n'a jamais vue »* ou encore l'*« aimance »*, selon le Marocain Abdelkebir Khatibi, et *« épiphanie et jouissance »*, du Tunisien Abdelwahab Meddeb. Ce volume, placé sous le signe du poète Abou-Nouwas (IXe siècle), constitue une tentative arabe d'appréhender l'éros en Orient dans sa profondeur historique, littéraire et humaine. (*Intersignes*, revue semestrielle, nº 6-7, 1993, 230 p., 130 F, 71, rue du Cardinal-Lemoine, 75005 Paris.)

Outre une enquête piquante de Serge Bahuchet sur « L'invention des Pygmées », le dernier numéro des *Cahiers d'études africaines* est presque entièrement consacré aux Berbères et à la berbérologie, thème rimant habituellement plus volontiers avec polémique qu'avec science... Cette fois, huit experts ont réussi à se pencher avec sérénité sur « Le savant et le Berbère », c'est-à-dire sur eux ou leurs prédécesseurs dans leurs rapports avec les Berbères. Ils ont produit, de l'Egypte au Maghreb extrême, un panorama de la berbérité face à ceux qui la scrutent. (*Cahiers d'études africaines*, nº 129, 1993, 195 p., Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales de Paris. Vente au numéro : tél. (1) 43-54-47-15.)

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

EN POCHE

Clés pour notre époque

Quels enjeux sociaux, économiques et politiques sous-tendent les grands dossiers de notre époque ? « Le Monde-Poche », une coédition de Marabout et du Monde-Editions, se propose de répondre aux questions demeurées sans réponse une fois le poste éteint ou le journal replié. Premiers thèmes traités par la collection « Synthèse » : l'immigration, la Yougoslavie et l'environnement, bientôt suivis de la protection sociale et du chômage. Clairs et volontiers didactiques, ces ouvrages ont été rédigés par des journalistes spécialistes de ces domaines.

Dans *l'Immigration*, Philippe Bernard fait le point sur la place des immigrés dans notre société, leur rôle économique et leur intégration, mais aussi le racisme dont ils sont l'objet. Resituant les événements actuels dans une perspective historique, *Yougoslavie, origines d'un conflit*, de Bernard Féron, met en lumière les causes multiples et anciennes de la guerre qui ravage l'ex-fédération. Dans *Economie et environnement*, Sylvie Deraime rappelle la façon dont deux siècles d'urbanisation et d'industrialisation ont abouti à la rupture des équilibres naturels, et expose les bases sur lesquelles pourrait s'ériger un nouvel ordre écologique mondial.

Chiffres et graphiques à l'appui, chacun de ces volumes délivre les clefs indispensables pour mieux comprendre les préoccupations majeures de notre fin de siècle.

Fl. D.

▶ **L'immigration,** *de Philippe Bernard, 182 p. ;* **Yougoslavie, origines d'un conflit,** *de Bernard Féron, 178 p. ;* **Economie et environnement**, *de Sylvie Deraime, 180 p. Tous en collection « Le Monde-Poche », coédition Le Monde-Marabout, 37 F.*

• Trois titres dans la collection « Domaine étranger » de 10/18. *L'Herbe de fer*, tout d'abord, qui valut le Pulitzer et le National Book Award à son auteur, William Kennedy, en 1979 (traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Marie-Claire Pasquier, nº 2411). Avec *le Prophète*, suivi de *l'Ile d'Io*, Yi Ch'ongjun nous entraîne successivement dans l'atmosphère sensuelle d'un bar de quartier et dans une île peuplée de ressuscités, au large de laquelle un journaliste disparaît mystérieusement (traduit du coréen par Ch'oe Yun et Patrick Maurus, nº 2408). *Le Livre de la Jamaïque*, sorte de polar ethnographique de Ranks Russel (traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Pierre Furlan), se situe pour sa part dans l'île du reggae. Un universitaire américain y enquête sur le monde des Marrons, ces descendants des guerriers achantis (nº 2405).

• *Shirobamba*, premier tome de l'autobiographie romancée de Yasushi Inoué, est réédité en « Folio » Gallimard. Dans ce livre, placé sous le signe de l'insecte Shirobamba, *« vieille dame blanche »*, symbole du génie protecteur de l'enfance, l'auteur du *Fusil de chasse* évoque sa petite enfance déchirée entre sa vraie famille et celle qui l'a adopté (traduit du japonais par Rose-Marie Fayolle et Anne Rabinovitch, nº 2511).

• En « Folio » toujours, la réédition de *l'Enfant méduse*, de Sylvie Germain (nº 2510).

• Les Etats-Unis s'apprêtent à célébrer le trentième anniversaire de l'assassinat de John Fitzgerald Kennedy, le 22 novembre 1963. Se fondant notamment sur des sources anglo-saxonnes inédites en français, *l'Affaire Kennedy*, de Thierry Lentz, fait le point des connaissances actuelles sur ce dossier (PUF, collection « Que sais-je ? », nº 2781). Un volume de la même collection, rédigé par Bruno Drweski, est consacré à *la Biélorussie* (nº 2775).

• Décrypter les mythes de notre époque, tel est l'un des objets de *Cool memories, I* et *II*, de Jean Baudrillard, aujourd'hui réédités par le Livre de Poche dans la collection « Biblio Essais » (nº 4181).

• Dans la collection « Rivages poche » paraît *Comment tirer profit de ses ennemis*, de Plutarque, traduit du grec et présenté par Pierre Maréchaux. L'auteur suit la maxime de Xénophon qui soutient que *« c'est le fait d'un homme sage de tirer profit de ses ennemis »*. Le texte est suivi de « Sur la manière de distinguer le flatteur d'avec l'ami », qui met en garde contre *« ce parasite des natures nobles »* : le flatteur (nº 103).

• Dans la collection « Points Seuil Essais », *la Dissémination*, de Jacques Derrida. Trois textes : « la Pharmacie de Platon », « la Double Séance » et « la Dissémination », précédés d'un « Hors livre » dans lequel Derrida explique l'impossibilité de préfacer en faisant référence à la préface de *la Phénoménologie de l'esprit*, de Hegel, qui *« critique la formalité préfacière comme elle critique le mathématisme et le formalisme en général »* (nº 265).

HISTOIRE LITTÉRAIRE

Pour André Frénaud

Hommage au poète disparu, qui, toujours, poursuivit l'imposture

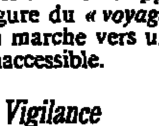
Le poète André Frénaud est mort le 21 juin à Paris à l'âge de quatre-vingt-six ans (*le Monde* du 23 juin). Bernard Pingaud, qui fut son ami, nous a adressé le témoignage suivant à l'occasion de la sortie d'un cahier collectif consacré au poète.

André Frénaud n'aura pas eu le plaisir de voir le beau volume d'hommages préparé pour lui par François Boddaert qui réunit, autour de critiques familiers de son œuvre, un grand nombre de poètes amis (1). Mais il avait pu lire, avant l'impression, la plupart de ces textes, toujours affectueux, souvent pénétrants, qui viennent heureusement s'ajouter aux ensembles déjà publiés dans diverses revues.

Depuis une dizaine d'années, pour des raisons liées à son état de santé, peut-être aussi à une certaine fatigue intérieure, André n'écrivait plus. Lui qui concevait l'expérience poétique (la *« visitation »*) comme une épreuve de tout l'être, s'était senti gravement diminué, privé de l'essentiel, à rester muet. Et puis, avec le temps, la peine s'était adoucie, il avait pris l'habitude du silence. Non pas résigné, mais stoïque, et sans attendrissement inutile. Ce qui le sauvait, c'était l'existence de son œuvre. Elle continuait à l'habiter, il la connaissait par cœur et pouvait en réciter, de mémoire, des pans entiers. Avec l'aide de sa femme, Monique, il enregistrait sur cassette ses grands poèmes, qu'il lisait – tous ceux qui ont eu l'occasion de l'entendre s'en souviennent – d'une manière incomparable, avec une sorte de gravité gouailleuse, roulant les « r », brusquant les liaisons et pesant un par un des mots longtemps mâchés et remâchés.

De cette œuvre, il se faisait l'idée la plus haute et, certainement, souffrait-il qu'elle ne fût pas, chez nous, mieux reconnue (car elle l'était ailleurs, dans sa chère Italie, par exemple). Mais l'idée de s'en plaindre ne lui serait jamais venue. D'abord, parce qu'il était un écrivain de la vieille école, ignorant les méthodes modernes d'autopromotion, incapable de parader sur la scène littéraire et, de toute façon, trop orgueilleux et trop modeste à la fois pour chercher à se faire valoir. Ensuite, parce que l'amour qu'il portait à la poésie n'allait pas sans doutes ni, parfois, ricanements : se plaisant, dès qu'il l'avait exaltée, à dénigrer le *« murmure misérable »*, la *« machine inutile »*, la *« conquête dérisoire »* du poète. *« La poésie*, écrivait-il, *ne serait pas lumière si elle ne courait pas perpétuellement le risque d'être aussi une imposture* (2). »

L'imposture, André la poursuivait partout, et d'abord en lui-même. Le refus de toutes les formes de duperie, y compris la plus subtile et la plus tentante, celle qui consiste à s'affirmer non dupe, hante aussi bien son discours poétique que sa réflexion personnelle. Dans le langage populaire, on dit : *« Croire que c'est arrivé. »* Aux yeux d'André, toute *« arrivée »* – religieuse, idéologique, ou simplement littéraire – était, a priori, suspecte. Il détestait les *« hommes assis »* et leur opposait la noble figure du *« voyageur »*, toujours en marche vers un but qu'il sait inaccessible.





WOLFGANG OSTERHELD

André Frénaud : le refus de toutes les formes de duperie.

Vigilance autocritique

Le *« non-espoir »*, son viatique, c'était cela : l'acceptation de l'infirmité foncière de l'homme et le refus de s'y résigner, un mélange de fatalisme et d'impatience. Je parlais plus haut de stoïcisme. Quand André emploie ce mot, pour qualifier la sagesse paysanne, à la fin du volume d'entretiens que nous avons composé ensemble et qui constitue, je crois, la meilleure introduction à son œuvre, il s'empresse d'ajouter que cette sagesse, à laquelle il adhère, n'est *« pas si loin de la révolte »* (3).

La même hantise de l'imposture explique, au moins pour partie, sa vigilance autocritique. Aucun poète contemporain n'a su, avec une telle lucidité, une telle absence de complaisance, parler de son œuvre. Soucieux de s'assurer qu'elle était là, bien vivante, il ne lui suffisait pas de la ruminer, de la réciter, il l'auscultait, l'analysait, s'y déplaçait comme en pays inconnu, non pas seulement pour mieux la comprendre, ni pour le plaisir narcissique d'y chercher sa propre image, mais, sans doute aussi, pour ne pas être dupe de ce qu'il avait écrit. En témoignent ses étonnantes *« gloses »* à *la Sorcière de Rome* (Gallimard, 1973), travail de Sisyphe qu'il avait entrepris peu après l'achèvement de son grand poème, qui prenait de plus en plus d'ampleur à mesure qu'il progressait et qu'il a laissé derrière lui inachevé, parce qu'il était interminable. On trouvera, dans le cahier publié par François Boddaert, une de ces gloses les plus importantes, celle qui concerne le mouvement XII de *la Sorcière* (4).

Mais ce n'est pas du poète que j'ai envie de parler aujourd'hui, c'est de l'ami. J'ai connu autrefois – il y a trente ans de cela – un Frénaud compagnon de voyage ou de combat que rien ne laissait jamais indifférent. Nous avions de fréquentes disputes. Passionné, colérique, il pouvait s'emporter pour une broutille, mais savait aussi, l'instant d'après, rire de lui-même.

Si je dis qu'il était bon, je risque de m'attirer ses foudres posthumes. Je dirais au moins qu'il était multiple, comme son œuvre : curieux d'art, de politique, de philosophie, aussi à son affaire quand il errait dans les villes que lorsqu'il arpentait les sentiers du *« vieux pays »*, tantôt bienveillant et tantôt injuste, bon vivant malgré le non-espoir, ou peut-être à cause de lui, excessif en beaucoup de choses, grand liseur, grand buveur, grand mangeur et, dans les moments de complicité, quand il se sentait porté par un auditoire ami, causeur plein de drôlerie. Peu d'oreille pour la musique, hormis celle des mots, mais un œil aigu, infaillible pour tout ce qui touchait aux monuments, aux paysages, et qui s'arrêtait sur tel détail d'une porte ou d'une fontaine, sur telle heureuse composition de ciel et de collines. *« C'est tout à fait beau »*, disait-il, comme il disait, à table : *« C'est tout à fait bon. »*

L'aveu du bonheur

L'âge venu, l'œil restait vif, et l'appétit toujours grand, mais les passions, les exigences s'étaient apaisées, laissant place – faut-il le dire ? – à un certain bonheur. Il l'avouait, *in extremis*, dans le portrait filmé que nous avons fait de lui avec Jacques Deschamps, et je me souviens combien cet aveu m'avait bouleversé. Le voyageur ne bougeait plus, ou si peu, partageant son temps entre Paris et la maison de Bussy qu'ils avaient aménagée, Monique et lui, aussi patiemment et minutieusement qu'il aménageait les mots du poème. Quand j'évoquais ses éclats d'autrefois, il en souriait, avec un peu de nostalgie.

Il ne répondait plus aux lettres, ne lisait plus guère. Il avait découvert sur le tard la télévision, dont il ne voulait pas entendre parler jadis, et était devenu un « zappeur » impénitent. Ensemble, nous parlions politique ou boutique. André, qui avait toujours fui les honneurs et la publicité, s'intéressait pourtant à ce qu'on écrivait à son sujet. Les choses avaient changé, de ce point de vue. Paradoxalement, au moment où il se voyait lui-même réduit au silence, les études, les manifestations, les hommages se multipliaient (5). Après le grand prix national de poésie en 1985, il avait reçu le grand prix de la Ville de Paris en 1989. Une nouvelle génération de poètes découvrait son œuvre, se reconnaissait en lui. Ils envoyaient leurs livres à André, André recevait leurs visites. On le lisait, on l'admirait : donc il n'avait pas été tout à fait un imposteur.

Cependant, à chaque visite, nous le sentions s'éloigner un peu plus, et ce n'était pas seulement une question d'âge. Quelques semaines avant sa mort, nous avions organisé, à la Maison des écrivains, une petite fête en son honneur. Il avait ouvert la soirée en lisant lui-même quelques poèmes. A sa suite, une dizaine de poètes familiers de son œuvre avaient présenté, chacun, un texte de lui – ceux-là mêmes qui devaient se retrouver à Bussy, le 24 juin, pour une autre lecture devant son cercueil. Il ne savait rien alors du mal qui, depuis un certain temps, le rongeait. Quand il l'a appris, il n'a pas protesté. Mais il a profité d'un instant de sommeil pour quitter, sans crier gare, ceux qui l'aimaient. Ce fut son seul manquement.

Bernard Pingaud

(1) *« Pour André Frénaud »*, cahier dirigé par F. Boddaert, Obsidiane-Le Temps qu'il fait, 272 p., 190 F.

(2) *Notre inhabileté fatale*, Gallimard, 1979, p. 160.

(3) *Ibid.*

(4) L'ensemble des « gloses » est à paraître chez Gallimard.

(5) Je pense, en particulier, à l'essai récent et remarquable de Roger Munier, *l'Etre et son poème*, Encre marine.

Derniers mots de Proust

Suite de la page 33

Qui aime Proust ? Tout le monde, et personne. On lui témoigne de l'admiration, de l'estime, du respect, mais cela reste distant, empêché, bizarrement guindé et glacé. Tout se passe comme si les contemporains sentaient qu'il est en train de relativiser leur vie et leur mort, trop vivant, trop mourant (on pense à l'interminable agonie de Voltaire) pour ne pas préparer un très mauvais coup à l'égard du théâtre d'ombres agitées et bavardes où ils se meuvent tous.

Ils font ce qu'ils peuvent, les contemporains. Rivière est soucieux. Il manque d'argent, il va bientôt publier son roman *Aimée*. Proust : *« J'adore Rivière, c'est l'être le plus noble, la plus lucide intelligence que l'on puisse imaginer. Mais très fatigué depuis la guerre (qu'il a faite d'une façon atroce), il m'a, par sa fatigue, sa distraction, l'oubli de recommandations notées sur de petits bouts de papier qu'il perd, causé plus d'ennuis que n'auraient pu le faire cinquante ennemis coalisés. »*

Gide est cérémonieux, mais mal remis de son erreur initiale, et puis le portrait de Charlus le choque. Mauriac feint d'être effrayé : *« On a l'impression que Sodome et Gomorrhe se confondent avec l'univers. Une seule figure de saint aurait suffi à tout rétablir. »* Eh oui, il n'y a qu'une seule figure de saint dans *la Recherche*, et c'est Proust lui-même. Comment Mauriac ne le voit-il pas ? Mais c'est qu'il est en train, lui aussi, de publier un roman : *le Baiser au lépreux*. Proust l'a-t-il lu ? Vous êtes mourant, soit, mais quand même pas au point de ne pas lire mon livre.

Morand, comme toujours, est affectueux et pressé. Cocteau a autre chose à faire. Léon Daudet, lui, pense que Proust est largement un malade imaginaire, son attitude est donc militaire : *« Vous êtes unique et il faut vous conserver tel sans merci. »* Très bien. Mais Proust : *« Je ne connais pas une seule ligne de Pierre Benoit. Léon Daudet écrit de temps en temps que je suis le premier écrivain français, ce qui me fait un certain plaisir, et qu'après moi c'est Benoit, ce qui détruit le plaisir. »* Le comble, c'est quand Gaston Gallimard se plaint de mener une vie *« niaise »*. Il publie *la Recherche* et il se plaint ? C'est trop fort : *« Vous me faites beaucoup de peine en me disant que votre vie est niaise. Elle est superbe. Vous avez attaché votre nom au plus marquant des mouvements littéraires de notre temps... Voyez la vie sous cet angle et vous serez fier et heureux (...). Je connais des gens malheureux parce qu'ils calculent qu'ils ont un an de plus, ou des choses de ce genre. Le bonheur pris comme but se détruit à pleins bords. Il coule à pleins bords chez ceux qui ne cherchent pas la satisfaction et vivent en dehors d'eux pour une idée. »*

Un « télescope braqué sur le temps »

Le mourant travailleur, caustique, sûr de lui, voilà qui n'est pas prévu au programme. Proust aurait donc la conviction d'avoir fait une découverte énorme et que ses livres sont à mettre au-dessus de tout ? C'est probable. Pourtant, il y a une circonstance aggravante. Le génie, passe encore, mais à condition qu'il soit méconnu tant qu'il est en vie. Soyez correct, postulez posthume. Or non seulement Proust se vend (de mieux en mieux), non seulement le *Times* souligne qu'il va au grand public *« malgré »* ses qualités rares, mais sa mégalomanie malicieuse ne cesse de croître. Par exemple, Camille Vettard, c'est très bien : il compare Proust à Einstein. La NRF devrait faire de la publicité à Edmond Jaloux qui place *la Recherche* entre Montaigne et Rousseau. Et puis, d'ailleurs, c'est peut-être encore mieux ?

Proust ? Notre jeune homme ? L'original ? Le maniaque ? Il aurait une grande pensée ? Supérieure à celle de Bergson ? Anticipant même sur *Etre et Temps*, de Heidegger ? Vous exagérez. *« Mon livre est sorti tout entier de l'application d'un sens spécial (du moins je le crois) qu'il est bien difficile de décrire (comme à un aveugle le sens de la vue) à ceux qui ne l'ont jamais exercé. »* S'agit-il pour autant d'analyses microscopiques, de minuties ? Mais non, c'est un *« télescope braqué sur le temps »*.

Voilà une autre dimension, n'est-ce pas ? Très en longueur, et solide. Les corps ne sont pas dans l'espace mais dans le temps. Qui a osé dire ça jusque-là ? Personne. A Ernst-Robert Curtius : *« La mauvaise littérature rapetisse. Mais la vraie fait connaître la part encore inconnue de l'âme. C'est un peu le mot de Pascal que je cite à faux, n'ayant pas de livres ici : « Un peu de science éloigne de Dieu, beaucoup de science y ramène. » Il ne faut jamais avoir peur d'aller trop loin car la vérité est au-delà. »*

Le milieu littéraire, le « sainte-beuvisme » endémique, rapetisse tout. Finalement, il vaut mieux compter sur les gens qui ne lisent pas vraiment, et attendre : *« J'ai été surpris de voir combien les Guermantes qui lisent mes livres ne se rendent pas compte combien c'est scandaleux. Les Guermantes femmes, fort vertueuses, font cercle autour de moi. »* Et encore : *« Je suis stupéfait de voir que les gens avalent* Sodome et Gomorrhe *comme une bondieuserie. »* Paradoxe : le vice qui dit la vérité du vice est protégé par la vertu. Sinon, c'est la pseudo-compréhension, le soupçon. Les uns, en effet, sont consternés que l'homosexualité ne soit pas décrite de façon positive, sans conséquences, idyllique ; tandis que les autres crient au démoniaque. Les *« gens »*, eux, sentent, et se trompent moins.

Sydney Schiff aime Proust. Ses lettres sont délicates et tendres. C'est probablement pour cette raison qu'il reçoit cet avertissement : *« Vous ne lisez pas mon livre, parce que, comme tous les mondains qui ne l'aiment pas, à Paris vous êtes trop nerveux, à Londres vous êtes trop occupé, à la campagne vous avez trop d'invités... Cependant, dès le jour où il a paru, en métro, en voiture, en wagon, les vrais amis du livre le lisaient, ne voyant pas leurs voisins, oubliant les stations. Je néglige l'opinion, purement mondaine, que vous préférez l'homme à son œuvre. Je réfuterais ce sophisme en deux minutes, mais je suis trop fatigué. Du reste, je ne suis même pas sûr que vous aimiez l'auteur. »* Implacable Proust. Là-dessus, toujours soucieux de damer le pion à son père, à son frère, à la médecine en général, il donne, lui, l'agonisant, quelques conseils de santé à Schiff. C'est Molière et c'est Plutarque. Irrésistible de comique et de grandeur.

Qu'est-ce qu'un écrivain ? Un insecte venimeux en cours de métamorphose sublime. Le 3 octobre, à Gaston Gallimard : *« D'autres que moi, et je m'en réjouis, ont la jouissance de l'univers. Je n'ai plus ni le mouvement, ni la parole, ni la pensée, ni le simple bien-être de ne pas souffrir. Ainsi, expulsé pour ainsi dire de moi-même, je me réfugie dans les tomes que je palpe à défaut de les lire et j'ai à leur égard la précaution de la guêpe fouisseuse (...). Recroquevillé comme elle et privé de tout, je ne m'occupe plus que de leur fournir à travers le monde des esprits l'expansion qui m'est refusée. »*

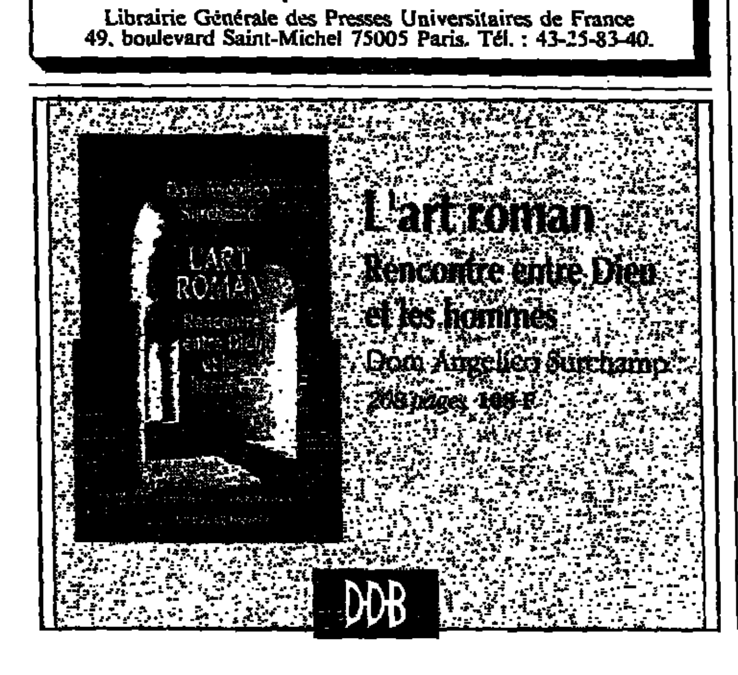
Pas folle, la guêpe. Son cœur cesse pourtant de battre le samedi 18 novembre 1922, à six heures du soir.

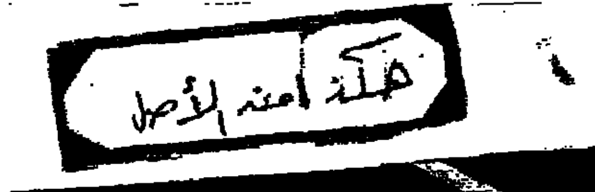
Philippe Sollers

★ Signalons également la parution de *Proust et son père*, de Christian Péchenard (Quai Voltaire, 261 p., 120 F, en librairie le 5 octobre). Auteur, en 1992, d'un *Proust à Cabourg* (chez le même éditeur), Christian Péchenard réfute l'idée selon laquelle Adrien Proust, hygiéniste réputé et professeur agrégé, ne comprit rien à la vie d'écrivain de son fils aîné. Selon Péchenard, si Adrien n'apparait pas nommément dans *la Recherche*, il eut une si grande influence sur Marcel que le domaine paternel – Illiers *alias* Combray – deviendra un lieu fondateur du roman.

Dans Le Livre de poche (n° 7395), on trouvera *la Fugitive* (dans la version établie et présentée par Nathalie Mauriac-Dyer, publiée chez Grasset en 1987).

En « 10/18 », une anthologie des chroniques, souvenirs et pastiches de Proust, regroupés sous le titre d'*Écrits mondains* (n° 2398), édition établie et présentée par Alain Coelho. Dans la même collection, un recueil des textes que l'auteur de *Contre Sainte-Beuve* consacra à la littérature et aux écrivains, intitulé *Journées de lecture* (n° 2399).







...RAIRE

...rénaud

...poursuivit l'imposture

...s mots de Proust



SOCIETES

par Georges Balandier

L'incommode M. Strauss

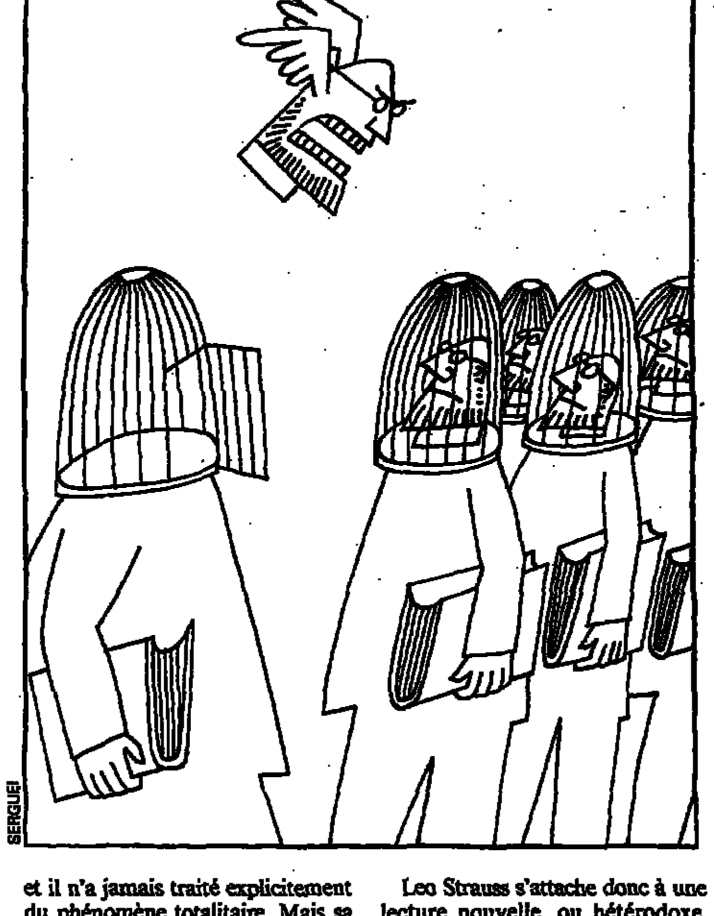
LA RENAISSANCE DU RATIONALISME POLITIQUE CLASSIQUE
de Leo Strauss.
Conférences et essais réunis et présentés par Thomas Pangle, traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Pierre Guglielmina, Gallimard, 408 p., 235 F.

LEO STRAUSS, mort il y a vingt ans, n'était pas un penseur américain bien tranquille. Il a choisi de déranger en se situant à contre-courant des modes intellectuelles, en s'engageant dans la polémique, en brouillant les pistes qui permettraient de le situer, de lui attribuer une position précise dans l'histoire de la pensée. C'est un universitaire – de qui l'université de Chicago conserve les archives – qui ne porte pas une grande estime aux disciplines académiques. C'est un philosophe qui se reconnait aussi sociologue et se donne le projet de contribuer à la fondation d'une *« sociologie de la philosophie »*. C'est un défenseur du rationalisme politique classique, qui propose une critique radicale de la modernité afin de mieux raviver la citoyenneté.

Si Leo Strauss a exercé une influence considérable sur les « libéraux » américains, il n'en a pas moins été malmené par l'effet de mésinterprétations et de passions contraires. En tant que philosophe, il est successivement qualifié de néokantien (sa formation initiale est celle de l'école néokantienne de Marbourg), de heideggerien (son analyse des conséquences politiques de la pensée de Heidegger reste l'une des meilleures), de platonicien et d'aristotélicien (sa définition de la philosophie politique se caractérise par un retour résolu à la tradition des « anciens » contre les « modernes »).

Son exigence le pousse à un parcours singulier, qui a pu conduire à douter de la cohérence de son œuvre. En tant que penseur de la *« crise contemporaine de la civilisation occidentale »*, il est considéré tantôt comme un nihiliste, tantôt comme un conservateur obsédé par la *« menace communiste »* et prescrivant un *« moralisme dogmatique »*. Incontestablement, cet auteur dérange et il finit par imposer son originalité en dépit des obstacles qui lui sont opposés.

En France, la reconnaissance est tardive : les publications de ses ouvrages majeurs se multiplient, en traduction française, au cours de ces dernières années (1). Comme si Leo Strauss, bien que disparu, devenait une sorte d'auteur de secours pour temps de « pensée faible » et d'incertitude. C'est pourtant dès 1954, dans un contexte de guerre froide et de vifs affrontements intellectuels, que paraissent, en français, ses considérations sur la tyrannie et son livre *Droit naturel et histoire* (2). Raymond Aron a alors vu, en cet ouvrage, l'expression d'une juste position entre l'existentialisme radicalement individualiste de Sartre, d'un côté, et le marxisme dogmatique et le moralisme de la loi naturelle, de l'autre. Puis, c'est une longue période de presque oubli. Il faut d'autant plus porter l'attention, maintenant que le retour s'effectue, sur le recueil d'essais et de conférences constitué et clairement présenté par Thomas Pangle. C'est une introduction nécessaire à la pensée de Leo Strauss et à sa façon de répondre à ce qu'il considère comme la *« crise spirituelle »* de notre époque.



SERGUEI

IL importe tout autant d'éclairer cet ensemble par la remarquable postface de Pierre Guglielmina. Elle fait de l'œuvre tout entière, qui reste largement ignorée, un *« pari sur la censure »*. Elle se fonde principalement sur l'ouvrage, d'abord publié fin 1941, qui a le plus contribué à la célébrité du penseur : *la Persécution et l'art d'écrire*. Il y est montré que la biographie n'explique pas la pensée – Leo Strauss n'a pas subi personnellement les persécutions nazies, il avait quitté l'Allemagne en 1932, et il n'a jamais traité explicitement du phénomène totalitaire. Mais sa réflexion sur l'expérience de la persécution, associée à l'abandon de la *« langue de la philosophie »* au profit de l'anglais, l'engage sur une *« voie originale »*. Elle le conduit à condenser sa pensée du phénomène en se posant la question de l'art d'écrire et, au-delà, celle de la lecture qui, affirme-t-il, *« précède l'écriture »*. Elle le mène aussi à considérer autrement les implications réciproques de la philosophie et de la politique : ce qui est vu, dans d'autres textes, comme un accomplissement de celle-ci ne pouvant se réaliser que dans *« la vie philosophique »*.

Leo Strauss s'attache donc à une lecture nouvelle, ou hétérodoxe, des ouvrages majeurs des philosophes ou théologiens du passé. Il veut les aborder en étant *« délivré des œillères et des préjugés »*, en dialoguant avec ces penseurs, en entretenant une exigence de critique interne qui est poussée jusqu'au point où il devient possible de *« comprendre un auteur tel qu'il s'est compris lui-même »*. Démarche dont on peut évaluer la force novatrice dans les essais du présent recueil consacrés à Socrate (initiateur de la philosophie politique), à Thucydide (accès à la signification de l'histoire politique), aux penseurs médiévaux (occasion du dialogue entre le rationalisme classique et la révélation) et à Heidegger, qui subvertit la philosophie et contraint à questionner une *« démocratie libérale incertaine d'elle-même et de son avenir »*, inquiète du risque de *« barbarisation »*.

Les rejets sont fermement désignés : l'historicisme, contraire à une philosophie politique classique, qui reste *« directement liée à la vie politique »* et ne prend sa distance qu'après avoir instauré cette relation ; le relativisme, qui est à l'origine du *« malaise d'aujourd'hui »* ; la philosophie constituée après la coupure de la modernité, parce qu'elle s'autodétruit en raison de sa vision historiciste de l'histoire moderne ; le positivisme, qui postule la neutralité à l'égard des valeurs, fonde ses distinctions dans l'abstrait et se légitime par la méthode. Les choix sont tout aussi fermement désignés : celui d'un rationalisme classique, qui n'ignore pas ses propres problèmes et se trouve, en quelque sorte, *« mis en tension »* ; celui d'un retour au passé, qui détache du repérage selon les seuls *« signaux modernes »* et donne les moyens d'une libération ; celui vers *« la liberté d'esprit la plus parfaite possible »*.

PUISQUE Leo Strauss se situe lui-même parmi les *« sociologues occidentaux »*, il convient de préciser sa conception de la science sociale et d'indiquer comment, tout au long de ses commentaires, il parle pour le présent et pour l'avenir. De la science moderne, en général, il pense qu'elle *« n'a pas tenu sa promesse »* ; elle ne cesse d'accroître la puissance, en restant dans l'incapacité de *« dire en quel sens la science est bonne »*. Quant à la science sociale, il la voit dévoyée par la soumission à l'exigence de scientificité imitative et la spécialisation. Elle se trouve face à l'impossibilité d'étudier la *« société comme un tout, l'homme social comme une totalité »*. Elle doit contrebalancer ces dangers en opérant *« sciemment un retour au mode de penser du sens commun »*, elle doit effectuer ses choix *« par rapport aux objectifs globaux de la société entière »*, comprendre la réalité sociale *« telle qu'elle est comprise dans la vie sociale par les hommes réfléchis et tolérants »*. Elle n'a pas à se détacher des valeurs afin de s'en tenir aux seuls faits, mais, au contraire, à les partager afin de *« comprendre de l'intérieur »*, de pratiquer la *« compréhension bienveillante »*. D'une certaine façon, Leo Strauss pratique la lecture du social ainsi qu'il pratique la lecture des grands penseurs ; avec la politique comme horizon.

Dévoiler l'engagement et les croyances des autres requiert la profondeur de son *« propre engagement »* – avec la réserve d'une capacité critique qui ne tient pas à la distance établie pour garantir l'objectivité, mais à l'usage de la critique rationnelle révélant la fausseté de ce qui est compris avec bienveillance. Celle-ci fait place à une sorte de passion ravageuse lorsque Leo Strauss considère l'héritage occidental, *« en danger »*. Il met en cause l'irruption incessante du nouveau, la spécialisation toujours plus poussée, l'universalisme postulé sans passion véritable, le pluralisme culturel banalisant, le conformisme. C'est se placer en courant contraire pour retrouver des certitudes et des vertus plus anciennes.

LEO STRAUSS invite à la redécouverte de la civilisation occidentale *« dans son intégrité prémoderne »*. Il en appelle à un humanisme revigoré, à une exigence d'éthique – *« reine des sciences sociales »* – et de moralité capable de faire prévaloir la justice sur la puissance. L'usage réactionnaire de son œuvre est possible, on l'a accusé d'être le fondateur d'une sorte de culte fondamentaliste qui corrige l'absence de croyance en Dieu et en la loi naturelle. Il faut opposer à ce risque réel l'incontestable attachement à la démocratie, exprimé en refusant de la flatter ; ce par quoi Leo Strauss contribue à la défense de l'esprit démocratique et au réveil des passions civiques. Cette leçon-là peut adoucir les désaccords.

(1) Treize titres de Leo Strauss traduits en français sont actuellement disponibles en librairie, dispersés chez plusieurs éditeurs. La redécouverte récente de sa pensée en France doit beaucoup au travail accompli par Olivier Berrichon-Sedeyn, qui a notamment traduit *la Persécution et l'art d'écrire* (Presses-Pocket, 1989), *le Libéralisme antique et moderne* (PUF, 1990), *Qu'est-ce que la philosophie politique?* (PUF, 1992).

(2) *De la tyrannie* et autres textes de Leo Strauss et Alexandre Kojève ont été réédités chez Gallimard, en 1983. *Droit naturel et histoire*, traduit de l'anglais par Monique Nathan et Eric de Dampierre, a été repris dans la collection de poche « Champs » (n° 158, Flammarion).



LISEZ AUSSI LES LIVRES DE VOS ENFANTS

Une autre façon d'apprendre

« TROIS millions de chômeurs... Faut-il encore faire des études ? » Ce sondage du magazine *Phosphore*, réalisé avant la rentrée, révélait que 81 % des 15-20 ans, soit huit lycéens sur dix, pensent qu'ils seront un jour confrontés au chômage, et, quand ils chercheront du travail, 68 % prendront le premier travail qu'ils trouveront. Quant à la formation donnée par l'école, 69 % estiment que l'école prépare « plutôt mal » au monde du travail. L'école doit-elle instruire ou former ? Lucides, les lycéens ont intégré le chômage dans leurs projets d'avenir et se demandent si l'école ne les tient pas en dehors du monde du travail. Et la lecture ?... Pas le temps, répondent-ils souvent. C'est donc sur les classes d'âge précédant l'entrée au lycée que se concentre la plus grande créativité de la production de l'édition pour la jeunesse, qui trouve une autre façon d'apprendre.

COMMENT raconter la religion aux enfants ?... Intitulée « Les contes du ciel et de la terre », une nouvelle collection, dirigée, chez Gallimard-Jeunesse, par Jean-Olivier Héron, se propose d'initier les enfants non pas à la religion, mais aux religions, aux croyances qui mènent le monde et qui, trop souvent, s'excluent les unes les autres. Quatre volumes ont paru qui, par un conte fondateur emprunté aux textes sacrés – complété d'un petit dossier, – sont une initiation réellement œcuménique à la diversité de ce que croient les hommes. Sans jugement de valeur, sans classement d'aucune sorte. *« Pourquoi ne pas lancer en même temps, pour les enfants de notre époque qui regardent les informations à la télé, une collection parallèle qui pourrait par exemple s'intituler « Les contes du ciel déchirant la terre » ?*, demande Marc Soriano dans la dernière livraison de *la Revue des livres pour enfants* (automne 1993, n° 153). *Elle essaierait de leur raconter les guerres de religion d'autrefois et d'aujourd'hui. »* C'est là, justement, ce que la collection, dans une volonté d'universalité, a voulu éviter.

Signalons aussi qu'aux Editions du Cerf, le même Jean-Olivier Héron poursuit sa narration toute personnelle de la Bible vue par des yeux d'aujourd'hui. Ce qui s'est passé à la fin du Jardin d'Eden. Une drôle de rencontre avec Eve, Adam, Seth et Caïn illustrée par l'auteur.

Avec les « Carnets de sagesse », une autre collection présente, chez Albin Michel, dans le même ordre d'idées, de petites anthologies de textes essentiels tirés du patrimoine spirituel de l'humanité, autre preuve que la sagesse n'a pas de frontières.

► *L'Histoire de Sarah, celle qui riait quand Dieu parlait*, par France Quéré (la Bible) ; *L'homme qui voulait rencontrer Dieu*, par Slimane Zeghidour (le Coran) ; *La déesse qui devint fleuve*, par Vijay Singh (l'hindouisme) ; *les Secrets de Kaïdara*, racontés par Hyacinthe Vulliez (l'animisme africain), Gallimard Jeunesse, 38 p., ill. couleurs, 59 F (de 7 à 11 ans). En préparation : *Saint François d'Assise, le garçon qui parlait aux oiseaux ; Il était une fois, dit Jésus ; Bouddha, le prince qui devint mendiant.*

► *Les Chiens de Dieu*, par Jean-Olivier Héron. Coll. « les Contes du septième jour », tome 6. Editions du Cerf, 64 p., 45 F (à partir de 8 ans).

► *Paroles indiennes*, textes indiens d'Amérique du Nord recueillis par Michel Piquemal, photos d'Edward S. Curtis ; *Paroles du Bouddha*, textes recueillis par Marc de Smedt. Albin Michel, 56 p., 59 F (à partir de 12 ans). A paraître : *Paroles Zen, Paroles de Jésus.*

COMMENT raconter l'art ?... En coédition avec les Musées nationaux, Isabelle Jan et Jean-Claude Morice viennent de créer, chez Calmann-Lévy, la « Petite collection », une série de beaux albums, illustrés chacun de douze tableaux de l'artiste traité, avec, en regard, un texte qui, sans didactisme ni pédanterie, sans essayer de trouver des références dans la vie de l'artiste, en s'appuyant sur les seuls éléments plastiques, fait réellement entrer dans l'œuvre représentée. Watteau et Vermeer ont ma préférence.

Dans la série « L'art en jeu », conçue pour faire aimer l'art du XXe siècle aux enfants, vient de paraître un *Chagall* charmeur qui nous fait évoluer dans un territoire immatériel de la joie de vivre, d'aimer et d'être aimé avec un tableau peint l'année de son mariage avec Bella. Une découverte du bonheur.

Le patrimoine artistique des peuples de l'Afrique noire devient parfaitement accessible aux enfants dans deux albums remarquables édités par le Musée Dapper. Pureté et beauté des formes dans les masques des Vouvi du Gabon ou des Boa du Zaïre. Variations pleines d'humour et d'intelligence sur de grandes cuillers sculptées par les Dan et les Senoufo de Côte-d'Ivoire.

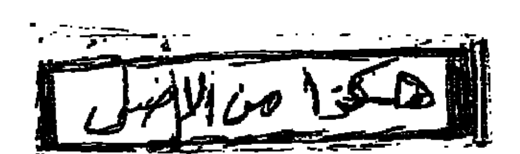
► *Vermeer : Cornelia et le diable ; Watteau : Gilles et son maître ; Renoir : Où es-tu Léa ? ; Picasso : le Carnaval de Polo.* Calmann-Lévy et RMN, 32 p., 85 F (à partir de 6 ans).

► *Chagall. Double portrait au verre de vin*, texte de Max-Henri de Larminat. Editions du Centre Pompidou, 36 p., 80 F (à partir de 6 ans).

► *Vouvi-Boa, masques et Mia, les cuillers-sculptures*, par Sophie Curtil. Collection « Kitadi », Musée Dapper, 36 p.

N. Z.

★ **Le neuvième Salon du livre de jeunesse de Montreuil, qui aura lieu du 1er au 6 décembre, aura cette année pour thème central : « La ville. Lieux d'enfances », avec, comme invité d'honneur, l'Anglais David Macaulay. Signalons que la « journée professionnelle » du lundi 6 décembre sera placée sous le parrainage du *Monde*.**



M. Strauss



AUSSI LES LIVRES DE VOS ENFANTS

utre façon d'apprendre

Saintes images

De Daguerre à Kodak, une histoire du rituel photographique vu par les anonymes

LA PHOTO SUR LA CHEMINÉE
Naissance d'un culte moderne
de Bertrand Mary.
A.-M. Métailié, coll. « Traversées ». 290 p., 120 F.

Les histoires de la photographie, petites ou grandes, ont toujours privilégié les auteurs, courants, esthétiques. On a entendu ceux qui déclenchent et ceux qui analysent, les photographes, peintres, historiens, philosophes, sociologues, sémiologues. Et qui encore ? Les peintres ont manifesté leur effroi ou leur trouble ; les hommes de science et les architectes, les journalistes et les pouvoirs publics ont bien montré tout le profit qu'ils pouvaient tirer d'une telle invention.

Tous ont parlé, sauf les gens photographiés. Dans *la Photo sur la cheminée*, Bertrand Mary leur donne la parole. La belle idée ! D'autant que ce sociologue, directeur d'études au Bureau d'information et de prévision économiques, suit pas à pas la route historique du procédé, de Daguerre à Kodak. Mais en se plaçant de l'autre côté du miroir. Bertrand Mary privilégie le rite du portrait, mais aussi tout ce qui entoure la prise de vue, l'environnement socio-économique, les premiers entrepreneurs de la photo, les motivations du modèle, ses réactions, ses attitudes, tout ce qui le pousse à entrer dans le studio jusqu'à l'installation de l'image, au-dessus du lit ou sur la table de travail.

Ce livre a le mérite de faire vivre ces daguerréotypes qui apparaissent un brin momifiés dans des livres austères. Il faut imaginer les hommes de science incliner dans tous les sens les premières plaques imprimées, se fatiguer l'œil, à la loupe, pour déceler, ici et là, *« des brins de paille à toutes les fenêtres »* ; imaginer aussi les premiers modèles, angoissés à l'idée de se retrouver face à la machine infernale, comme s'ils allaient chez le dentiste. Il faut les voir hésiter, puis gagner les toits où se trouvaient les premiers ateliers, sous les verrières – *« Le collaborateur du soleil se loge le plus près du soleil »*, – puis poser plusieurs minutes dans une immobilité totale, les yeux brûlés par la lumière, le visage recouvert de poudre ou de crème blanche. Il faut enfin partager leur *« désarroi »* face au médiocre résultat.



TINGAUD

« Celui qui repose maintenant dans la tombe... »

Les studios ont proliféré à New-York, assaillis par de nombreux curieux. Il y avait des ateliers flottants, des « Daguerrian Saloon », et même, dès 1845, des chaînes de magasins, comme Plumbe qui comptait quatorze ateliers. Des réparateurs de montres et des dentistes s'improvisaient photographes. Beaucoup d'opérateurs ne maîtrisaient pas le procédé : on les appelait les *blue bosom operators* (les opérateurs de poitrines bleues), car *« la chemise blanche et repassée du modèle avait viré en une tache uniforme, d'un noir bleuté »*. Certains devaient s'y prendre à deux ou trois reprises pour sortir une épreuve potable – ce qui alourdissait la note – mais accusaient le modèle : *« Vous avez bougé ! »* D'autres, moins scrupuleux, vendaient des épreuves toutes noires en assurant le client que l'image apparaîtrait dans le futur...

« Art diabolique »

En France, les intitulés des boutiques étaient à la hauteur de l'invention : Au Génie de la photographie, Aux fils de Daguerre, Aux merveilles du Nouvel Art... La rue Saint-Lazare à Paris était connue sous le nom de la rue Saint-Nadar, où ce dernier avait établi son atelier, *« fréquenté par la haute société de la capitale »*. Les dames se faisaient monter un tirage sur un bracelet, une broche, un médaillon. Les réactions étaient souvent enthousiastes : *« Je rêve de posséder un tel mémorial de tous les êtres qui me sont chers au monde »*, a écrit l'écrivain Elizabeth Barrett.

On raconte que Napoléon III *« avait fait arrêter son armée en partance pour l'Italie pour se faire photographier chez Disderi, boulevard des Italiens »*. Le président américain Lincoln était plus réticent, mais son portrait, pris par Gardner, est aujourd'hui un chef-d'œuvre primitif. Seuls quelques gens d'Eglise étaient horrifiés par ce *« mystère qui sentait en diable le sortilège »* et ont appelé à faire *« barrage contre l'art diabolique venu de France »*.

Certaines réactions du public renvoient à des comportements contemporains. On ne compte plus, aujourd'hui, les anonymes qui tombent sur leur visage dans un magazine et font un procès. En cette seconde moitié du dix-neuvième siècle, des passants découvraient, indignés, dans les nombreuses vitrines, leur image ou celle de leurs proches (certaines restaient en place sept ou huit ans) : *« Parents surprenant leur enfant, étendu nu sur une fourrure, assorti d'une légende spirituelle :* « Pose, petit Bibi, tu auras un sucre d'orge. »

Ce livre offre de belles pages sur la vogue des cartes de visite « visuelles », l'apparition de l'album photographique, la photo de mariage, ou celle des défunts : *« Où trouver aujourd'hui mieux que sur cette épreuve les traits, le regard, l'attitude de celui qui repose maintenant dans la tombe ? »* La vogue, aussi, des portraits à la ferrotypie, invention américaine, *« épreuves sommaires, souvent inférieures aux dimensions de 4 × 3 cm »*.

Les passages sur la querelle peinture-photographie (la confusion art-industrie), le superbe pamphlet de Baudelaire *(« La société immonde se rua comme un seul Narcisse, pour contempler sa triviale image dans le métal »)*, sont plus attendus. Restait enfin à négocier le tournant du siècle, délicat et décisif, quand le public abandonne les ateliers pour devenir son propre photographe. C'est l'époque du fameux slogan de Kodak – dont les ventes seront multipliées par cinq entre 1914 et 1915 : *« Déclenchez, nous ferons le reste. »* Il faudrait bien plus que ce joli récit, qui se perd alors en digressions fastidieuses, pour apprécier la « révolution kodakienne ». Il faudrait une enquête minutieuse. Elle reste à faire.

Michel Guerrin

Signé Nadar

QUAND J'ÉTAIS PHOTOGRAPHE
de Nadar.
La Bartavelle, 235 p., 120 F.

« Je suis né aux approches de ces temps d'innocence où un ministre ne volait pas plus de cent mille francs. » Cela posé, l'auteur décrit petits et grands faits que nous connaissons bien. Les émeutes dans les banlieues ; les craintes nées des nouveautés scientifiques ; l'excessive passion des citadins pour la gent canine ; la multiplication des sectes et les abus qui en découlent pour les corps et les esprits ; l'interdiction de fumer dans les lieux publics, etc.

Guère original, si ce n'est, de ce chroniqueur, le talent d'écriture, l'effet corrosif de son humour et cet art de fixer en quelques lignes les images qui définissent une époque. Pour ce qui est des images, il est vrai que Félix Tournachon est un spécialiste. On l'appelle aussi Nadar, et quand il meurt, à quatre-vingt-dix ans, il laisse, de ses contemporains célèbres, les portraits que l'on sait.

Mais il n'y a pas que le photographe. Il y a l'écrivain qui, par cet ouvrage, nous rappelle que l'histoire repasse souvent les plats, et qu'il fut aussi journaliste, militant de l'idéal démocratique, promoteur des impressionnistes, quelque peu espion au service de la République, caricaturiste... et nous pouvons ajouter qu'il fut un courageux et talentueux acteur et témoin de son époque, doublé d'un psychologue, sachant analyser la *« terreur de Balzac devant le daguerréotype »* ou faire une fine et savoureuse étude comparée entre la fatuité féminine et masculine – celle-ci l'emportant sur celle-là. Il lui arrive même de méditer en humaniste sur les heurs et malheurs de notre petite boule quand, du haut de son aérostat, il en aperçoit des étendues jusque-là jamais vues. En évitant, le plus souvent, le piège des clichés...

Pierre-Robert Leclercq

Retour à la morale

Pour Alain Etchegoyen, répondre de ses actes est le dernier ancrage offert à l'individu qui a perdu ses marques

LE TEMPS DES RESPONSABLES
d'Alain Etchegoyen.
Julliard, 262 p., 119 F.

Tant l'on crie morale qu'à la fin elle vient. Celle de la conscience. L'opinion accepte de plus en plus mal le trucage, la démission, la compromission, la lâcheté, la recherche du bouc émissaire. La société expose ses verrues à tout vent. C'est vrai, il y a un certain voyeurisme chez celui devant qui on déroule complaisamment, un été durant, la recherche des turpitudes d'un club de football. Oui, les juges d'instruction fanfaronnent parce qu'ils sentent que le public adore qu'on lui présente souvent le spectacle intitulé « La roche Tarpéienne est proche du Capitole ». Mais la face trouble d'une communauté ne doit pas cacher celle qui répond à un appel positif : le besoin de retrouver de plus en plus d'hommes « debout ».

Pour Alain Etchegoyen, voici venu *le Temps des responsables*. Il voit là un retour à la morale, comblant le vide de ceux qui se sont *délestés des idéologies et des religions*. Pour qu'elle vive, encore faut-il qu'elle se libère de ses obsessions suicidaires : le sexe, la haine et l'ordre social.

« Plus l'élément de nos actions devient complexe, plus la simplicité de nos devoirs est impérative. » C'est pourquoi l'auteur n'hésite pas à plaider pour un *« sens commun moral »* plutôt qu'à nous faire part des variations du philosophe – qu'il est – sur un concept qui a pris une bonne dose de fermeté depuis Emmanuel Kant. L'influence de l'autre Emmanuel (Levinas) n'est pas mince non plus. Ici également, le constant regard sur l'Autre peut être l'alpha et l'oméga de la réflexion normative.

Responsabilité et pouvoir

La responsabilité est le lieu où la morale reprend du service. A condition qu'on ne la cantonne pas dans l'ordre juridique. Alain Etchegoyen insiste beaucoup sur ce thème, source de confusion. Les juristes se battent depuis le dix-neuvième siècle sur les fondements de la responsabilité civile, les uns penchant pour la faute, les autres pour le risque. Mais le résultat est le même. La seule question est : qui va payer ? Qui va indemniser la ou les victimes ? L'importance prise par l'assurance marque bien (et on le voit encore plus aux Etats-Unis dans le domaine médical) cette dérive de la responsabilité. On ne s'assure pas contre une responsabilité morale.

Se méfier aussi d'une autre confusion : l'association du mot à la détention d'un pouvoir, note l'auteur. Sans doute fait-on aisément la différence entre « être responsable » et « être *un* responsable ». Mais il faut en tirer deux enseignements : la responsabilité ne peut être un repère moral que si elle échappe à l'élitisme du pouvoir ; plus un pouvoir est reconnu, plus sa responsabilité est exigée.

Autre écueil à éviter : il n'est pas de responsabilité morale qui soit exclusivement locale. On ne répond pas seulement de ses actes devant son chef hiérarchique (excuse des tortionnaires) mais devant tous les autres, voire l'humanité. Impossible de faire l'économie du « poids des responsabilités ». *« Il n'est pas d'ascension sans pesanteur »* (Saint-Exupéry).

Alain Etchegoyen va ensuite redescendre sur le terrain et démontrer comment la référence morale de notre temps qu'est la responsabilité s'applique à l'entreprise, à la politique, aux médias, aux professions médicales, aux intellectuels, à l'école, à la famille et à l'Etat. Son souci n'est pas de construire un nouveau catéchisme mais de faciliter la recherche du « sens », depuis la responsabilité « primale » du père sur le nourrisson jusqu'à celle des pouvoirs publics, dont la mission *« est, en tous domaines, d'abord éducative »*.

Dans ce livre courageux, Alain Etchegoyen chasse les parasites qui affaiblissent la notion de responsabilité revendiquée heureusement aujourd'hui. Une mode ? *« Si mode il y eut*, affirme l'auteur, *elle a résidé bien plus dans l'interdit qui a pesé durant trente ans sur tout discours moral émis dans l'espace public. »* Le « ringard » n'est pas toujours celui que l'on croit.

Pierre Drouin

Travail de deuil

AMOUR, HAINE, SÉPARATION
de Maud Mannoni.
Denoël, 210 p., 115 F.

Maud Mannoni cite une très belle expression de Margaret Mahler pour désigner le deuil que nous avons à accomplir, à chaque étape de notre vie : *« lifelong mourning processus »*. La vie est une suite de deuils à l'intérieur de relations qui, même lorsqu'elles sont encore vivantes, perdent leur intensité, leur couleur, se fanent et pourrissent à l'intérieur du cœur humain, cette nécropole. Il arrive parfois comme pour Mathias Pascal, dans le roman de Pirandello (1) qu'il faille faire le deuil de soi-même.

Lectrice hors pair, Maud Mannoni suit avec délectation le processus par lequel le jeune Mathias Pascal, bibliothécaire accablé par la médiocrité de son existence, consent à sa propre mort symbolique pour découvrir une nouvelle et tout aussi illusoire liberté. *« Rejeter toute limite et contingence humaine s'avère, à terme, impossible,* note Maud Mannoni. *On ne peut rayer son passé, ni échapper à ses origines. »*

Maud Mannoni évoque aussi Edgar Poe, hanté par la mort, Edith Wharton, plongée dans la détresse, Hitchcock, traumatisé pour avoir été conduit en prison par son père à l'âge de six ans, ou Ingmar Bergman, fasciné par les cadavres depuis qu'enfant son père, gardien d'hôpital, lui faisait assister à la manière dont on brûlait les membres amputés.

Dans un chapitre intitulé « Les survivants du génocide », elle décrit les ravages causés par la culpabilité chez les rescapés des camps de concentration ; impossible pour eux de ne pas se sentir coupables de toutes les morts du camp : comme s'ils devaient leur vie à ces morts-là.

Elle raconte également comment, en 1976, en Argentine, le gouvernement militaire fit arrêter trente mille personnes, les spoliant de leurs biens, volant leurs enfants et les déclarant disparus. Ceux-ci furent adoptés par des militaires stériles, les bourreaux devenant les pères des orphelins. Sans doute est-ce la force de Maud Mannoni : elle n'escamote pas le réel d'où sourd cette double angoisse ; ne plus être entendu, ne plus être capable, à travers le travail de deuil, de trouver de nouveaux repères, d'inventer de nouveaux jeux, de renouer avec la langue perdue de l'enfance.

Roland Jaccard

(1) *Feu Mathias Pascal*, de Luigi Pirandello, Calmann-Lévy, 1965, et Presses Pocket (nº 3184).

NICOLAS GUILBERT

Vie et mort du progressisme

Pour Jean-Claude Milner, la défaite de 1993 a sonné le glas d'une certaine idéologie de la gauche

L'ARCHÉOLOGIE D'UN ÉCHEC 1950-1993
de Jean-Claude Milner.
Le Seuil, 142 p., 85 F.

Eminent linguiste et bon connaisseur de Lacan, Jean-Claude Milner compare les idéaux de la gauche à l'*agalma* lacanien, cet obscur objet du désir que les socialistes ont jadis résumé d'une phrase : *« Changer la vie. »* Certes, les plus raisonnables d'entre eux n'ont jamais pensé que le monde réel serait un jour semblable au monde rêvé, mais au moins ont-ils cru possible d'établir entre l'un et l'autre un compromis. Après douze années de pouvoir, affirme notre auteur, ils ont même renoncé à cette ambition : faute de substituer, ne serait-ce que partiellement, leur désir à la réalité, ils ont choisi de prendre la réalité pour leur désir.

Ce renoncement ne marque pas seulement la fin – provisoire ou définitive – du socialisme, il traduit aussi, et surtout, l'épuisement du « progressisme », cette *« figure discursive »* née, selon Jean-Claude Milner, dans l'entre-deux-guerres et devenue dans les années 50 la matrice idéologique de la gauche. Le progressisme se compose, affirme l'auteur, de trois éléments : la révolution comme but, la transaction comme méthode et les intellectuels comme agents.

La révolution dont se réclament les progressistes n'est pas celle de 1789, mais celle d'octobre 1917 : différence essentielle qui distingue leur langage de celui du radicalisme de la IIIe République et qui perdure, plus ou moins nettement, des années 50 aux années 80, en passant par 1968, date-clé de ce long cheminement. La transaction est la démarche qui s'efforce d'accommoder le rêve à la réalité : malgré leur aspiration à une autre vie, les progressistes acceptent de composer avec la société bourgeoise, dont ils entendent même conserver certaines valeurs, telles que les droits de l'homme ou la démocratie représentative. Les intellectuels, enfin, sont les porte-parole privilégiés du progressisme : à l'image de Sartre, l'intellectuel *« sans métier et sans compétences »* – même si, dans la réalité, il est le plus souvent enseignant – est considéré comme *« l'avenir de l'homme »*.

Ainsi le progressisme peut-il se définir comme *« une transaction conclue par des intellectuels indifférenciés, au nom de tous, entre la révolution et le monde moderne »*. On voit que, pour Jean-Claude Milner, il se confond historiquement avec la pensée des « intellectuels de gauche », qui ont donné au PC ses plus fidèles compagnons de route avant de fournir au PS ses sympathisants les plus convaincus.

1968 a ébranlé l'édifice, en disqualifiant le PCF comme porteur de l'*agalma*, en refusant que la révolution transige avec le monde et en mettant en cause le rôle des intellectuels. Mais paradoxalement le progressisme s'est nourri de cette contestation, a repris des forces en remplaçant le PC par le PS et, divine surprise, a fini par s'emparer des leviers de l'Etat.

Le temps de Fabius

Ce fut son apogée, ce fut aussi le commencement de sa chute. D'abord parce que, la révolution cessant d'être à l'ordre du jour, l'horizon est devenu vide (*« Ce fut le temps de Fabius »*, écrit méchamment l'auteur) ; ensuite parce que la transaction entre l'idéal et le réel a perdu sa raison d'être ; enfin parce que les intellectuels se sont trouvés dépossédés de leur pouvoir par les politiques en même temps qu'ils connaissaient une *« déchéance sociale, morale et matérielle »*. Bref, les trois composantes du progressisme se sont évanouies : seul est resté le nom de François Mitterrand, ultime support de l'*agalma*...

Le constat, en lui-même, n'est pas très original. Ce qui l'est davantage, c'est la manière dont l'auteur reconstitue la logique des événements. Comme il l'avait fait naguère dans son essai consacré à l'école (1), Jean-Claude Milner a choisi de construire, avec une rigueur exemplaire, un modèle relativement abstrait qui permet de rendre compte des faits marquants de la période étudiée. La puissance du modèle se mesure, évidemment, à l'étendue de la réalité qu'il peut appréhender. Dans le cas présent, il offre une certaine lecture, polémique assurément, mais assez convaincante, de l'histoire politique de ces trente dernières années.

Il peut arriver toutefois que la machine se dérègle, par exemple lorsque Jean-Claude Milner présente l'affaire du sang contaminé (*« le crime progressiste »*) comme un effet du système, qui serait fondé sur une *« éthique de l'imprécision et de la hâte »* : en ce dernier chapitre le pamphlétaire, semble-t-il, l'emporte sur le savant.

Thomas Ferenczi

(1) *De l'école*, Seuil, 1984.

★ Un débat entre Jean-Claude Milner et notre collaborateur Edwy Plenel aura lieu le jeudi 30 septembre, à 17 h 30, à la FNAC du Forum des Halles à Paris.

Aux dimensions du monde

Au XIXe siècle, le protestantisme français eut aussi ses missionnaires. Du Lesotho à la Nouvelle-Calédonie, Jean-François Zorn retrace leur histoire

LE GRAND SIÈCLE D'UNE MISSION PROTESTANTE
La Mission de Paris de 1822 à 1914
de Jean-François Zorn.
Karthala, 791 p., 250 F.

L'histoire du protestantisme français avait négligé jusqu'à présent de porter son attention vers les missions protestantes du XIXe siècle. Jean-François Zorn comble cette lacune dans un gros livre solide et neuf, nourri aux meilleures sources. La Mission de Paris, dénomination courante de la Société des missions évangéliques de Paris, a été fondée en 1822. Sa naissance précède la colonisation, contrairement à l'idée reçue, volontiers répandue, sur le mouvement missionnaire. Elle s'inscrit dans le contexte du réveil religieux, des explorations scientifiques et de la lutte contre l'esclavage.

Certes, petite mission d'un pays de protestantisme minoritaire, la Mission de Paris n'atteignit pas les dimensions de la Mission de Londres. Jusqu'en 1914, elle envoya en tout trois cent sept missionnaires outre-mer, mais son histoire éclaire les grands problèmes de l'histoire missionnaire, aux rivages du monde, en même temps que l'histoire du protestantisme français au XIXe siècle.

Jean-François Zorn établit fortement qu'il ne convient pas de séparer l'histoire intérieure et l'histoire extérieure du protestantisme. Aussi le lecteur peut-il regretter que les développements relatifs à l'éveil de la conscience missionnaire dans les Eglises protestantes, en France et en Suisse romande, au début du XIXe siècle, à la place de la Mission de Paris, au sein des conflits ecclésiastiques et théologiques, ou à son organisation soient reportés en dernière partie.

Sans doute eût-il été préférable, pour une bonne compréhension de cette histoire, d'évoquer d'entrée de jeu la genèse et la vie de l'institution, de parler des fondateurs si liés au courant revivaliste et aux Eglises libres. Un des buts originels est de former à Paris une école des missions, dont les élèves acquerraient la connaissance des langues orientales. En fait, les premiers envoyés de la Mission de Paris gagnèrent l'Afrique australe avec l'assistance de la Mission de Londres. La Mission du Lesotho fut, pour la Mission de Paris, une véritable mission-école, un Ban-de-la-Roche, selon la formule de Jean-François Zorn, qui renvoie à un lieu cher à l'imaginaire des protestants français.

Eugène Casalis fut missionnaire au Lesotho de 1833 à 1856, avant de diriger, pendant vingt-six ans, la Maison des missions. Pour son successeur, Alfred Boegner, le voyage au Lesotho, en 1883, fut la véritable initiation au ministère de directeur. Les expériences du Lesotho marquèrent durablement la Mission de Paris et furent la référence dont s'inspirèrent ses autres initiatives dans le monde.

Jean-François Zorn fait revivre l'implantation de la Mission de Paris au Sénégal, à partir de 1863, où elle bénéficie du soutien d'un coreligionnaire, le gouverneur Jauréguiberry. Il montre l'échec de la tentative de mission parmi les musulmans d'Algérie à la fin du siècle. Il évoque les difficiles débuts au Gabon, où la Mission accueille, non sans discussions, en 1912, un théologien-médecin alsacien, Albert Schweitzer.

Un remarquable révélateur

Certains lui reprochent son libéralisme théologique, d'autres de ne pas prendre la nationalité française, aussi a-t-il simplement le statut d'hôte. Dans le « groupe des îles » - Tahiti, Madagascar, la Nouvelle-Calédonie - la Mission de Paris prit la relève de la Mission de Londres, à la suite de l'expansion coloniale de la France dans le Pacifique et l'océan Indien.

A défaut de résumer des analyses fort riches, signalons les pages consacrées aux débuts de Maurice Leenhardt en Nouvelle-Calédonie, ou le conflit qui oppose à Madagascar le prosélytisme protestant, favorable à la création d'une Eglise indigène, au gouverneur général Augagneur dont la laïcité militante poursuit le rêve, récemment repris à propos de l'Islam, d'une Eglise nationale et française. Raoul Allier, dont on sait le rôle auprès de Briand pour une mise en œuvre libérale de la loi de séparation, prend, en 1909, la présidence du Comité de défense de la liberté de conscience et de culte à Madagascar, qui est à l'origine du décret de 1913 appliquant - adaptée – la loi de séparation à la grande île.

L'étude de cette Mission aux dimensions du monde constitue un remarquable révélateur du protestantisme français du XIXe siècle. Dans les débats entre orthodoxes et libéraux, elle se situe dans une ligne orthodoxe modérée. Elle rencontre les réserves du monde libéral huguenot et cévenol : Paris, le Bas-Rhin, le Doubs passent avant le Gard pour le nombre de missionnaires. Le projet missionnaire toucha longtemps des minorités. Le chrétien social Tommy Fallot, à la fin du siècle, déplorait *« le manque d'organisation de l'effort missionnaire en France »*, souhaitait faire de celui-ci *« l'effort du peuple protestant tout entier »* et estimait que manquait au comité de Paris *« le contact avec le peuple protestant »*.

Ni en matière d'organisation de la générosité populaire ni dans le domaine de la presse missionnaire le protestantisme français n'est comparable aux missions catholiques ou aux missions protestantes anglo-saxonnes. A la Conférence universelle des Missions d'Edimbourg, en 1910, dont Jean-François Zorn montre qu'elle donna une impulsion au mouvement œcuménique, les Français sont une douzaine sur mille deux cents. Mais l'important est qu'ainsi la Mission de Paris s'inscrit dans le mouvement missionnaire mondial. Son moindre rôle n'est pas d'avoir ouvert le protestantisme français, si marqué par sa spécificité, aux dimensions internationales du protestantisme.

Jean-Marie Mayeur

LETTRES ÉTRANGÈRES

Un Danois au Tibet

Le monde et le temps n'ont pas de secret pour Ib Michaël : il parcourt l'un et l'autre avec une assurance déconcertante

KILROY, KILROY
d'Ib Michaël,
traduit du danois
par Ines Jorgensen,
postface d'Erik Svendsen.
Christian Bourgois,
coll. « Lettres internationales »,
436 p., 170 F.

Que la résistance tibétaine ait inspiré un écrivain danois, voilà qui a de quoi intriguer. Que ce romancier promène ses personnages en Chine, au Japon, sur une île du Pacifique, au Mexique et en Californie, avec l'assurance et la familiarité d'un grand voyageur, et nous sommes encore plus curieux. Qu'il décrive l'abomination d'Hiroshima, comme si, lui qui avait deux ans lorsque la bombe atomique fut lancée, il avait été présent, et nous commençons à nous demander si Ib Michaël n'est pas un auteur de grande envergure.

Fresque politique, sans doute, comme l'étaient en leur temps les romans de Malraux. Mais, même si l'enjeu historique est, de toute évidence, fondamental dans le projet littéraire d'Ib Michaël, ce qui nous frappe, c'est surtout son style, rendu en français dans une langue élégante, précise et vibrante qui joue, avec une remarquable justesse, sur tous les registres – et Dieu sait s'ils sont nombreux dans ce livre.

Le nom de Malraux nous vient à l'esprit, parce qu'il est ici beaucoup question de la Chine et des égarements de ses révolutions, mais, plus près de nous, celui de J.-M. G. Le Clézio, avec lequel Ib Michaël partage une forme d'idéalisme poétique, une compassion profonde pour les peuples opprimés, une haine de la guerre, un goût pour l'errance dans l'espace et dans le temps, enfin une perception du monde très sensuelle et souvent féminine.

Changements de rythme

Car c'est une femme qui est au centre du roman. Sa voix alterne avec celle d'un narrateur plus neutre, qui tente de reconstituer la vie du mystérieux Kilroy. Le roman, en effet, se présente comme la succession à peu près régulière de deux points de vue, réunis au début et à la fin de la narration. Une jeune Danoise parvient, non sans mal, à se rendre à Lhassa, où elle assiste aux funérailles d'un inconnu. Avant de quitter la Chine, elle acquiert la certitude qu'un certain Kilroy, qu'elle croit recherché par la police chinoise, est un pilote américain amnésique qui vit encore. C'est ce que confirme le second récit qui vient en contrepoint.

Pendant la deuxième guerre mondiale, l'avion d'un membre d'une escadrille d'élite est abattu. Mais le pilote a la vie sauve. Recueilli et soigné par les habitants d'une île du Pacifique, il a perdu la mémoire et s'attribue un nom découvert parmi d'autres graffitis sur le mur d'un camp américain déserté. Les chapitres consacrés à Kilroy racontent, sur un mode contemplatif, le retour à la vie du pilote sans identité et la suite de ses aventures. Il passe du côté japonais, puis réintègre la nationalité américaine et exerce divers métiers qui le conduisent à travers le monde. Les chapitres « contemporains » nous permettent de découvrir la Chine des années 80, dans le Yunnan, près du Tibet, dans la ville de Kunming.

Les séductions de ce roman tiennent en premier lieu à ses changements de rythme et à l'intensité du récit. L'auteur sait parfaitement quand freiner et quand accélérer sa narration, quand s'arrêter sur un lieu, une lumière, une odeur, un plaisir, quand brasser largement un mouvement de l'histoire, quand proposer une rapide analyse politique. Sans doute le personnage amnésique du pilote, sorte de Robinson à l'envers, initié plus qu'initiateur, est-il lui-même extrêmement attachant, en dépit du passé de tueur aveugle qu'on lui devine. Mais c'est aussi la disponibilité totale de la narratrice qui donne au roman une sérénité douce et émouvante.

On pense à plusieurs reprises à Maria Schneider dans le film d'Antonioni *Profession : reporter*. Une attention aiguë aux beautés qui les entourent, une sensualité en éveil, une tristesse résignée mais tempérée par de soudains élans de combativité, rapprochent les deux personnages. Non pas que ce roman, à la structure très complexe et à la langue élaborée, soit écrit comme un scénario, mais plutôt parce qu'il y a, chez Ib Michaël, une volonté, très « antonionienne » ou « wendersienne », de traduire le flux anarchique de l'histoire sans se priver du bonheur d'observer les splendeurs du monde et du devoir d'en dénoncer les horreurs.

Un homme sans conscience

Moiteurs angoissantes des chambres d'hôtel, bousculades dans des foules à la fois hostiles et poétiques, traversées de paysages désertiques, rituels minutieusement observés (funéraires, alimentaires ou théâtraux), rencontres fugitives de figures énigmatiques qui ne livrent qu'une part d'un secret, étreintes amoureuses qui sont des préludes à des séparations définitives, enquêtes policières qui, à mesure que la cible se rapproche, se détruisent elles-mêmes : ces thèmes ont certes déjà fasciné d'innombrables auteurs de romans ou de films de contre-espionnage, qu'il s'agisse, après tout, de Graham Greene ou de Ian Fleming, du *Troisième Homme* ou de James Bond, de John Le Carré ou de John Huston, d'Orson Welles ou de Fritz Lang. Luc Besson, suggère le postfacier danois : on peut se demander si cette référence, inspirée par le public français auquel il s'adresse, aide ce roman à trouver ses lecteurs.

Il y a ici quelque chose de plus que ce que proposent les meilleures intrigues d'aventures politiques et internationales. Cela ne consiste pas seulement, en l'occurrence, à démêler l'écheveau du passé anonyme et multiple de Kilroy, ni à tracer l'histoire de la libération du Tibet, ni à établir le rôle du dalaï lama et de son frère. Ib Michaël, à travers ses deux protagonistes, veut non pas conjurer ni même éclairer le chaos mondial, qui va d'Hiroshima à l'impérialisme chinois, en passant par la guerre du Vietnam, mais suivre le chemin d'un homme sans conscience, tour à tour pilote, assassin, pianiste de jazz et militant pacifiste, qui *« s'interroge toujours sur sa langue »*, parcourant la planète *« des escaliers bleus des Indiens Huichols »* jusqu'au Toit du monde.

René de Ceccatty


HENRIK SAXGREN

Ib Michaël : le goût de l'errance.

Bowles, romancier « politique »

Traduit près de quarante ans après sa parution, « la Maison de l'araignée » décrit l'éveil de la conscience nationale au Maroc

LA MAISON DE L'ARAIGNÉE
(The Spider's House)
de Paul Bowles.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Claude-Nathalie Thomas,
Quai Voltaire, 462 p., 160 F.

Dans une autre vie, avant de devenir l'ermite de Tanger, où, à quatre-vingt-trois ans, il mène depuis longtemps une existence calme et austère, Paul Bowles fut un voyageur infatigable. *« Un homme aux semelles de vent »*, comme disait Verlaine de Rimbaud, un *« nomade »* (1). Elégant et doué – à la fois compositeur de musique et écrivain, – ce dandy américain délicieusement excentrique, admiré par la *beat generation*, courait le monde en compagnie de sa femme Jane, écrivant de préférence en avion ou sur les paquebots, ou dans le désert, comme pour son grand et beau *Thé au Sahara* (1949), adapté au cinéma par Bernardo Bertolucci (2).

La Maison de l'araignée, son troisième roman, qu'il dédie à son père, et que l'on traduit aujourd'hui, près de quarante ans après sa parution à New-York en 1955, a ainsi été commencé à Tanger et achevé à Ceylan. *« Chaque soir je remplissais un thermos de café*, se souvient Paul Bowles à propos de ce livre (3). *Et chaque matin, à 6 heures, je commençais à écrire sans quitter mon lit. Sans me laver, sans rien. J'étais dans un état pur. »* Un état nécessaire sans doute au projet même du roman, qui consiste à décrire, de deux points de vue simultanément, en se glissant à la fois dans la peau d'un jeune Marocain, Amar, et dans celle d'un écrivain américain, Stenham, mais avec la plus grande impassibilité possible, les événements qui secouèrent la ville de Fès, au Maroc, lors de l'insurrection contre les Français en 1954.

1954 ? Nous sommes à l'époque où, pour renforcer son pouvoir sur le pays, le gouvernement français vient de favoriser l'éviction du sultan Mohamed V et de lui substituer un souverain sans consistance, Mohamed Ben Arafa. Une mesure qui s'avérera particulièrement malhabile puisque le sultan déchu, exilé en Corse, verra son influence grandir auprès des nationalistes et que, revenu dans son pays, il obtiendra, deux ans plus tard, la reconnaissance de l'indépendance marocaine.

Mais Bowles n'envisage pas les événements aussi loin. Au contraire. Au début de son livre, Amar est, lui aussi, un personnage *« à l'état pur »*, si l'on peut dire, un jeune Marocain à l'écart des préoccupations politiques. *« Dans sa vie quotidienne, le remplacement de Sidi Mohamed par Ben Arafa n'avait rien changé »*, note Paul Bowles. Or c'est à partir de cette innocence initiale, point de départ idéal pour un romancier, que Bowles va construire son récit, décrivant notamment le lent éveil d'une conscience politique et la rencontre d'un jeune musulman de famille traditionnelle avec le monde extérieur.

Le monde extérieur, c'est d'abord l'Istiqlal, le mouvement nationaliste marocain ; c'est aussi Stenham et, plus tard, Lee, une jeune Américaine qui, dans la seconde moitié du livre, vient poser sur les événements un troisième regard, celui d'une touriste émancipée et modernisatrice. Les relations au sein du trio Amar-Stenham-Lee, les incompréhensions ou les malentendus, la réflexion sur les modes de pensée et les cultures, les rapports entre hommes et femmes, le fait colonial, et surtout les façons divergentes de considérer l'existence, sont au cœur du roman.

Une société en désagrégation

Amar pense, par exemple, que Lee *« ne comprend rien à la vie »* parce qu'*« elle voudrait acquérir une puissance, agir en ce monde. Elle croit que c'est possible parce qu'elle ne s'est jamais soumise »*. Or *« être heureux »*, n'est-ce pas *« cesser de se débattre »*, *« admettre son impuissance »* ? Et le mot même d'islam ne signifie-t-il pas *« soumission »*... ? Dans les dernières pages, les désaccords philosophiques entre l'Occident et le monde arabe éclatent violemment. A la question *« Pourquoi sommes-nous au monde ? »*, Amar a cette réponse cinglante : *« C'est pour perdre la nuit en parlotes, pendant que des hommes en chair et en os se font massacrer. »*

Jamais de longues analyses chez Bowles. Comme d'habitude, le romancier laisse place aux dialogues bruts, aux descriptions distanciées, et s'efface tout entier derrière ses personnages. Froideur ou volonté de restituer intact le mystère des êtres et des choses ? Dans un monde où tout vacille, où un Maroc *« quasi médiéval »* se heurte à la civilisation européenne, Bowles note au plus juste : les bombes de l'Istiqlal, les émeutes, les assassinats... Il peint la mort d'une société traditionnelle, sa désagrégation. Des personnages traversent successivement l'existence d'Amar, que l'on ne reverra plus ou seulement à la fin du livre (le potier, l'ami Mohamed, Moulay Ali le conspirateur...), construction parfois déroutante mais qui, probablement, tente de refléter une part de l'âme musulmane telle que l'auteur la perçoit. Bowles fait d'ailleurs dire à Stenham, en parlant du peuple marocain : *« Il faut se rappeler à tout moment qu'il s'agit d'une civilisation du « et puis » plutôt que du « parce que ». »*

Lorsqu'après *la Maison de l'araignée* on reprend *le Scorpion* ou *Réveillon à Tanger* (4), on ne peut s'empêcher de regretter l'extraordinaire vivacité du nouvelliste, qui se dilue ici dans un lent et long roman. Tout en sachant que littérature et politique ne font pas toujours bon ménage, Bowles a écrit d'abord, et comme malgré lui, un roman « politique ». Il s'en explique dans une postface qu'il conclut ainsi : *« La ville de Fès (...) a cessé d'être le centre intellectuel et culturel de l'Afrique du Nord. Ce n'est qu'une ville de plus, confrontée aux problèmes insolubles du tiers-monde. Les ravages causés par notre cruelle époque ne sont pas tous de nature tangible. Il est des formes de destruction plus subtiles, celles qui s'attaquent seulement à l'esprit humain, et ce sont les plus redoutables. »* Ce message est toujours actuel.

Florence Noiville

(1) Voir l'autobiographie de Bowles, *Mémoires d'un nomade*, Quai Voltaire, 1989.

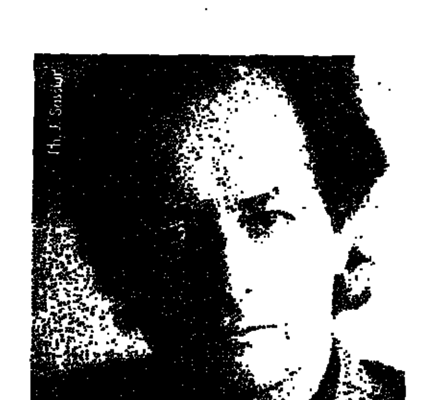
(2) *Un thé au Sahara*, Gallimard, coll. « L'imaginaire »

(3) Entretien avec Daniel Rondeau, *Libération*, 26 juin 1985.

(4) Recueils de nouvelles parus respectivement chez Rivages et Quai Voltaire, 1987 (également en édition de poche chez Rivages et au Livre de poche).







LE FEUILLETON

Pierre Lepape

LES TESTAMENTS TRAHIS
de Milan Kundera,
Gallimard, 325 p., 110 F.

« TOUCHE pas à mon livre ! » : Milan Kundera répète cette injonction sous tant de formes dans *les Testaments trahis* qu'on tremble d'avoir à lui désobéir en risquant quelques commentaires dans les marges de son essai. Il joue sur toutes les cordes de la supplication, de la sommation, de la prière et du commandement afin que les choses soient claires : son œuvre lui appartient, en exclusivité, et c'est à lui seul de la faire comprendre « telle qu'elle est ». Il reprend à son compte, au compte de tous les créateurs, ce que Stravinsky répondait à Ansermet qui lui proposait, en 1937, d'interpréter *Jeu de cartes* en y faisant quelques coupures : *« Vous n'êtes pas ici chez vous. »*

Nous voilà prévenus, si Kundera nous invite dans ses livres, nous sommes priés de ne pas nous y comporter comme en terrain conquis, de respecter l'ordonnancement de ses meubles, le rythme de ses repas et l'observation de ses coutumes et manies. Avertissement légitime, rappel des règles élémentaires de la politesse : était-ce vraiment la peine de consacrer un livre à l'illustration d'une telle évidence, au risque de passer pour un hôte grincheux ou pour un obsédé de la trahison ?

Tout le livre, d'abord, n'est pas consacré à cette véhémente revendication de propriété, même si elle court, comme un thème récurrent, en discret accompagnement parfois, en affirmation éclatante ailleurs, tout au long de cette construction si libre d'allure à force de rigueur – *« Une chaîne d'acier qu'une guirlande dérobe à nos yeux »*, comme écrivait Goethe à propos du *Neveu de Rameau*. C'est l'art européen du roman qui est la trame unificatrice des *Testaments trahis*, mais cette trame se dédouble en deux discours qui eux-mêmes s'entrelacent : un discours historique et qu'on pourrait presque qualifier d'objectif sur les trois âges de la création romanesque et un discours intime, coléreux, angoissé, orgueilleux sur la place que s'assigne Kundera dans cette histoire.

C'EST ce dernier discours qui nous intéresse le plus, et qui nous touche. Non pas qu'il soit sans importance de connaître comment un écrivain de la stature de Kundera reconstruit l'aventure du roman. Comment il imagine une *« première mi-temps »* qui s'achèverait à la fin du dix-huitième siècle entre Laclos et Sterne d'un côté de la césure et Walter Scott et Balzac de l'autre, et un troisième temps, celui du roman moderne qui réintégrerait autour du quatuor centre-européen – Kafka, Musil, Broch, Gombrowicz – tout ce que le roman du dix-neuvième siècle avait refoulé de l'esthétique ancienne, à commencer par l'humour. Mais ces considérations, polémiques, discutables, ne nous passionneraient que modérément – une hypothèse intéressante, parmi d'autres – si elles émanaient d'une thèse universitaire, ou si elles étaient l'œuvre d'un romancier médiocre. Kundera n'a pas écrit ce livre pour concurrencer un Lagarde et Michard de l'Europe ; et les grands ancêtres qu'il convoque, outre ceux déjà cités, – Rabelais, Cervantes, Diderot, Tolstoï, – ne sont pas statufiés dans un panthéon, mais s'inscrivent dans un tableau de famille où figure, au bout de la lignée, Kundera lui-même. Le peintre est représenté sur la toile, et c'est sa présence qui donne corps et vie à la composition. La force particulière de son essai vient de ce que cette présence est à la fois dramatique et pathétique, sans effet théâtral et sans pathos. Imaginez un homme, un grand écrivain, qui rédige son testament, qui dicte des volontés qu'il affirme dernières. Il a en mémoire tous les testaments trahis, tous les créateurs défigurés, réduits, interprétés fallacieusement, contrefaits par la vénération qui déforme plus cruellement encore que la haine. Kafka trompé et dénaturé par le brave Max Brod puis par ses traducteurs français, Stravinsky aplati par Leonard Bernstein, Gombrowicz enfermé dans l'espace raréfié de la littérature nationale polonaise, Janacek livré aux arrangements des adaptateurs, Bach soumis aux débordements sentimentaux de ses exécuteurs romantiques, Hemingway lobotomisé par son biographe. *(« Les biographes ne connaissent pas la vie sexuelle de leur propre épouse, mais ils croient connaître celle de Stendhal ou de Faulkner. »)*

A tous ces visiteurs malappris qui se conduisent avec une œuvre comme de vertueux goujats, il convient encore d'ajouter les *« fouilleurs de poubelles »*, race particulièrement redoutable d'admirateurs qui construisent leur carrière sur la récupération des déchets : la publication de ce que l'auteur avait jugé impubliable ou indigne de figurer dans son œuvre, comme cette musique d'accompagnement pour des exercices de gymnastique que Janacek avait écrite pour faire plaisir à des dames d'un club sportif et qu'on trouve désormais dans les bacs des marchands de disques.

Cerné par toutes ces trahisons, l'écrivain testateur a peur. Peur pour ses livres, peur du souvenir qui est, rappelle-t-il, *« une des formes de l'oubli »*, peur de la seconde mort qui lui est promise. Pour tenter de se prémunir contre les menaces de la postérité – pour le présent, il y veille, farouchement, – il fait une mise au point, si claire, si précise, si dépourvue d'ambiguïté qu'elle devrait avoir force de loi pour tous ceux – éditeurs, traducteurs, critiques, commentateurs – qui feront de sa création leur affaire. Manière de frapper du poing sur la table qui a, Kundera le sait bien, quelque chose de dérisoire et de désespéré : comme d'habitude, l'avenir fera ce que bon lui semble ; au moins chacun sera-t-il publiquement averti de la trahison quand elle se produira. Et personne ne pourra prétendre que cette insoumission est un acte d'amour : *« Ah, il est si facile de désobéir à un mort. Si malgré cela, parfois, on se soumet à sa volonté, ce n'est pas par peur, par contrainte, c'est parce qu'on l'aime et qu'on refuse de le croire mort. »*

L'artiste et ses croque-morts

IL y aurait quelque chose d'indécent, d'insupportable et de mélodramatique dans le spectacle de cet écrivain, au plus riche de sa maturité créatrice, prenant ses lecteurs à témoin de ses dispositions post-mortem. Kundera conserve toute la tension, toute l'émotion qui naît de cette situation, mais il la débarrasse, il la nettoie de ce qui pourrait la faire sombrer dans le lyrisme – *« A jamais j'ai été vacciné contre les tentations lyriques »*, – dans l'enflure funèbre, dans la confession impudique. Cet essai crépusculaire où se lisent les hantises et les angoisses les plus tenaces s'épuce de tous les parasites du sentimentalisme. Rien d'intime qui ne soit dit par la bande, par des jeux de reflets, par les mots d'autres personnes. Et pourtant, tout est dit.

Ce va-et-vient perpétuel du « je » caché à de multiples « ils » manifestes ne permet pas seulement à Kundera d'éviter les pièges de l'autoportrait ou, ce qui serait pire, de l'autocélébration esthétique. Il est aussi un manifeste concret – comme le roman est de la métaphysique concrète – de l'art de Kundera. Le vieux et oiseux cliché qui fait compliment à un essai de « se lire comme un roman » – il y a tant de romans illisibles ! – sonne plus creux encore ici qu'ailleurs : *les Testaments trahis* est comme la doublure d'un roman de Kundera, nanti d'une histoire qui s'étale sur cinq siècles, d'un vaste territoire, celui de l'Europe, d'une multitude de personnages qui sont des œuvres, des musiciens, des écrivains, des traducteurs, des chefs d'orchestre avec lesquels l'auteur entretient des relations ambiguës d'ironie, d'agacement, d'admiration, de pitié, de colère.

Un roman construit à la manière d'une marqueterie polyphonique ou de *Jacques le Fataliste* où des thèmes s'entrecroisent, disparaissent, resurgissent à peine altérés, engendrent de nouvelles variations donnant à la fois l'impression d'une composition pleine, sans pont, sans remplissage et celle d'une improvisation souverainement libre, d'une fête de la pensée et de la langue qui en a trouvé l'expression la plus heureuse.

Du pur bonheur, oui, lié au plus pur pessimisme. Il n'y a pas de paradoxe, simplement un scandale : la rupture d'un homme et de l'histoire. Pour Kundera, écrire, c'est se venger de l'histoire, ce monstre impersonnel. Plus l'histoire est sombre, plus elle écrase, plus elle réduit, plus elle uniformise, plus puissant doit être le bonheur scandaleux des romans. Plus sévère aussi et attentive la vigilance qui les protège des réducteurs, des banaliseurs, des traîtres de bonne volonté qui veulent les soumettre à l'esprit du temps, à la loi de la totalité.

Qui l'emportera du roman ou du totalitarisme ? Les procès d'opinion qui se multiplient, de tous bords, contre les écrivains, l'affaire Rushdie et la faiblesse des réactions européennes à la condamnation à mort d'un romancier ne laissent qu'une certitude : *« Si l'esprit de procès réussit à anéantir la culture de ce siècle, il ne restera derrière nous qu'un souvenir des atrocités chanté par une chorale d'enfants. »*

La « parole » de Kundera

Suite de la page 33

A l'intérieur de l'histoire de la littérature française, *Jacques le Fataliste* ne représenta guère plus qu'un divertissement de grand penseur. Dans l'histoire du roman européen, le même « divertissement » apparaît comme l'œuvre capitale qui contient les énormes possibilités de la forme romanesque dont, deux cents ans plus tard, l'art du roman s'inspire encore. Imaginons un écrivain lapon, auteur d'un roman génial et novateur, qui est traduit en français. Le Lapon saute de joie. Enfin, ses audaces artistiques vont être discutées par ses pairs ! Mais imaginons que la rédaction du plus sérieux journal français, pour confirmer ce sérieux, après d'infinies recherches, trouve, dans une université, un spécialiste fort érudit de la Laponie et publie un article étalant ses brillantes connaissances sur la petite région lapone dont parle ce romancier... Celui-ci se saoûlera de désespoir, et, ne pouvant plus retrouver son igloo, mourra dans la neige...

Ce n'est pas par hasard que Dostoïevski a trouvé son défenseur le plus prestigieux en Gide, Ibsen en George Bernard Shaw, que personne n'a mieux compris Joyce que Broch, que l'importance des grands romanciers américains des années 30 a été découverte par Malraux, Sartre, Claude-Edmonde Magny, que le meilleur livre sur Gombrowicz a été écrit par un Grec, Proguidis, qui ne sait pas un seul mot de polonais, que l'œuvre de Fuentes fut analysée le plus profondément non pas par un hispaniste mais par Scarpetta, et que l'esthétique de Rabelais a été mise en lumière non par un Français, mais par Bakhtine, un Russe. Ce ne sont pas là de bizarres exceptions à la règle. Non, c'est la règle elle-même : un recul géographique éloigne l'observateur du contexte local et lui permet de mieux saisir la valeur esthétique d'une œuvre.

La francophobie ça existe

Par mes expériences et mes goûts, je suis un centre-européen. J'ai été formé beaucoup plus par Janacek, Kafka, Musil, que par Debussy ou Proust. Mais, au milieu de ma vie, ma femme et moi avons émigré en France. Cet événement est le plus décisif de toute mon existence, il est la clé de ma vie comme de mon travail.

En Amérique, il y a quelques années, on a publié une bibliographie me concernant. On n'y trouve presque rien de ce que j'ai fait en France, de ce qu'on a écrit ici sur moi. Et pourtant, c'est en France que j'ai vécu la plus importante partie de ma vie d'adulte. Ici, pendant dix-huit ans, j'ai eu mon petit séminaire et mes élèves. C'est ici que j'ai noué les amitiés qui me sont les plus chères, que j'ai écrit mes livres les plus mûrs, ici aussi que j'ai été compris plus tôt et mieux qu'ailleurs.

Et surtout, ici se trouve ma maison d'édition, qui, depuis vingt ans, publie, en premier, mes livres, dans la seule version entièrement autorisée. Je dis seule version autorisée parce que, vers 1985, j'ai repris la traduction française de tous mes romans, phrase par phrase, mot par mot. C'était un travail intense de deux ans. Depuis lors, je considère le texte français comme le mien et je laisse traduire mes romans aussi bien du tchèque que du français. J'ai même une légère préférence pour la seconde solution.

Car, en faisant la révision des traductions de livres que je n'avais pas relus depuis longtemps, je ne pouvais m'empêcher de préciser çà et là une idée, de biffer une phrase, d'en ajouter une autre. Mon éditrice tchèque, qui, depuis deux ans, publie progressivement tous mes romans, trouve parfaitement naturel de prendre l'édition française comme modèle. Quand je prépare pour elle le texte, je le compare à la version française pour y incorporer les menus changements survenus entre-temps. Voilà pourquoi on peut facilement imaginer ma colère quand j'ai constaté récemment que, dans plusieurs pays asiatiques, on avait traduit mes romans – à mon insu – d'après les traductions américaines ! Quand un éditeur chinois, un universitaire américain, feignent de ne pas apercevoir la place qu'occupe la France dans mon travail, est-ce une ignorance ? Ou est-ce autre chose ? Quand je voyage, j'entends partout, comme un refrain : *« La littérature française ? Elle ne représente plus rien. »* Une sottise, dira-t-on. Mais ce qui rend la sottise importante, c'est la délectation avec laquelle elle est prononcée. Car la francophobie, ça existe. C'est la médiocrité planétaire voulant se venger de la suprématie culturelle française qui a duré des siècles. Ou bien, peut-être, est-ce, au-delà de notre continent, une forme de rejet de l'Europe. L'arrogance francophobe m'offense personnellement, comme m'offensait l'arrogance des grands à l'égard du petit pays d'où je viens. Qu'on me pardonne d'être sentimental. Quand j'ai fini, en 1971, *la Valse aux adieux*, j'étais profondément persuadé d'avoir mis un point final à ma carrière littéraire. C'était l'occupation russe, la période la plus dure de ma vie. Jamais je n'oublierai que seuls les Français me soutenaient alors. Claude Gallimard venait voir régulièrement son écrivain praguois qui ne voulait plus écrire. Dans ma boîte, pendant des années, je ne trouvais que des lettres d'amis français. C'est grâce à leur pression affectueuse et opiniâtre que je me suis enfin décidé à émigrer. En France, j'ai éprouvé l'inoubliable sensation de renaître. Après une pause de six ans, timidement, je suis revenu à la littérature. Ma femme, alors, me répétait : *« La France, c'est ton deuxième pays natal. »*

Milan Kundera

★ **Signalons l'essai de Maria Nemcova Banerjee sur les romans de Milan Kundera, *Paradoxes terminaux*, une lecture *« maximale »* comme elle dit, intense et personnelle, de l'œuvre de Kundera (traduit de l'anglais par Nadia Akrouf, Gallimard, 386 p., 170 F).**

★ **Dans un souci de manifester son attachement à la culture française et à sa diffusion dans le monde, Milan Kundera a décidé de laisser les droits d'auteur de ses livres publiés en Tchécoslovaquie à sa maison d'édition pour qu'elle traduise des écrivains français. Les premiers livres à paraître sont des romans de Céline.**